

Royaume du Maroc
Ministère du Travail et de
L'Insertion Professionnelle



المملكة المغربية
وزارة الشغل
والإدماج المهني

BILAN SOCIAL 2016



Avril 2017

Direction de l'Observatoire National du Marché du Travail

Edition 2017



Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'assiste

« ...La deuxième question à laquelle nous accordons un grand intérêt concerne les problèmes de l'emploi et du chômage. Nous sommes peiné devant cette situation qui affecte nos jeunes, aussi bien ceux qui ont reçu une instruction, que ceux qui ne l'ont pas reçue. Il nous appartient, au vu de cette situation, d'engager la réflexion avec toutes les parties concernées en vue de traiter ce problème selon de nouvelles approches, comme il convient de prendre des mesures concrètes pour assurer l'adéquation entre les filières d'étude et les réalités de l'emploi, et veiller à ce qu'un lien soit établi entre les établissements et les programmes, d'une part, et l'environnement économique, d'autre part.

L'embauche ne doit pas être du seul ressort de la fonction publique. Notre jeunesse doit investir le secteur privé sans le moindre complexe vis-à-vis de notre système d'enseignement dont nous avons l'honneur de figurer parmi les lauréats. »

Message du Ministre



J'ai l'honneur de vous présenter cette cinquième édition du bilan social « 2016 » qui s'inscrit dans les efforts que déploie le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle en termes de communication et de partage.

En effet, cette publication, devenue une tradition à la veille de la fête du travail, nous offre l'opportunité de choix pour jeter ensemble un regard sur les actions engagées, en vue de la promotion de l'emploi, du travail et de la protection sociale des travailleurs. Elle met en évidence les avancées réalisées, les défis à relever et les opportunités à saisir pour améliorer la situation du monde du travail et pour enregistrer des progrès additionnels pour toutes les couches de la population marocaine.

Ce bilan se veut un recueil statistique s'articulant autour des grands axes de la stratégie du Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle, à savoir :

- ✚ La promotion de l'emploi productif : un aperçu des différents indicateurs macro-économiques, sociodémographiques, de l'offre et de la demande de travail ainsi que la situation de l'employabilité, de l'insertion professionnelle et les résultats de l'enquête de veille prospective 2016 sur l'évolution de l'emploi à court terme ;*
- ✚ La protection sociale des travailleurs : une panoplie d'indicateurs qui touchent cette problématique traitant de la situation de la sécurité sociale, de l'assurance maladie obligatoire (AMO), de la mutualité, de la vieillesse et enfin de*

la situation de l'indemnité pour perte d'emploi (IPE) ;

- ✚ Le travail, les relations professionnelles et le climat social : il s'agit d'indicateurs de mesure de la promotion des droits sociaux des travailleurs et du maintien d'un climat social favorable, par le biais du contrôle du respect des dispositions du code du travail, notamment en matière de santé et sécurité au travail et de l'égalité- genre, sans oublier les efforts en termes de conciliation entre les protagonistes de la relation du travail ;*
- ✚ L'état des lieux et le développement de la performance et des capacités d'intervention et de partenariat du Ministère.*

Par ailleurs, force est de souligner que l'année 2016 a connu des avancées notables en matière de couverture sociale par l'extension de la couverture médicale aux étudiants et aux travailleurs indépendants, le renforcement du contrôle de l'application de la législation du travail grâce à l'activation du nouveau Plan national de l'inspection du travail et la promotion de l'égalité au travail.

In fine, c'est justice que de le faire et c'est surtout source d'encouragement et d'optimisme pour notre action future que de remercier les collaborateurs dans les différentes structures de ce ministère, ainsi que l'ensemble des personnels des organismes sous tutelle (ANAPEC, CNSS, CNOPS) et des partenaires institutionnels (ACAPS, ANAM, CESE, CNRA-RCAR, CMR, DFP, ES, HCP, MEF, MICIEN, MS, etc...) qui ont fortement contribué à la consolidation de ce recueil.

Sommaire

Page



I. Contexte macro-économique.....

8



II. Contexte sociodémographique.....

12



III. Offre potentielle de travail.....

17



IV. Demande de travail.....

32



V. Compétitivité et salaires.....

43



VI. Employabilité et insertion professionnelle.....

51



VII. Perspectives d'emploi au niveau national et régional.....

64



VIII. Protection sociale des travailleurs.....

76



IX. Relations professionnelles et climat social.....

85



X. Bilan législatif et conventions internationales.....

101



XI. Renforcement des capacités du Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle et coopération multi partenariale.....

114

Liste des tableaux.....

121

Liste des figures.....

122

Liste des abréviations :

ACAPS	: Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale
AECID	: Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement
AFD	: Agence Française de Développement
AGRs	: Activités génératrices de revenus
AMO	: Assurance Maladie Obligatoire
ANAM	: Agence Nationale de l'Assurance Maladie
ANAPEC	: Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences
ARP	: Agences de Recrutements Privées
AT	: Accidents du Travail
ATMP	: Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles
BIT	: Bureau International du Travail
BM	: Banque Mondiale
BO	: Bulletin Officiel
BTP	: Bâtiments et Travaux Publics
CAP	: Certificat d'Aptitude Professionnelle
CCC	: Conventions Collectives Conclues
CDD	: Contrat à Durée Déterminée
CDI	: Contrat à Durée Indéterminée
CDT	: Confédération Démocratique du Travail
CERED	: Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques
CESE	: Conseil Economique Social et Environnemental
CI	: Contrat d'Insertion
CIMR	: Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CNEC	: Commission Nationale d'Enquête et de Conciliation
CNOPS	: Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale
CNRA	: Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CPEC	: Commission Provinciale d'Enquête et de Conciliation
DEPF	: Direction des Etudes et des Prévisions Financières
DFP	: Département de la Formation Professionnelle
ES	: Enseignement Supérieur
FCE	: Formation Contractualisée pour l'Emploi
FDT	: Fédération Démocratique du Travail
FP	: Formation Professionnelle
FQR	: Formation Qualifiante ou de Reconversion
FSE	: Formation d'appui aux Secteurs Emergents
GIP Inter	: Groupement d'Intérêt Public International
GIZ	: Agence Allemande de Coopération Internationale pour le Développement
HCP	: Haut-Commissariat au Plan
IMME	: Industries Métallurgiques, Mécaniques et Electromécaniques
INDH	: Initiative Nationale pour le Développement Humain
IPC	: Indice des Prix à la Consommation
IPE	: Indemnité pour Perte d'Emploi
ISF	: Indice Synthétique de Fécondité
ISFOL	: Institut pour le Développement de la Formation Professionnelle des Travailleurs
ISMIG	: Indice SMIG à base 100
ITC	: Instances Tripartites de Conciliation
JINT	: Journées Individuelles Non Travaillées
MDH	: Millions de Dirhams
MICIEN	: Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Économie Numérique

MLC	: Convention du Travail Maritime
MM. DH	: Milliards de Dirhams
MS	: Ministère de la Santé
ND	: Information non disponible
NEETs	: Ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (Not in Education, Employment or Training)
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economique
OFII	: Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OFPPT	: Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
OIT	: Organisation Internationale du Travail
OMT	: Observatoire National du Marché du Travail
PA	: Population active
PAC	: Population Active en Chômage
PAE	: Programmes Actifs de l'Emploi
PAO	: Population active occupée
PI	: Population Inactive
PIB	: Produit Intérieur Brut
PL	: Professions Libérales
PPA	: Parité de Pouvoir d'Achat
PV	: Procès-Verbal
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RI	: Revenu Inférieur
RMI	: Revenu Moyen Inférieur
RMS	: Revenu Moyen Supérieur
RS	: Revenu Supérieur
SGG	: Secrétariat Général du Gouvernement
SMIG	: Salaire Minimum interprofessionnel Garanti
SNAPP	: Sans appartenance syndicale
SST	: Santé et Sécurité au Travail
TFP	: Taxe de Formation Professionnelle
TPEs	: Très Petites Entreprises
UE	: Union Européenne
UGTM	: Union Générale des Travailleurs du Maroc
UMT	: Union Marocaine du Travail
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNTM	: Union Nationale du Travail au Maroc
USAID	: Agence des États-Unis pour le développement international
USDOL	: Département du Travail des Etats Unis

I. CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE



Si entre 2012 et 2015, l'économie marocaine a pu maintenir un rythme de croissance moyenne réelle du PIB de l'ordre de 3,65 %, l'année 2016 s'est caractérisée par une nette baisse estimée à 1,6%. La régression a lieu principalement sous l'effet d'une baisse de 8% de la valeur ajoutée agricole.

Cependant, en dépit d'une conjoncture internationale défavorable et une sécheresse sans précédent, les conditions macroéconomiques se sont améliorées. Ainsi, le Maroc a su préserver sa stabilité économique et les grands équilibres macroéconomiques ont connu des évolutions globalement positives.

Dans ce cadre, il y a lieu de souligner les progrès constants réalisés en matière d'assainissement des finances publiques, la réduction des dépenses courantes, la réforme des subventions énergétiques et la réforme de la retraite.

Quant au taux d'investissement, il s'est maintenu au-dessus de la barre de 30% et l'investissement direct étranger consolidé avec un marché de la dette stabilisé. Les réserves internationales en devises ont connu une hausse sensible s'établissant à 251,9 MM. DH au 31 décembre 2016, soit une hausse de 12,1%. L'encours des crédits bancaires en hausse se situant à 18 milliards de dirhams

Au plan des grands équilibres, le dernier chiffre du déficit budgétaire s'est situé à 3,9% du PIB qui poursuit ainsi sa tendance baissière. Le déficit du compte courant est de 3,9% du PIB et traduit le dynamisme des activités d'exportation.

Concernant les tendances sectorielles, l'agriculture mise à part, on relève des évolutions globalement positives des indicateurs sectoriels, notamment le bon comportement des exportations des métiers mondiaux du Maroc (+9,2%), en l'occurrence l'industrie automobile, l'aéronautique et l'électronique ainsi que le textile et l'agroalimentaire.

Ces évolutions ont été le résultat des stratégies sectorielles ambitieuses adoptées par notre pays et des grandes réformes engagées, principalement, dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication et dans les activités bancaires et les services rendus aux entreprises. En outre, l'émergence de nouvelles spécialisations à forte valeur ajoutée, notamment dans l'industrie, a favorisé la modernisation de la base productive nationale, comme en témoignent la contribution soutenue des activités manufacturières aux exportations et à l'emploi qualifié et le renforcement continu de la position extérieure du Maroc.

Au niveau de l'agriculture, le Plan Maroc Vert a insufflé une nouvelle dynamique au secteur agricole national visant à conforter son rôle vital de moteur du développement économique, social et territorial en renforçant, particulièrement, sa productivité et sa résilience aux aléas climatiques par le biais de plusieurs chantiers structurants.

En parallèle, le Maroc a enclenché une dynamique importante en faveur du développement humain et de l'inclusion économique et sociale. Ceci s'est traduit par la mobilisation de 54% du budget de l'Etat en faveur des secteurs sociaux, par la mise en œuvre de politiques de ciblage visant l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées. Cette dynamique a engendré une évolution positive des principaux indicateurs sociaux, notamment dans le domaine de l'emploi, de l'éducation, de la santé et de la lutte contre la pauvreté comme l'indiquent les indicateurs de ce bilan social.

Les perspectives à moyen terme du Maroc sont favorables, la croissance devant atteindre 4,4% en 2017 et 4,5% en moyenne d'ici 2021. Afin d'asseoir les bases d'un développement équilibré dans ses dimensions économique, sociale et environnementale et de permettre à l'économie nationale de rejoindre le concert des pays émergents, le Projet de Loi de Finances 2017 (PLF 2017) met en avant les priorités telles que l'accélération de la transformation structurelle de l'économie nationale à travers le développement de l'industrialisation de l'exportation, du renforcement de la compétitivité de l'économie nationale et la promotion de l'investissement privé, de la qualification du capital humain et la réduction des disparités sociales et spatiales, du renforcement des mécanismes de la gouvernance institutionnelle et de la poursuite du redressement des équilibres macro-économiques.

Contexte National : chiffres clés

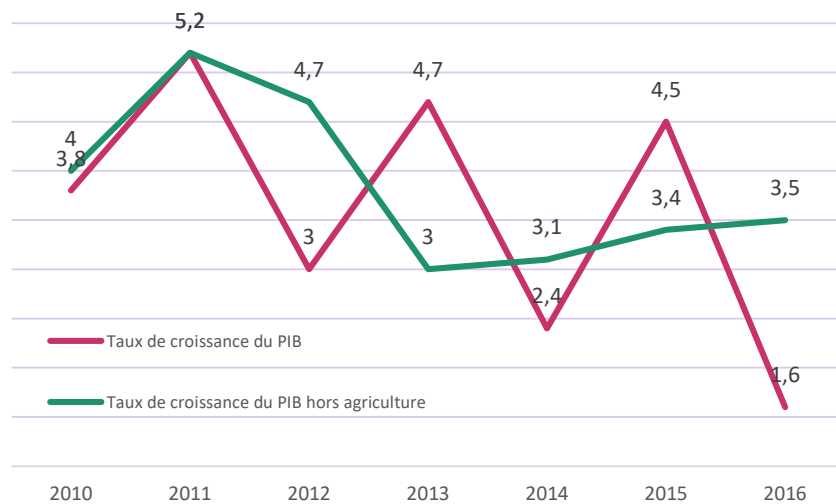
Tableau 1 : Principaux indicateurs économiques

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Croissance économique *							
PIB	3,80	5,20	3	4,70	2,40	4,5	1,6 (***)
PIB hors agriculture	4	5,2	4,7	3	3,1	3,4	3,5 (***)
Echanges extérieurs**							
Taux de couverture - %	50,2	48,9	47,8	48,3	51,7	58,4	51,6
Solde du compte courant/PIB	-4,4	-7,9	-9,5	-7,9	-5,7	-2,1	-3,9 (***)
Finances publiques - en % du PIB-**							
Solde budgétaire	-4,6	-5,9	-6,8	-5,1	-4,6	-4,3	-3,9 (***)
Dette totale du trésor-% du PIB-	49	52,5	58,2	61,5	63,4	64,1	64,8
Prix*							
Taux d'inflation	0,9	0,9	1,3	1,9	0,4	1,6	1,7

Source : (*)HCP, (**)MEF

(***) : Selon les estimations du MEF/FMI, ce taux est estimé à 1,6%

Figure 1 : Evolution du taux de croissance du PIB et PIB hors agriculture (en%)



Source : MEF- HCP

Figure 2 : Contribution des secteurs à la croissance du PIB

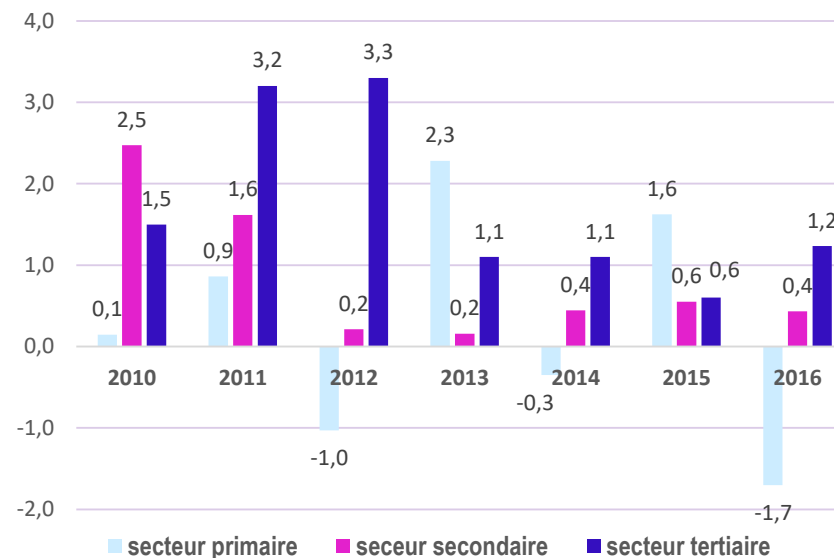
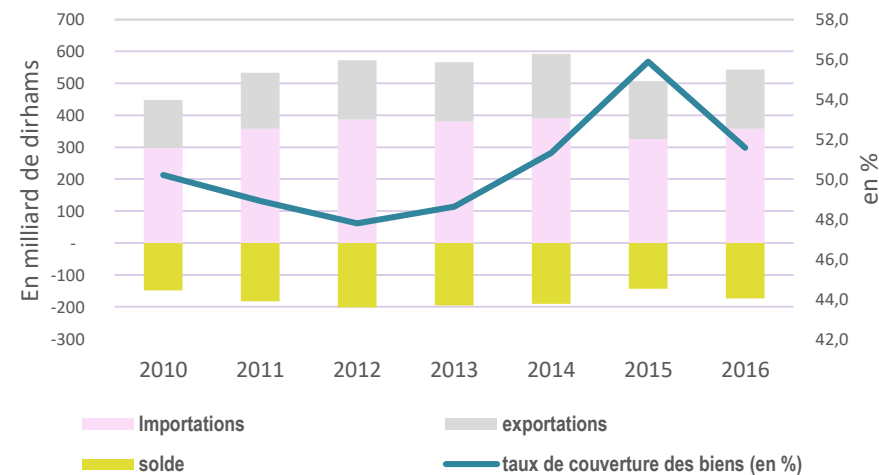
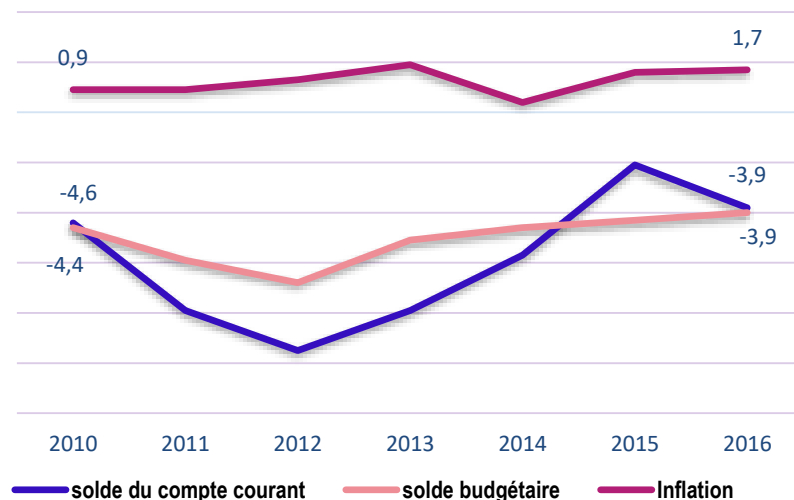


Figure 3 : Evolution de la balance commerciale



Source : MEF et élaboration de l'OMT

Figure 4 : Evolution du solde budgétaire, du solde du compte courant et du taux d'inflation -% -



Source : MEF et élaboration de l'OMT

Définitions

Produit Intérieur Brut (PIB) (Source : HCP)

Le PIB est l'agrégat qui représente la richesse créée au cours de l'année, autrement dit, il mesure l'apport de l'activité de production à l'économie nationale. Le PIB est la somme des valeurs ajoutées générées par les différents agents économiques et des droits et taxes à l'importation. Ainsi, l'évolution en volume du PIB mesure le niveau de la croissance de l'économie nationale.

Solde du compte courant de la balance des paiements/PIB (Source : HCP)

Le solde du compte courant de la balance des paiements/PIB est le solde des transactions courantes de la balance des paiements rapporté au PIB.

Taux de couverture du commerce extérieur (Source : INSEE)

Le taux de couverture du commerce extérieur est le rapport entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges de produits (biens et services).

Inflation (Source : HCP)

L'inflation est définie comme étant la hausse généralisée et durable du niveau des prix. Elle est généralement mesurée par le biais d'un indice des prix à la consommation qui synthétise l'évolution des prix des différents biens et services.

II. Contexte sociodémographique



Décélération continue de l'accroissement de la population totale conjuguée à une forte urbanisation

Selon les derniers résultats du RGPH 2014, la population légale du Royaume a atteint 33,8 millions d'habitants, soit un accroissement annuel moyen de 1,25% durant la période 2004 - 2014 contre 1,38% durant la période intercensitaire 1994-2004. Les projections du HCP prévoient une tendance à la baisse du taux d'accroissement naturel de la population avoisinant 0,7% à l'horizon 2030, soit près de 260.000 personnes de plus chaque année. Cette baisse du taux d'accroissement de la population justifie l'inscription du Maroc en phase finale de sa transition démographique caractérisée par une baisse conjointe des taux de fécondité et des taux de mortalité.

Par milieu de résidence, le rythme d'accroissement démographique est nettement plus élevé dans les zones urbaines (2,26%) en moyenne par an contre seulement 0,06% en milieu rural entre 2004 et 2014. Le taux d'urbanisation a plus que doublé entre 1960 et 2014 passant respectivement de 29,3% à 60,3%. L'effet de l'urbanisation s'est accentué au Maroc sous l'effet combiné d'au moins trois facteurs : une croissance démographique accélérée dans le passé qui s'est traduite, après un certain délai, par une poussée considérable de la population en âge d'activité, un exode massif et continu des ruraux vers les villes à la recherche de meilleures conditions de vie et d'un emploi et l'extension de l'urbanisation des zones rurales (reclassement de certaines zones rurales et l'extension du périmètre urbain). La dynamique urbaine au Maroc, processus historique appelé à se poursuivre, pose ainsi plusieurs questions de fond en termes d'aménagement du territoire, d'organisation des activités productives et de compétitivité.

Tendance à l'inversion de la pyramide des âges

Sous l'effet de la baisse de la fécondité et de la mortalité durant les dernières périodes intercensitaires, la configuration des pyramides des âges s'est métamorphosée principalement aux extrémités des groupes d'âges. De forme triangulaire, la pyramide des âges est passée progressivement à une forme en cloche, où la population en activité représente la partie prépondérante. L'autre aspect que révèle la pyramide des âges au Maroc est le vieillissement de la population. En effet, le poids relatif de la tranche d'âge 60 ans et plus, a remarquablement augmenté passant de 6,3% en 1982 à 9,6% en 2014 pour atteindre 15,3% à l'horizon 2030, induisant plus exactement l'inversion de la pyramide des âges et, surtout, la perte de la force de travail et la pression sur les régimes de retraite et de pension.

Forte pression démographique sur le marché du travail

Quant aux personnes en âge d'activité, leur part s'est accrue passant de 60,7% en 2004 à 62,4% en 2014 et pouvant atteindre un maximum de 68% en 2018 (selon les projections du CERED), induisant une forte pression démographique sur le marché du travail dans les années à venir, en raison de l'élan démographique issu des années passées de forte fécondité. C'est donc la tranche des personnes en âge d'activité qui devrait être le point de mire des pouvoirs publics.

Un gain net en matière d'alphabétisation de la population marocaine, mais un niveau d'éducation demeurant globalement faible

Le Maroc a réalisé des avancées majeures en matière de lutte contre l'illettrisme, puisque le taux d'analphabétisme des personnes âgées de 10 ans et plus est passé de 87% en 1960 à 32% en 2014 (RGPH). Cette baisse a été plus marquée en milieu rural et parmi les hommes. De grands efforts ont donc été accomplis, puisque près de 6,8 millions de personnes ont pu bénéficier des programmes d'alphabétisation durant cette dernière décennie, soit une moyenne de 680.000 bénéficiaires par an. Néanmoins, lié au rendement scolaire, l'analphabétisme demeure élevé parmi les jeunes de 15 à 24 ans (près de 36%), se répercutant sur le niveau de qualification de la population active occupée et sur la productivité du travail. Il en ressort que le niveau de l'analphabétisme, quoiqu'en régression, demeure encore élevé parmi la population et cache d'importantes disparités. La complexité de ce phénomène appelle donc davantage d'efforts et de progrès dans l'action.

Le niveau d'éducation de la population adulte demeure faible et impacte négativement la qualité de l'offre potentielle du travail. En effet, les données du RGPH 2014 (HCP) révèlent que 45% de la population âgée de 25 ans et plus ne dispose d'aucun niveau d'instruction à l'échelle nationale. Selon le milieu de résidence, cette proportion atteint 66,4% en milieu rural contre 32,6% dans les zones urbaines. La répartition de ladite population selon le niveau d'instruction montre également qu'au niveau national, 21,2% disposent d'un niveau d'enseignement primaire, tandis que seule 8% dispose d'un niveau supérieur. Le nombre moyen d'étude de la population adulte s'est, quant à lui, établi à 4,4 années en 2014 (5,8 années dans les villes et 1,9 années dans les zones rurales). La structure du niveau d'instruction selon les régions montre que la proportion de la population disposant d'au moins du niveau d'enseignement du collège dépasse la moyenne nationale (30,4%) dans les régions de Laâyoune-Sakia El Hamra (40,1%), du Casablanca-Settat (39,3%) et Rabat-Salé-Kénitra (37,1%). A l'opposé, cette proportion est la plus faible dans les régions de Marrakech-Safi (23,3%), Souss-Massa (23,5%), Darâa-Tafilalet (24,4%) et Béni Mellal-Khénifra (24,7%).

Tendances socio-démographiques

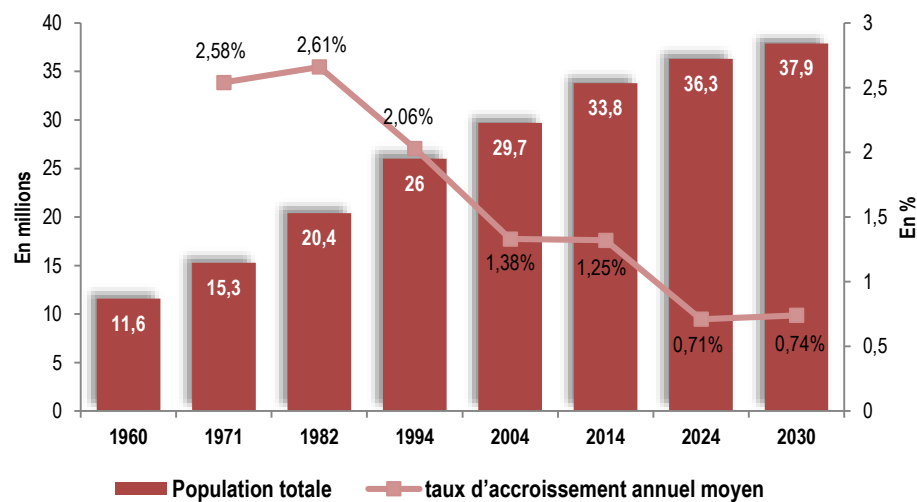
Tableau 2 : Evolution des indicateurs sociodémographiques de 1960 à 2030

	1960	1971	1982	1994	2004	2014	2024(*)	2030(*)
Population totale (en millions)	11,6	15,3	20,4	26	29,7	33,8	36,3	37,9
Taux d'accroissement annuel moyen (TAAM)	-	2,58%	2,61%	2,06%	1,38%	1,25%	0,71%	0,74%
Taux de féminisation	50%	49,9%	49,9%	50,3%	50,7%	50,1%	51,2%	51,2%
Taille moyenne des ménages	4,8	5,6	6	5,9	5,2	4,6	4,1	3,8
Indice synthétique de fécondité (ISF)	7,2(a)	5,9(b)	5,5	3,3	2,5	2,2	1,9	1,8
Taux d'urbanisation	29,1%	35,1%	42,7%	51,4%	55,1%	60,3%	62,8%	64,3%
Rapport de dépendance démographique	1,07	1,13	0,94	0,79	0,65	0,57	0,46	0,46

Source : HCP – RGPH + calculs de l'OMT

(*) : Projections de la population totale – CERED – HCP (a) : ISF en 1962 et (b) : ISF en 1975.

Figure 5 : Evolution du taux d'accroissement annuel moyen de la population légale



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du HCP.

Figure 6 : Evolution des pyramides des âges

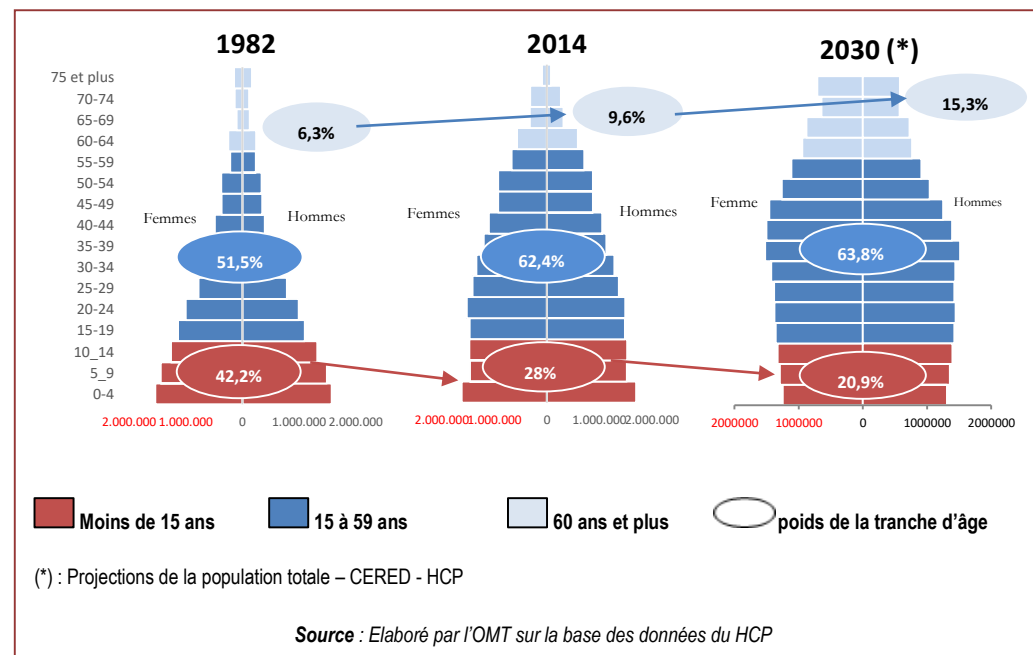
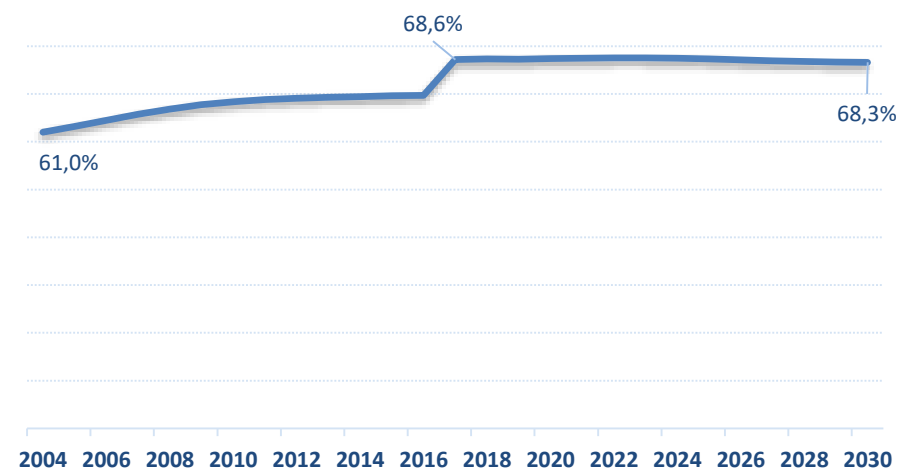


Figure 7 : Evolution de la part de la population en âge d'activité (2004 – 2030)



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du HCP.

Figure 8 : Evolution du rapport de dépendance démographique, de l'indice de jeunesse et l'indice de vieillesse (2004 – 2030)

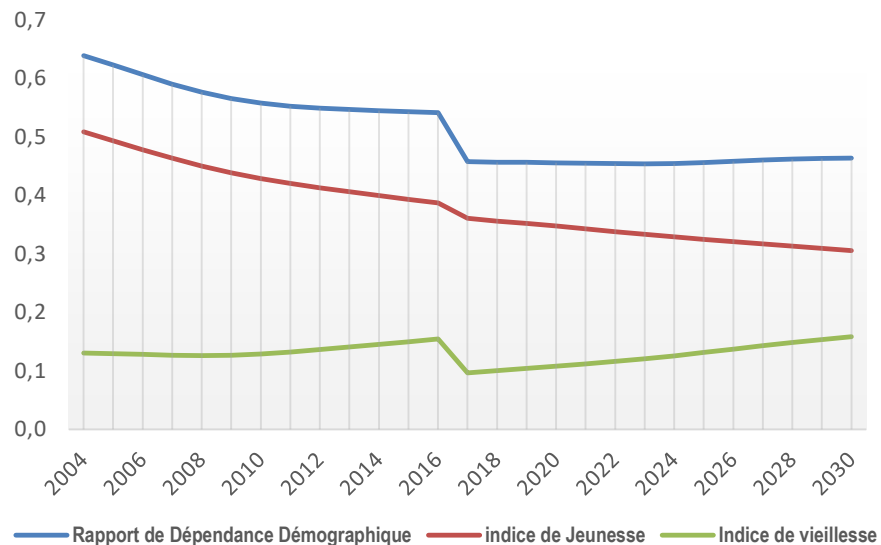
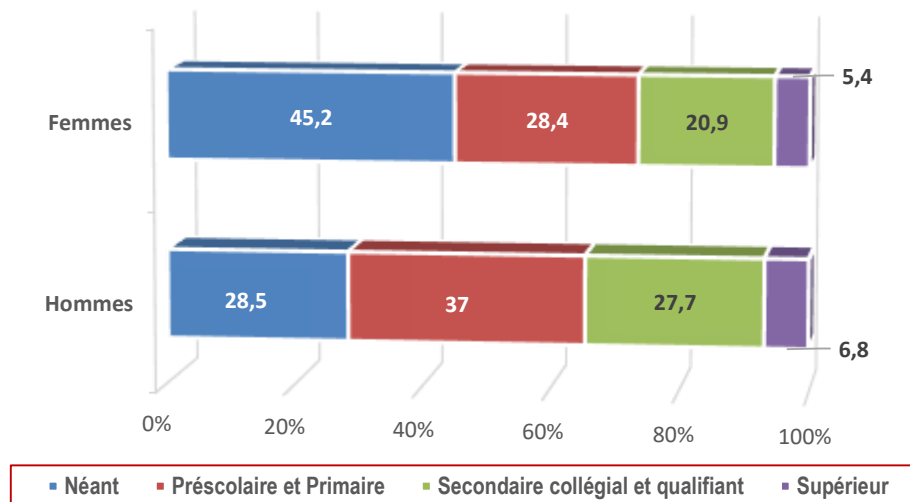


Figure 9 : Répartition de la population selon le niveau d'instruction et le genre (en %) (RGPH 2014)



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du HCP.

Figure 10 : Structure de la population selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence (en %) (RGPH 2014)

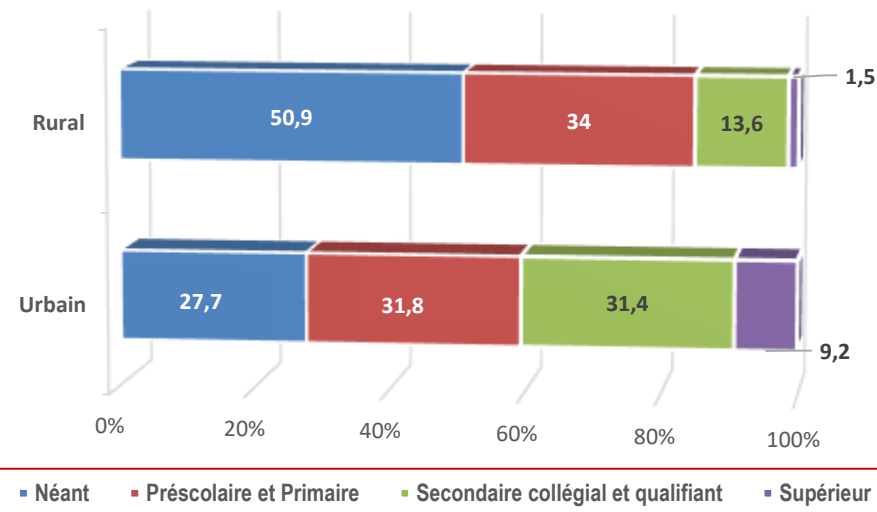
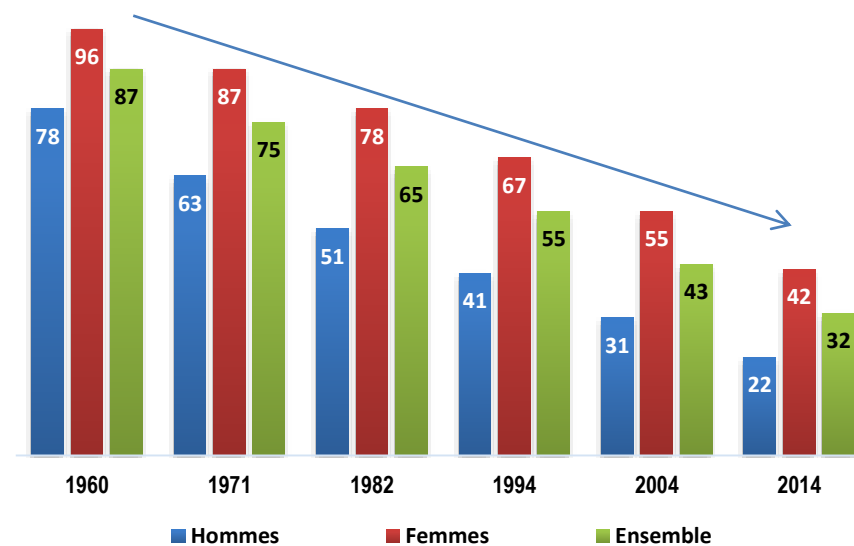


Figure 11 : Evolution du taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus selon le genre (1960 – 2014) (en %)



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du HCP.

Figure 12 : Taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus selon la région (RGPH 2014) (en %)

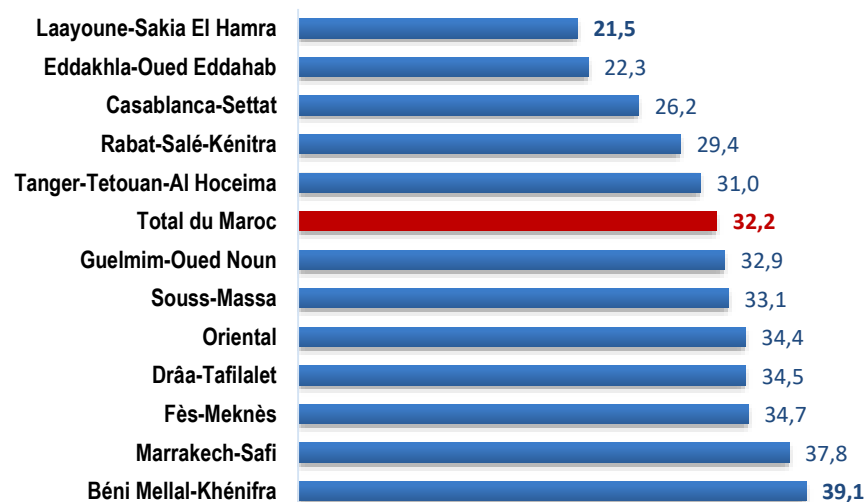
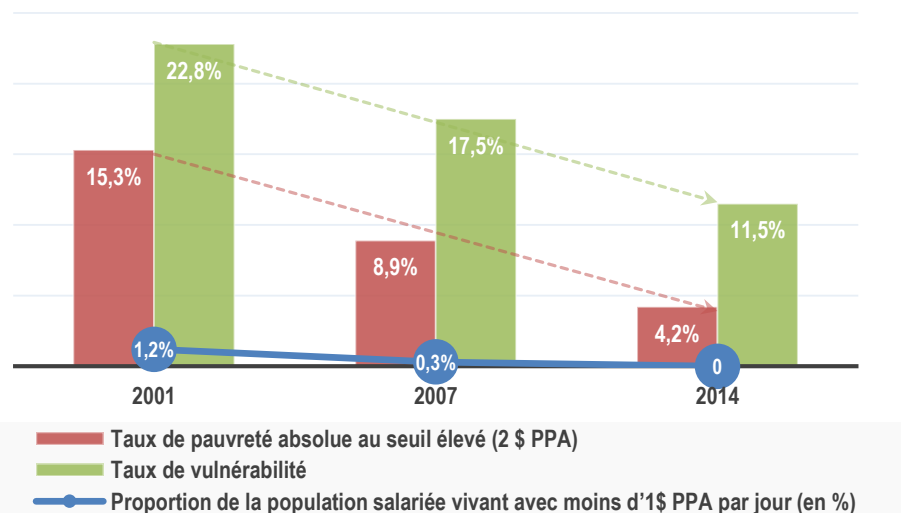


Figure 13 : Evolution des taux de pauvreté absolue, de vulnérabilité à la pauvreté et la proportion des salariés vivant avec moins de 1\$ PPA par jour



Source : HCP

Définitions

(Source : HCP)

Taux d'accroissement annuel moyen de la population

Il s'agit du taux d'évolution moyen de la population totale légale au Maroc généralement au cours des périodes intercensitaires observées.

Taux d'urbanisation

Il représente la part de la population résidente dans les zones urbaines dans la population totale.

Rapport de dépendance démographique

Il mesure le rapport entre les populations de moins de 15 ans et les 60 ans et plus (population en âge d'inactivité) d'une part, et la population en âge d'activité d'autre part. Ce ratio peut être décomposé pour tenir compte des deux périodes d'inactivité, la jeunesse et la vieillesse. On obtient alors un **indice de jeunesse** (inactifs jeunes / population d'âge actif), et un **indice de vieillesse** (inactifs âgés / population d'âge actif).

Taux d'analphabétisme

Il correspond à la proportion de personnes dans une population donnée, incapables de lire et d'écrire. Le taux d'analphabétisme est le nombre estimé d'analphabètes âgés de 10 ans et plus, exprimé en pourcentage de la population dans le groupe d'âge correspondant.

Indice synthétique de fécondité

Il s'agit du nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme à la fin de sa vie féconde si les conditions du moment demeurent constantes au cours de la vie de procréation.

Taux de pauvreté absolue

Il correspond à la proportion des personnes pauvres dans la population, dont la dépense par tête est inférieure au seuil de pauvreté absolue. En 2014, le seuil de pauvreté absolue – seuil élevé – s'établit, par personne et par an, à 4 395 dirhams en milieu urbain et à 4 266 dirhams en milieu rural. Il vaut, en moyenne, 2,5 \$ US PPA par jour et par personne (1 \$ US PPA = 4,88 Dh).

Taux de vulnérabilité à la pauvreté

Il s'agit de la proportion des individus dont la dépense annuelle moyenne par personne se situe au seuil de la vulnérabilité. Est dit **vulnérable** tout ménage dont la dépense par tête est entre le seuil de la pauvreté absolue et 1,5 fois ce seuil. Il s'agit d'une population qui n'est pas pauvre mais qui court un grand risque de pauvreté.

Parité de pouvoirs d'achats (PPA\$)

Le PPA est un facteur de conversion qui permet la comparaison internationale d'agrégats économiques en s'alignant sur une même unité de mesure prenant en considération le niveau d'inflation des différents pays. Il se définit comme le nombre d'unités d'une devise d'un pays nécessaires à l'achat d'un même panier de biens et services sur le marché intérieur qu'un dollar américain permettrait d'acheter aux États-Unis.

III. OFFRE POTENTIELLE DE TRAVAIL



L'analyse des données rétrospectives sur le marché du travail montre que l'offre de travail est caractérisée par une forte proportion de jeunes et une faible participation des femmes à l'activité économique. En effet, hormis le net recul de la part des jeunes actifs durant la dernière décennie, l'offre de travail reste marquée par une proportion élevée de jeunes. Le taux d'activité des femmes, se situant à 23,6% au niveau national en 2016 (contre 70,8% pour les hommes), est l'un des plus faibles dans la région MENA. La faible participation des femmes à l'activité économique constitue un obstacle majeur devant une plus grande égalité entre les femmes et les hommes devant l'emploi, et également un manque à gagner à l'économie.

Par ailleurs, l'évolution relativement favorable du marché de l'emploi durant les dernières années s'est traduite par une quasi stabilisation du taux de chômage autour de 9% entre 2010 et 2016, malgré une conjoncture économique difficile sur le plan national et international et ses répercussions sur le marché du travail et sur les équilibres macroéconomiques. Cette tendance d'évolution du taux de chômage accompagnée des baisses du taux d'activité et du taux d'emploi s'explique principalement par le retrait des actifs vers l'inactivité, particulièrement dans les zones rurales où l'essentiel des activités économiques relève du secteur agricole qui a été impacté durant les dernières années, et en particulier en 2016, par les conditions climatiques défavorables.

Toutefois, les taux de chômage catégoriels, en 2016, sont relativement élevés dans les zones urbaines (13,9%), chez les femmes urbaines (22,1%), chez les jeunes (15-24 ans) (22,5%) et chez les diplômés particulièrement les lauréats des facultés (25,3%). Aussi, le taux de chômage varie largement selon les régions, il passe de 6,2% dans la région de Chaouia-Ouadigha à 17,9% dans la région de l'Oriental (2014) (). Autre fait marquant du chômage, la forte vulnérabilité des jeunes primo demandeurs d'emploi (54,7%) et des chômeurs de longue durée (67,2%), ce qui explicite l'inadéquation formation-emploi.*

Globalement, la lutte contre le chômage reste liée au développement d'une économie forte, diversifiée, concurrentielle et productrice de richesse et d'emplois ainsi qu'à la valorisation du capital humain à travers des actions permettant l'amélioration de l'adéquation quantitative et qualitative entre l'offre et la demande du travail, ainsi qu'aux gains de productivité de la main d'œuvre.

(*) Les données détaillées sur l'activité, l'emploi et le chômage selon le nouveau découpage régional ne sont pas encore disponibles.

1. Les nouveaux entrants potentiels sur le marché du travail (*)

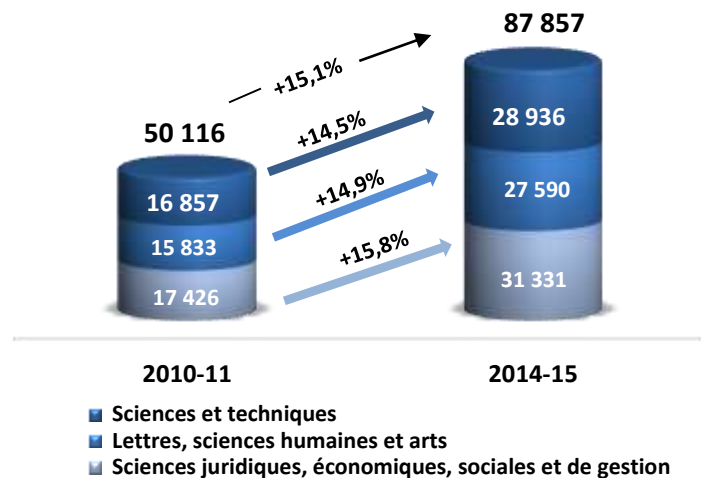
1.1. Diplômés de l'enseignement supérieur : Secteur public

Tableau 3 : Evolution du nombre des nouveaux inscrits, étudiants et diplômés de l'enseignement supérieur universitaire

	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16
Nombre de Nouveaux inscrits	118 295	157 677	191 614	186 401	197 035	213 449
Dont Féminin (en %)	48,3	47,9	48,3	47,7	47,5	47,8
Effectif des étudiants	360 574	447 801	541 375	607 145	677 391	750 130
Dont Féminin (en %)	47,6	47,6	48	48,5	48,2	47,8
Dont Etranger (en%)	2,3	2	1,6	1,5	1,4	1,2
Nombre de diplômés	50 116	58 061	62 931	71 486	87 857	-
Dont Féminin (en %)	48,3	47,7	50,3	49	49	-

Source : Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Figure 14 : Evolution de l'effectif des diplômés de l'enseignement supérieur universitaire par type de formation



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

(*) : Il s'agit des diplômés de l'enseignement supérieur et des lauréats de la formation professionnelle

Figure 15 : Répartition de l'effectif des diplômés de l'enseignement supérieur universitaire par domaine d'étude (2014/2015)

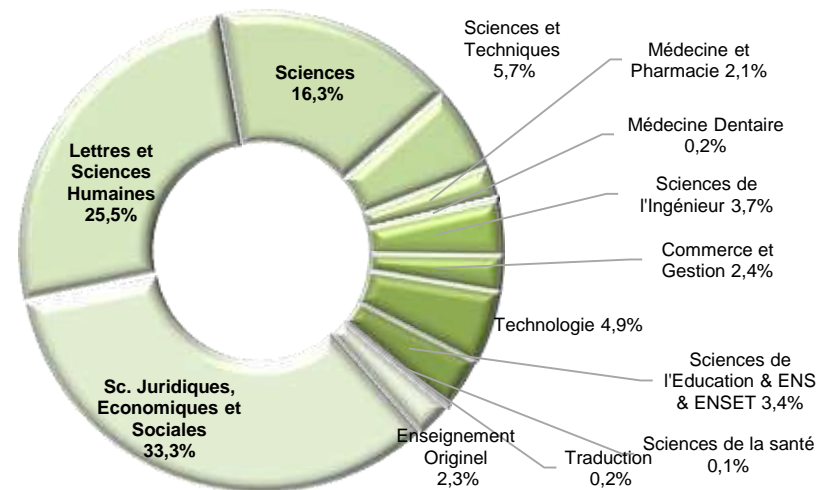
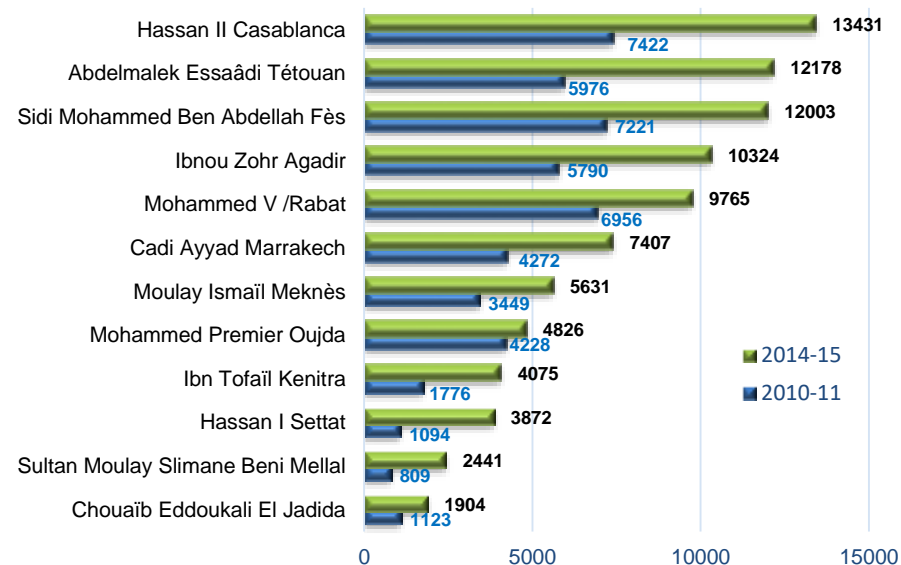


Figure 16 : Evolution des diplômés de l'enseignement supérieur universitaire tous cycles confondus, selon l'université entre 2010 et 2015



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

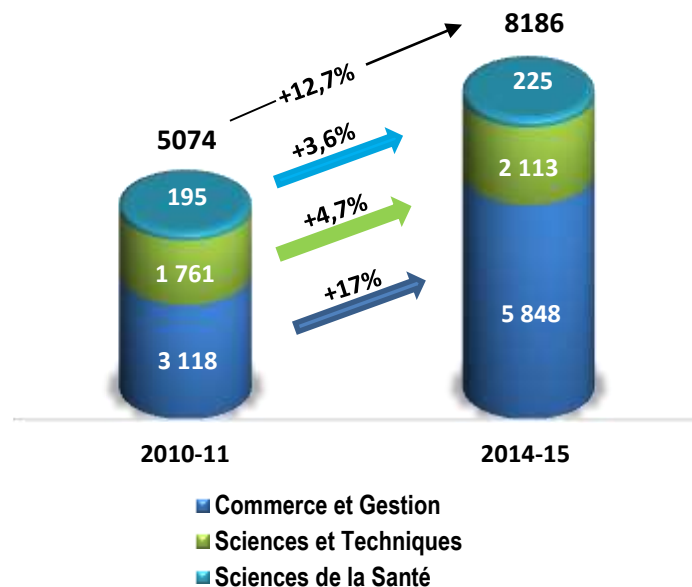
1.2. Diplômés de l'enseignement supérieur : Secteur privé

Tableau 4 : Evolution du nombre des nouveaux inscrits, étudiants et diplômés de l'enseignement supérieur privé

	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16
Nombre de Nouveaux inscrits	7 912	8 314	9 137	7 881	8 363	9 566
Effectif des étudiants	35 648	36 434	37 920	35 509	37 153	38 528
Dont Féminin (en%)	43,1	44,2	42,9	34,6	39,7	46,2
Dont Etranger (en%)	9,8	10	10,6	16,6	13,7	17,6
Effectifs des diplômés	5 074	5 821	11 339	8 957	8 186	-

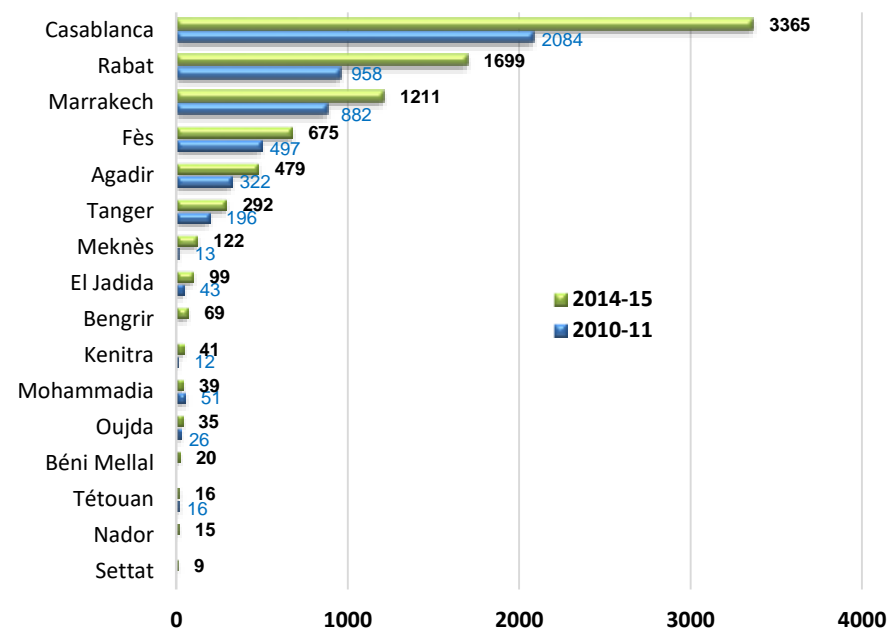
Source : Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Figure 17 : Evolution de l'effectif des lauréats de l'enseignement supérieur privé par champ disciplinaire



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Figure 18 : Evolution de l'effectif des diplômés de l'enseignement supérieur privé par ville d'implantation entre 2010 et 2015



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

1.3. Lauréats de la formation des cadres

Tableau 5 : Evolution du nombre des nouveaux inscrits, des étudiants et des lauréats de la formation des cadres

	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16
Nombre de Nouveaux inscrits	8 700	9 987	14 235	14 480	16 370	16 959
Dont Féminin (en%)	51,2	52,7	53,3	52,3	50,8	48,4
Nombre des étudiants	20 759	22 897	29 090	29 860	31 299	31 801
Dont Féminin (en%)	52,2	53,7	55,3	55,4	55,3	53,3
Dont Etranger (en%)	5,3	4,8	-	3,1	3	2,8
Effectifs des diplômés	6 747	8 891	12 721	12 885	15 905	-
Dont Féminin (en%)	48,6	49,2	53	47,2	50,5	-

Source : Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Figure 19 : Evolution de l'effectif des lauréats des établissements de la formation des cadres par type de formation

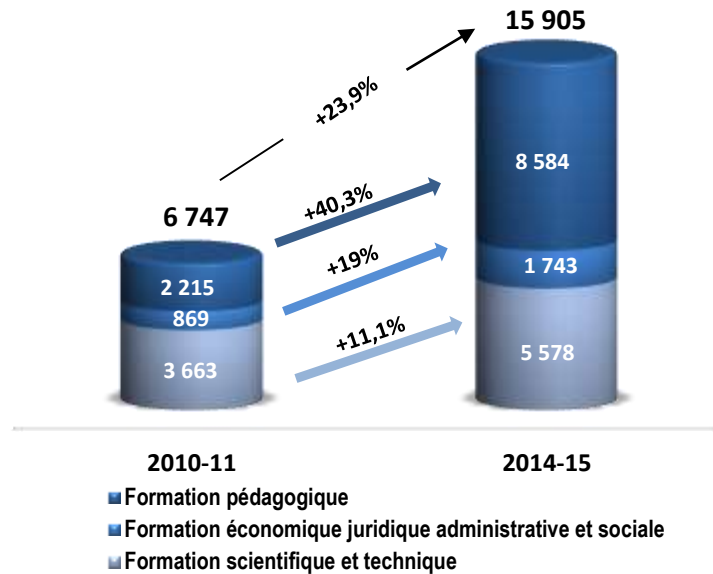
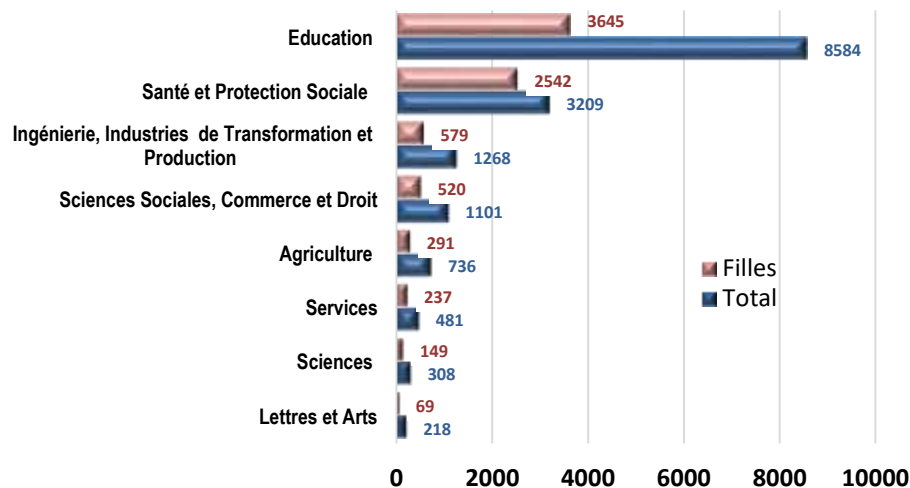


Figure 20 : Effectif des lauréats des établissements de la formation des cadres par domaine d'étude pour l'année 2014/2015



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

1.4. Lauréats de la formation professionnelle

1.4.1 Evolution de l'effectif des lauréats de la formation professionnelle

Tableau 6 : Evolution de l'effectif des stagiaires et des lauréats selon le mode de formation

		2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16
FORMATION RESIDENTIELLE ET ALTERNEE	Stagiaires	272226	293447	301 091	319586	359672	388785
	Lauréats	132045	130342	133576	140462	151620	-
FORMATION PAR APPRENTISSAGE	Stagiaires	33620	34302	30 551	30 946	31660	30079
	Lauréats	17242	17719	16953	18510	17508	-
TOTAL	Stagiaires	305846	327749	331981	350565	391332	418666
	Lauréats	149287	148061	150529	158972	169128	-

Source : DFP

Figure 21 : Répartition des lauréats de la FP selon le genre et le mode de formation en 2015

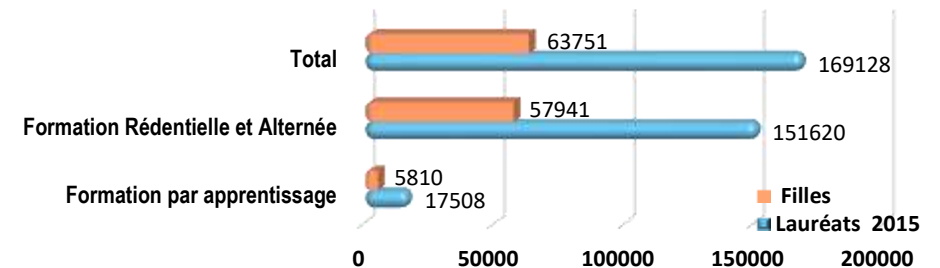
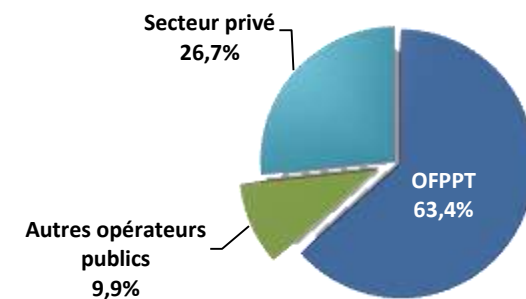


Figure 22 : Répartition des lauréats de la FP par opérateur de formation en 2015



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du DFP.

Figure 23 : Répartition des lauréats de la FP par niveau de formation en 2015

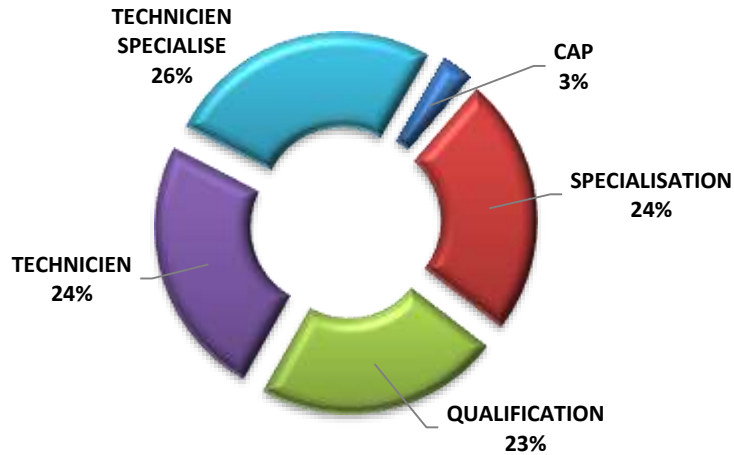
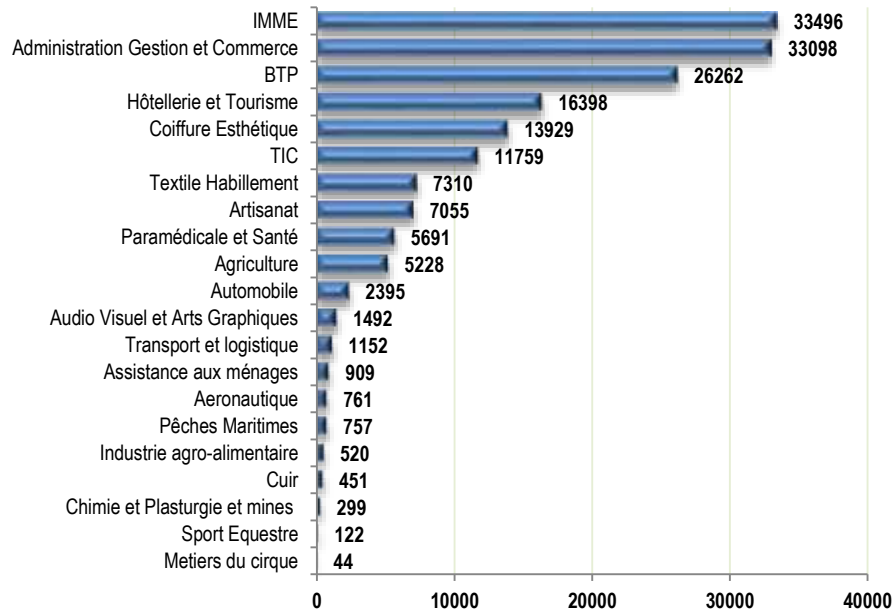
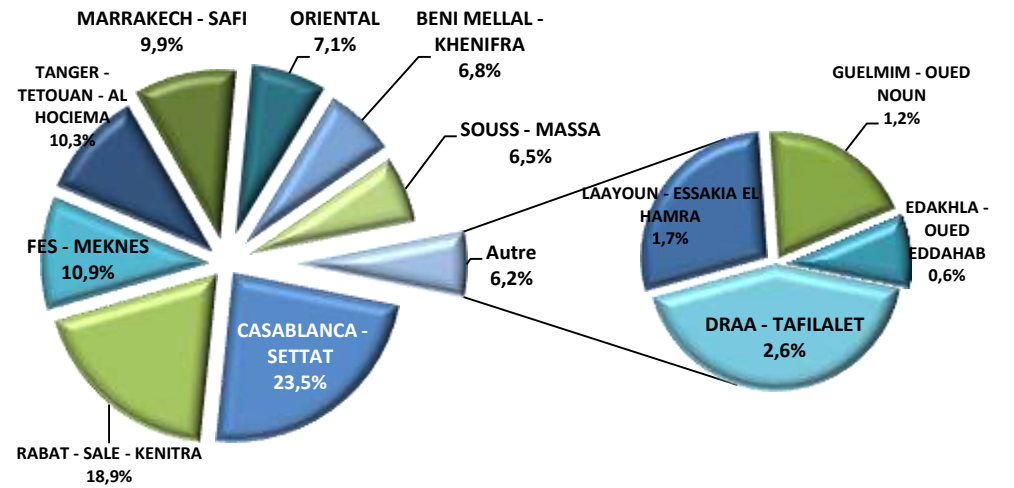


Figure 24 : Lauréats de la FP par secteur de formation en 2015



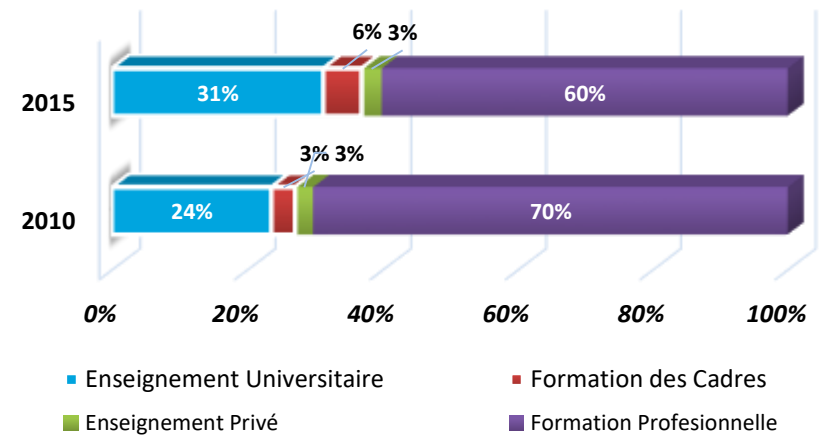
Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du DFP.

Figure 25 : Répartition des lauréats de la FP par région en 2015



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du DFP.

Figure 26 : Evolution des lauréats de la FP et des diplômés de l'enseignement supérieur entre 2010 et 2015



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du DFP et Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

1.4.2. Insertion des lauréats neuf mois après la sortie des établissements de la formation professionnelle(*) (promotion 2012)

Figure 27 : Taux d'insertion des lauréats de la FP (en %)

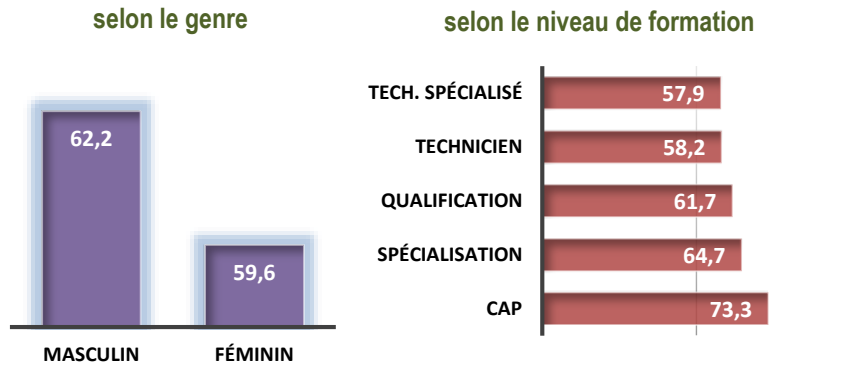
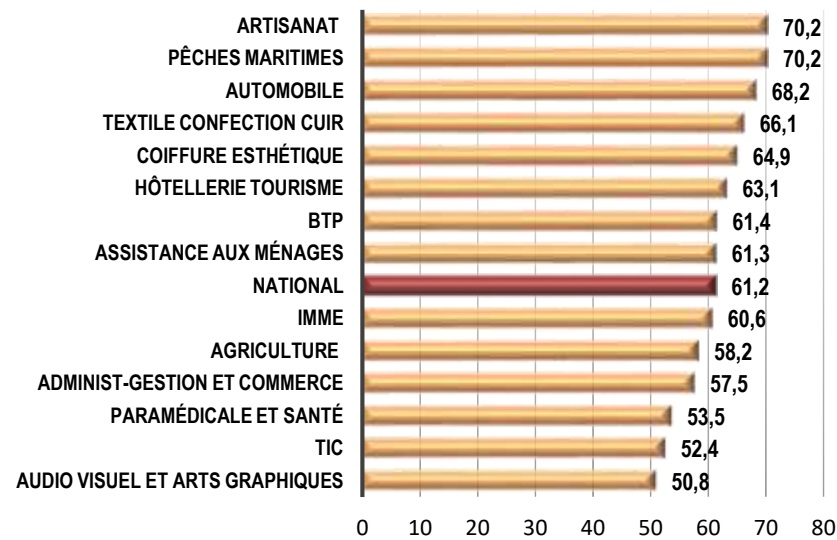


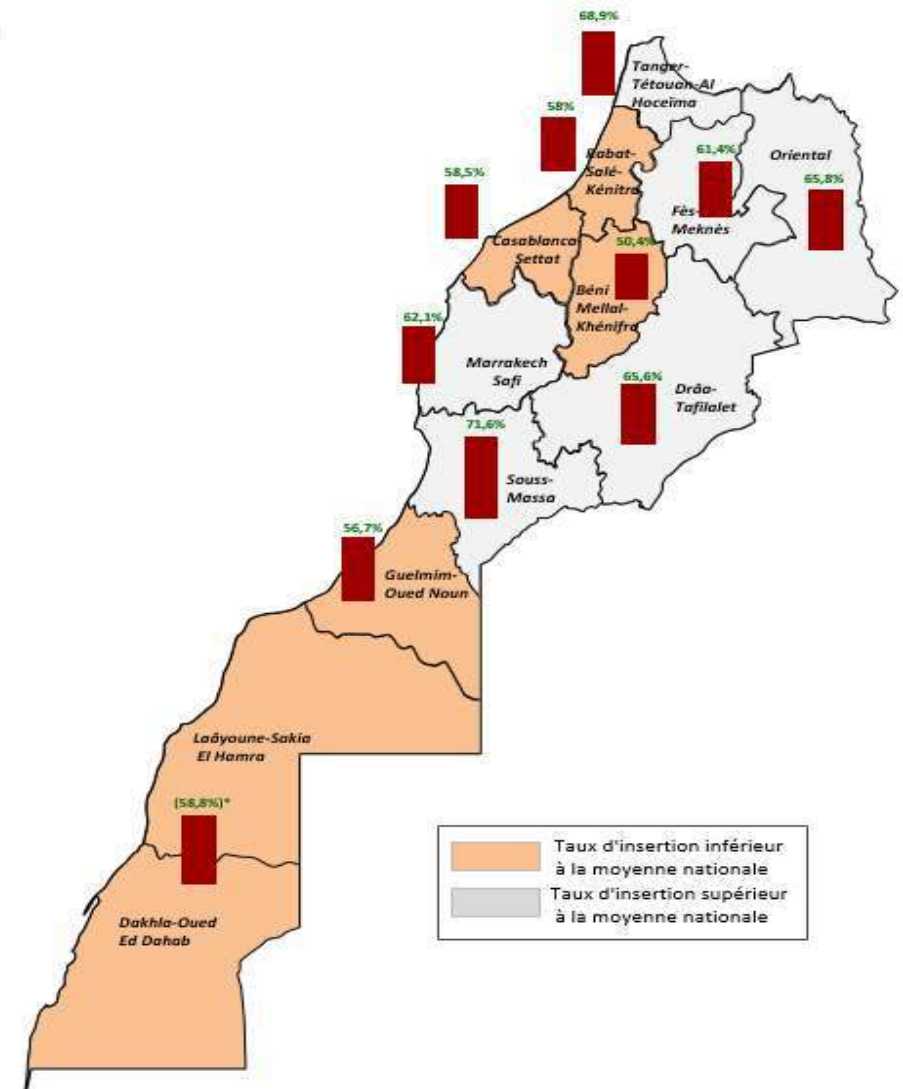
Figure 28 : Taux d'insertion selon le secteur de formation (en %)



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du DFP.

(*) : y compris ceux de la formation par apprentissage.

Figure 29 : Taux d'insertion des lauréats de la formation selon la région



(*) : Taux d'insertion des lauréats de la FP dans les deux régions.

Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du DFP

1.4.3. Emploi des lauréats neuf mois après la sortie des établissements de la formation professionnelle (*) (promotion 2012)

Figure 30 : Taux d'emploi des lauréats de la FP selon le genre (en %)

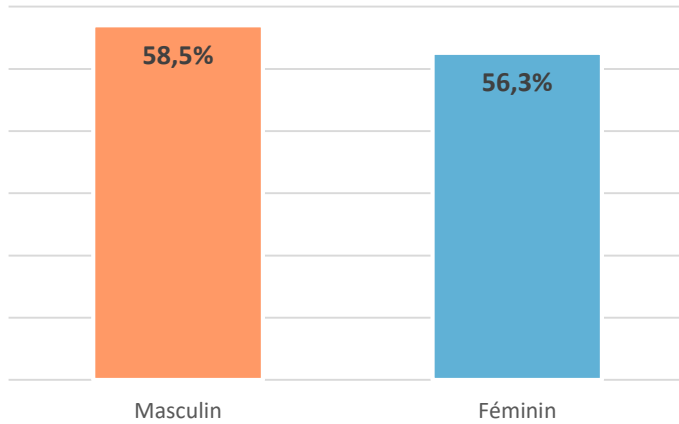
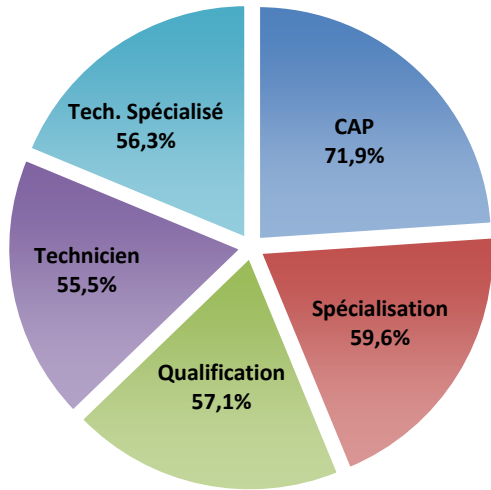


Figure 31 : Taux d'emploi des lauréats de la FP selon le niveau de formation (en %)



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du DFP.

(*) : y compris ceux de la formation par apprentissage.

Figure 32 : Taux d'emploi des lauréats de la FP selon le secteur de formation(en %)

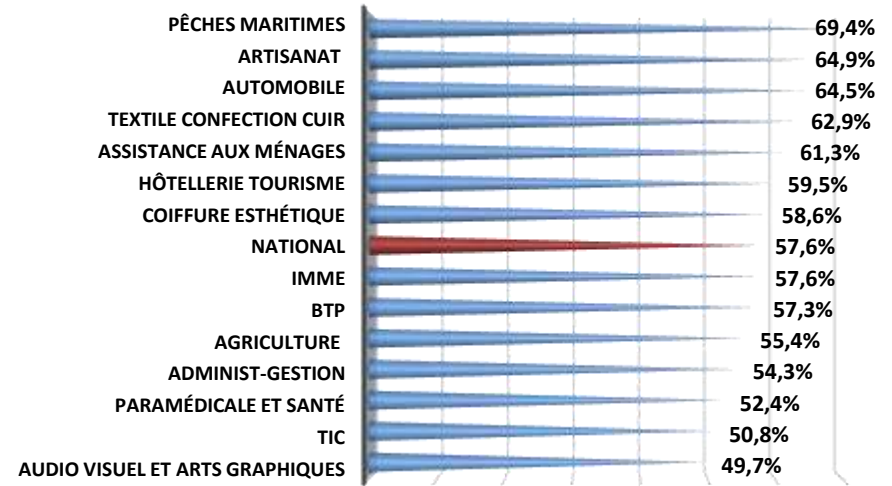
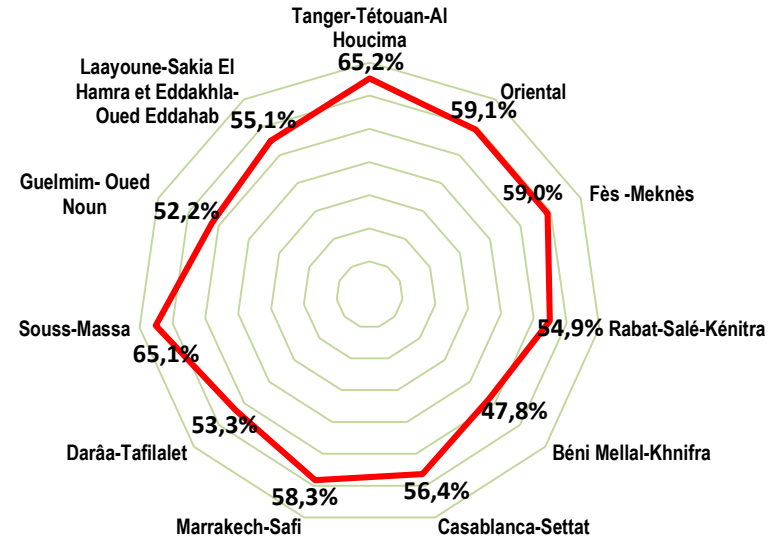


Figure 33 : Taux d'emploi des lauréats de la FP selon les régions (en %)



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du DFP.

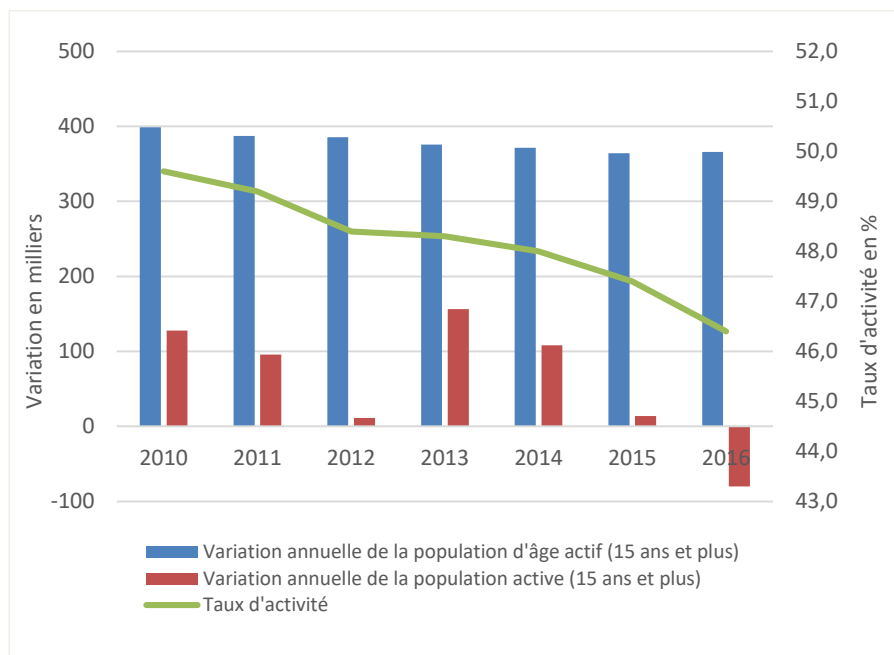
2. Recul de la participation à l'activité économique

Tableau 7 : Niveau et caractéristiques de la population active

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Population d'âge actif (15 ans et+) (en milliers)	23081	23469	23854	24230	24601	24965	25331
Population active (15 ans et+) (PA) (en milliers)	11442	11538	11549	11705	11813	11827	11747
Taux de féminisation de la PA (en %)	26,8	26,7	26,3	26,8	27,2	27,1	26,3
Part des citoyens (en %)	52,4	52,8	53,2	53,1	53,4	53,5	53,7
Part des jeunes (15-24 ans)	20,1	19,2	18,3	17,3	17,2	ND	ND
Part des diplômés	37,7	38,7	40	40,2	41,4	ND	ND
Offre additionnelle de travail (en milliers)	128	96	11	156	108	14	-80

Source : HCP / ND : Information non disponible.

Figure 34 : Variation en milliers de la population d'âge actif, de la population active et du taux d'activité



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du HCP.

Figure 35 : Evolution de l'offre additionnelle annuelle de travail selon le sexe (2010-2016)

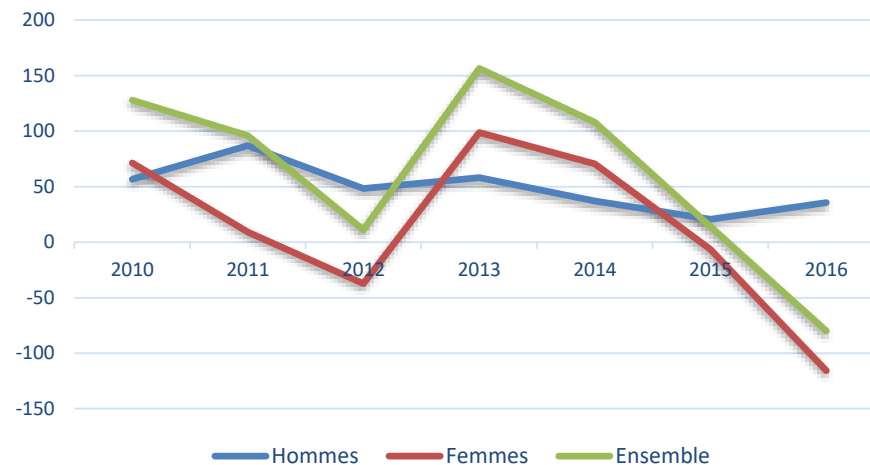
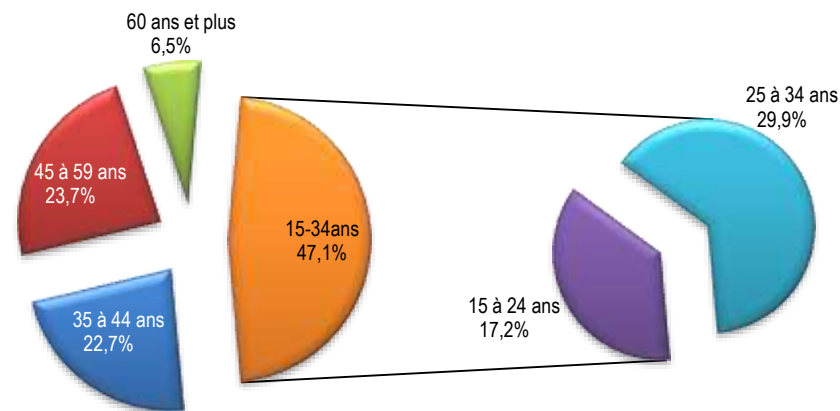


Figure 36 : Répartition de l'offre de travail selon l'âge (2014) (*)



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du HCP.

(*) Les résultats détaillés de l'enquête nationale de l'emploi du HCP de 2015 et 2016 ne sont pas encore disponibles.

Tableau 8 : Evolution du taux d'activité et du taux d'emploi

	2010			2016		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Taux d'activité (en %)	43,6	58,4	49,6	40,5	55,7	46,4
Hommes	70,3	81,1	74,7	66,3	77,9	70,8
Femmes	18,4	36,9	25,9	16,6	34,9	23,6
Jeunes 15-24 ans	27,1	46,8	36,2	20,4	38,6	28,5
Diplômés	48,4	51,6	49,1	45,0	48,2	45,7
Taux d'emploi (en %)	37,6	56,2	45,1	34,9	53,4	42

Source : HCP.

Figure 37 : Evolution du taux d'activité par sexe (en %)

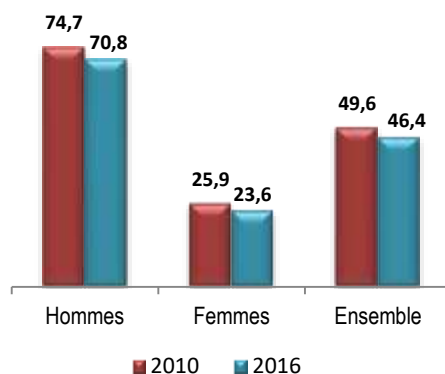
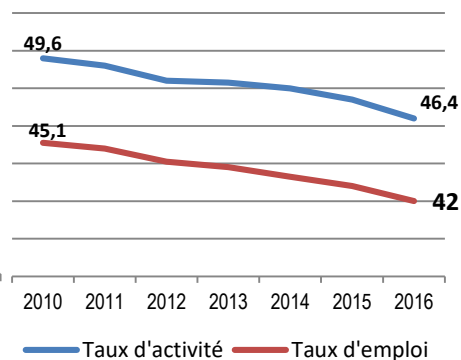


Figure 38 : Evolution du taux d'activité et du taux d'emploi (en %)



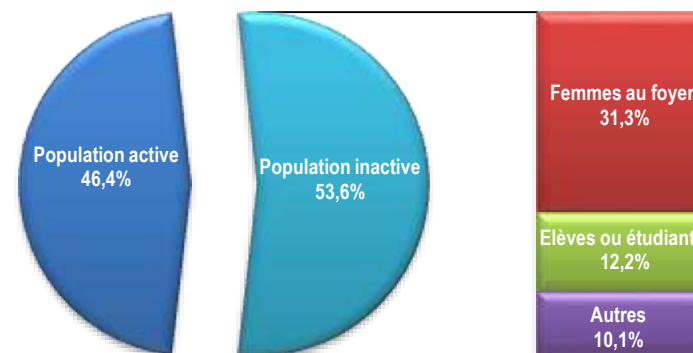
3. Découragement à l'entrée en activité (indicateur NEET)

Tableau 9 : Evolution de la population inactive (15 ans et plus) entre 2010 et 2016

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Personnes inactives (PI) (en millions)	11,6	11,9	12,3	12,5	12,8	13,1	13,6
Structure de la PI par type d'inactivité (en %)							
Femmes au foyer	59,6	58,9	58,9	58,5	ND	ND	ND
Elèves / étudiants	22,0	22,4	22,4	22,8	ND	ND	ND
Autres	18,5	18,7	18,7	18,7	ND	ND	ND
Taux de croissance de la PI (%)	2,4	2,5	3,1	1,8	2,1	2,7	3,4

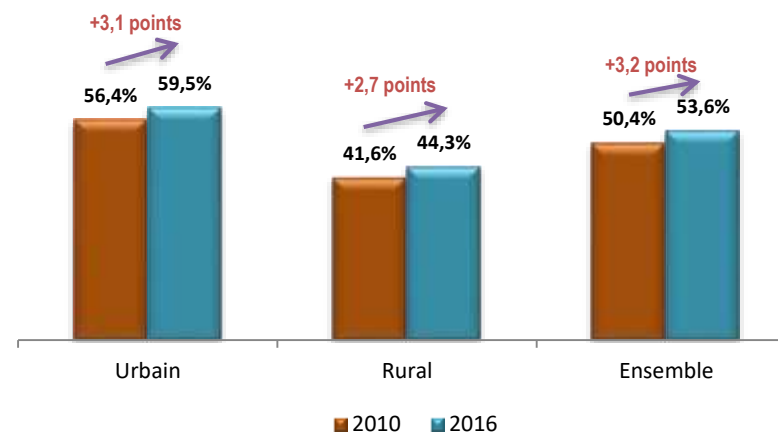
Source : HCP / ND : Information non disponible.

Figure 39 : Population d'âge actif (15 ans et +) par type d'activité en 2016 (*)



(*) : La population inactive (PI) par type d'inactivité en 2016 a été estimée sur la base de la structure de la PI par type d'inactivité en 2013.

Figure 40 : Evolution de la part des inactifs dans la population d'âge actif entre 2010 et 2016



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du HCP.

Tableau 10 : Taux de NEET (*) en 2016 par sexe et par groupe d'âge (en %)

	15-17 ans	18-24 ans	15-24 ans
Hommes	5,1	15,5	11,7
Femmes	24,6	53,5	44,0
Ensemble (les deux sexes)	14,2	34,6	25

Source : HCP.

(*) Neets : Jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation.

Figure 41 : Taux de NEET par groupe d'âge et sexe en 2016 (en %)

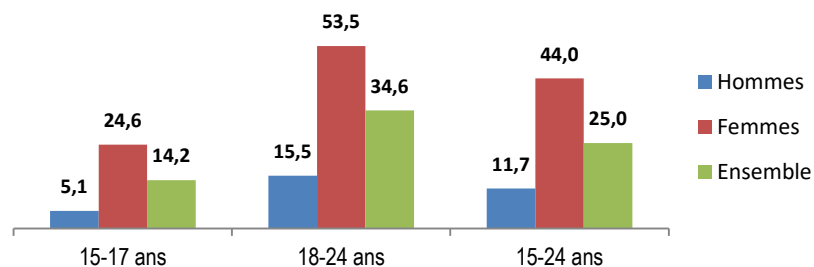
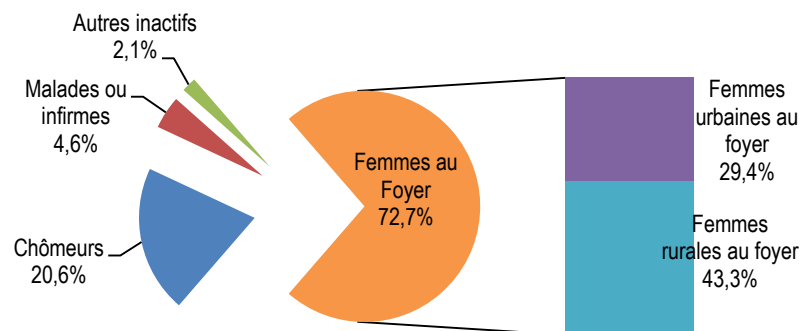


Figure 42 : Profil des jeunes Neets âgés de 15 à 24 ans (2013) (**)



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du HCP

(**) Les résultats détaillés de l'enquête nationale de l'emploi du HCP de 2014, 2015 et 2016 ne sont pas encore disponibles.

Baisse continue du taux de NEET durant les dernières années

Figure 43 : Evolution du taux de NEET entre 2015 et 2016 par sexe (Jeunes âgés de 15 à 24 ans)

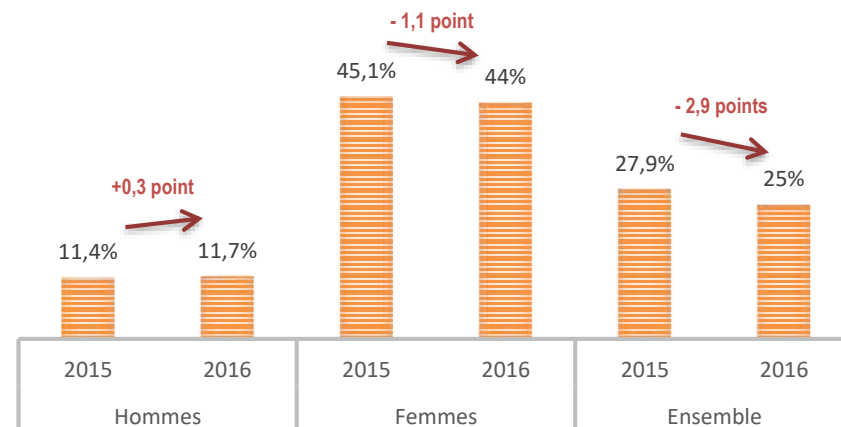
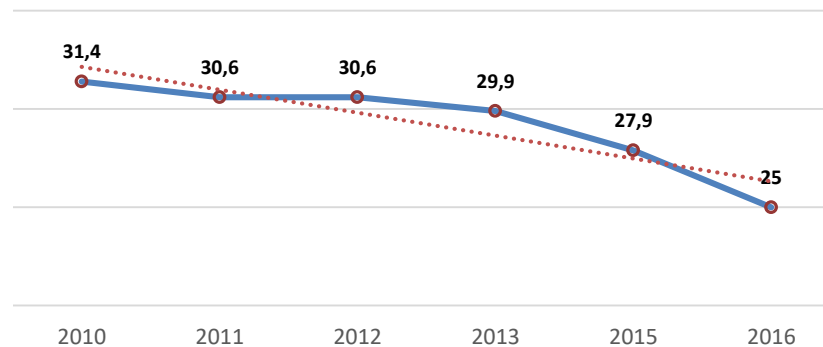


Figure 44 : Evolution du taux de NEET entre 2010 et 2016 (en %) (Jeunes âgés de 15 à 24 ans)



Source : HCP (2015 et 2016) et calculs de l'OMT (2010-2013).
Pour l'année 2014, les données ne sont pas disponibles.

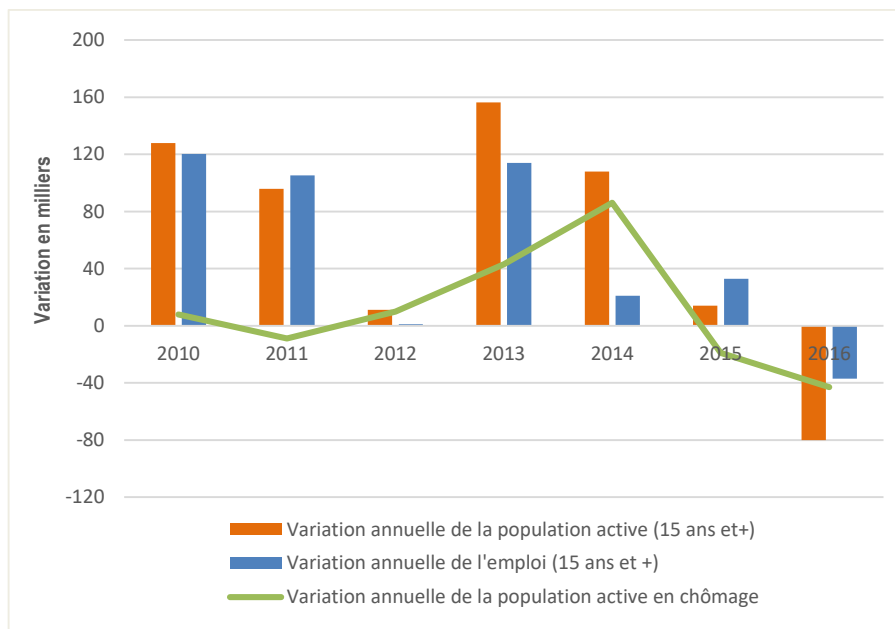
4. Prévalence et disparités du chômage

Tableau 11 : Niveau et caractéristiques du chômage (*)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Population active en chômage (PAC)	1037	1028	1038	1081	1167	1148	1105
Taux de féminisation de la PAC (en%)	28,3	30,6	29,1	27,8	28,6	29,2	30,6
Part des personnes découragées (en %)	ND	ND	ND	ND	6,4	6,7	6,1
Part des citadins (en %)	79,4	79,5	79,4	80,6	80,0	80,5	79,5
Part des jeunes (15-24 ans) (en %)	38,9	38,7	37,9	35,8	34,8	ND	35,5
Part des diplômés de niveau supérieur (en %)	23,9	26,5	26,3	26	27,8	29	33,5

Source : HCP / ND : non disponible / (*) : Il est à noter que la population en chômage, telle qu'elle est estimée par le HCP, intègre également les personnes découragées par la recherche active d'emploi.

Figure 45 : Variation en milliers de la population active, de l'emploi et du chômage



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du HCP.

Figure 47 : Evolution de la PAC par sexe entre 2015 et 2016

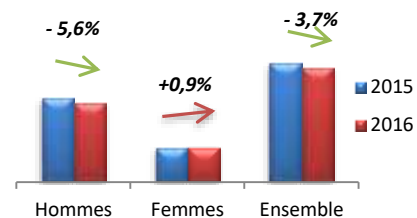


Figure 46 : Taux d'accroissement annuel moyen de la population active en chômage (2010-2016)

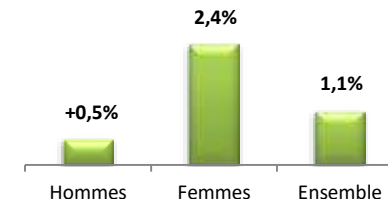


Figure 48 : Population active en chômage par diplôme en 2016

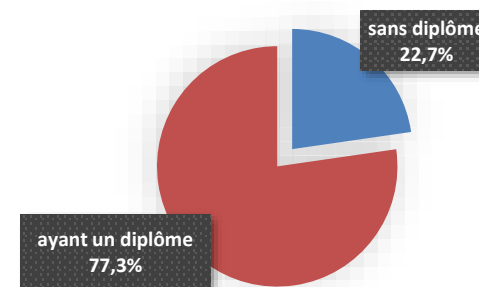
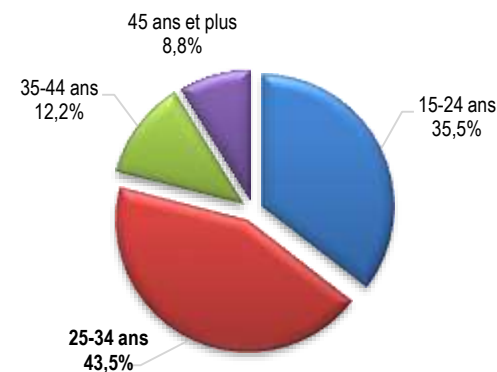


Figure 49 : Population active en chômage par tranches d'âge en 2016



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du HCP.

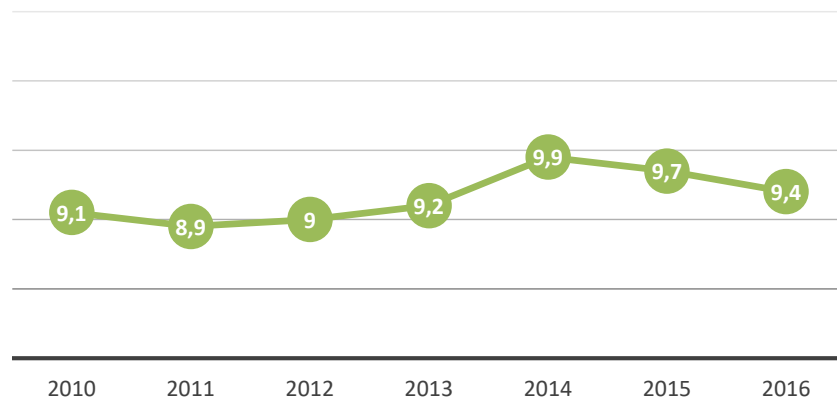
Tableau 12 : Evolution du taux de chômage

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation (*) (2016/2015)
Taux de chômage (en %)	9,1	8,9	9	9,2	9,9	9,7	9,4	-0,3
Taux de chômage par milieu de résidence (en %)								
Urbain	13,7	13,4	13,4	14	14,8	14,6	13,9	-0,7
Rural	3,9	3,9	4	3,8	4,2	4,1	4,2	+0,1
Taux de chômage par sexe (en %)								
Hommes	8,9	8,4	8,7	9,1	9,7	9,4	8,9	-0,5
Femmes	9,6	10,2	9,9	9,6	10,4	10,5	10,9	+0,4
Taux de chômage chez les jeunes (15-24 ans)								
	17,6	17,9	18,6	19,3	20,1	20,8	22,5	+1,7
Taux de chômage par diplôme (en %)								
Sans diplôme	4,5	4	4	4,5	4,7	4,1	3,8	-0,3
Niveau moyen	16	15,4	15,3	15,1	15,5	15,6	14,3	-1,3
Niveau supérieur	18,1	19,4	18,7	18,8	21,1	21,2	21,9	+0,7

Source : HCP. / (*) : variation en points de pourcentage.

Quasi-stagnation du taux de chômage autour de 9% entre 2010 et 2016

Figure 50 : Evolution du taux de chômage entre 2010 et 2016 (en %)



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du HCP.

Légère baisse du taux de chômage en 2016

Figure 52 : Evolution du taux de chômage par milieu de résidence (en %)

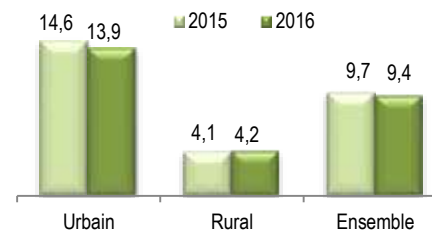
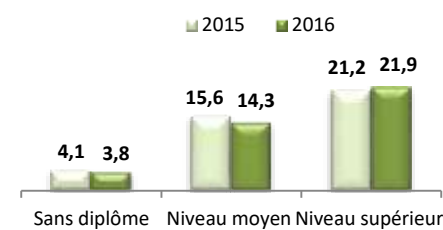
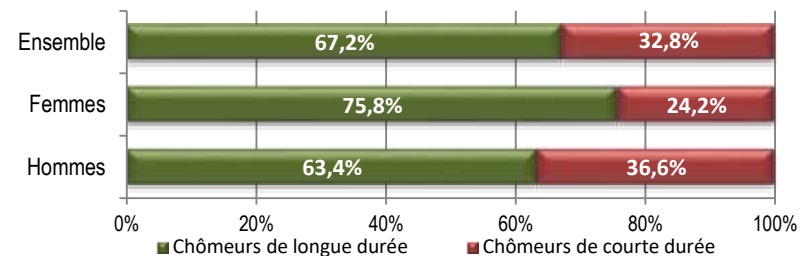


Figure 51 : Evolution du taux de chômage par niveau de diplôme (en %)



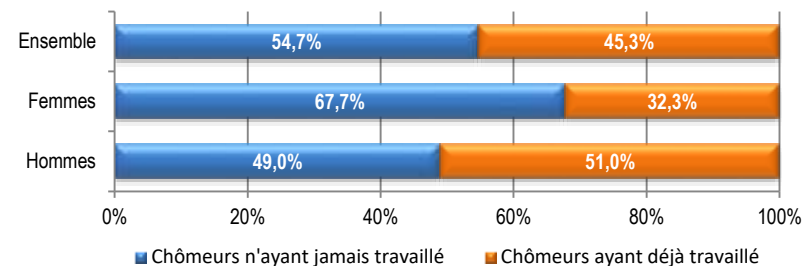
Forte incidence du chômage de longue durée

Figure 53 : Population active en chômage selon la durée de chômage et le sexe en 2016



Forte sélectivité à l'entrée au marché du travail

Figure 54 : Population active en chômage selon le type de chômeurs et le sexe en 2016



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du HCP.

Disparités du chômage

Profil des chômeurs (2016)	
- 64,8% sont des jeunes âgés de 15 à 29 ans	- 54,7% sont des primo-demandeurs d'emploi
- 33,5% sont des diplômés de niveau supérieur	- 67,2% chôment depuis plus d'une année (longue durée)

Source : HCP.

Figure 55 : Taux de chômage par sexe en 2016 (en %)

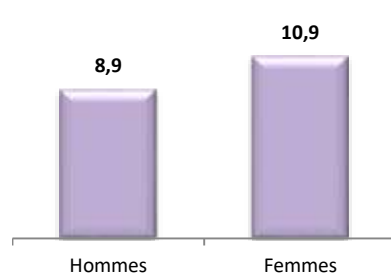


Figure 56 : Taux de chômage par groupe d'âge en 2016 (en %)

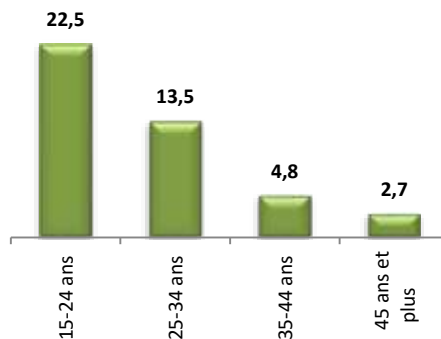
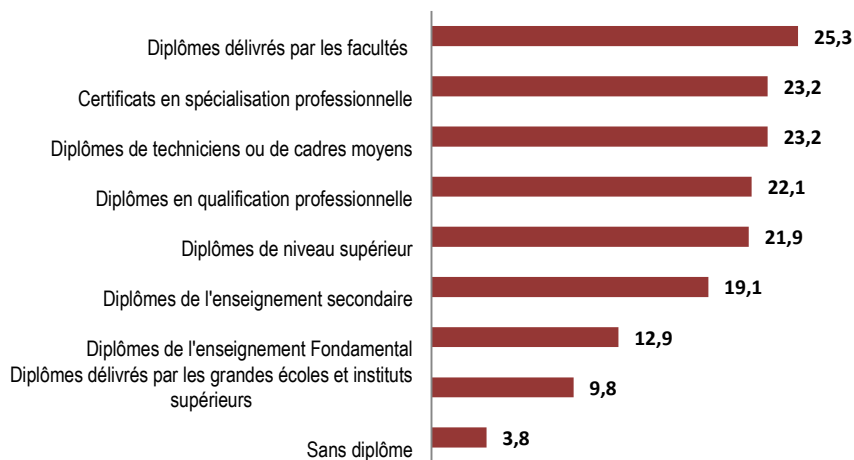
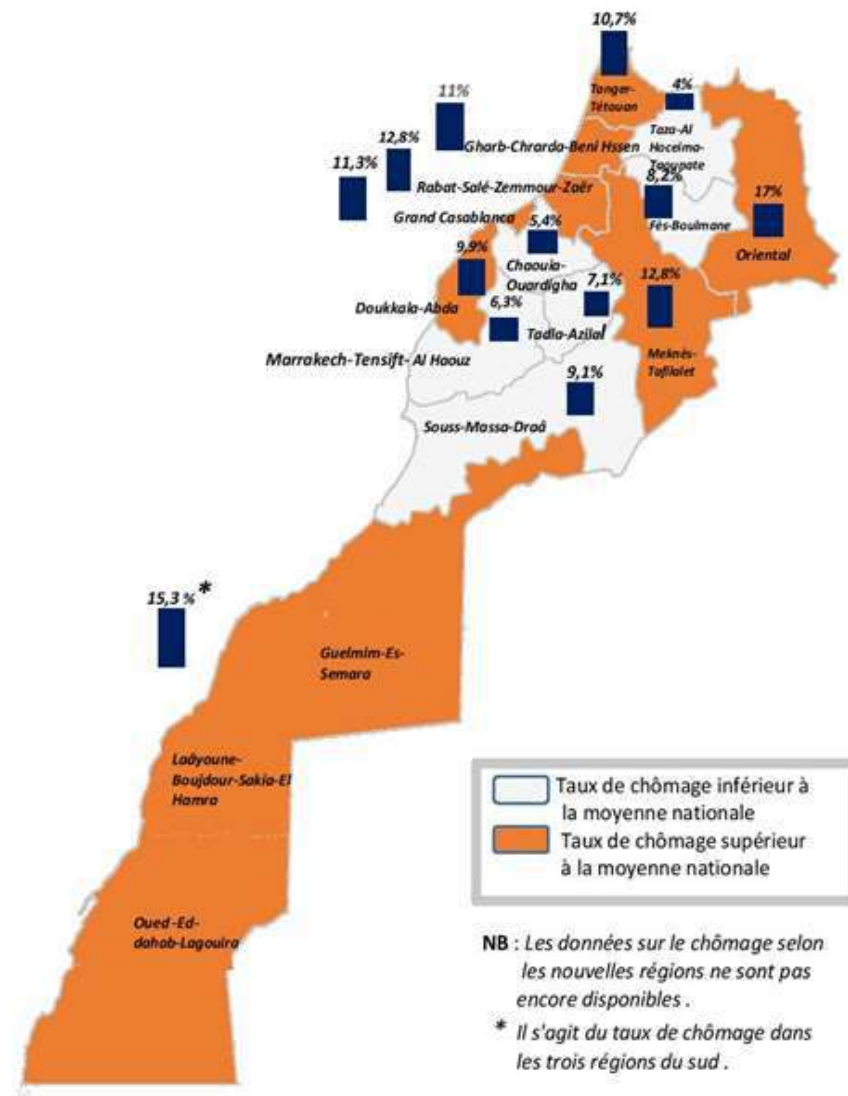


Figure 57 : Taux de chômage selon le diplôme en 2016 (en %)



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du HCP.

Figure 58 : Taux de chômage par région en 2014 (**)



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du HCP.
 (**) Les résultats détaillés de l'enquête nationale de l'emploi du HCP de 2015 et 2016 ne sont pas encore disponibles.

Définitions (Source : HCP)

Population active

Elle comprend toutes les personnes faisant partie de la main d'œuvre disponible pour la production de biens et services. La population active est composée de la population active occupée (actifs occupés) et de la population active en chômage (chômeurs).

Population inactive

Est considérée inactive toute personne qui n'est ni active occupée, ni en chômage. La population inactive comprend les élèves, les étudiants, les femmes au foyer, les retraités, les rentiers, les infirmes ou malades, les vieillards et les autres inactifs.

Taux d'activité

Il indique la part des personnes qui participent ou cherchent à participer à la production de biens et services dans une population donnée. Il est calculé, pour la population âgée de 15 ans et plus, comme suit :

$$[(\text{Population active âgée de 15 ans et plus}) / (\text{Population totale âgée de 15 ans et plus})] \times 100$$

Taux de NEET (Not in Employment, Education or Training)

Il s'agit d'un indicateur introduit depuis 2010 par la Commission Européenne pour identifier les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation. Cet indicateur concerne une catégorie, plus large que les jeunes au chômage, qui recouvre des situations très diverses dont certaines cumulent les facteurs de vulnérabilité : jeunes qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent pas ou ne veulent pas travailler, jeunes au foyer familial, jeunes volontaires, jeunes en situation d'handicap, jeunes en recherche d'orientation et autres jeunes inactifs.

Chômeurs

La population active en chômage est constituée des personnes âgées de 15 ans et plus, qui n'ont pas une activité professionnelle et qui sont à la recherche d'un emploi.

La notion de recherche d'un emploi est utilisée au sens large. Ainsi, les enquêtés qui avancent une raison de "non recherche" qui est indépendante de leur volonté, sont considérés comme chômeurs (personnes découragées par la recherche active). C'est le cas des personnes qui i) croient que le travail est non disponible dans leur localité de résidence ii) déclarent ne pas avoir le niveau de formation, de qualification ou d'expérience nécessaire, pour accéder à un emploi iii) sont trop jeunes ou trop âgées pour être embauchées par les employeurs iv) ont un handicap personnel pour trouver un emploi v) ont une promesse d'embauche vi) attendent une réponse de l'employeur

Taux de chômage

Le taux de chômage renseigne sur le déséquilibre entre l'offre et la demande d'emplois. Il exprime la part de la population dépourvue d'un emploi, et qui le cherche activement ou passivement, parmi la population active âgée de 15 ans et plus. Il est calculé comme suit :

$$[(\text{Population active en chômage}) / (\text{Population active âgée de 15 ans et plus})] \times 100$$

Définitions (Source : DFP)

Taux d'insertion des lauréats de la formation professionnelle

C'est la proportion des lauréats actifs ayant exercé au moins une activité professionnelle, rémunérée ou non, au cours de la période allant de la sortie de l'établissement jusqu'à la date de réalisation de l'enquête de suivi des lauréats. Cette notion de l'insertion professionnelle intègre à la fois des lauréats employés au cours de la période de référence de l'enquête et ceux en chômage ayant déjà occupé au moins un emploi entre la date de sortie de l'établissement et la période de référence de l'enquête.

Taux d'emploi des lauréats de la formation professionnelle

C'est la proportion des lauréats actifs employés au cours de la période de référence de l'enquête. Aussi, le concept de l'emploi a été retenu au sens large du terme qui considère comme actif occupé toute personne ayant participé à la production des biens et services pour au moins une heure pendant la période de référence de l'enquête.

IV. DEMANDE DE TRAVAIL



En 2016, le volume de l'emploi s'est établi à 10,6 millions de personnes, enregistrant ainsi une perte de 37.000 emplois par rapport à 2015. Ces pertes d'emplois concernent particulièrement les emplois non rémunérés (composés d'environ 98% d'aides familiales) localisés essentiellement dans les zones rurales qui ont connu une saison agricole difficile. En revanche, les emplois rémunérés ont connu une forte augmentation (+126.000 emplois), ce qui s'est traduit par à une amélioration de la part de l'emploi rémunéré dans l'emploi total, passant de 78,1% en 2015 à 79,5% en 2016.

Sur le plan sectoriel, force est de constater une contribution positive du secteur du BTP à la création d'emplois confirmant la relance des activités de ce secteur enregistrée depuis 2015, avec une création de 36.000 emplois nets en 2016, soit le double des emplois créés en 2015 (18.000 emplois). Le secteur de l'industrie a généré plus de 8.000 emplois confirmant la reprise qu'a connu également ce secteur en 2015. Pour le secteur des services, il a conservé le même niveau de création d'emplois enregistré au cours des deux dernières années (2014 et 2015), atteignant 38.000 emplois créés en 2016. Ces emplois ont été générés particulièrement par la branche d'activité des « services personnels et domestiques » (29.000 emplois) et celle du «commerce de détail hors magasin» (8.000 emplois).

En termes d'évolution, l'économie marocaine a créé plus de 51.000 postes d'emploi en moyenne par an entre 2010 et 2016, malgré une conjoncture économique difficile, tant à l'échelle internationale et régionale que nationale. Les créations d'emploi ont concerné essentiellement les emplois rémunérés (+87.000 emplois en moyenne par an), particulièrement dans les zones urbaines où l'essentiel des activités économiques relève des secteurs secondaire et tertiaire. A cet égard, force est de souligner une évolution significative de l'emploi salarié déclaré à la CNSS par les entreprises du secteur privé (plus de 3% par an en moyenne), dont le nombre s'élève à près de 3,3 millions de personnes à fin 2016, soit un taux de couverture de plus de 80% des salariés du secteur privé.

En revanche, les emplois non rémunérés (aides familiaux et apprentis) ont enregistré une perte annuelle moyenne de 36.000 emplois durant cette même période (2010-2016). La baisse de l'emploi non rémunéré est marquée essentiellement dans le secteur agricole et s'expliquerait par un phénomène de substitution du facteur travail par le facteur capital, résultat direct du déploiement du plan Maroc vert qui s'est fixé pour objectif la modernisation du processus de production afin d'améliorer les rendements et la valeur ajoutée de l'activité agricole.

Le secteur des services reste le principal secteur pourvoyeur en matière de création d'emplois au cours de cette période. Il a créé en moyenne 68.000 emplois par an entre 2010 et 2016, suivi du secteur du BTP avec 11.000 emplois par an. En revanche, les autres secteurs d'activité ont connu des pertes d'emplois durant cette période. Le secteur de « l'agriculture, forêt et pêche » a perdu en moyenne 18.000 emplois par an, suivi de l'industrie avec une perte annuelle moyenne de 10.000 emplois.

1. Evolution de la demande du travail

✚ Contenu en emplois de la croissance économique

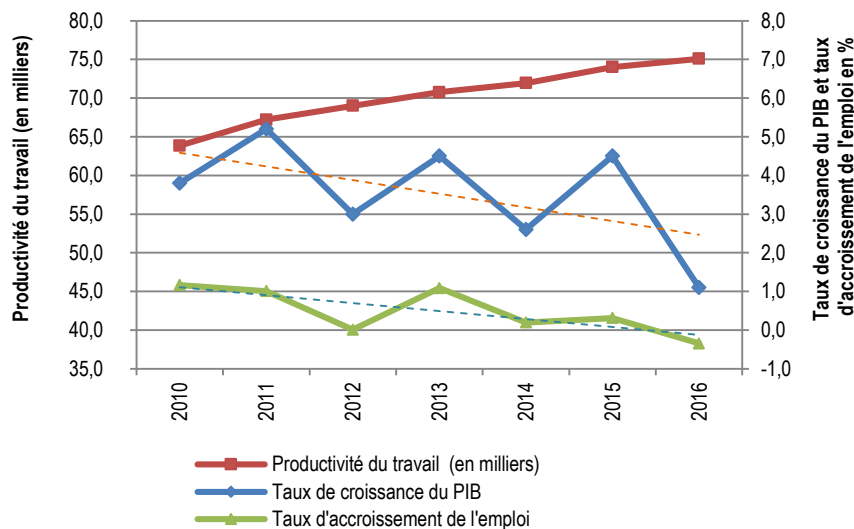
Tableau 13 : Contenu en emplois de la croissance

	2000-2010	2010-2016
<i>Taux de croissance du PIB (en moyenne/an)</i>	4,9% <small>(Base 1998)</small>	3,5% <small>(Base 2007)</small>
Taux d'accroissement annuel moyen de l'emploi (15 ans et +)	1,6%	0,4%
<i>Contenu en emplois de la croissance (*)</i>	0,33	0,11
Création moyenne d'emploi pour 1 point du PIB	29000	12000

Source : HCP + calculs de l'OMT.

(*) : il s'agit de l'élasticité de l'emploi par rapport à la croissance du PIB (c'est le rapport entre la variation relative de l'emploi et la variation relative du PIB entre deux périodes). Au cours de la période 2000-2010, une hausse de la croissance de 1 point de pourcentage a entraîné une augmentation de l'emploi de 0,33 point de pourcentage en moyenne.

Figure 59 : Evolution de la productivité du travail, taux d'accroissement de l'emploi et taux de croissance du PIB



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du HCP.

✚ Niveau et caractéristiques de l'emploi

Tableau 14 : Niveau et caractéristiques de l'emploi

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Emploi (15 ans et plus en milliers)	10405	10510	10511	10625	10646	10679	10642
Taux de féminisation	26,7%	26,3%	26,1%	26,7%	27,0%	26,8%	25,9%
Part des citadins	49,7%	50,2%	50,6%	50,3%	50,5%	50,6%	51,0%
Part des jeunes (15-24 ans)	18,2%	17,3%	16,4%	15,4%	15,3%	ND	ND
Part des diplômés	34,5%	35,4%	36,8%	37,0%	38,0%	38,8%	39,6%
Taux d'emploi (15 ans et+)	45,1%	44,8%	44,1%	43,8%	43,3%	42,8%	42,0%

Source : HCP. ND : Information non disponible.

Figure 60 : Parts des femmes, des citadins et des diplômés dans l'emploi (2010-2016)

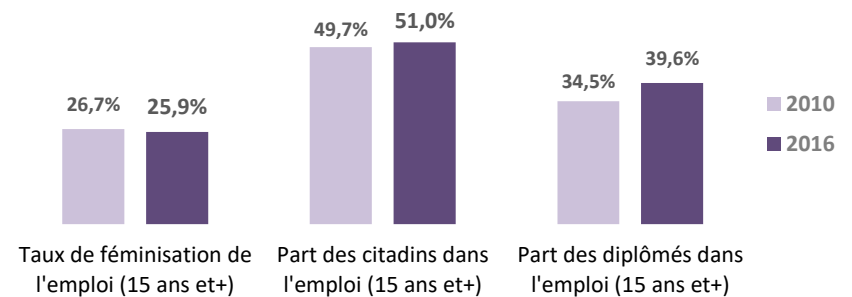
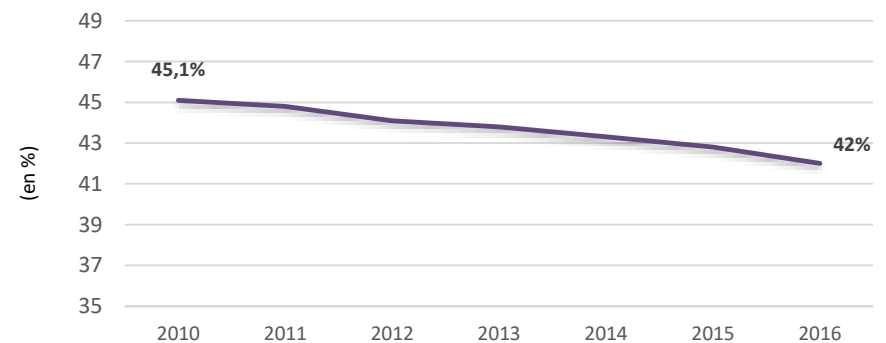
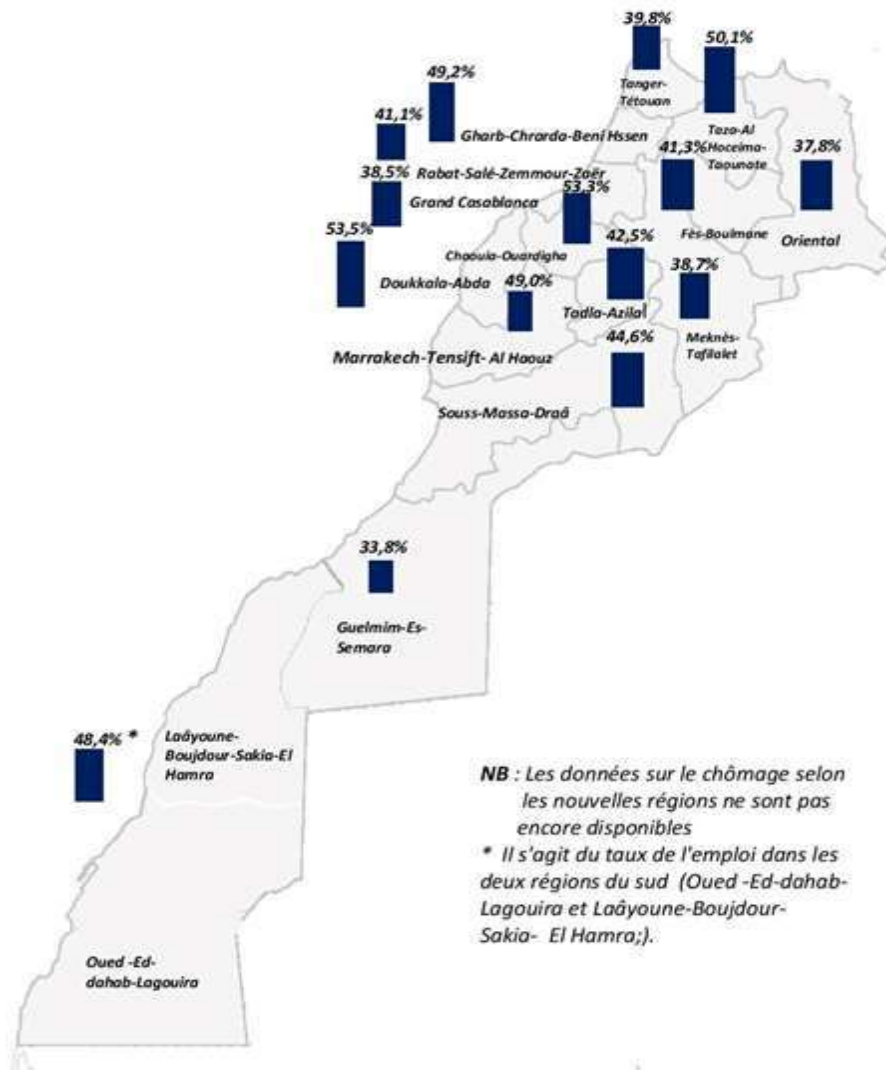


Figure 61 : Evolution du taux d'emploi (15 ans et plus)



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du HCP.

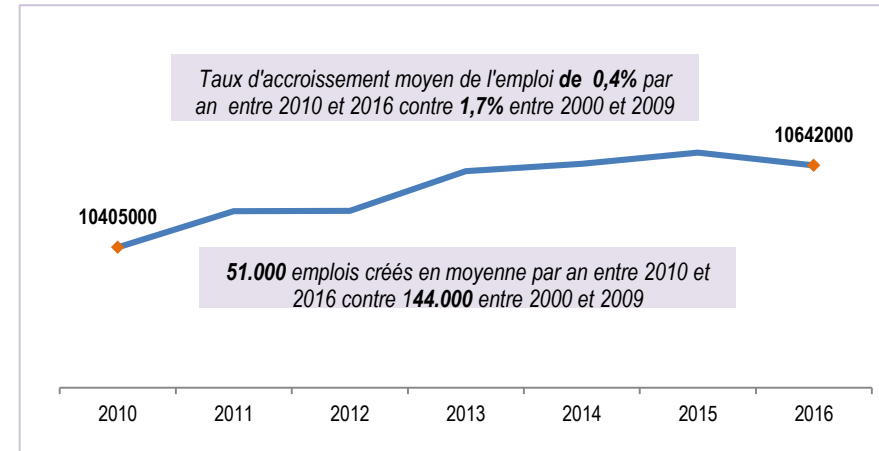
Figure 62 : Taux d'emploi par région (2013) (**)



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du HCP.
 (**) Les résultats détaillés de l'enquête nationale de l'emploi du HCP de 2014, 2015 et 2016 ne sont pas encore disponibles.

✚ **Baisse du rythme d'évolution de l'emploi**

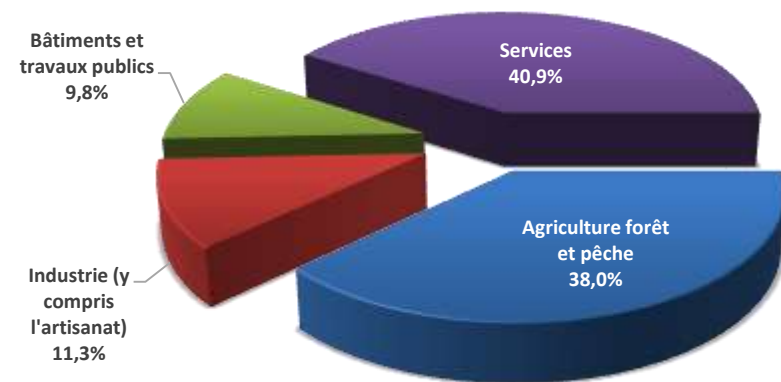
Figure 63 : Evolution de l'emploi (15 ans et plus) entre 2010 et 2016



Source : HCP + calculs de l'OMT.

✚ **Contribution sectorielle à la création d'emplois**

Figure 64 : Emploi (15 ans et plus) par secteur d'activité en 2016



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du HCP.

Figure 65 : Créations nettes d'emplois par secteur d'activité en 2016

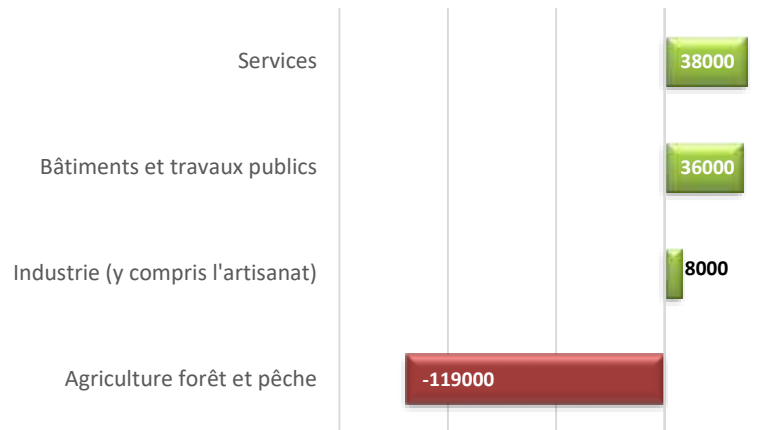
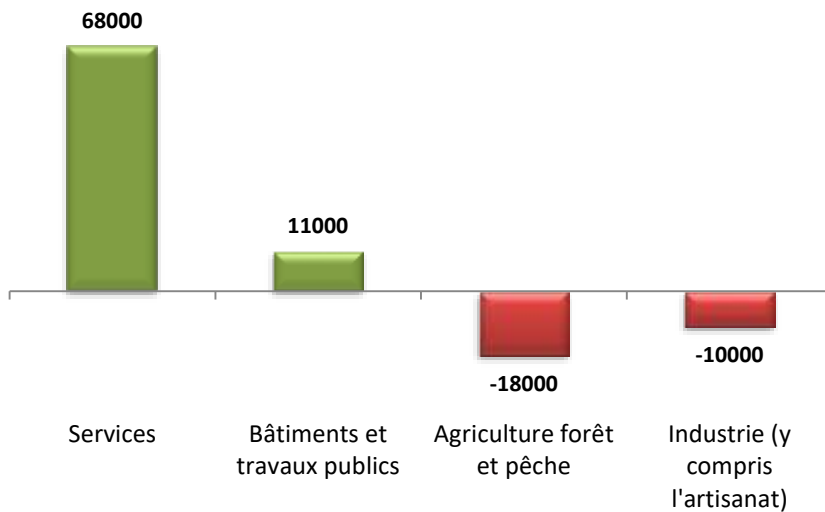


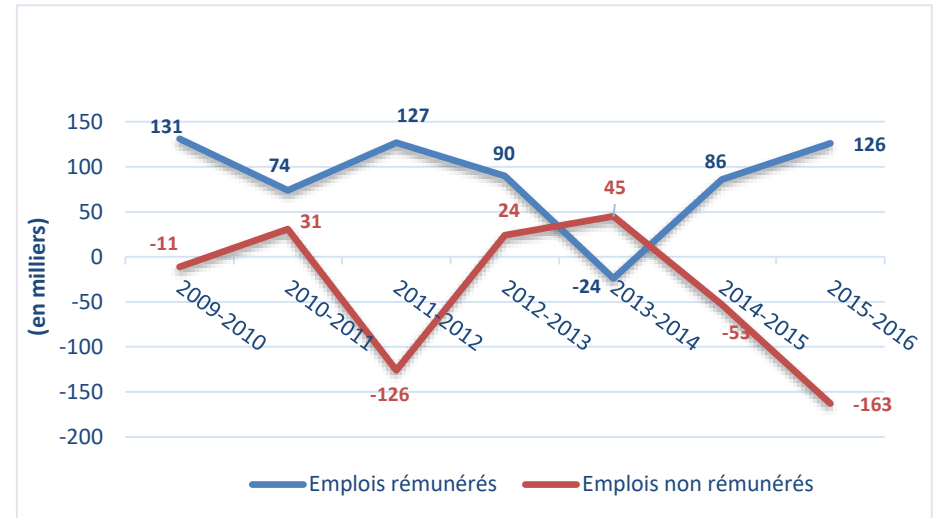
Figure 66 : Créations nettes d'emplois par secteur d'activité (en moyenne par an entre 2010 et 2016)



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du HCP.

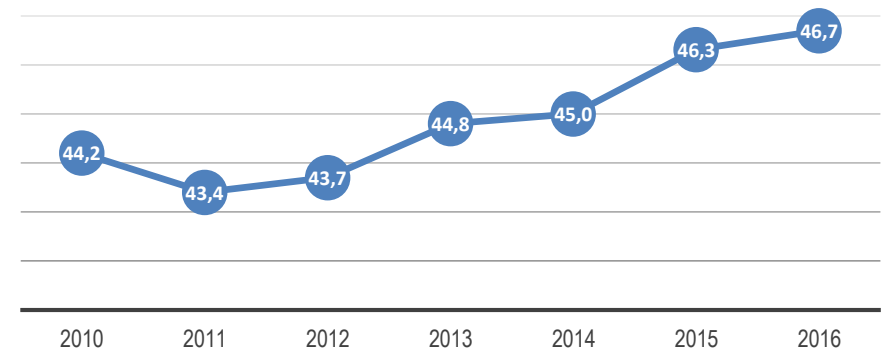
Evolution favorable de l'emploi rémunéré

Figure 67 : Evolution des créations nettes d'emplois rémunérés et non rémunérés



Salarisation croissante de l'emploi

Figure 68 : Evolution du taux de salariat (2010-2016) (en %)



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du HCP.

Figure 69 : Taux de salariat par milieu de résidence (en %)

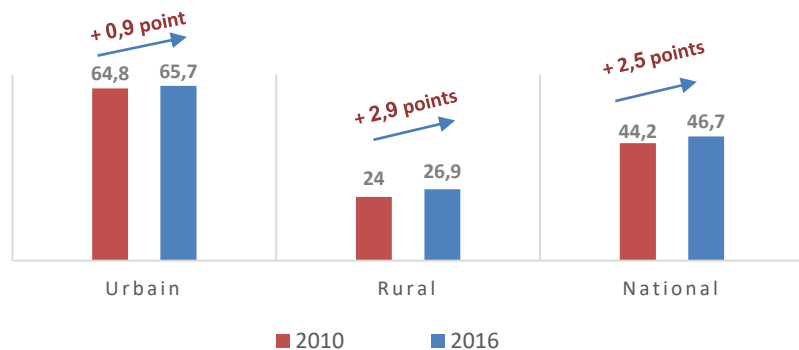
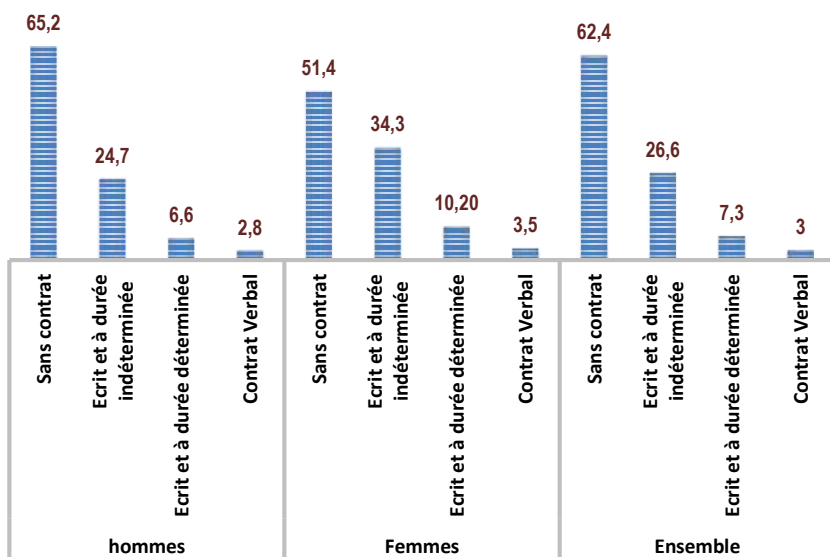


Figure 70 : Salariés par type de contrat et sexe en 2013 (en %) (*)

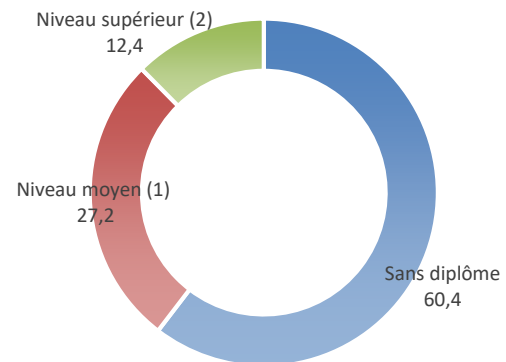


Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du HCP.

(*) Les résultats détaillés de l'enquête nationale de l'emploi du HCP de 2014, 2015 et 2016 ne sont pas encore disponibles.

Qualité de l'emploi

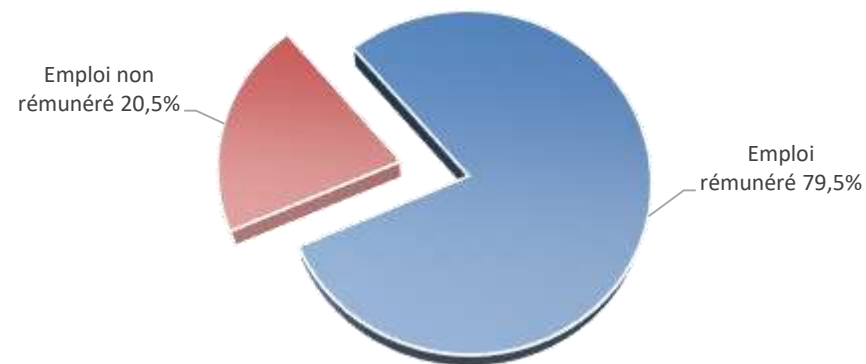
Figure 71 : Emploi (15 ans et plus) par diplôme en 2016 (en %)



(1) Les diplômes de niveau moyen regroupent les certificats de l'enseignement primaire, ceux du secondaire collégial et les diplômes de qualification ou de spécialisation professionnelle.

(2) Les diplômes de niveau supérieur regroupent les baccalauréats, les diplômes de techniciens ou de techniciens spécialisés et les diplômes d'enseignement supérieur

Figure 72 : Emploi (15 ans et plus) selon la situation dans la profession en 2016



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du HCP.

Figure 73 : Emploi (15 ans et plus) selon l'affiliation ou non à un système de couverture médicale (2016)

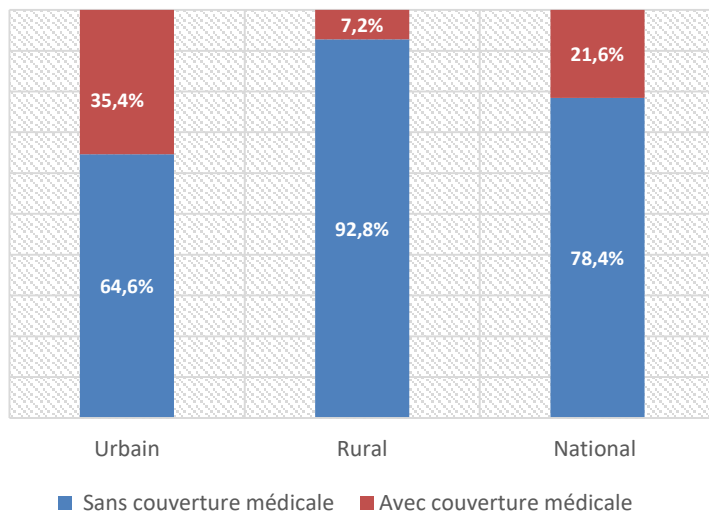
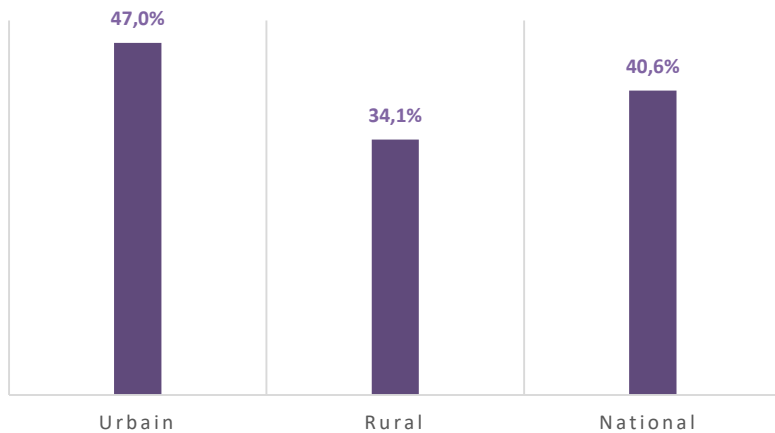
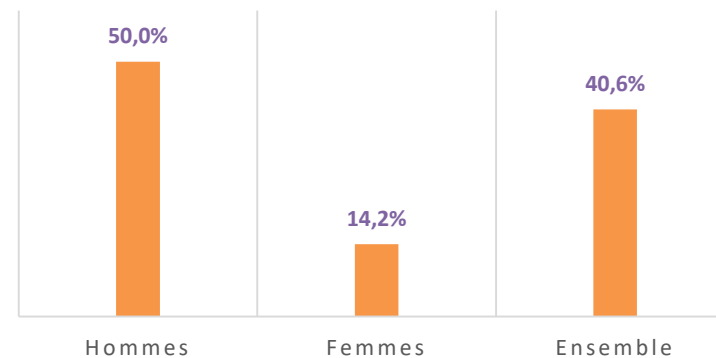


Figure 74 : Parts des actifs occupés ayant effectué une durée de travail excessive par milieu de résidence en 2016



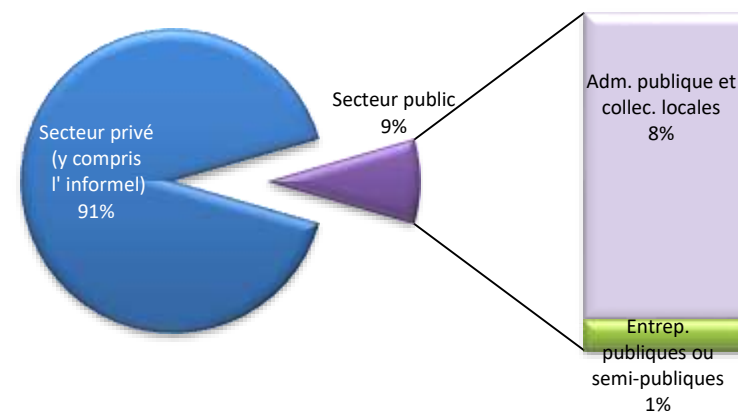
Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du HCP

Figure 75 : Parts des actifs occupés ayant effectué une durée de travail excessive par sexe en 2016



Segmentation du marché du travail

Figure 76 : Emploi (15 ans et plus) par secteur (2014) (*)



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du HCP.
 (*) Les résultats détaillés de l'enquête nationale de l'emploi du HCP de 2015 et 2016 ne sont pas encore disponibles.

Contribution du secteur informel à l'emploi

Tableau 15 : Taux de salariat et de féminisation de l'emploi (informel, non agricole global) en 2013

	Emploi du secteur informel	Emploi non agricole global
Taux de féminisation (*)	10,5 %	17,4 %
Taux de salariat	17,2 %	64,4 %

Source : Enquête nationale sur le secteur informel réalisée par le HCP (2013).

(*) : Pour le secteur informel, il s'agit du taux de féminisation de l'emploi permanent du secteur.

Figure 77 : Evolution de l'emploi et des unités de production informels entre 2007 et 2013 (en millions)

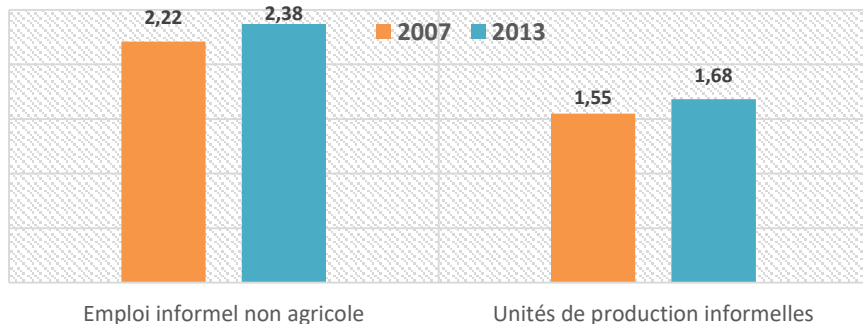


Figure 78 : Emploi informel par secteur d'activité en 2013

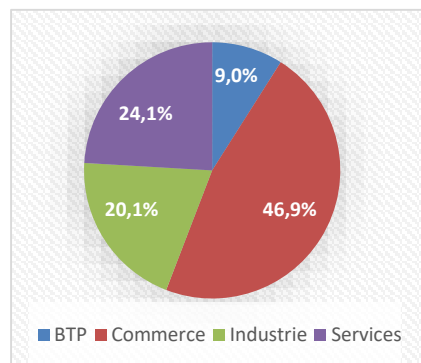
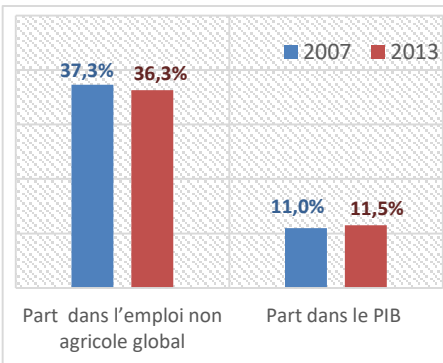


Figure 79 : Contribution du secteur informel à l'économie nationale



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des résultats de l'enquête nationale sur le secteur informel du HCP.

Prévalence du sous-emploi

Tableau 16 : Niveau et caractéristiques du sous-emploi

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Population active occupée sous employée (15 ans et+) (en milliers)	1 208	1 106	966	978	1100	1154	1202
Taux de féminisation (en%)	14,4	12,9	13	13,2	16,1	16,3	13,9
Taux de sous-emploi (en%)	11,6	10,5	9,2	9,2	10,3	10,8	11,3
Hommes	13,6	12,4	10,8	10,9	11,9	12,4	13,1
Femmes	6,3	5,2	4,6	4,6	6,1	6,6	6,2
Urbain	10	9,3	8,6	8,4	9,5	9,9	10,2
Rural	13,2	11,8	9,8	10,1	11,2	11,8	12,4

Source : HCP.

Figure 80 : Taux de sous-emploi par sexe et milieu de résidence en 2016 (en %)

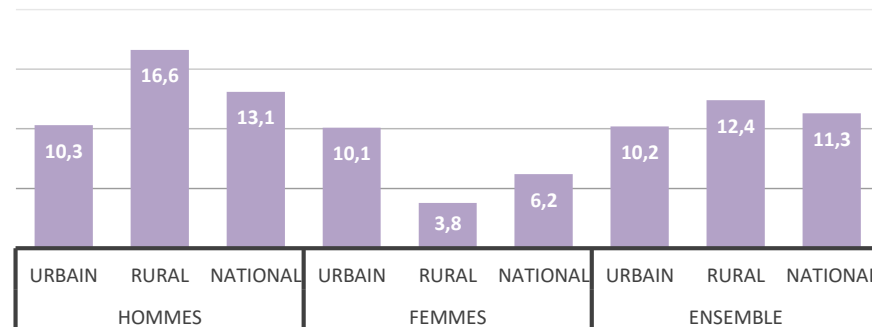
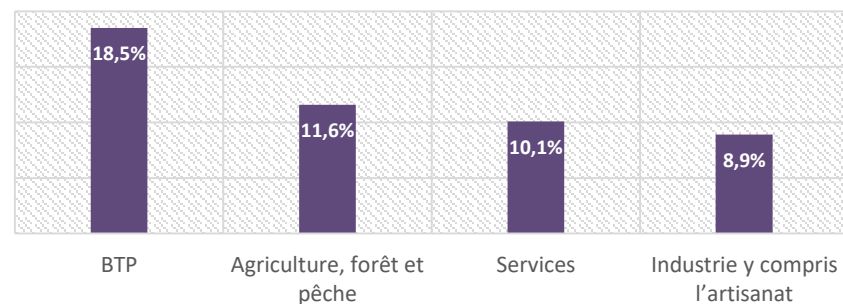
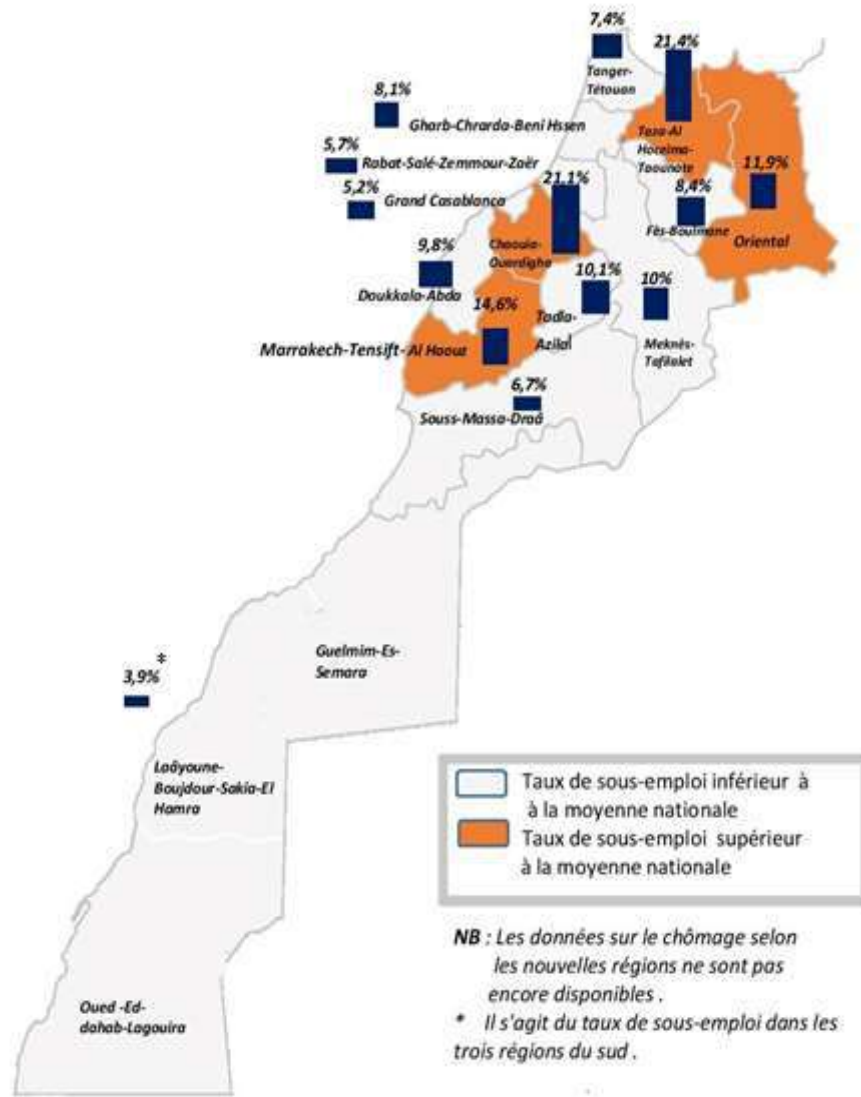


Figure 81 : Taux de sous-emploi par secteur d'activité (2016)



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du HCP.

Figure 82 : Taux de sous-emploi par région en 2014 (**)



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données du HCP.

(**) Les résultats détaillés de l'enquête nationale de l'emploi du HCP de 2015 et 2016 ne sont pas encore disponibles.

2. Migration du travail : gestion des flux migratoires légaux des salariés

✚ Emigration des travailleurs

Tableau 17 : Evolution du nombre de travailleurs marocains émigrés à l'étranger

Emigration	2012	2013	2014	2015	2016
OFII France	5293	5137	5571	5762	6052
Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle et ANAPEC	2762	2793	3128	3052	2718
Total	8055	7930	8699	8814	8770

Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Figure 83 : Evolution du nombre de travailleurs marocains émigrés

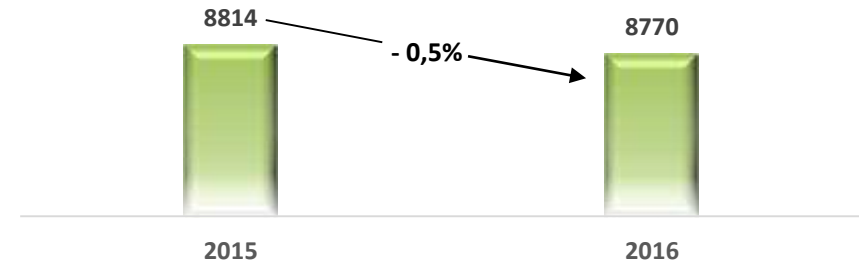
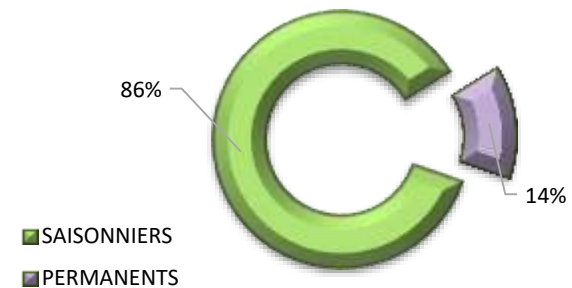
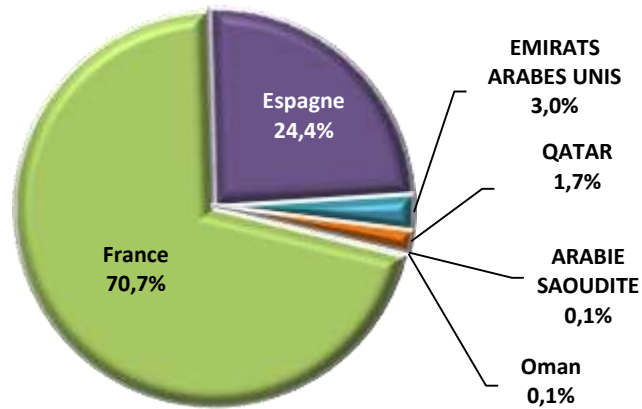


Figure 84 : Répartition des travailleurs marocains émigrés selon le type de contrat au titre de 2016



Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Figure 85 : Répartition des travailleurs marocains ayant émigré selon le pays d'accueil au titre de l'année 2016



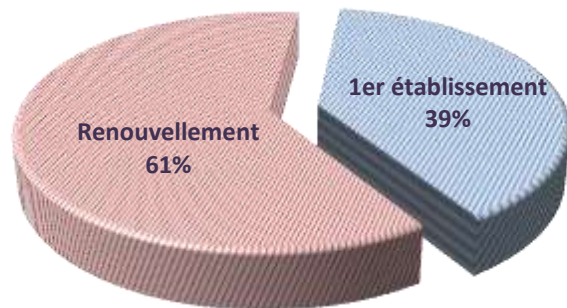
Immigration des travailleurs

Tableau 18 : Contrats visés en faveur des salariés étrangers

Type de contrat	2014	2015	2016
1 ^{er} établissement	2295	2560	2850
Renouvellement	5396	4995	4456
Total des contrats visés	7691	7555	7306

Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Figure 86 : Contrats visés selon le type de contrat en 2016



Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Figure 87 : Contrats visés en faveur des salariés étrangers selon les secteurs d'activité en 2016

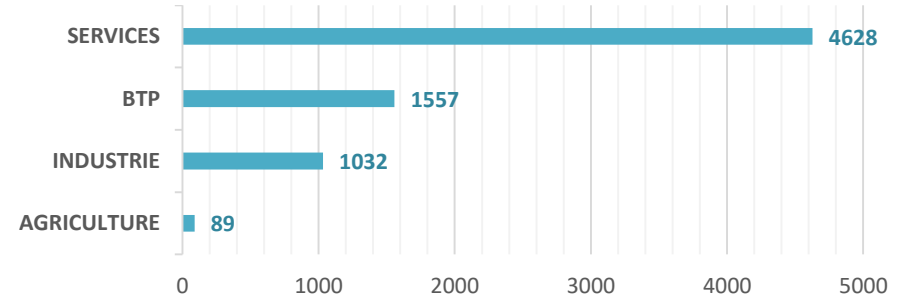
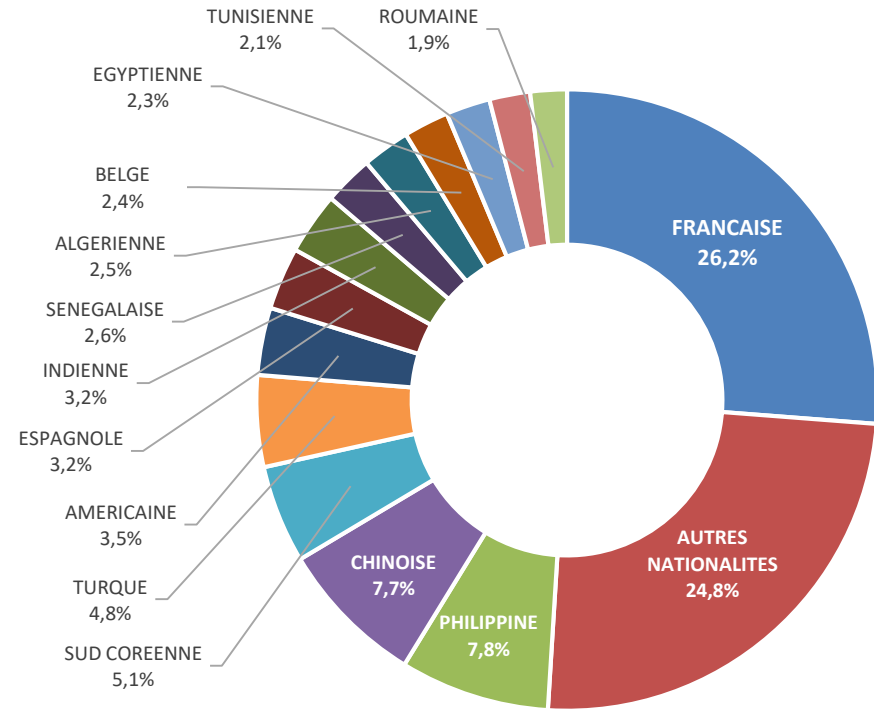


Figure 88 : Contrats visés selon la nationalité en 2016



Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Définitions

(Source : HCP)

Population active occupée

La population active occupée comprend toutes les personnes âgées de 7 ans et plus participant à la production de biens et services, ne serait-ce que pour une heure, pendant une brève période de référence spécifiée, et toutes les personnes pourvues normalement d'un emploi, mais absentes de leur travail pour un empêchement temporaire. Il s'agit d'un concept large qui englobe tous les types d'emplois, y compris le travail occasionnel, le travail à temps partiel et toutes les formes d'emplois irréguliers.

Taux d'emploi

Il exprime la part de la population active occupée dans une population donnée.

Population active occupée sous-employée

La population active occupée sous-employée est constituée :

- Des actifs occupés âgés de 15 ans et plus disposés à faire des heures complémentaires, disponibles pour le faire et ayant travaillé au cours de la semaine de référence moins de 48 heures ;
- Des actifs occupés âgés de 15 ans et plus, ayant travaillé plus que le seuil fixé ci-dessus et qui sont à la recherche d'un autre emploi ou disposés à changer d'emploi pour l'une des deux raisons suivantes : i) inadéquation de leur emploi avec leur formation ou leur qualification ii) insuffisance du revenu procuré par leur travail.

Taux de sous-emploi

Ce taux renseigne sur l'importance des principales formes de sous-utilisation des actifs occupés. Il exprime la part des actifs occupés sous-employés dans la population active occupée âgée de 15 ans et plus. Il se calcule comme suit :

[Population active occupée sous employée / population active occupée âgée de 15 ans et plus] x 100

Durée de travail excessive

La notion de durée de travail excessive, telle que définie par le Bureau International du Travail (BIT), se réfère à la proportion de population occupée dont les horaires effectifs de travail dans tous les emplois dépassent 48 heures par semaine.

V. COMPÉTITIVITÉ ET SALAIRES



En matière de politique des revenus, des prix et des salaires, le Gouvernement veille régulièrement à la revalorisation du salaire minimum en vue de préserver le pouvoir d'achat des smigards et d'améliorer leurs conditions de vie. Ainsi, les revalorisations du salaire minimum effectuées les dernières années, dans le cadre du dialogue social, ont permis aux smigards un gain en pouvoir d'achat de 2,7% en moyenne annuelle. Ceci est la conséquence d'une progression nominale moyenne du salaire minimum de 4% annuellement, contre une augmentation des prix à la consommation de 1,3%. Par conséquent, sur le plan international, le Maroc occupe actuellement une position intermédiaire par rapport aux pays comparables et compétitifs, en termes de salaire minimum, selon le rapport "Measuring Regulatory Quality and Efficiency" 2016 de Doing Business. De même, il occupe une position appréciable en termes de taux d'amélioration de la productivité qui est en progression de plus de 3% en dollar parité de pouvoirs d'achat, au cours de la dernière décennie, selon les données de l'OIT. En revanche, le Maroc est classé dans une position non confortable au vue de l'importance de la valeur du revenu national brut par tête (7690 PPA\$ en termes de l'année 2015), selon les données de la Banque mondiale, même s'il a enregistré, cette dernière décennie, une amélioration de presque 5% en moyenne annuelle dans cet agrégat.

La distribution des salaires dans le secteur privé structuré fait apparaître une tendance baissière de la disparité salariale si l'on se fie au rapport interdéciles des deux tranches extrêmes des salaires (D9/D1). En revanche, si l'on procède à une analyse séparée selon les tranches supérieures (D9/D8), moyennes (D6/D4) et inférieures (D2/D1) de la distribution des salaires, on constate une certaine stabilité dans les tranches inférieures aussi bien pour les hommes que pour les femmes, ainsi que pour l'ensemble des salariés. En même temps, on enregistre également une certaine augmentation de la disparité salariale chez les femmes aussi bien dans les tranches moyennes que supérieures des salaires.

Le coût salarial par unité produite dans l'ensemble du tissu économique représente 36,8% des richesses produites en 2014 et 35,3% dans les industries manufacturières, en augmentation d'un point de pourcentage dans le premier cas, et en baisse de deux points de pourcentage dans le deuxième cas, par rapport à une année auparavant. Ce coût varie selon les secteurs. Les charges du personnel les plus élevées par unité produite sont enregistrées dans les secteurs des industries du textile et du cuir (70% de la valeur ajoutée) et des industries électriques et électroniques (58%). Cette part n'est que de 28% et 27%, respectivement, dans les industries agroalimentaires et les industries chimiques et parachimiques.

La productivité du travail dans l'ensemble du tissu économique a enregistré une nette amélioration en 2015 : 3,6% contre 1,8% une année auparavant. Cette amélioration a été boostée par le secteur agricole qui a fait grimper ses richesses à 13,3% après une année de régression. Il est également à signaler que le secteur secondaire s'est relativement rétréci cette année (3,1%) par rapport à l'année d'avant (5,1%).

Dans l'ensemble, le secteur des industries de transformation a enregistré une bonne productivité sur deux années consécutives: 6,9% en 2014 et 6,5% en 2013. Cette performance est due essentiellement aux bons résultats affichés par les secteurs des industries électriques et électroniques (15,1%) et les industries des textiles et du cuir (10,1%).

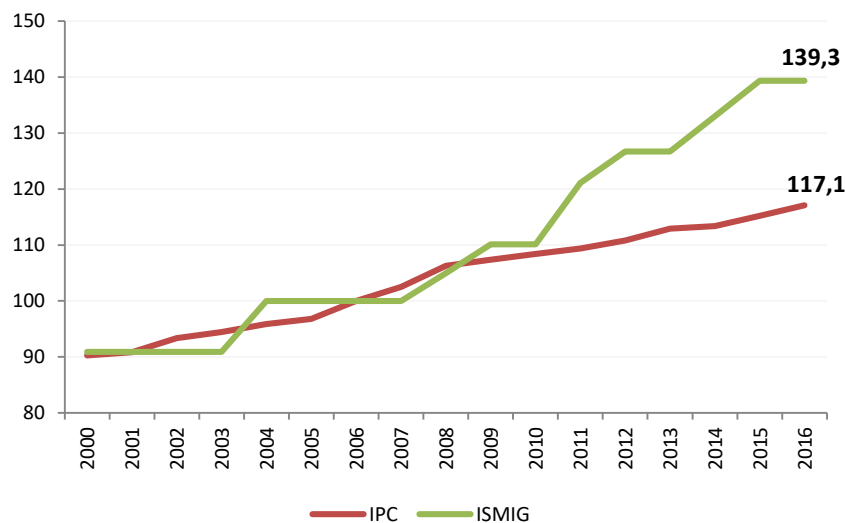
1. Progression du salaire minimum

Tableau 19 : Evolution du salaire minimum en dhs

Année	Secteur non agricole		Secteur agricole	
	SMIG horaire	SMIG mensuel	SMAG journalier	SMAG mensuel
2010	10,64	2032	55,12	1433
2011	11,7	2235	60,63	1576
2012	12,24	2338	63,39	1648
2013	12,24	2338	63,39	1648
2014	12,85	2454	66,56	1731
2015	13,46	2571	69,73	1813
2016	13,46	2571	69,73	1813

Sources : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

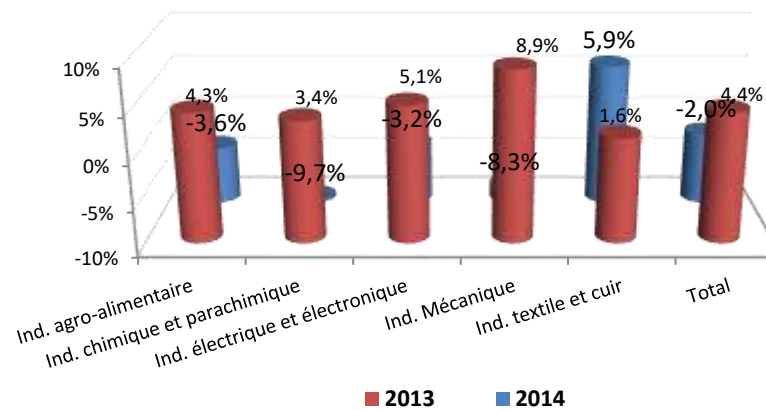
Figure 89 : Evolution des indices du salaire minimum et des prix à la consommation. Base 100, 2006.



Source : HCP et calculs de l'OMT

2. Evolution des salaires dans les industries de transformation

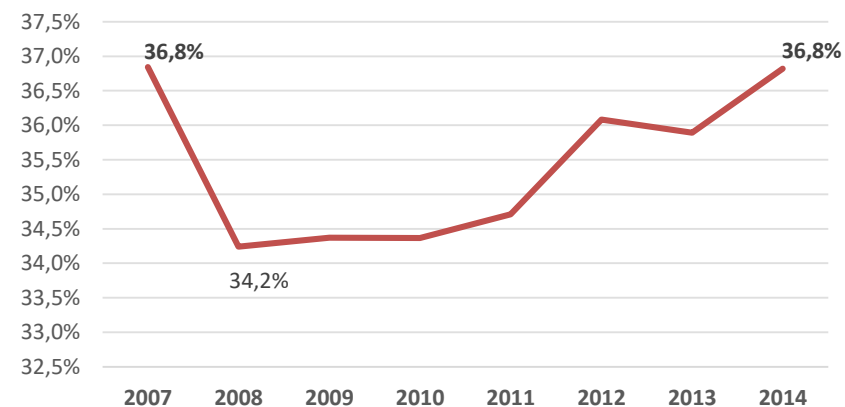
Figure 90 : Accroissement des frais de personnel par travailleur et par secteur d'activité économique



Source : Ministère de l'Industrie et calculs de l'OMT.

3. Evolution des coûts de travail

Figure 91 : Evolution du coût salarial par unité produite dans l'ensemble de l'économie

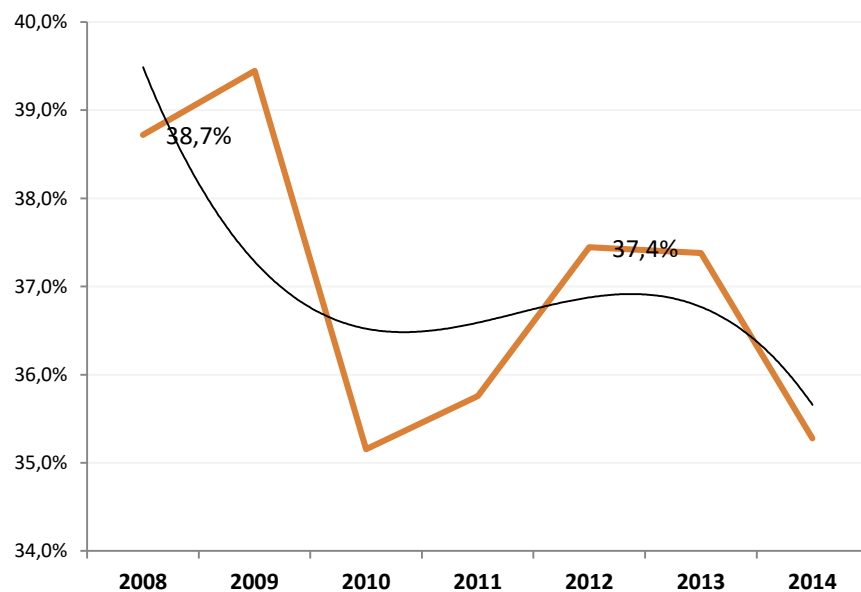


Source : HCP et calculs de l'OMT

Tableau 20 : Evolution du coût salarial par unité produite par secteur (en %)

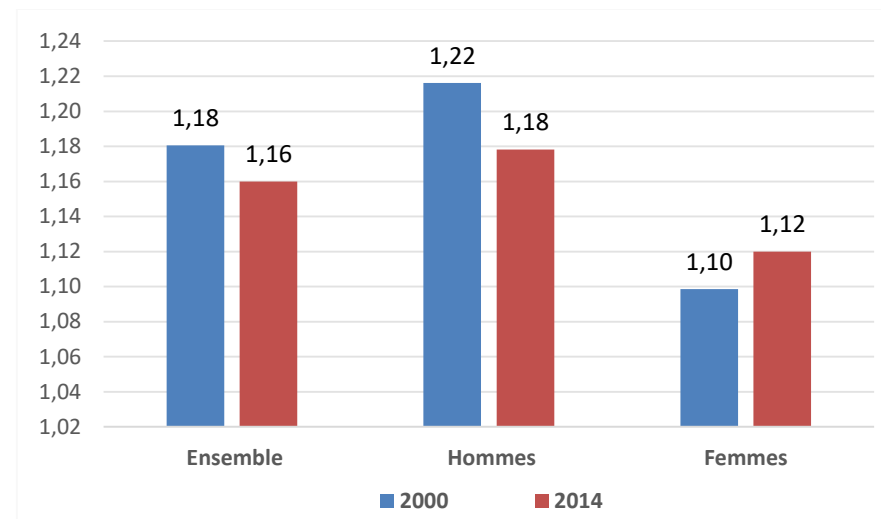
Secteurs	2004	2006	2008	2010	2012	2014
Ind Agroalimentaire	29,2	28,3	28,6	24,3	25,8	28,4
Ind chimiques-parachimiques	40,5	39,3	33,3	29,6	32,3	27,1
Ind électriques-électroniques	59,9	58,8	62,7	55,9	64,4	58,2
Ind métalliques-mécaniques	45,6	41,7	36,8	46,8	45,5	45,8
Ind textiles-du cuir	65,4	67,2	68,4	66,7	71,1	70,2
Total	43,1	41,6	38,7	35,2	37,4	35,3

Source : Ministère de l'Industrie et calculs de l'OMT.

Figure 92 : Evolution du coût salarial par unité produite dans les industries de transformation


Sources : Ministère de l'Industrie et calculs de l'OMT.

4. Disparités salariales dans le secteur privé structuré

Figure 93: Evolution des disparités dans la classe moyenne des salariés : Rapport interdéciles D6/D4


Source : CNSS et calculs de l'OMT.

Tableau 21 : Evolution des disparités dans les classes supérieure et inférieure de la distribution des salaires : Rapports interdéciles D9/D8 et D2/D1

	Rapports interdéciles	2000	2005	2010	2014
Ensemble	D9/D8	1,66	1,67	1,64	1,59
	D2/D1	1,05	1,04	1,05	1,03
Hommes	D9/D8	1,66	1,65	1,61	1,58
	D2/D1	1,05	1,04	1,04	1,04
Femmes	D9/D8	1,62	1,65	1,70	1,66
	D2/D1	1,05	1,04	1,05	1,06

Source : CNSS et calculs de l'OMT.

5. Evolution des gains de productivité

Figure 94 : Taux d'accroissement de la productivité du travail par grand secteur d'activité économique

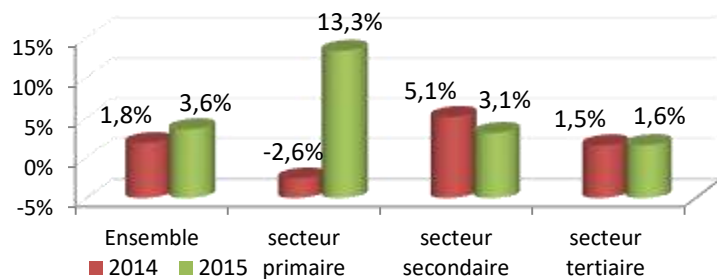
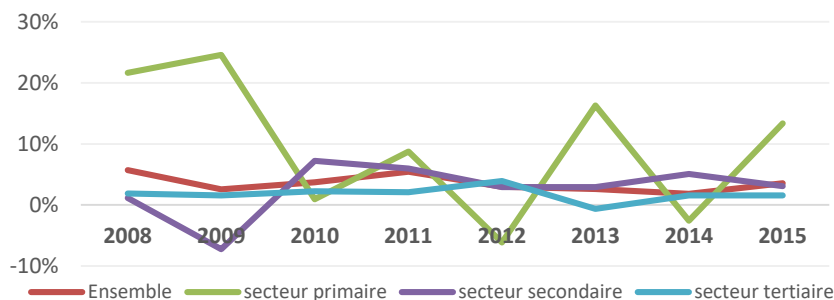
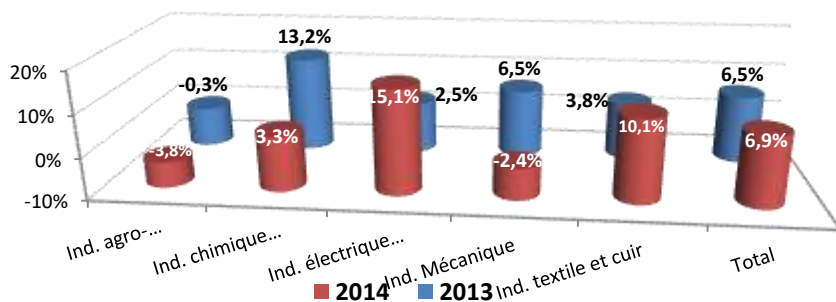


Figure 95 : Evolution de la productivité par grand secteur d'activité



Source : HCP et calculs de l'OMT

Figure 96 : Taux d'accroissement de la productivité du travail par secteur dans les industries de transformation

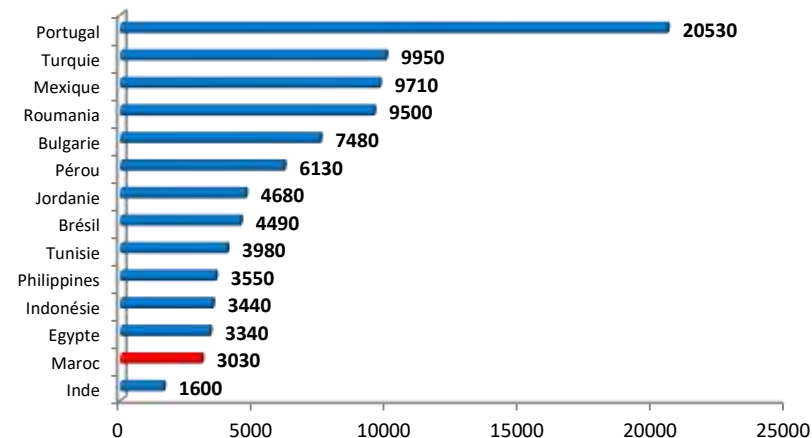


Source : Ministère de l'Industrie, HCP et calculs de l'OMT

6. Comparaison internationale

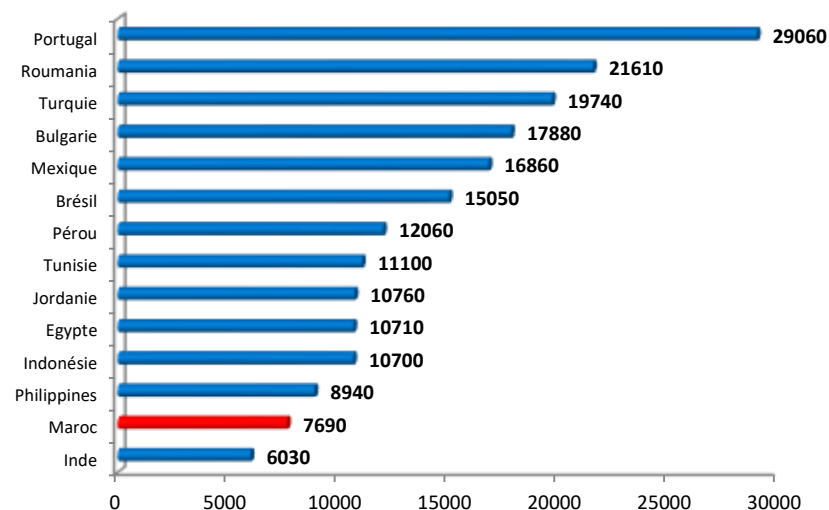
6.1- Position en termes de revenu

Figure 97 : Revenu national brut par habitant en dollar américain. Année 2015



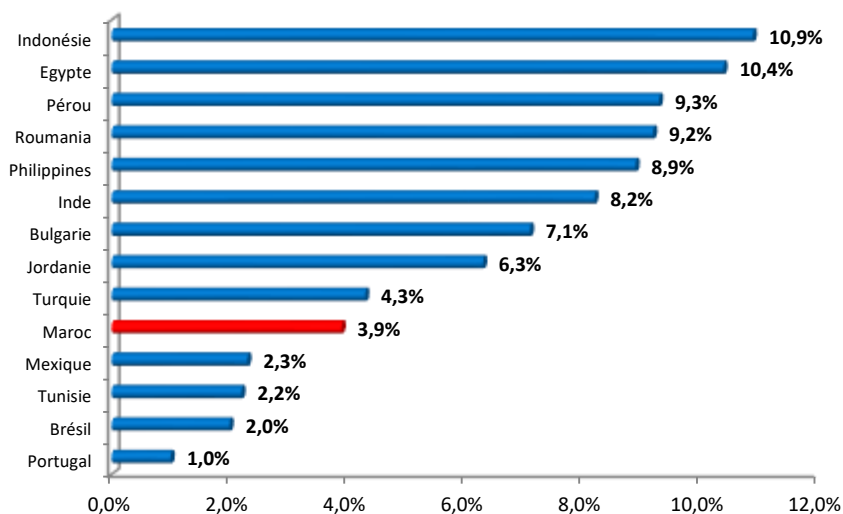
Source : Base de données de la Banque Mondiale

Figure 98 : Revenu national brut par habitant en PPA\$ courant. Année 2015



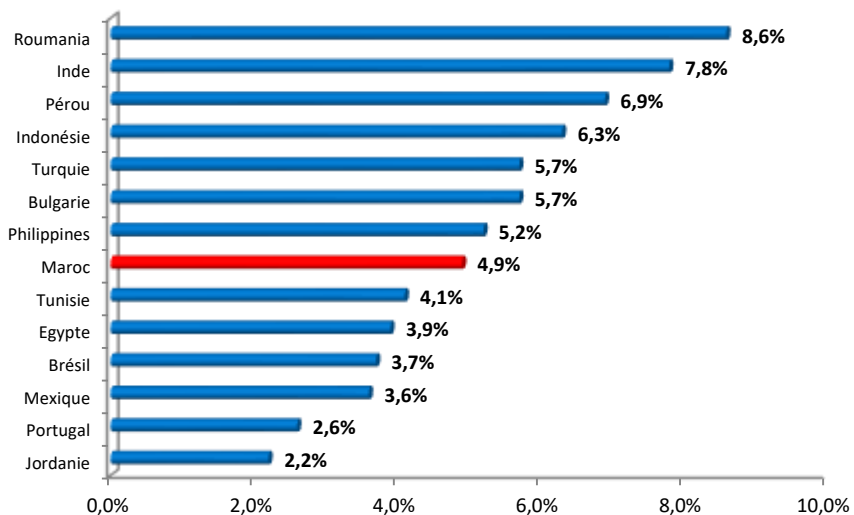
Source : Base de données de la Banque Mondiale

Figure 99 : Accroissement du revenu national brut par habitant. 2005-2015



Source : Base de données de la Banque Mondiale et calculs de l'OMT

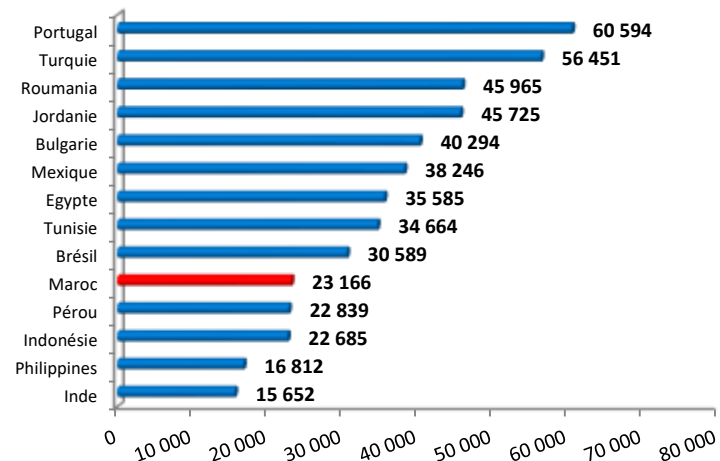
Figure 100 : Accroissement du revenu national brut par habitant en PPA\$ courant. 2005-2015



Source : Base de données de la Banque Mondiale et calculs de l'OMT

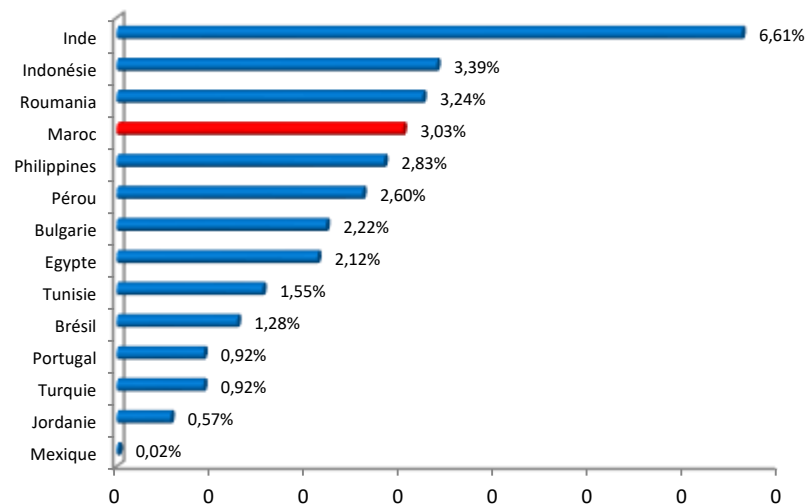
6.2- Position en termes de productivité du travail

Figure 101: Productivité du travail en PPA\$ constant de 2011. Année 2015



Source : Base de données de l'OIT

Figure 102 : Accroissement annuel moyen de la productivité du travail en PPA\$ constant de 2011. 2005-2015



Sources : Base de données de l'OIT et calculs de l'OMT

Définitions :**Pouvoir d'achat du salaire minimum**

Le pouvoir d'achat du salaire minimum correspond à la quantité de biens et de services que le ménage d'un smigard peut acheter grâce à ce salaire. Son évolution est liée à celles des prix et des salaires. C'est ainsi que, si les prix augmentent dans un environnement où les salaires sont constants, le pouvoir d'achat diminue alors que si la hausse des salaires est supérieure à celle des prix le pouvoir d'achat pourra augmenter.

Dollar parité de pouvoirs d'achats (PPA\$)

Le PPA est un facteur de conversion qui permet la comparaison internationale d'agrégats économiques en s'alignant sur une même unité de mesure prenant en considération le niveau d'inflation des différents pays. Il se définit comme le nombre d'unités d'une devise d'un pays nécessaires à l'achat d'un même panier de biens et services sur le marché intérieur qu'un dollar américain permettrait d'acheter aux États-Unis.

Frais de personnel (Source : Ministère de l'Industrie)

Les frais du personnel sont considérés comme l'ensemble des rémunérations du personnel employé et des charges sociales engendrées par cet emploi (concept utilisé par l'enquête du Ministère de l'Industrie auprès des industries de transformation).

Coût salarial par unité produite

Le coût salarial par unité produite est un indicateur composite qui permet d'apprécier en partie l'importance des charges occasionnées par le facteur travail par unité produite. Il est également important dans la mesure où l'analyse de son évolution permet de saisir la tendance de l'évolution de la répartition des richesses créées par l'entreprise entre le facteur travail et le facteur capital. Il est approché ici par le rapport des frais de personnel à la valeur ajoutée générée.

Déciles

Les déciles correspondent au découpage de la population étudiée en tranches égales de 10%. Pour la distribution des salaires, le premier décile (D1) signifie le niveau de salaire pour lequel 10 % de salariés touche un salaire inférieur à ce niveau, ce qui signifie également que 90 % d'entre eux touche plus de D1. Le deuxième décile (D2), est le niveau de salaire pour lequel 20 % de salariés touche moins de D2, et donc 80 % d'entre eux touche un salaire supérieur à ce niveau, etc.

Rapport interdécile

Le rapport interdécile est un indicateur de mesure des disparités salariales. Le plus utilisé en général est le rapport entre les niveaux de salaires de la tranche supérieure et inférieure D9/D1, mais on peut également étudier la disparité salariale dans les tranches supérieures, moyennes ou inférieures de la distribution des salaires. Pour cela, on utilise les déciles convenables.

Productivité du travail

La productivité du travail est le rapport entre l'ensemble de la valeur ajoutée générée et l'emploi total.

Revenu national brut

Le revenu national brut correspond à l'ensemble des revenus perçus, pendant une période donnée, par les agents économiques nationaux. Ces revenus sont constitués des salaires et des revenus financiers. Ce revenu est traduit par tête et est souvent utilisé comme indicateur de richesse, surtout en comparaison entre les différents pays.

VI. EMPLOYABILITÉ ET INSERTION PROFESSIONNELLE



Le déploiement du programme gouvernemental dans le domaine du marché du travail vise la promotion de l'emploi, le développement de la protection sociale des travailleurs ainsi que le renforcement des droits fondamentaux au travail. En matière de promotion de l'emploi, le gouvernement poursuit, en complément aux efforts macro-économiques visant le soutien de l'économie nationale, la mise en œuvre des programmes phares de promotion de l'emploi salarié, d'amélioration de l'employabilité et d'encouragement de l'auto-emploi.

Ainsi, le programme **Idmaj**, qui comprend le contrat de droit commun à durée déterminée ou indéterminée et le contrat d'insertion, a permis l'insertion de plus de 75600 jeunes en 2016, dont 2718 dans le cadre du placement à l'international, enregistrant ainsi une croissance de près de 8% par rapport à 2015 et un taux de réalisation de 116,3% de l'objectif fixé en 2016. Sur la période 2012-2016, le nombre d'insertions a atteint 320994 bénéficiaires, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 8% durant cette période.

Quant au programme **Taehil**, il a bénéficié à plus de 16500 chercheurs d'emploi en 2016, soit un taux de croissance de 9% par rapport à 2015 et un taux de réalisation atteignant 92% de l'objectif fixé en 2016. Par composante, les actions de formation ont bénéficié à 2793 chercheurs d'emploi dans le cadre de la Formation Qualifiante ou de Reconversion, 3986 personnes dans le cadre de la formation contractualisée pour l'emploi et 7395 personnes dans le cadre de la formation au profit des secteurs émergents. Durant la période 2012-2016, ce programme a profité à 87074 personnes, soit plus de 17400 bénéficiaires en moyenne annuelle durant cette même période.

Le programme **Auto-Emploi** a permis la création de 848 entreprises (TPE, coopératives et activités individuelles) en 2016, ayant généré plus de 1800 emplois directs, soit près de 2,2 emplois générés en moyenne par projet. Durant la période 2012-2016, le nombre d'entreprises créées dans le cadre dudit programme a atteint 4059 générant ainsi 8569 emplois. Aussi, 9143 candidats ont été accompagnés par les guichets ANAPEC dédiés à l'auto-emploi durant la même période.

Pour le programme **Tahfiz**, mis en œuvre en avril 2016 et visant à promouvoir l'emploi via un dispositif incitatif au profit des entreprises et associations nouvellement créées, 2566 protocoles de bénéfice ont été instruits par les employeurs à partir du portail de l'ANAPEC, dont 2235 protocoles ont été déposés et validés au niveau de l'ANAPEC au profit de 2235 salariés et 906 entreprises.

Par ailleurs, les indicateurs déduits des études d'évaluation montrent que 70% des bénéficiaires du contrat d'insertion durant la période 2009-2013 sont déclarés à la CNSS après la date de signature du contrat et 55% des bénéficiaires sont déclarés en 2015. De même, le programme **Idmaj** a contribué à la réduction de la durée moyenne pour l'accès à un emploi durable et a permis de satisfaire les besoins des entreprises en matière de ressources humaines.

A la lumière de ces indicateurs, les pouvoirs publics ont pris les dispositions appropriées en 2015 pour améliorer le programme **Idmaj**, notamment par la limitation de la période d'exonération de l'impôt sur le revenu à 24 mois au lieu de 36 mois, l'institution de l'obligation de recrutement définitif d'au moins 60 % des stagiaires ayant bénéficié du stage, la mise en place d'une couverture médicale au profit des stagiaires au cours de la période de stage (prise en charge intégrale par l'Etat) et la prise en charge par l'Etat de la part patronale de la couverture sociale et de la TFP pendant 12 mois en cas de recrutement définitif des stagiaires.

Le bilan des programmes de promotion de l'emploi est globalement positif et leur impact est significatif sur le processus d'accompagnement et d'insertion des bénéficiaires dans le secteur privé et également en termes de renforcement des capacités des acteurs et des intervenants dans la gestion de ces programmes. Aussi, ces programmes ont contribué à enclencher une nouvelle dynamique du marché de travail en faveur de la réduction de l'intensité du chômage, et ce en dépit d'une conjoncture économique difficile tant au niveau national qu'international, qui a eu des répercussions directes sur le marché de travail et sur les équilibres macroéconomiques.

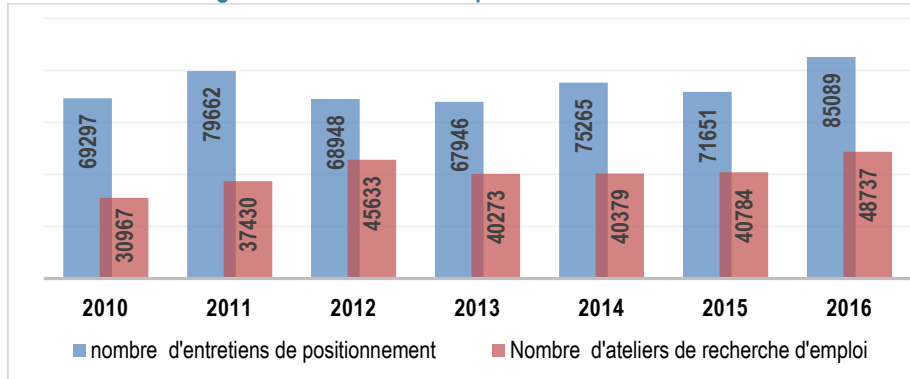
1. Service Public de l'Emploi (ANAPEC)

Tableau22 : Prestations de l'ANAPEC au titre de l'année 2016

■ Nombre d'agences	79
■ Nombre d'entretiens de positionnement	85.089
■ Nombre d'ateliers de recherche d'emploi	48.737
■ Nombre d'offres d'emploi recueillies	90.232

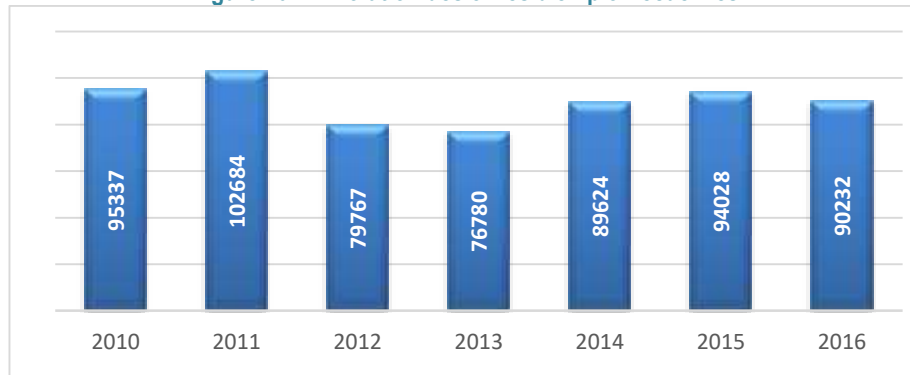
Source : ANAPEC

Figure 103 : Evolution des prestations de l'ANAPEC



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données de l'ANAPEC.

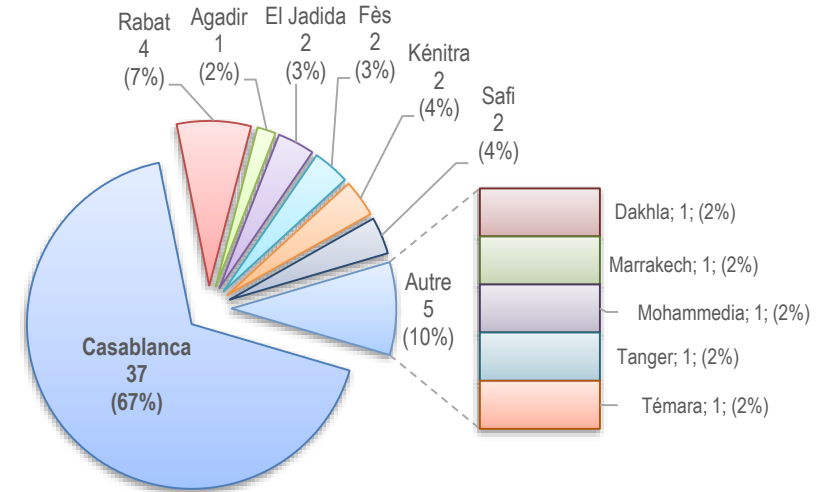
Figure 104 : Evolution des offres d'emploi recueillies



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données de l'ANAPEC.

2. Agences de recrutement privées

Figure 105 : Répartition régionale des Agences de Recrutements Privées (ARP)



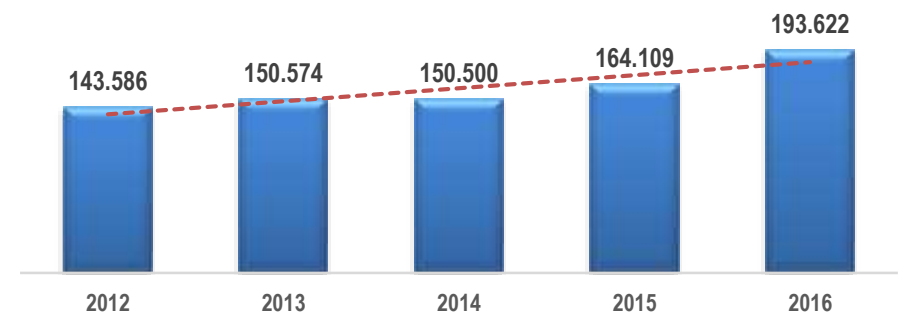
Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle.

55 agences de recrutement privées sont autorisées à exercer l'intermédiation en matière de recrutement et d'embauchage.

3. Bilan des programmes actifs de l'emploi (PAE)

3.1. Inscrits à l'ANAPEC

Figure 106 : Evolution de l'effectif des inscrits à l'ANAPEC



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données de l'ANAPEC.

Figure 107 : Répartition des inscrits à l'ANAPEC selon le diplôme

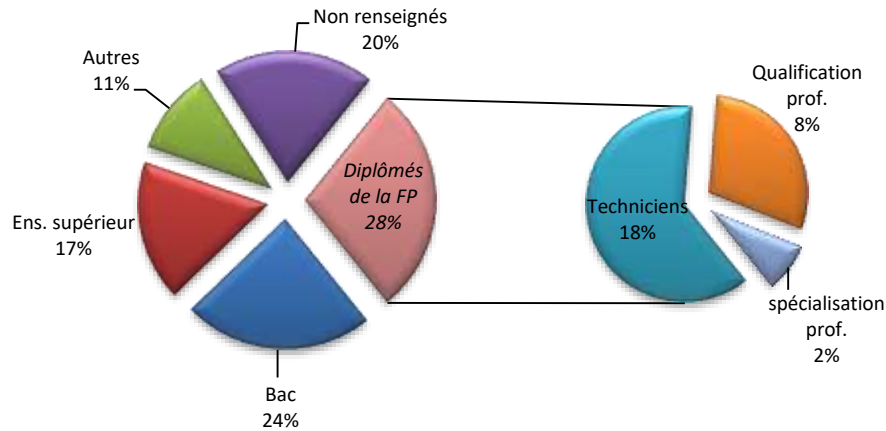
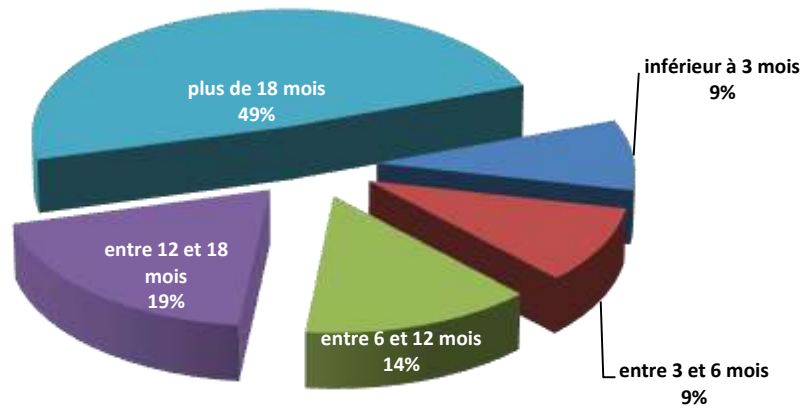


Figure 108 : Répartition des inscrits actifs à l'ANAPEC par durée d'inscription



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données de l'ANAPEC (2013).

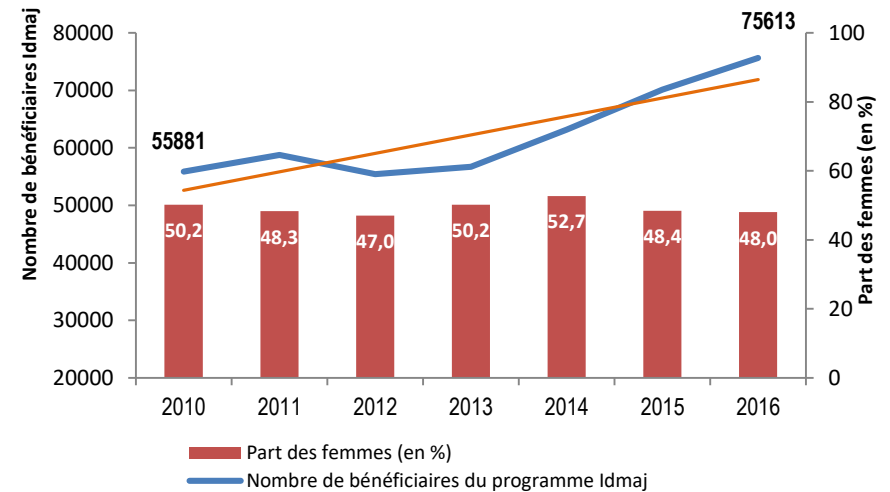
3.2. Programme Idmaj

Tableau 23 : Evolution des bénéficiaires du programme Idmaj

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de bénéficiaires Idmaj (*)	55881	58740	55399	56716	63143	70123	75613
Part des femmes (en %)	50,2	48,3	47	50,2	52,7	48,4	48
Structure des bénéficiaires par type de contrat (en %)							
CI	56,3	59,5	67,8	67,4	76,4	67,6	67,5
CDD	38,2	36,2	28,5	27,1	20,1	28,6	27,5
CDI	5,4	4,3	3,7	5,6	3,4	3,8	5
Taux de croissance du nombre de bénéficiaires Idmaj (en %)							
	6,9	5,1	-5,7	2,4	11,3	11,1	7,8
Taux de réalisation annuel des objectifs fixés (Idmaj) (en %)							
	101,6	97,9	85,2	94,5	114,8	116,9	116,3

Source : ANAPEC + calculs de l'OMT. (*) : y compris le placement à l'international.

Figure 109 : Evolution du nombre de bénéficiaires du programme Idmaj



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données de l'ANAPEC.

Figure 110 : Taux de réalisation annuels des objectifs fixés (en %) -Programme Idmaj-

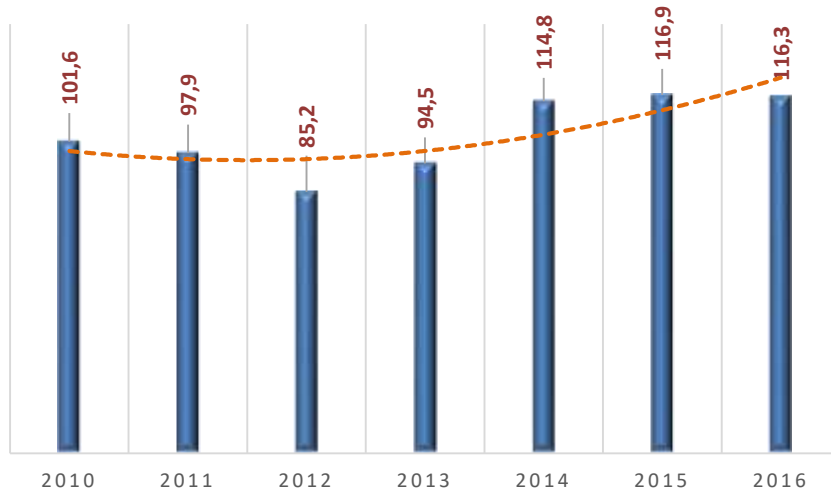
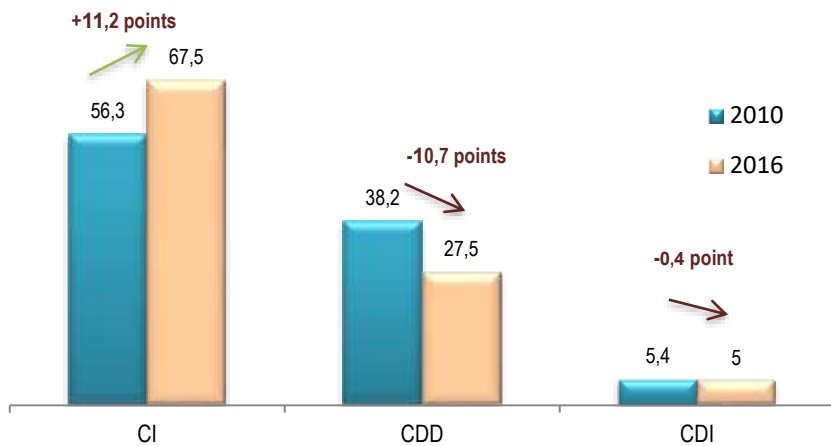


Figure 111 : Evolution des parts de bénéficiaires du programme Idmaj par type de contrat (en%)



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données de l'ANAPEC

Figure 112 : Caractéristiques des bénéficiaires du programme Idmaj (2016)

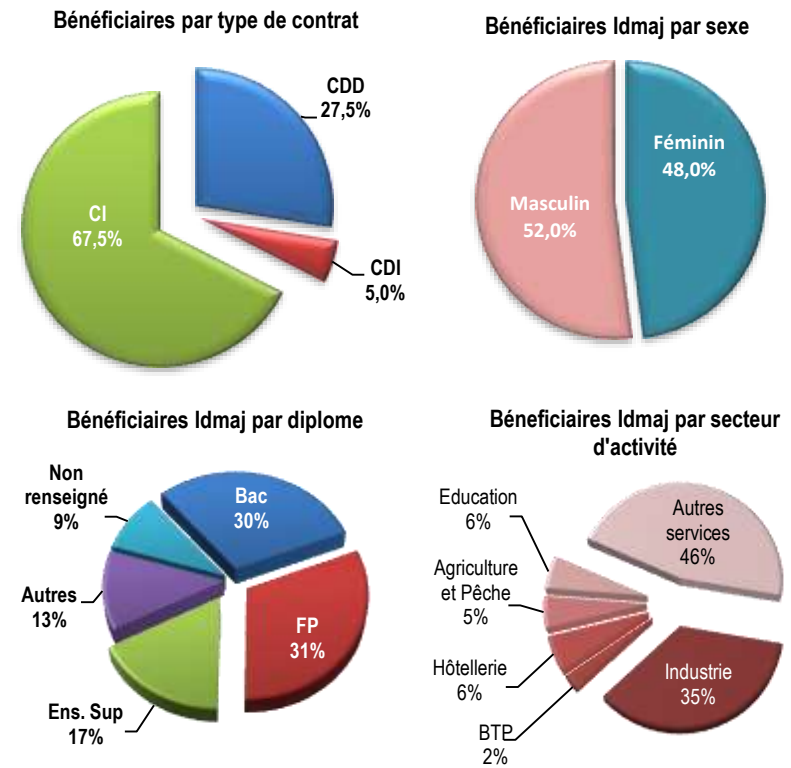
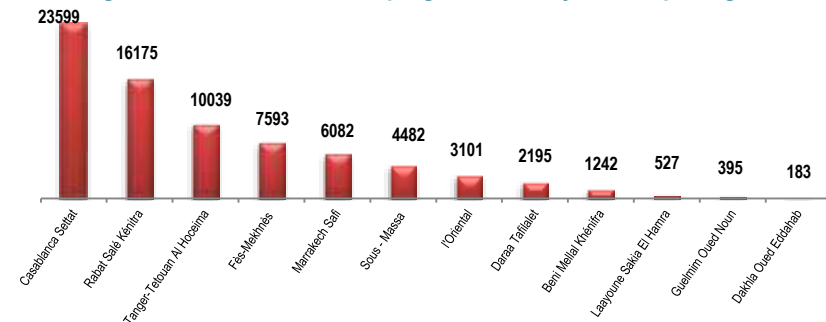


Figure 113 : Bénéficiaires du programme Idmaj en 2016 par région



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données de l'ANAPEC.

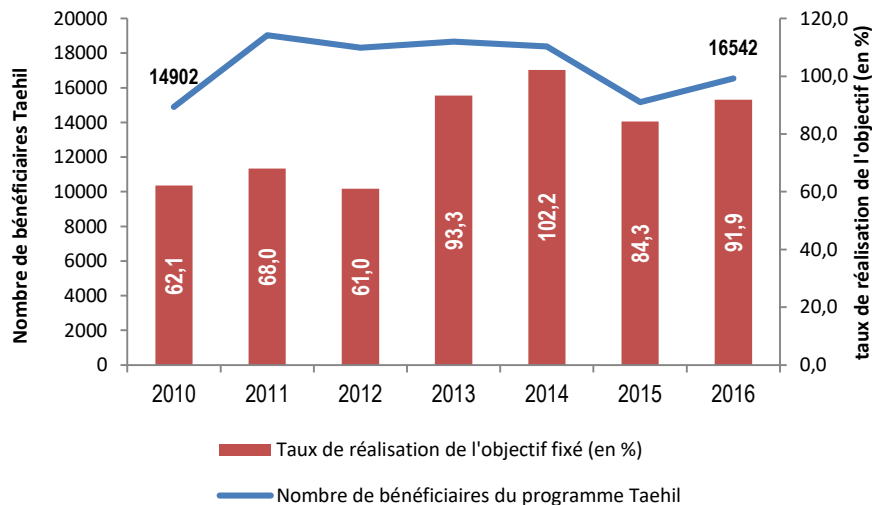
3.3 Programme Taehil

Tableau 24 : Evolution des bénéficiaires du programme Taehil

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Bénéficiaires du programme Taehil	14902	19040	18313	18658	18390	15171	16542
Bénéficiaires par composante							
Formation Contractualisée pour l'Emploi (FCE)	2994	4761	3141	4285	2138	2183	3986
Formation Qualifiante ou de Reconversion (FQR)	2313	3522	3152	2610	1852	1945	2793
Formation Secteurs Emergents (FSE)	7856	9247	10483	11763	12798	8892	7395
Partenariat	1739	1510	1537	-	1602	2151	1951
Autres (population rurale)	-	-	-	-	-	-	417
Taux de croissance du nombre de bénéficiaires Taehil (en %)							
	6,2	27,8	-3,8	1,9	-1,4	-17,5	9,0
Taux de réalisation annuel de l'objectif fixé - Taehil (en %)							
	62,1	68,0	61,0	93,3	102,2	84,3	91,9

Source : ANAPEC + calculs de l'OMT.

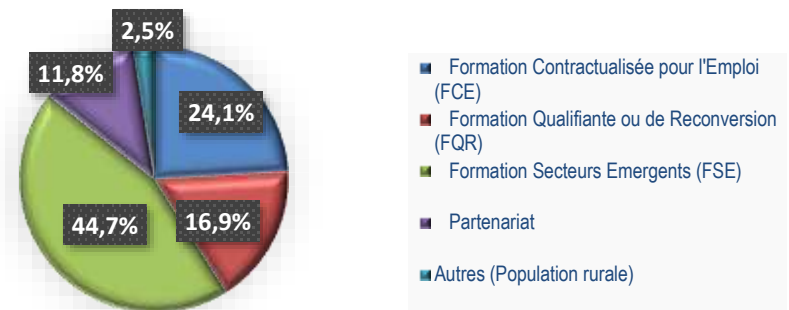
Figure 114 : Evolution du nombre de bénéficiaires du programme Taehil



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données de l'ANAPEC.

Caractéristiques des bénéficiaires du programme Taehil (2016)

Figure 115 : Bénéficiaires du programme Taehil par composante



Formation Contractualisée pour l'Emploi (FCE)

Figure 116 : Bénéficiaires de la FCE (2016)

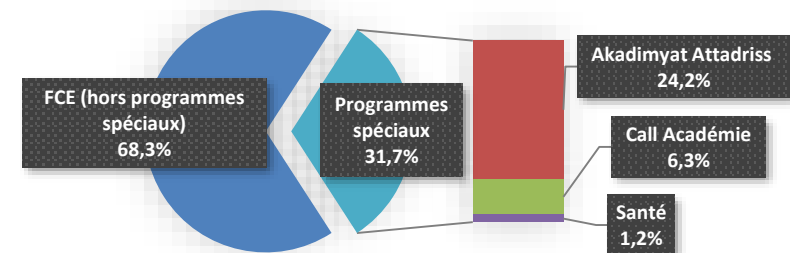
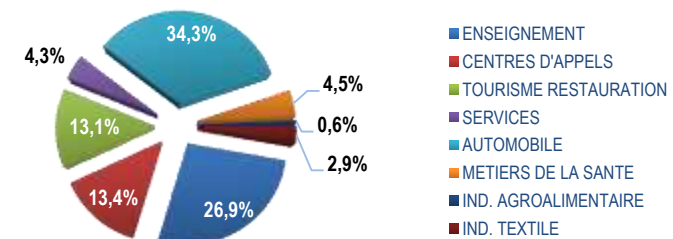


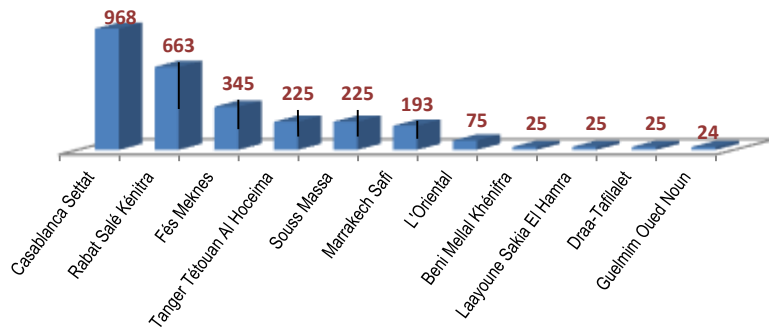
Figure 117 : Bénéficiaires de la FCE par secteur d'activité (2016)



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données de l'ANAPEC.

Formation Qualifiante ou de Reconversion (FQR)

Figure 118 : Bénéficiaires de la FQR en 2016 par région*



(*) La région de Dakhla-Oued Eddahab n'a enregistré aucune FQR en 2016.

Formation au profit des Secteurs Emergents (FSE)

Figure 119 : Bénéficiaires FSE par secteur (2016)

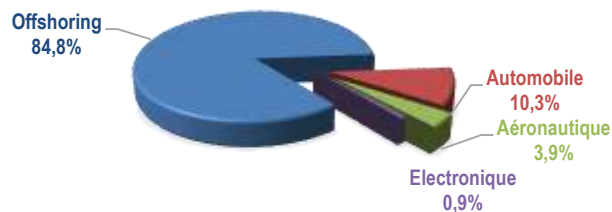
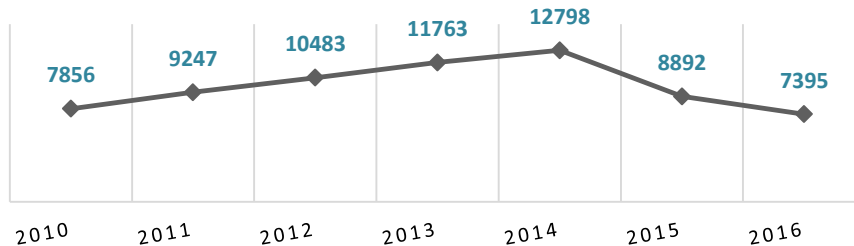


Figure 120 : Evolution du nombre de bénéficiaires FSE



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données de l'ANAPEC.

3.4 Auto-emploi

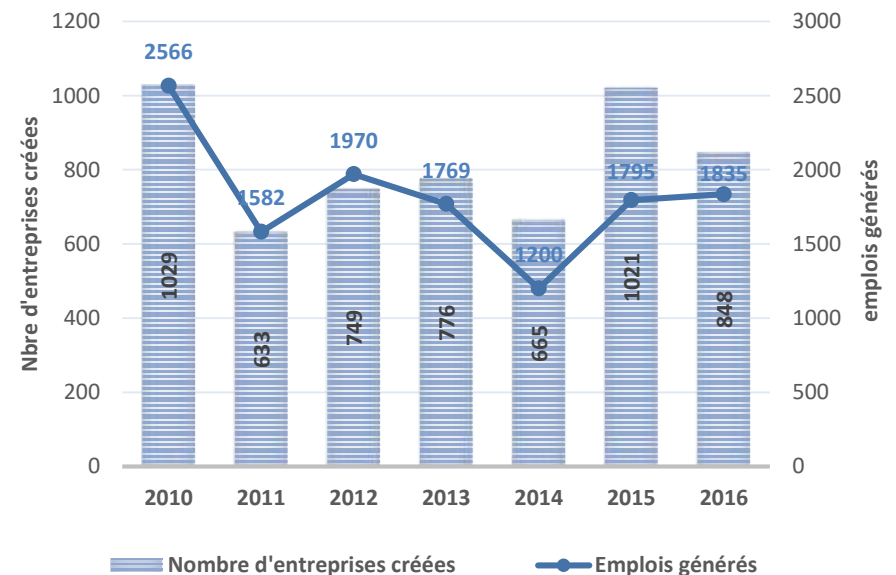
Tableau 25 : Réalisations du programme de l'Auto-Emploi au titre des années 2015 et 2016

	2015	2016	Evolution
Nombre Inscrits	2909	3058	5%
Porteurs de projet formés ou en cours de formation	1891	1904	1%
Entreprises créées (*)	1021	848	-17%
- Projets autofinancés	221	274	24%
- Projets financés INDH	639	434	-32%
- Autres financement	161	140	-13%
Emplois générés	1795	1835	2%

Source : ANAPEC

(*) : Comporte les TPE, coopératives et activités individuelles financées par l'INDH / la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des ex-détenus

Figure 121 : Evolution du nombre d'entreprises créées et des emplois générés dans le cadre du programme d'Auto-emploi



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données de l'ANAPEC

Figure 122 : Evolution du nombre de porteurs de projet accompagnés

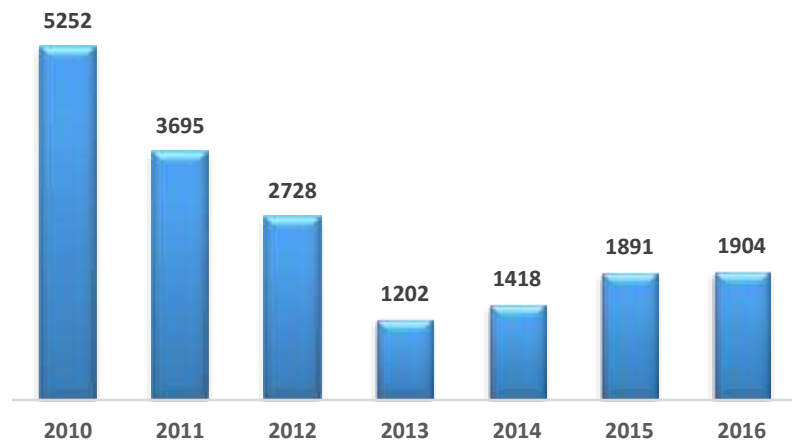
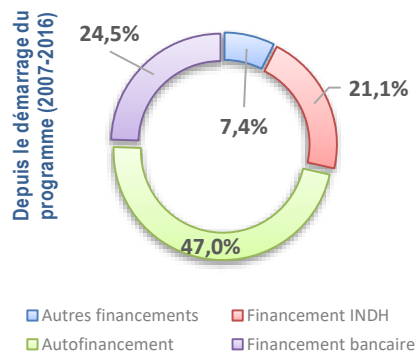


Figure 123 : Répartition du nombre d'entreprises créées selon la nature du financement



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données de l'ANAPEC

3.5 Programme Tahfiz

Depuis l'entrée en vigueur du programme « Tahfiz », 2.566 protocoles de bénéfice ont été instruits par les employeurs à partir du portail de l'ANAPEC pour 2.566 salariés et 1.032 entreprises, dont 2.235 protocoles ont été déposés et validés au niveau de l'ANAPEC pour 2.235 salariés et 906 entreprises.

Figure 124: Répartition des bénéficiaires du programme Tahfiz selon le genre

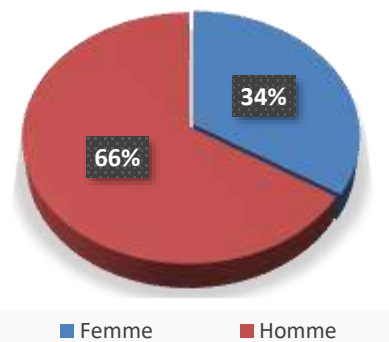
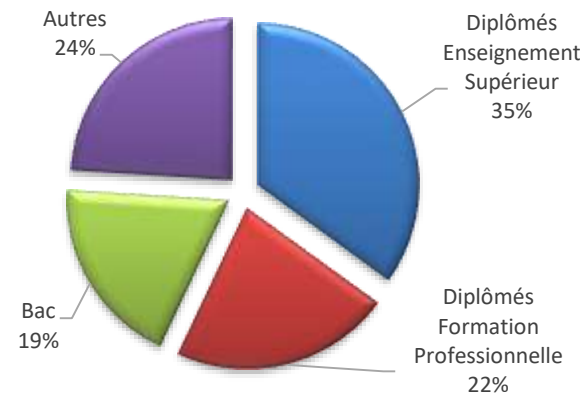


Figure 125: Répartition des bénéficiaires du Programme Tahfiz par diplôme



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données de l'ANAPEC

Figure 126: Répartition des bénéficiaires du Programme Tahfiz par région

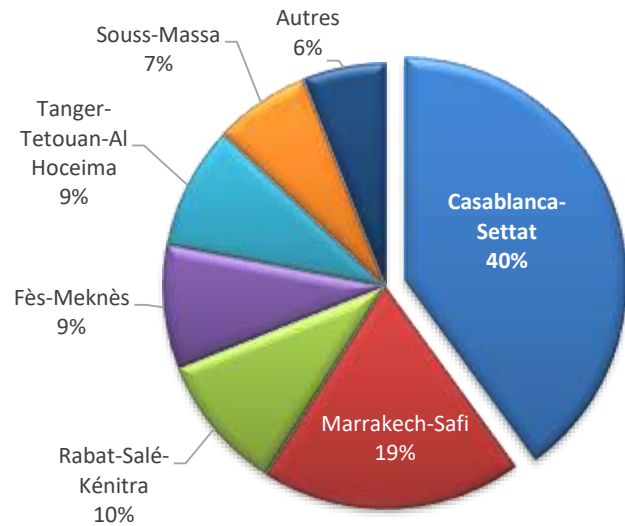
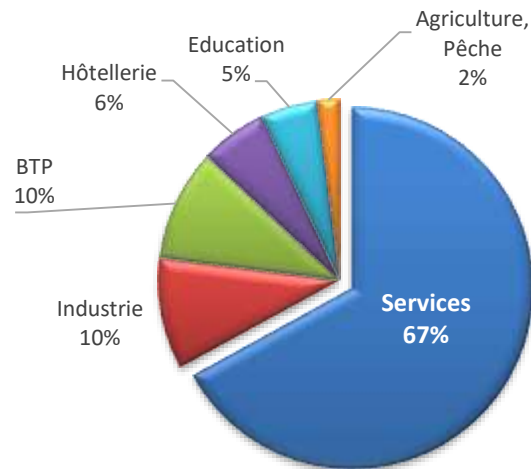


Figure 127: Répartition des bénéficiaires du Programme Tahfiz par secteur d'activité



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données de l'ANAPEC.

4. Insertion professionnelle des bénéficiaires des contrats d'insertion (CI) (*)

Caractéristiques des bénéficiaires des CI entre 2009 et 2013

Figure 128 : Bénéficiaires des CI par diplôme

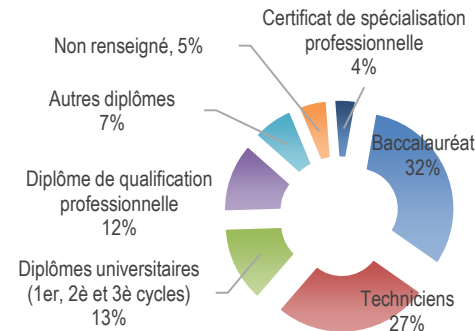


Figure 129 : Bénéficiaires des CI par sexe

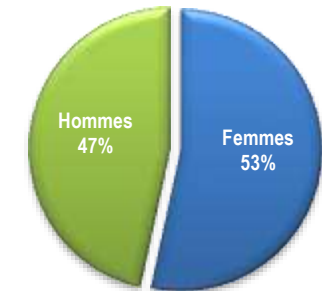
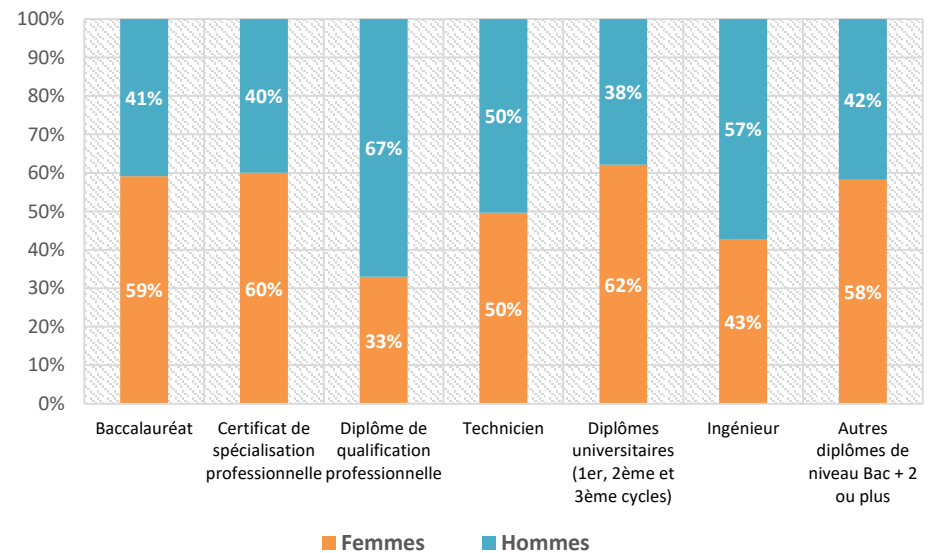


Figure 130 : Bénéficiaires des CI entre 2009 et 2013 selon le sexe et diplôme



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2016).

(*) L'insertion professionnelle des bénéficiaires des CI est renseignée sur la base des travaux d'appariement des fichiers ANAPEC des bénéficiaires des CI (2009-2013) et du fichier de déclarations de salaires à la CNSS.

Insertion des bénéficiaires des CI entre 2009 et 2013

Figure 131 : Parts des bénéficiaires des CI déclarés à la CNSS par rapport à la date de la dernière déclaration des bénéficiaires du CI à la CNSS (taux d'insertion) (**)

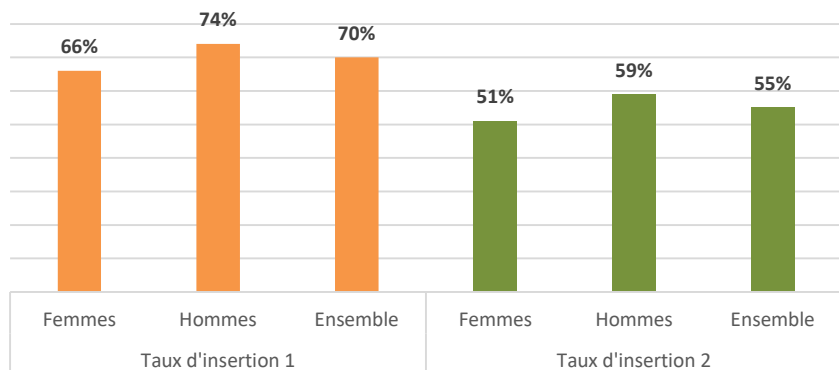
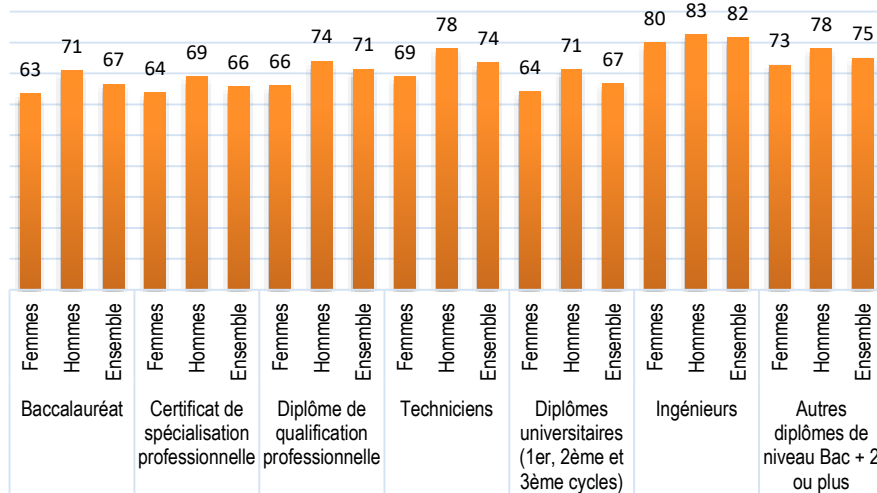


Figure 132 : Parts des bénéficiaires des CI déclarés à la CNSS après la date de signature du contrat selon le sexe et le diplôme (en %) (Taux d'insertion 1) (**)



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2016).

(**) **Taux d'insertion 1** : Part des bénéficiaires des CI dont la dernière déclaration à la CNSS s'est effectuée après la date de signature du CI (période de traitement : allant de la date de signature CI à 2015).

Taux d'insertion 2 : Part des bénéficiaires des CI dont la dernière déclaration à la CNSS s'est effectuée en 2015.

Figure 133 : Bénéficiaires des CI déclarés à la CNSS après la date de signature de contrat (*) par branche d'activité

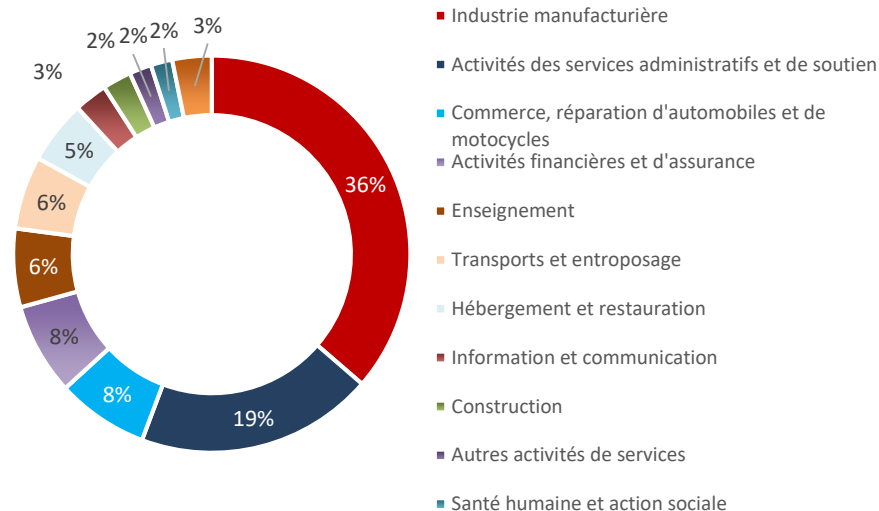
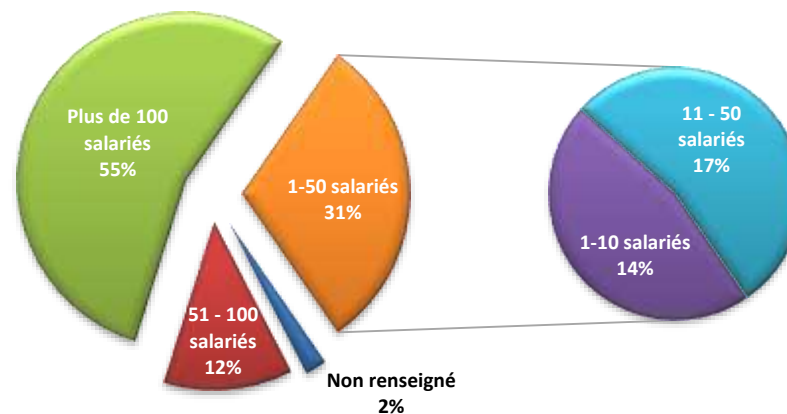


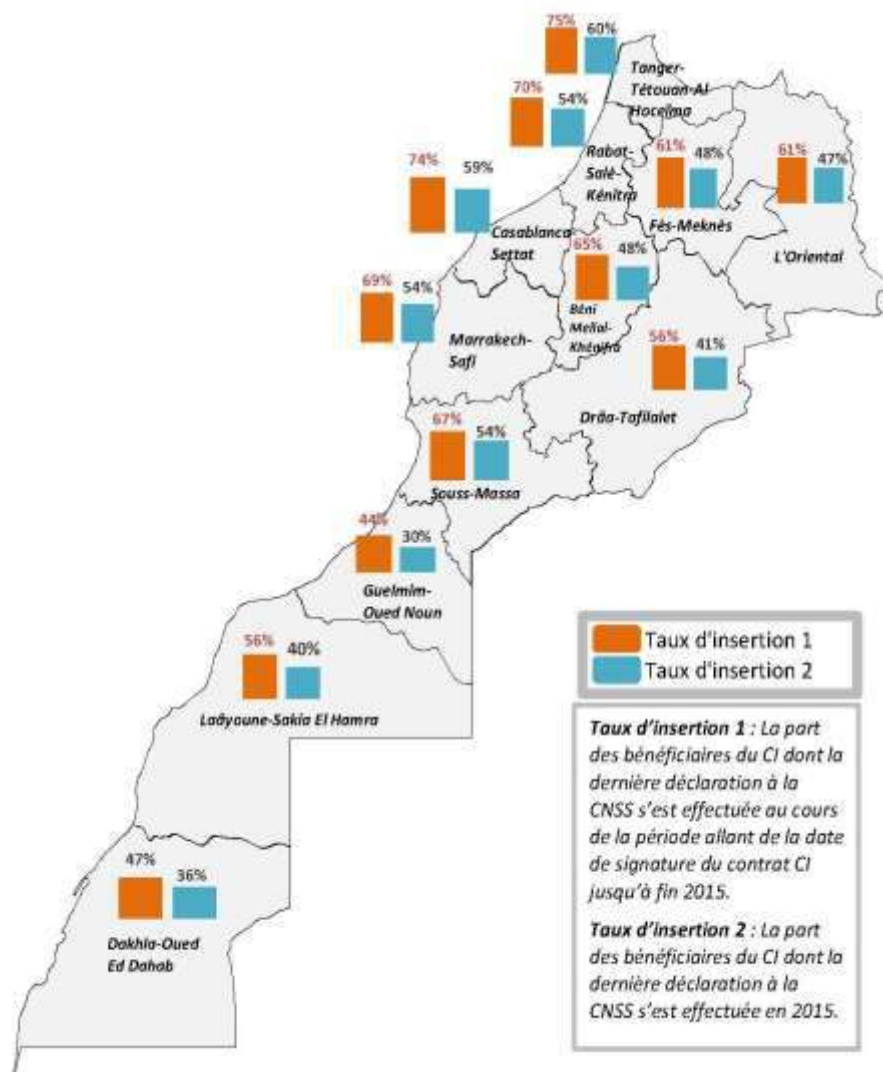
Figure 134 : Bénéficiaires des CI déclarés à la CNSS après la date de signature de contrat (*) selon la taille d'entreprise



Source : Appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2016).

(*) Il s'agit des bénéficiaires des CI dont la dernière déclaration à la CNSS s'est effectuée après la date de signature du CI (période de traitement : allant de la date signature CI à 2015).

Figure 135 : Parts des bénéficiaires des CI (2009-2013) déclarés à la CNSS après la date de signature de contrat par région (*) (taux d'insertion)



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2016).

(*) : La ventilation des données selon le nouveau découpage régional a été basée sur la localisation des agences ANAPEC

5. Initiatives locales pour la promotion de l'emploi

Tableau 26 : Initiatives locales au titre des années 2014/2015/2016 pour la promotion de l'emploi

INITIATIVE	DATE	NBRE DE CONVEN-TIONS	ACTEURS	OBJET DES CONVENTION	NATURE DES ACTEURS
GUERCIF	17/06/2014	5	6	Promotion de l'emploi salarié et de l'auto emploi Développement des services publics d'intermédiation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Secteur public ■ Secteur privé ■ Secteur Associatif
TAZA	18/06/2014	5	5	Promotion de l'emploi salarié et de l'auto emploi	<ul style="list-style-type: none"> ■ Secteur public ■ Secteur privé ■ Secteur Associatif
SIDI SLIMANE	25/06/2014	5	6	Promotion de l'emploi salarié et de l'auto emploi Développement des services publics d'intermédiation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Secteur public ■ Secteur privé
ERRACHIDIA	01/03/2015	7	8	Promotion de l'emploi salarié et de l'auto emploi	<ul style="list-style-type: none"> ■ Secteur public ■ Secteur privé ■ Secteur Associatif ■ Coopération internationale
MARRAKECH- EL HAOUZ	01/04/2015	5	5	Promotion de l'emploi salarié et de l'auto emploi	<ul style="list-style-type: none"> ■ Secteur public ■ Secteur privé ■ Secteur Associatif
AL HOCEIMA	01/06/2015	6	9	Promotion de l'emploi salarié et de l'auto emploi	<ul style="list-style-type: none"> ■ Secteur public ■ Secteur privé ■ Secteur Associatif
GRAND CASABLANCA	01/06/2015	12	13	Promotion de l'emploi salarié et de l'auto emploi Renforcement des capacités des conseillers en emploi	<ul style="list-style-type: none"> ■ Secteur public ■ Secteur privé ■ Secteur Associatif ■ Coopération internationale
KHEMISSSET	01/07/2015	6	10	Promotion de l'emploi salarié et de l'auto emploi Développement des services publics d'intermédiation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Secteur public
SAFI	01/11/2015	8	8	Promotion de l'emploi salarié et de l'auto emploi	<ul style="list-style-type: none"> ■ Secteur public ■ Secteur privé ■ Secteur Associatif
TAOUNATE	01/12/2015	6	6	Promotion de l'emploi salarié et de l'auto emploi Développement des services publics d'intermédiation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Secteur public ■ Secteur privé ■ Secteur Associatif ■ Coopération internationale
SIDI KACEM	30/03/2016	7	9	Promotion de l'emploi salarié et de l'auto emploi Développement des services publics d'intermédiation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Secteur public ■ Secteur privé ■ Secteur associatif
BOUKNADEL	01/09/2016	1	1	Développement des services publics d'intermédiation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Secteur public
TOTAUX		73	86		

Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle.

Définitions

(Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle)

Programme Idmaj

Programme permettant aux jeunes diplômés d'acquérir une première expérience professionnelle au sein de l'entreprise pour favoriser leur insertion dans la vie professionnelle et de développer les ressources humaines de l'entreprise par le recrutement de jeunes diplômés.

Programme Taehil

Programme visant à améliorer l'employabilité des chercheurs d'emploi par l'acquisition des compétences professionnelles pour occuper des postes d'emploi dûment identifiés ou potentiels et ce, à travers trois dispositifs de formation :

- Formation Contractualisée pour l'Emploi (FCE)
- Formation Qualifiante ou de Reconversion (FQR)
- Formation d'appui aux Secteurs Emergents (FSE).

Programme « Auto-emploi »

Programme ayant pour objectif l'appui à la création de la Très Petite Entreprise (TPE). Il constitue une mesure stratégique pour l'insertion dans la vie active et la création d'emplois. La mise en œuvre de ce programme implique plusieurs intervenants publics et privés, en l'occurrence les chambres de commerce, d'industrie et de services, l'OFPPT, des associations de micro crédit, des cabinets privés et des établissements de formation.

Programme Tahfiz

Ce programme a pour objectif de promouvoir l'emploi en mettant en place des mesures incitatives au profit des entreprises créées durant la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2019 et des associations qui embauchent les demandeurs d'emploi dans le cadre des contrats de travail à durée indéterminée.

Initiatives locales pour la promotion de l'emploi

Initiatives visant à renforcer la synergie entre les différents acteurs locaux en vue d'identifier des solutions à l'emploi adaptées au contexte territorial. Trois types de mesures :

1. **Développement de la proximité** : ouverture d'agences ANAPEC, d'espaces-emploi ou d'agences annexes dans un cadre partenarial ;
2. **Amélioration de l'employabilité** : mise en place de formations contractualisées avec des associations professionnelles ou des entreprises pour toutes les catégories de chercheurs d'emploi, y compris les non diplômés ;
3. **Appui à l'auto-emploi** : création des TPEs ou d'AGR.

VII. PERSPECTIVES D'EMPLOI AU NIVEAU NATIONAL ET RÉGIONAL



La veille prospective sur l'emploi est un dispositif initié par le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle et mis en œuvre par l'ANAPEC depuis plus de huit ans, dans le but de connaître les perspectives du marché de l'emploi et d'offrir aux chercheurs d'emploi la possibilité d'être orientés vers des formations et des métiers en adéquation avec les besoins des employeurs. Les résultats de la veille prospective sur l'emploi constituent, en effet, des éléments d'entrée pour l'élaboration de la nouvelle carte de la formation qualifiante et de reconversion de l'ANAPEC. Ces formations qualifiantes améliorent l'employabilité des jeunes diplômés, en ajustant leurs profils aux besoins du marché de l'emploi.

Les résultats de l'enquête de veille prospective (édition 2016) sur l'évolution des emplois prévisionnels à court terme, révèlent que sur les 81.205 opportunités d'emploi déclarées à fin 2017, les métiers mondiaux du Maroc (MMM), à savoir l'offshoring, l'aéronautique, l'électronique, les textiles et cuirs et l'agroalimentaire, concentrent 45% des besoins prévisionnels, suivis des activités de services (11%) et du tourisme, hébergement et restauration (9%).

Sur le plan régional, l'axe Rabat-Salé-Kénitra et Casablanca-Settat offre à lui seul 52% des opportunités de recrutement. La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima arrive en troisième place avec une part de 17%.

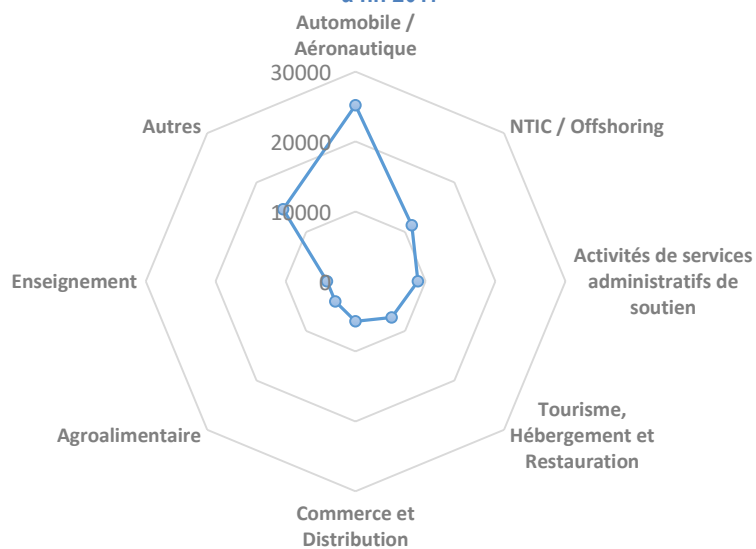
Sur la base de 3924 réponses recueillies en 2016 auprès des entreprises enquêtées, le taux de féminisation moyen au niveau national est de 38%, le taux le plus important ayant été enregistré dans la région de l'Oriental 55% suivi de Fès-Meknès avec un taux de 49 %.

Veille prospective en matière de l'emploi (Source ANAPEC)

Figure 136 : Les besoins en recrutement déclarés par les entreprises par trimestre



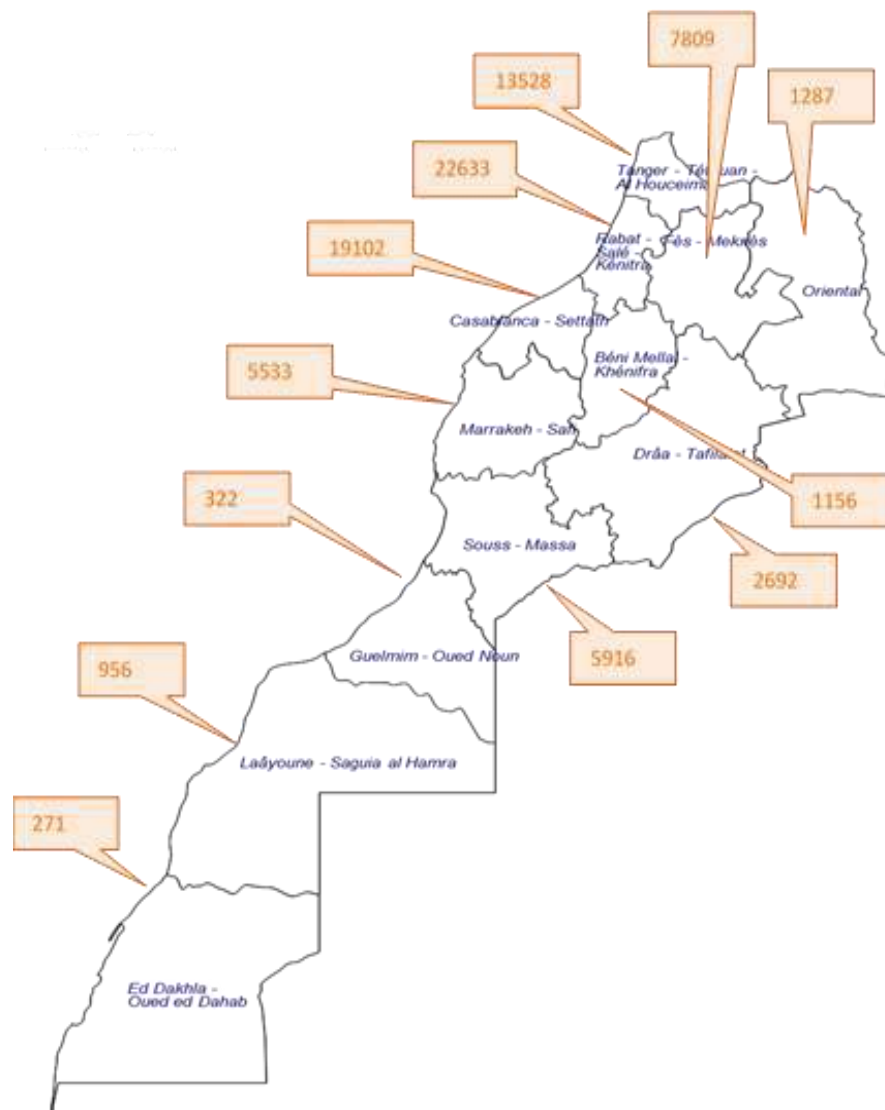
Figure 137 : Classement des besoins en recrutement selon les secteurs d'activité à fin 2017



Source : Elaboré par l'OMT sur la base des données de l'ANAPEC.

Les besoins en recrutement à fin 2017 selon les régions :

Figure 138 : Les besoins en recrutement par région



Source : ANAPEC.

Région de Tanger-Tétouan-AI Hoceima

Figure 139 : Les grands secteurs porteurs de besoins prévisionnels en emplois au niveau de la région de Tanger-Tétouan-AI Hoceima

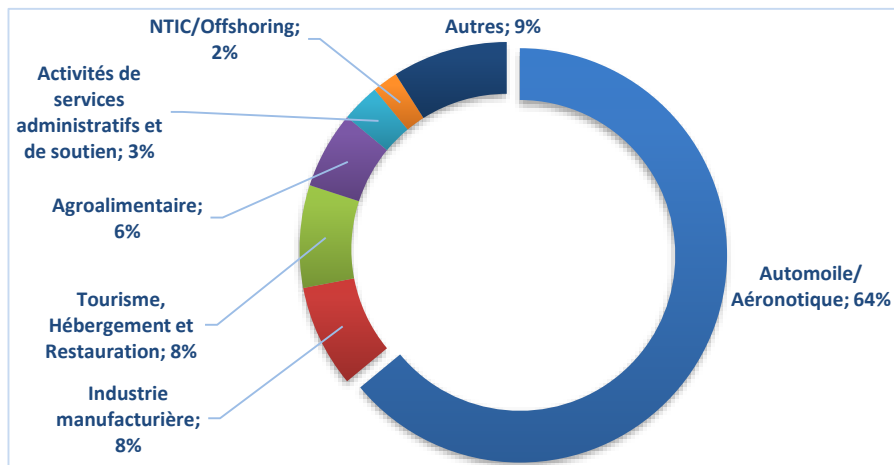
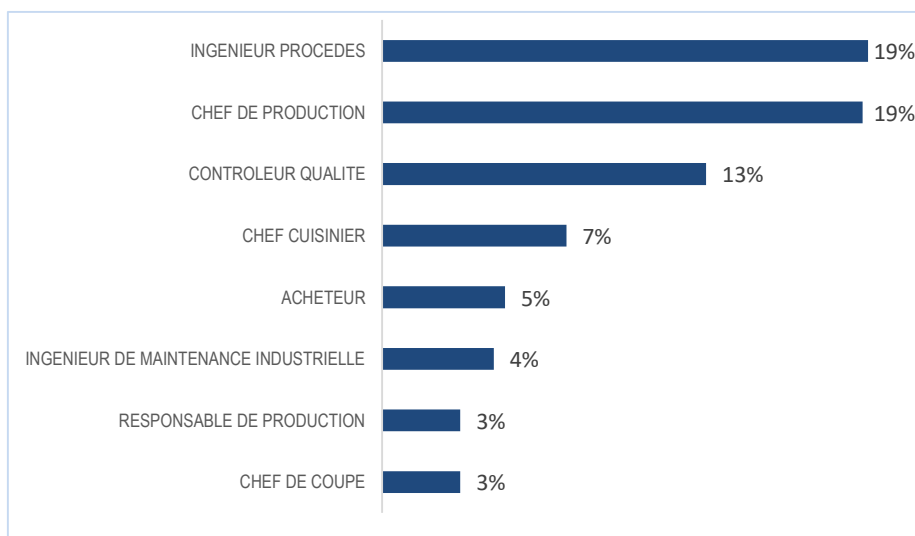
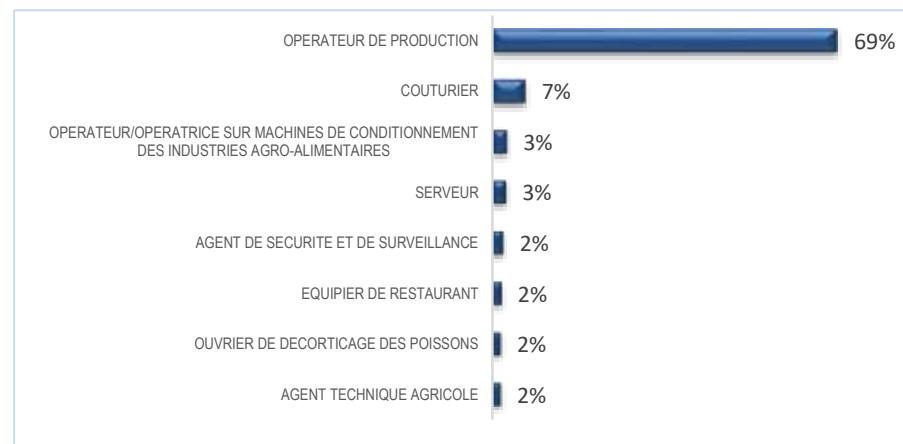


Figure 140 : Les emplois métiers les plus demandés au niveau de la région de Tanger-Tétouan-AI Hoceima pour le profil cadre



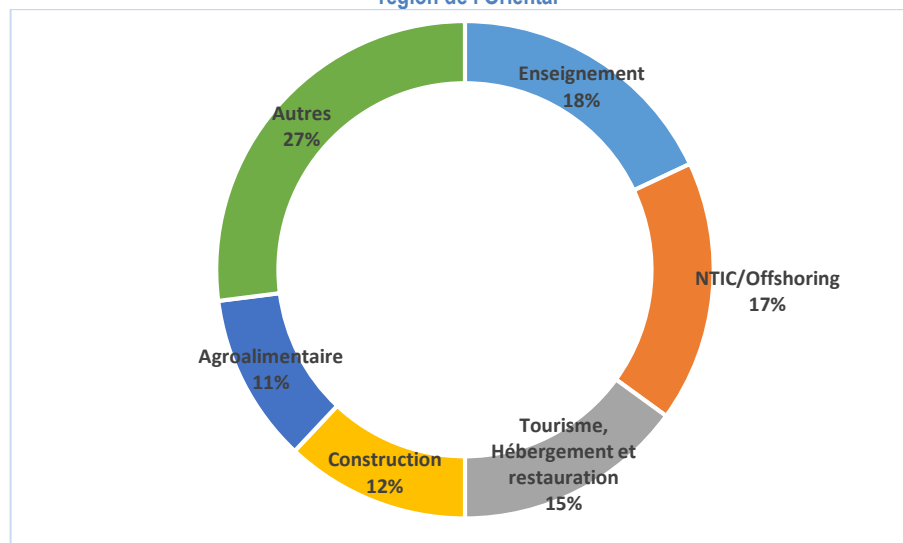
Source : ANAPEC.

Figure 141 : Les emplois métiers les plus demandés au niveau de la région de Tanger-Tétouan-AI Hoceima pour les profil non diplômés



Région de l'Oriental

Figure 142 : Les grands secteurs porteurs de besoins prévisionnels en emplois au niveau de la région de l'Oriental



Source : ANAPEC.

Figure 143 : Les emplois métiers les plus demandés au niveau de la région de l'Oriental pour le profil cadre

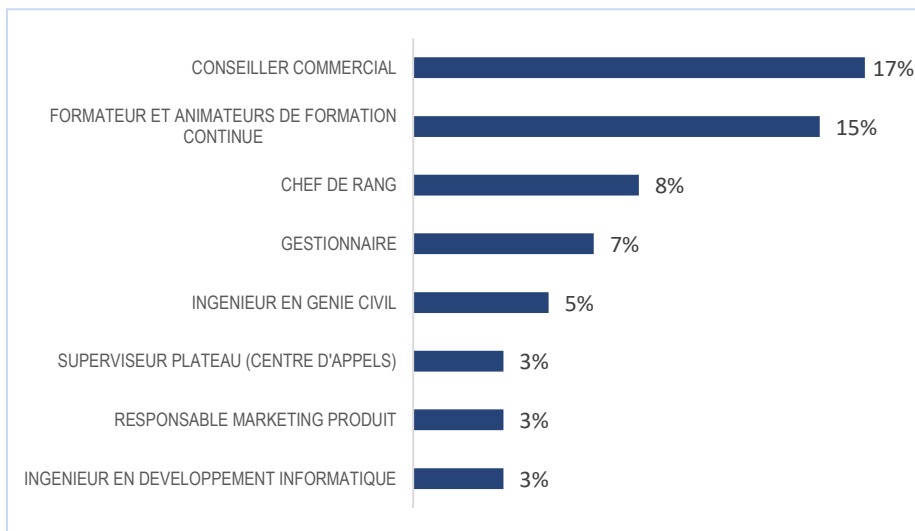
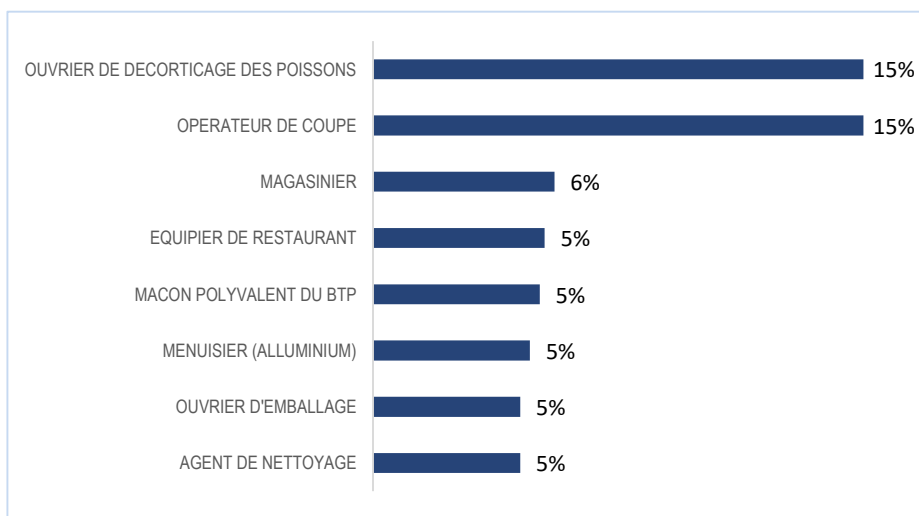


Figure 144 : Les emplois métiers les plus demandés au niveau de la région de l'Oriental pour le profil des non-diplômés



Source : ANAPEC.

Région de Fès-Meknès

Figure 145 Les grands secteurs porteurs de besoins prévisionnels en emplois au niveau de la région de Fès-Meknès

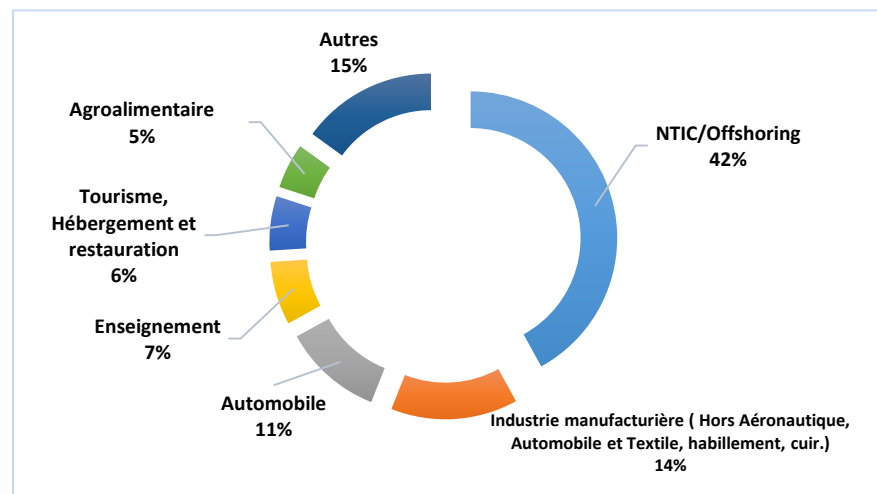
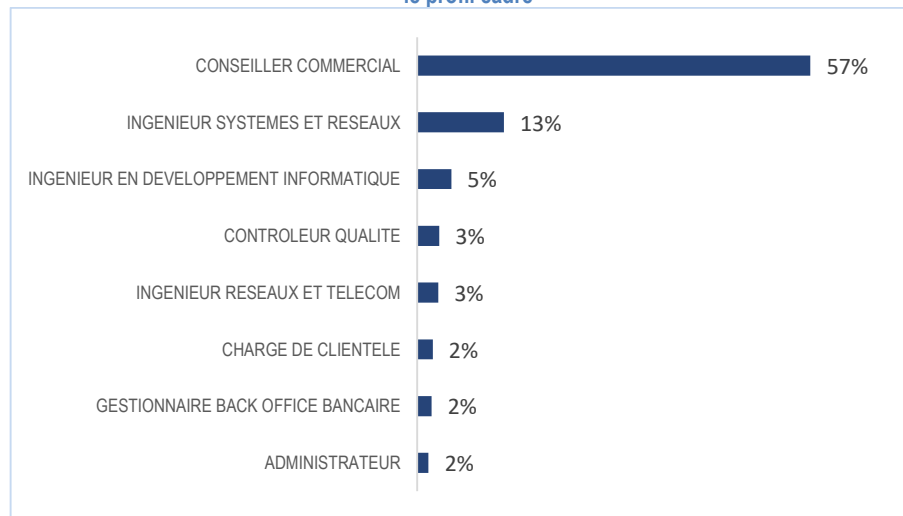
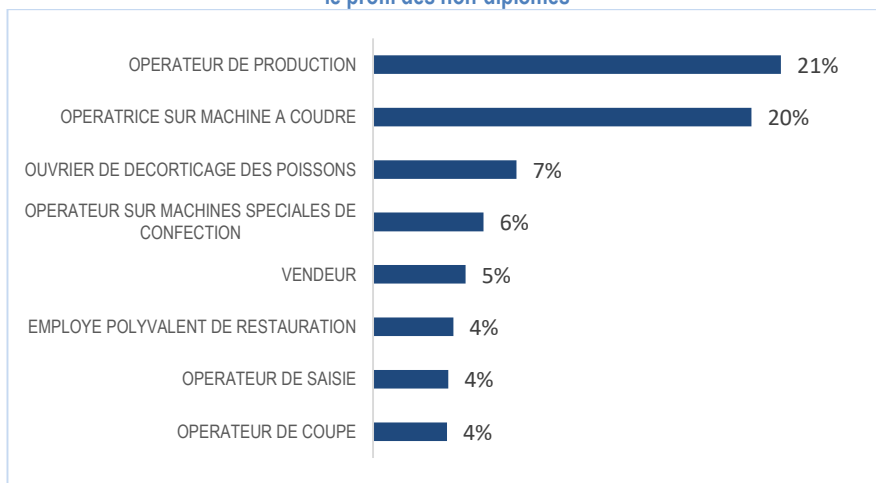


Figure 146 : Les emplois métiers les plus demandés au niveau de la région de Fès-Meknès pour le profil cadre



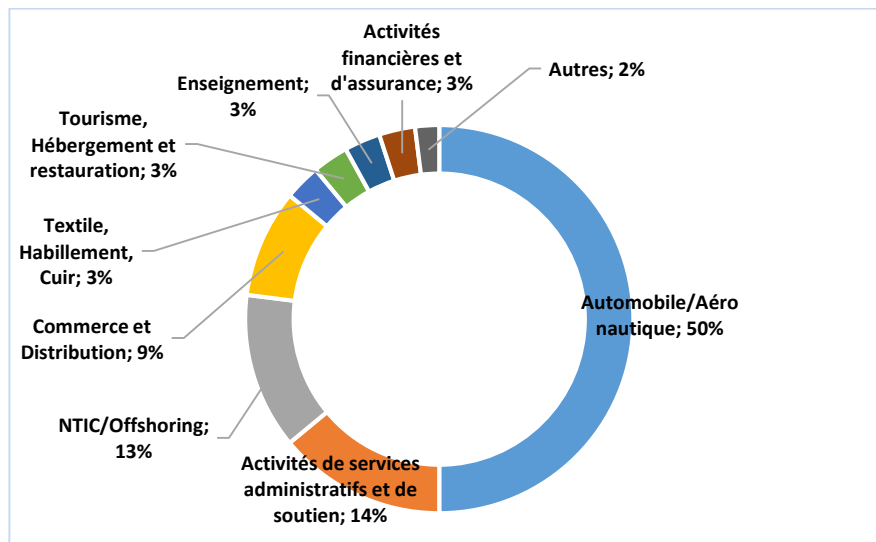
Source : ANAPEC.

Figure 147 : Les emplois métiers les plus demandés au niveau de la région de Fès-Meknès pour le profil des non-diplômés



Région de Rabat-Salé-Kenitra

Figure 148 : Les grands secteurs porteurs de besoins prévisionnels en emplois au niveau de la région de Rabat-Salé-Kenitra



Source : ANAPEC.

Figure 149 : Les emplois métiers les plus demandés au niveau de la région de Rabat-Salé-Kenitra pour le profil cadre

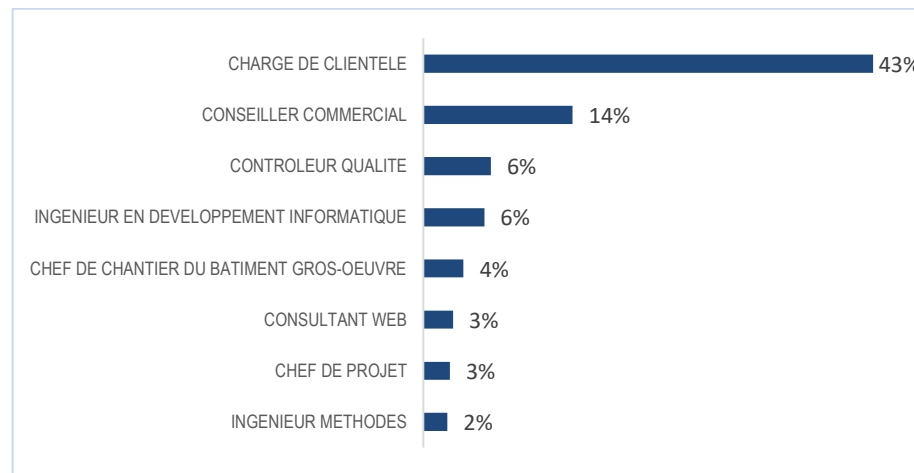
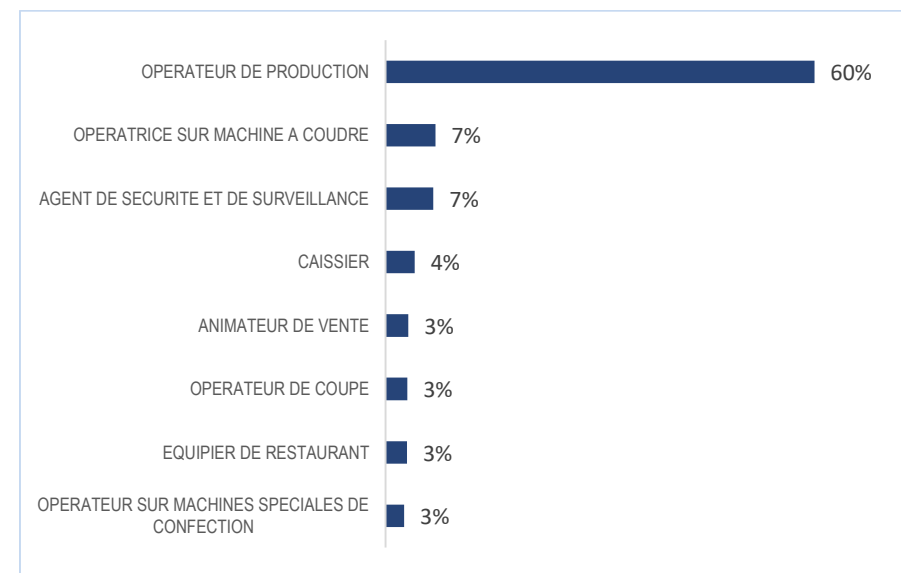


Figure 150 : Les emplois métiers les plus demandés au niveau de la région de Rabat-Salé-Kenitra pour le profil des non-diplômés



Source : ANAPEC.

Région de Béni Mellal-Khénifra

Figure 151 : Les grands secteurs porteurs de besoins prévisionnels en emplois au niveau de la région de Béni Mellal-Khénifra

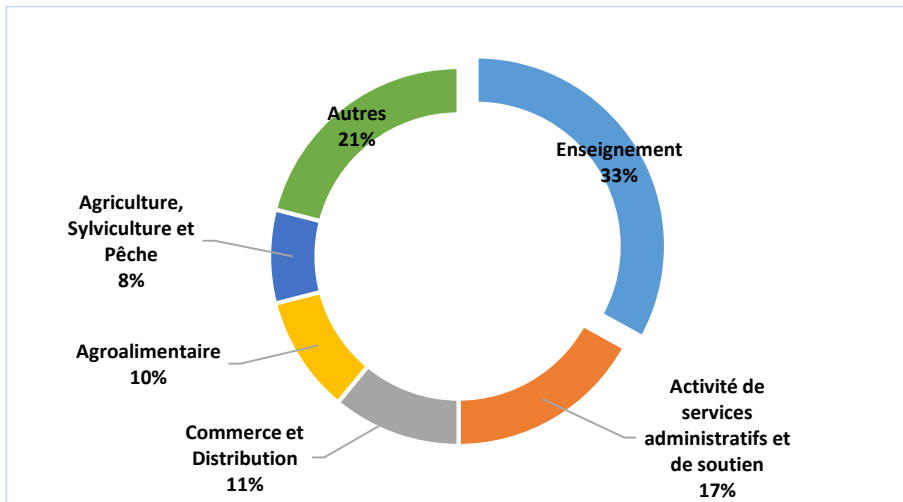
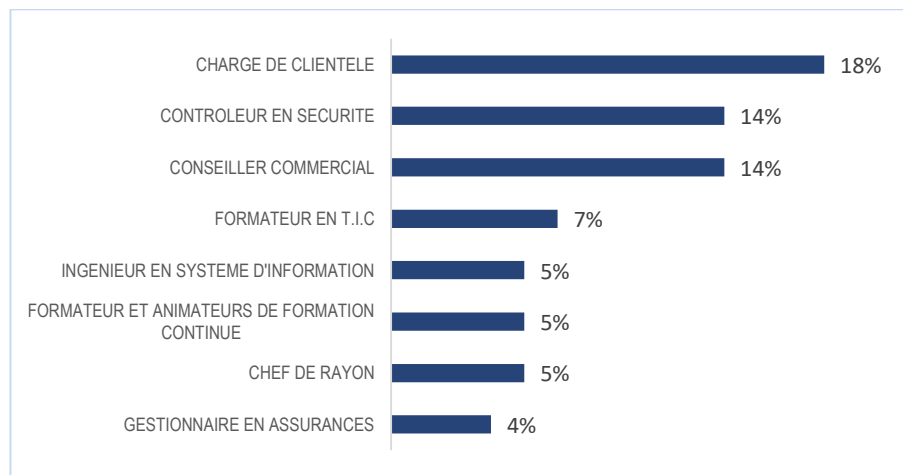
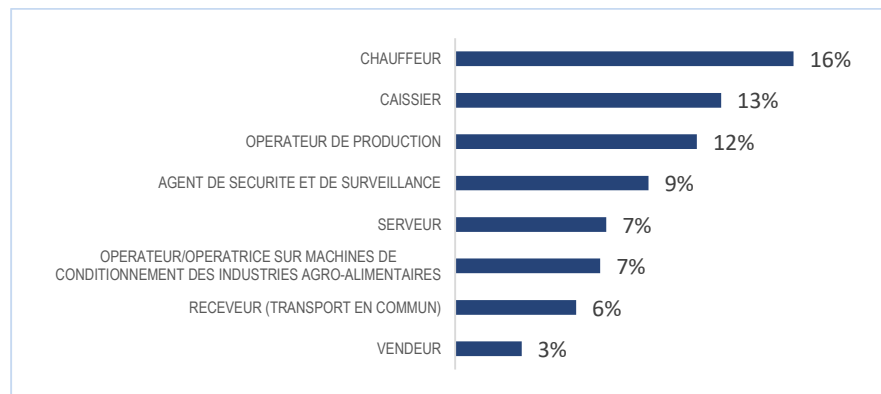


Figure 152 : Les emplois métiers les plus demandés au niveau de la région de Béni Mellal-Khénifra pour le profil cadre



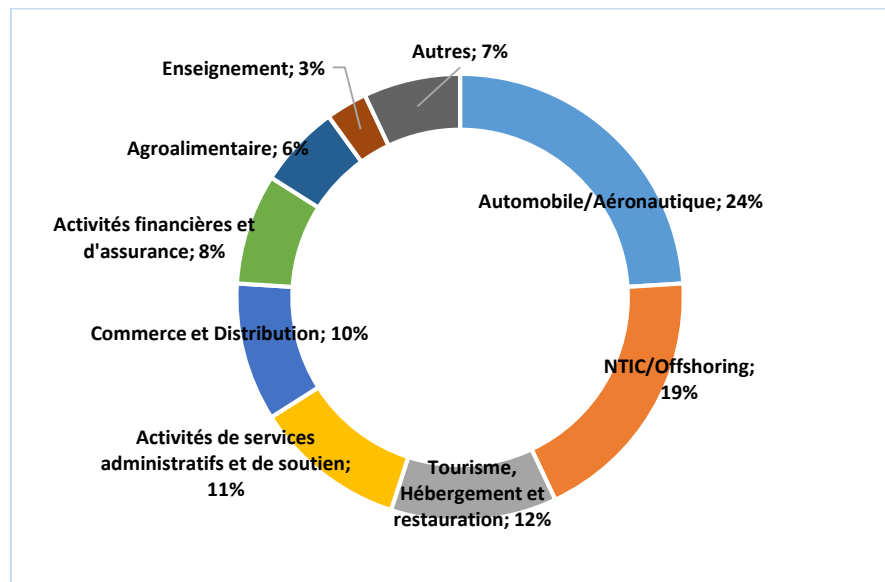
Source : ANAPEC.

Figure 153 : Les emplois métiers les plus demandés au niveau de la région de Béni Mellal-Khénifra pour le profil des non-diplômés



Région de Casablanca-Settat

Figure 154 : Les grands secteurs porteurs de besoins prévisionnels en emplois au niveau de la région de Casablanca-Settat



Source : ANAPEC.

Figure 155 : Les emplois métiers les plus demandés au niveau de la région de Casablanca-Settat pour le profil cadre

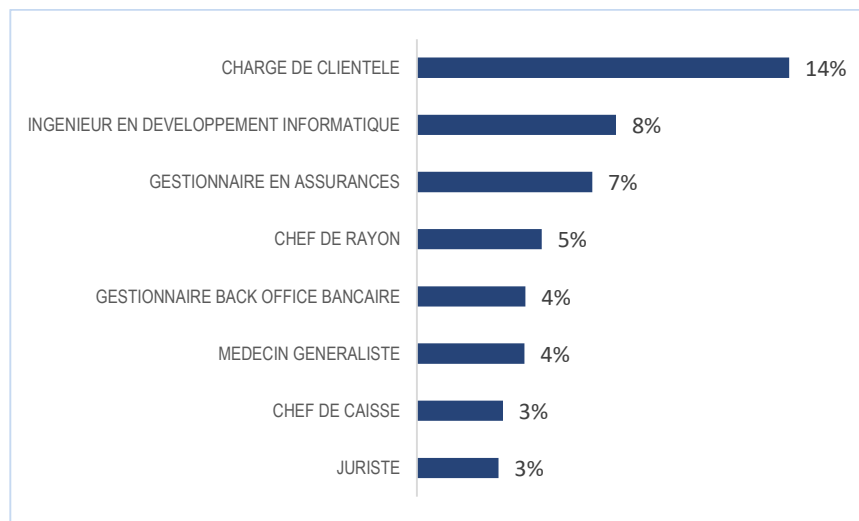
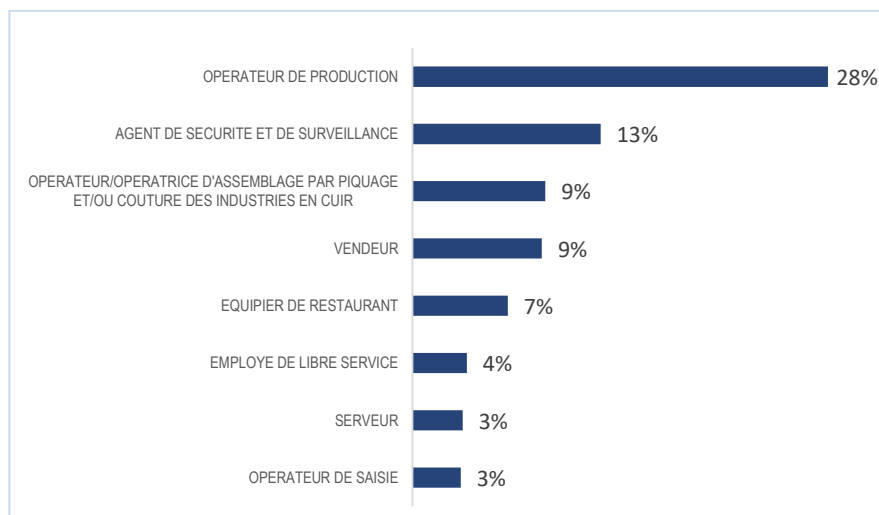


Figure 156 : Les emplois métiers les plus demandés au niveau de la région de Casablanca-Settat pour le profil des non-diplômés



Source : ANAPEC.

Région de Marrakech-Safi

Figure 157 : Les grands secteurs porteurs de besoins prévisionnels en emplois au niveau de la région de Marrakech-Safi

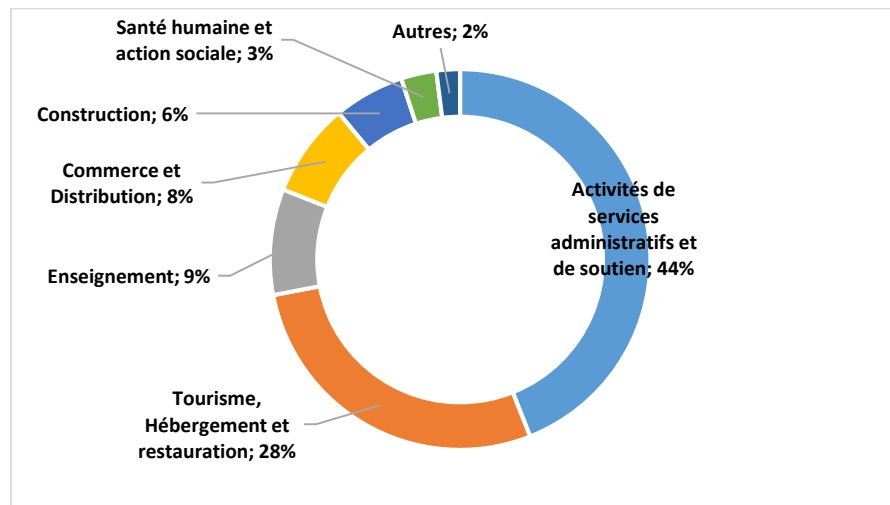
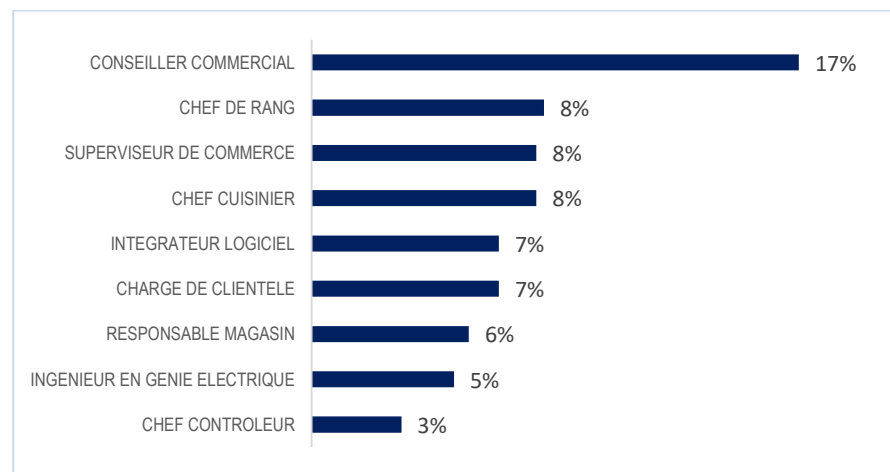
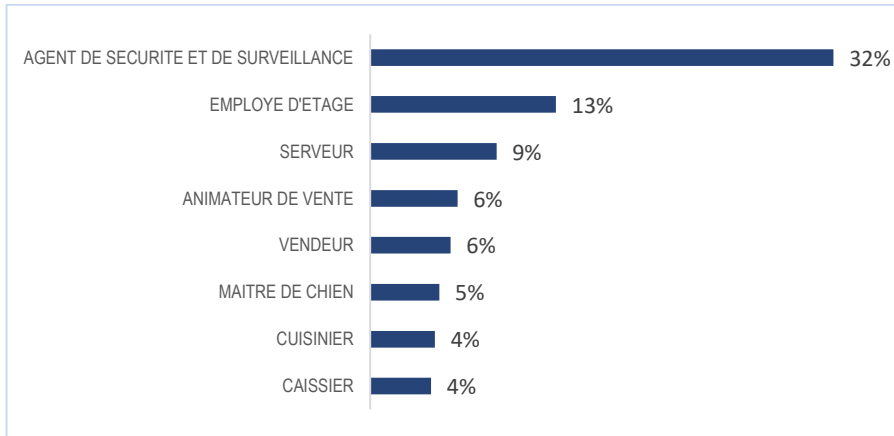


Figure 158 : Les emplois métiers les plus demandés au niveau de la région de Marrakech-Safi pour le profil cadre



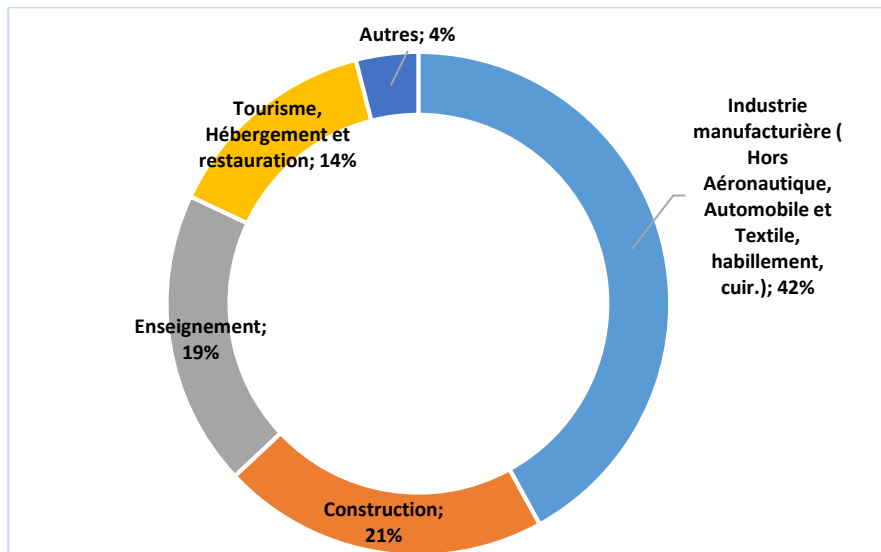
Source : ANAPEC.

Figure 159 : Les emplois métiers les plus demandés au niveau de la région de Marrakech-Safi pour le profil des non-diplômés



Région de Drâa-Tafilalet

Figure 160 : Les grands secteurs porteurs de besoins prévisionnels en emplois au niveau de la région de Drâa-Tafilalet



Source : ANAPEC.

Figure 161 : Les emplois métiers les plus demandés au niveau de la région de Drâa-Tafilalet pour le profil cadre

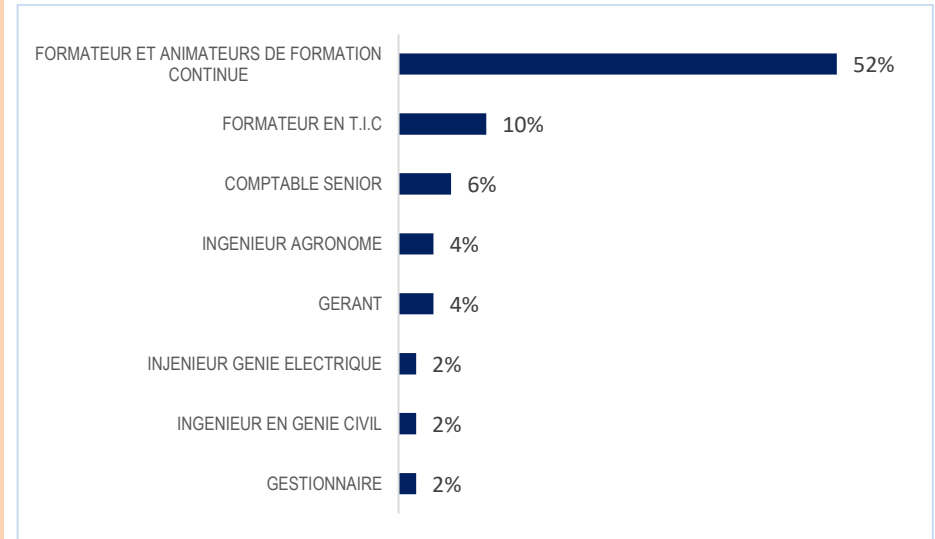
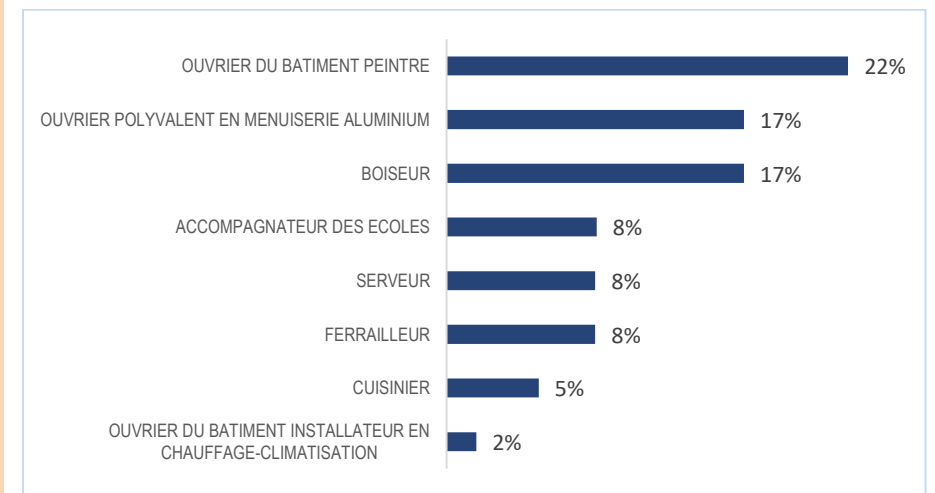


Figure 162 : Les emplois métiers les plus demandés au niveau de la région de Drâa-Tafilalet pour le profil des non-diplômés



Source : ANAPEC.

Région de Souss-Massa

Figure 163: Les grands secteurs porteurs de besoins prévisionnels en emplois au niveau de la région de Souss-Massa

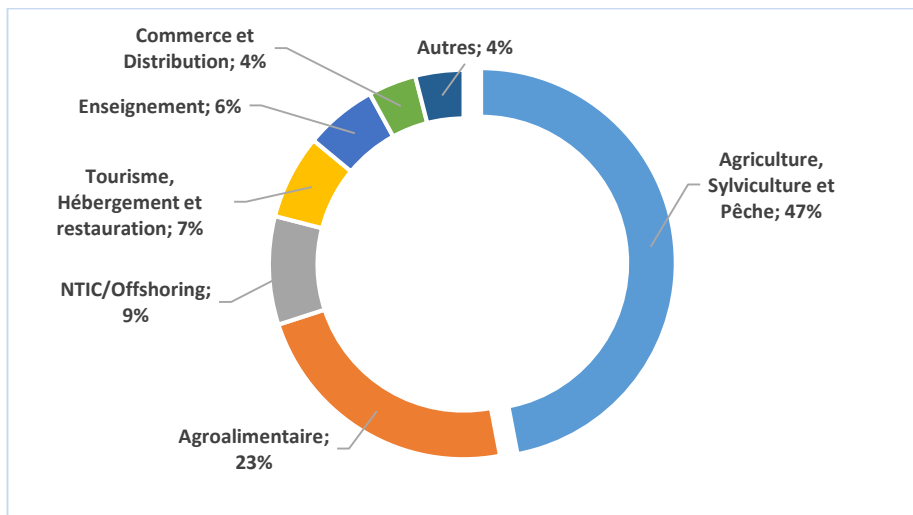
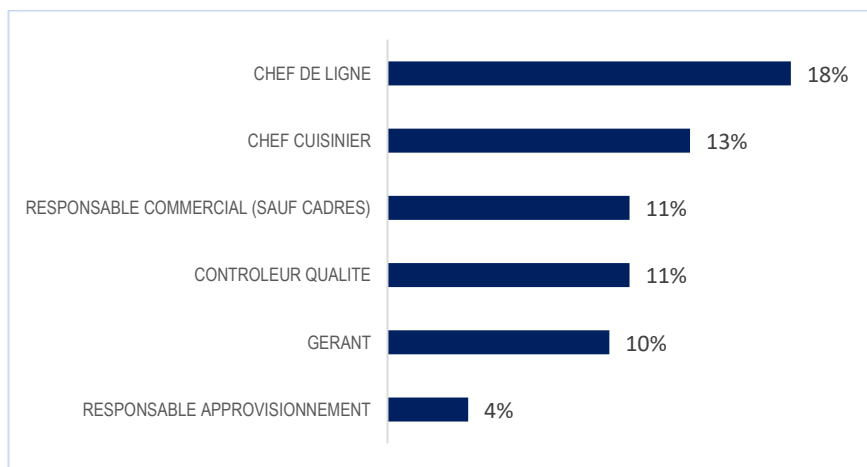
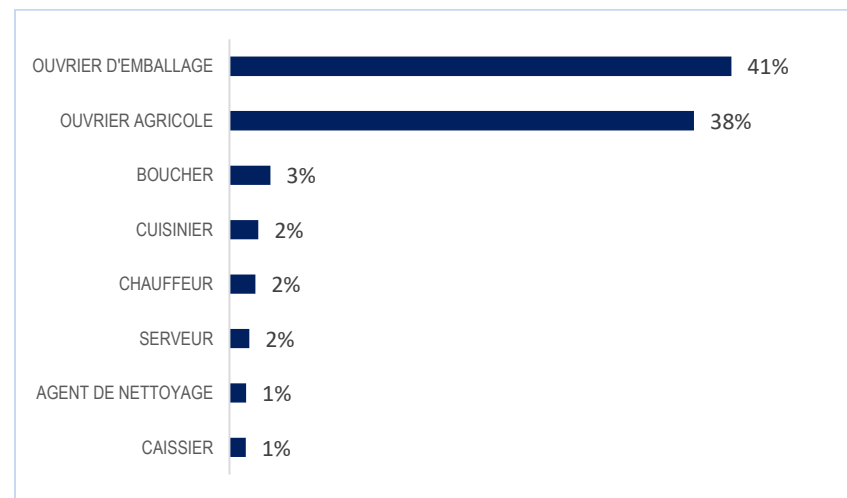


Figure 164: Les emplois métiers les plus demandés au niveau de la région de Souss-Massa pour le profil cadre



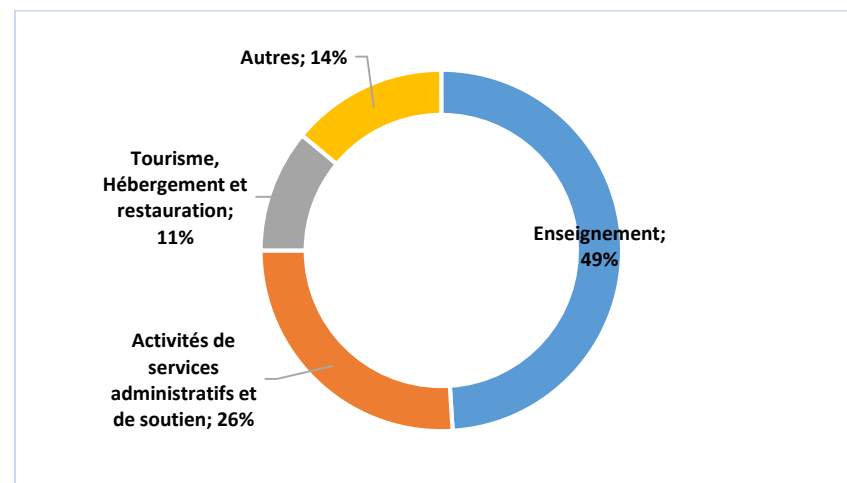
Source : ANAPEC.

Figure 165: Les emplois métiers les plus demandés au niveau de la région de Souss-Massa pour le profil des non-diplômés



Région de Guelmim-Oued Noun

Figure 166 : Les grands secteurs porteurs de besoins prévisionnels en emplois au niveau de la région de Guelmim-Oued Noun



Source : ANAPEC.

Figure 167 : Les emplois métiers les plus demandés au niveau de la région de Guelmim-Oued Noun pour le profil cadre

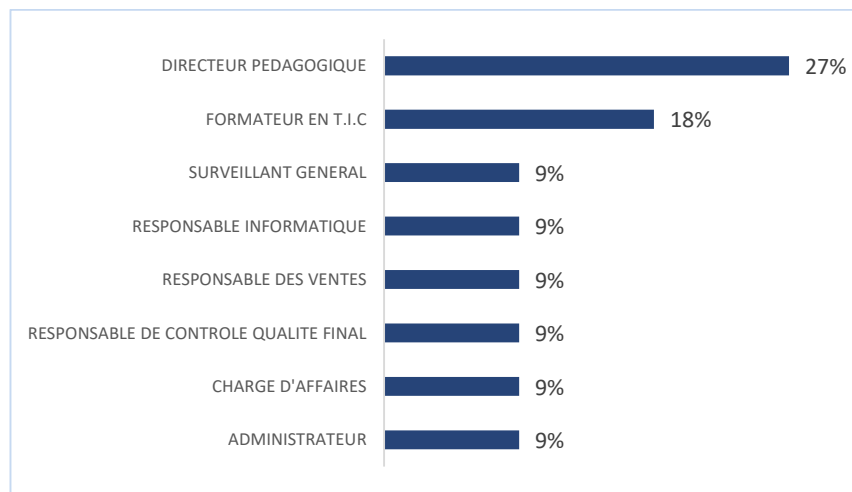
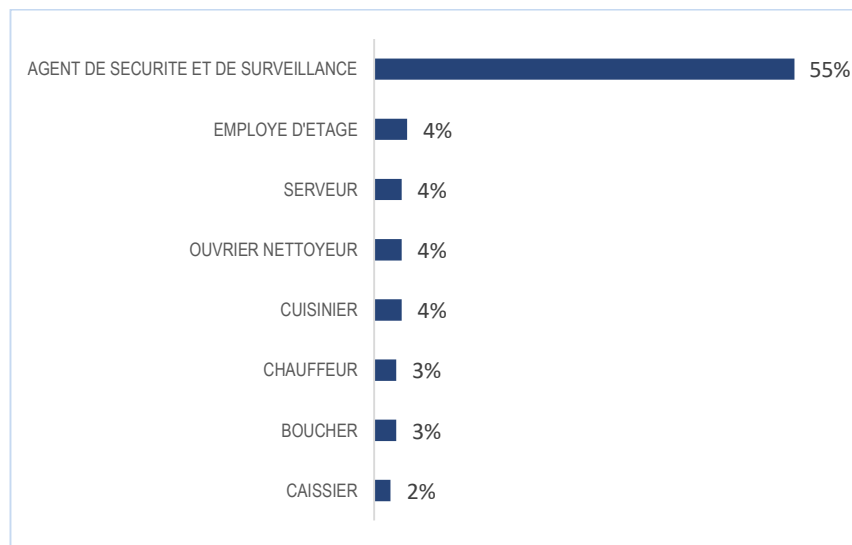


Figure 168 : Les emplois métiers les plus demandés au niveau de la région de Guelmim-Oued Noun pour le profil des non-diplômés



Source : ANAPEC.

Région de Laâyoune-Sakia El Hamra

Figure 169 : Les grands secteurs porteurs de besoins prévisionnels en emplois au niveau de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra

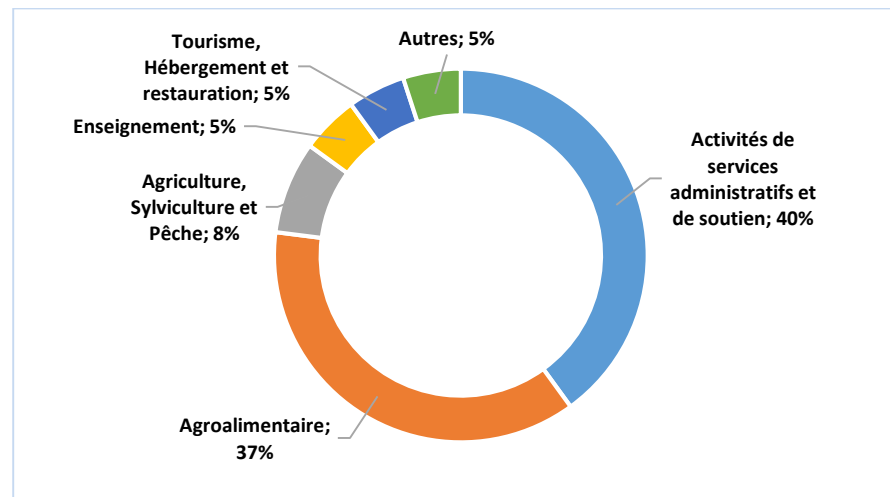
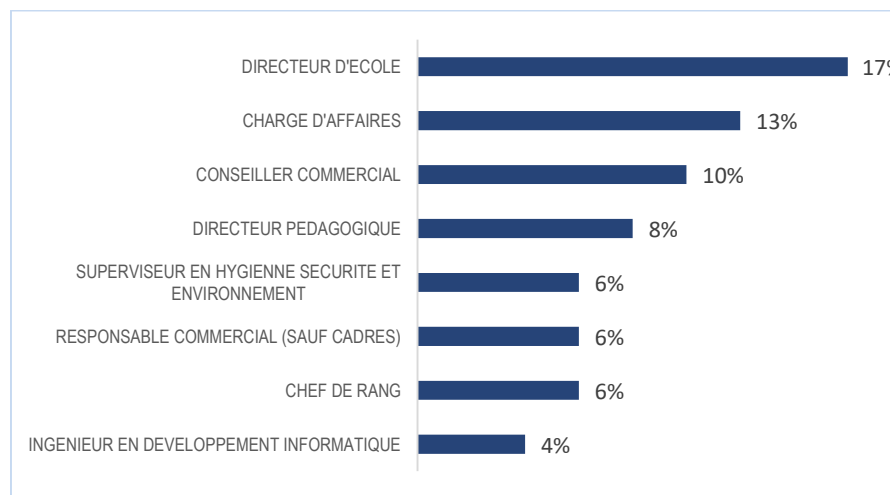
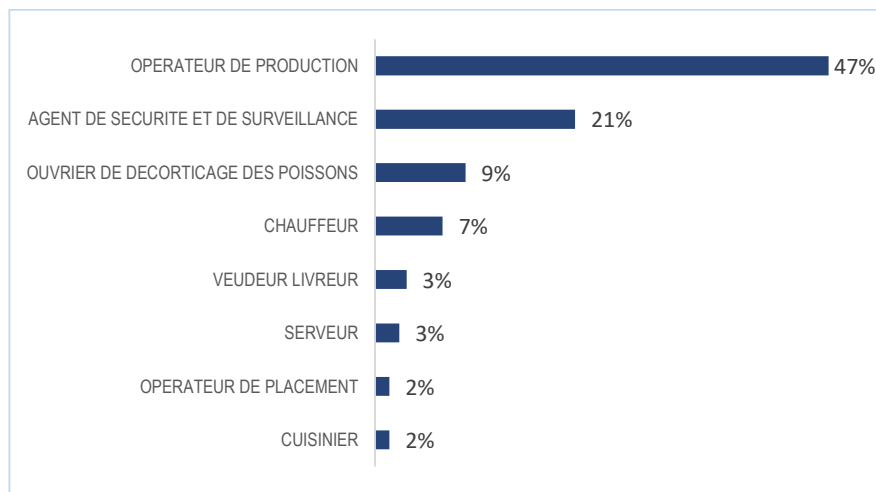


Figure 170 : Les emplois métiers les plus demandés au niveau de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra pour le profil cadre



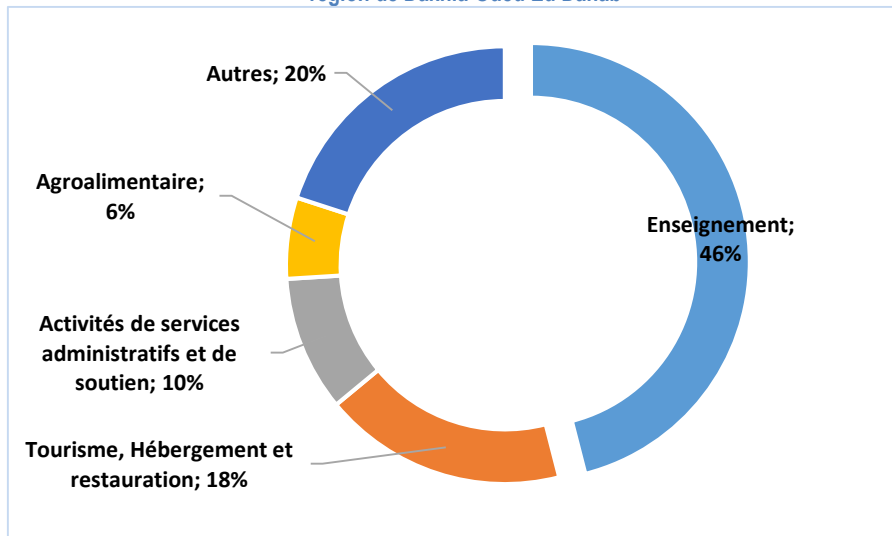
Source : ANAPEC.

Figure 171 : Les emplois métiers les plus demandés au niveau de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra pour le profil des non-diplômés



Région de Dakhla-Oued Ed Dahab

Figure 172 : Les grands secteurs porteurs de besoins prévisionnels en emplois au niveau de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab



Source : ANAPEC

Figure 173 : Les emplois métiers les plus demandés au niveau de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab pour le profil cadre

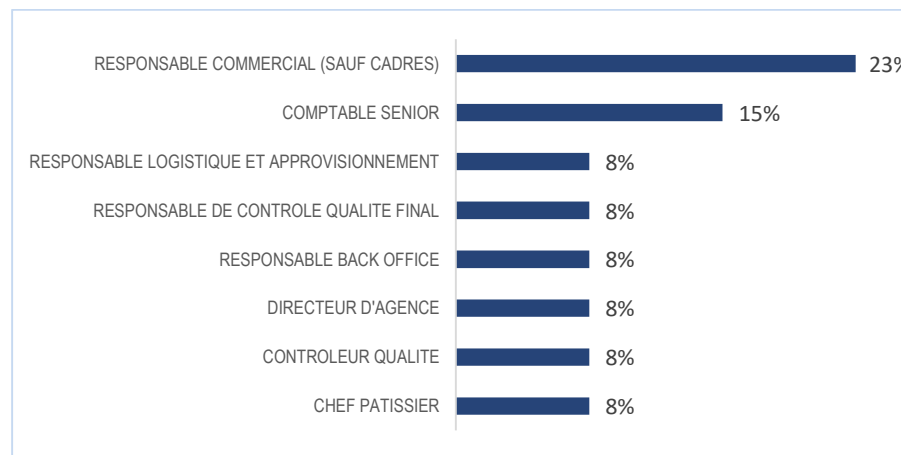
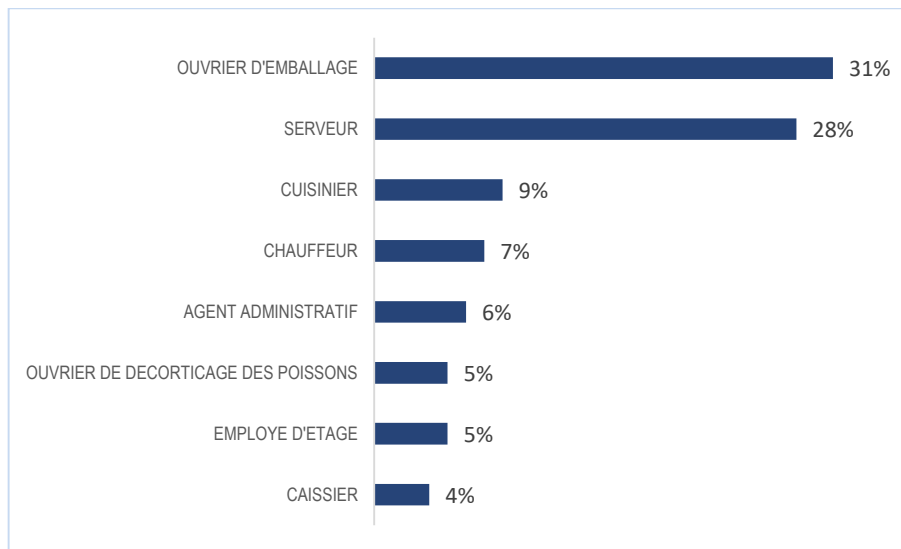


Figure 174 : Les emplois métiers les plus demandés au niveau de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab pour le profil des non-diplômés



Source : ANAPEC.

VIII. PROTECTION SOCIALE DES TRAVAILLEURS



Dans le cadre du développement et de l'amélioration du système de protection sociale, plusieurs mesures ont été entreprises, visant le renforcement du système existant et la généralisation progressive de la couverture sociale et médicale aux différentes catégories de la population.

En vue d'étendre la couverture médicale et sociale aux autres catégories non couvertes, l'année 2016 s'est caractérisée par :

- La contribution à la mise en œuvre de la stratégie intégrée de la réforme de la Couverture Médicale de Base (CMB) et la participation aux travaux de la Commission Interministérielle Chargée du Pilotage de la réforme de la CMB, du comité technique et des groupes du travail ;
- Le lancement et la mise en œuvre effective du régime de l'Assurance Maladie Obligatoire des étudiants de l'enseignement supérieur et technique, public et privé le 13 janvier 2016 ;
- L'approbation par le Conseil du Gouvernement, le 07 janvier 2016, de deux projets de loi n° 98.15 et n° 99-15 relatifs, respectivement à l'AMO et au régime des pensions pour les travailleurs indépendants et les non-salariés exerçant une profession libérale, et leur soumission à la procédure d'approbation parlementaire.
- La finalisation de l'étude relative à la couverture sociale des professionnels du secteur de transport routier.

Aussi, en poursuite des efforts pour la réforme du secteur de la mutualité, un projet de loi n° 109-12 portant code de la mutualité a été élaboré et soumis à la procédure d'adoption en vigueur. Ce projet a été adopté par la commission des secteurs sociaux le 29 juillet 2016 et par la Chambre des Représentants le 2 août 2016 en séance plénière et déposé, pour une deuxième lecture, à la Chambre des Conseillers.

Quant aux efforts visant l'amélioration de la couverture médicale et sociale des Marocains Résidents à l'Etranger, le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle a poursuivi l'amélioration du champ des prestations couvertes par les conventions bilatérales de sécurité sociale, ce qui a permis notamment :

- La signature d'une convention de sécurité sociale avec la Bulgarie pour la couverture des prestations liées à la retraite ;
- La signature du protocole de révision de la convention générale de sécurité sociale avec les Pays-Bas qui consacre les droits acquis de la communauté marocaine dans ce pays ;
- La ratification de la convention de sécurité sociale avec la Tunisie adoptée par le parlement marocain le 26 juillet 2016 et publiée au BO le 22 août 2016 ;
- L'extension des champs des prestations couvertes aux soins de santé dans le cadre des conventions de sécurité sociale, en l'occurrence la convention Maroc-Allemande et l'Entente Maroc-Québécoise ;
- La finalisation de l'arrangement administratif relatif à l'application de la convention conclue avec le Luxembourg ;

S'agissant du domaine des accidents du travail, en application de la loi 18.12 relative à la réparation des accidents du travail, l'année 2016 s'est caractérisée par la promulgation d'un (1) décret et de six (6) arrêtés pour l'application de ladite loi au bulletin officiel en mars 2016.

Concernant la gestion du régime de réparation des préjudices causés par les accidents du travail des agents non titulaires de l'Etat et des autres catégories de travailleurs, selon les attributions et prérogatives du ministère, les dépenses ont enregistré, à fin 2016, un montant de 9,93 millions DH au profit de 3048 bénéficiaires.

Par ailleurs, et suite aux efforts déployés par les organismes de sécurité sociale sous-tutelle, le nombre de salariés déclarés à la CNSS a atteint 3.27 millions en 2016 contre 2.71 millions en 2012, soit une augmentation de 20.66%. Au regard du régime général géré par la CNSS, les cotisations ont enregistré un montant de 18.97 milliards de DH en 2016 tandis que les prestations servies ont été estimées à 15.29 milliards de DH pour la même année. Quant aux dépenses de l'AMO gérées par la CNSS, les prestations servies et les cotisations se sont respectivement élevées à 3.46 milliards de DH et 5.49 milliards de DH en 2016.

S'agissant du régime AMO géré par la CNOPS, le nombre de bénéficiaires a augmenté tendanciellement, en passant de 2.94 millions de bénéficiaires en 2012 à 3.13 millions en 2016. En termes des prestations servies par la même entité, les dépenses ont atteint 4.34(*) milliards de DH en 2016, contre 3.51 milliards de DH en 2012. Durant la même période, les cotisations ont emprunté une courbe ascendante en enregistrant un montant de 4.82 milliards de DH en 2016, contre 4.34 milliards de DH en 2012.

En ce qui concerne l'Indemnité pour Perte d'Emploi (IPE), lancée effectivement en 2015, il y a lieu de signaler que le nombre de demandes déposées a atteint 24.577 demandes à fin 2016, dont 41% de dossiers ont été liquidés (soit 10.028 bénéficiaires) pour un montant de 144,27 millions DH.

(*) hors provisions pour prestations restant à payer. Corrigé par ces provisions, le montant des prestations s'élève à 4,72 milliards de DH

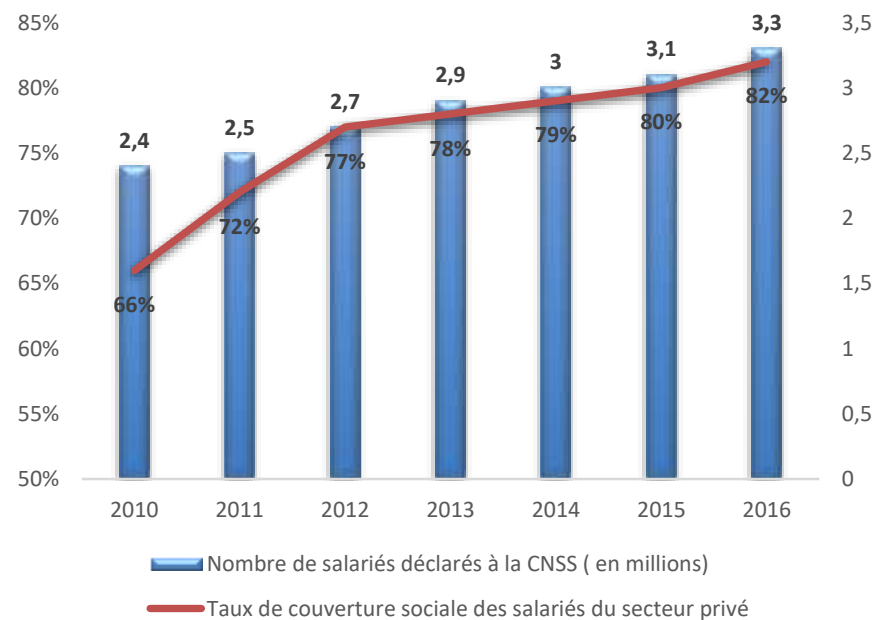
1. Indicateurs de sécurité sociale (secteur privé)

Tableau 27 : Evolution du taux de couverture sociale des salariés du secteur privé

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Population active occupée (en millions)	10,4	10,5	10,5	10,6	10,6	10,7	10,6
Salariés du secteur privé (en millions)	3,6	3,5	3,5	3,7	3,8	3,9	4
Nombre de salariés déclarés à la CNSS (en millions)	2,4	2,5	2,7	2,9	3	3,1	3,3
Taux de couverture sociale des salariés du secteur privé	66%	72%	77%	78%	79%	80%	82%

Source : HCP – CNSS

Figure 175 : Evolution du nombre de salariés déclarés (en millions) et du taux de couverture sociale



Source : CNSS, calcul OMT

Figure 176 : Répartition sectorielle du nombre de salariés déclarés à la CNSS en 2016

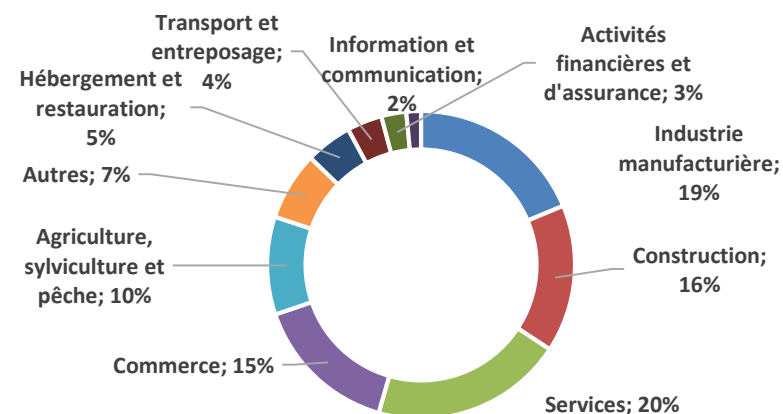
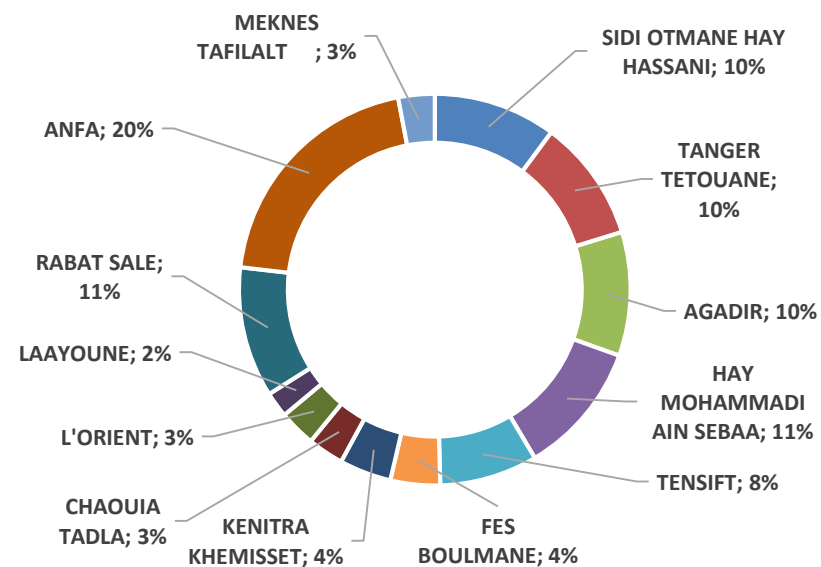


Figure 177 : Répartition géographique du nombre de salariés déclarés à la CNSS en 2016



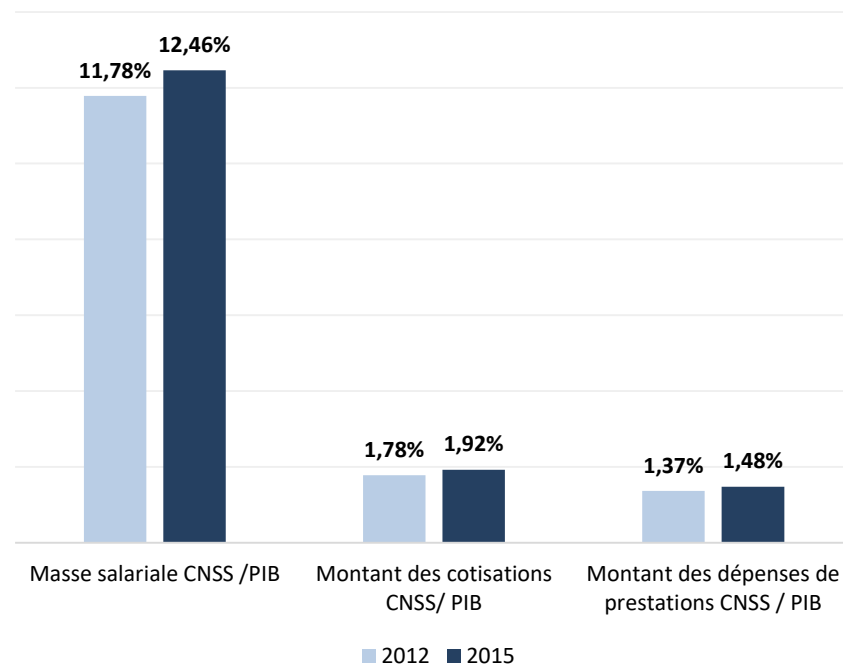
Source : CNSS, calcul OMT

Tableau 28 : Évolution des recettes et dépenses de protection sociale (secteur privé)

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'entreprises affiliées	155 560	170 910	181 112	194 300	204 900
Masse salariale déclarée à la CNSS (MM. DH)	99,9	106,1	114,3	122,4	130,9
Masse salariale CNSS / PIB*	11,78%	11,82%	12,37%	12,46%	-
Montant des cotisations CNSS/ PIB	1,78%	1,77%	1,92%	1,92%	-
Montant des dépenses de prestations CNSS / PIB	1,37%	1,43%	1,47%	1,48%	-

Source : CNSS ; (*) : PIB estimé par le FMI

Figure 178 : Evolution des cotisations et des prestations CNSS en % PIB



Source : CNSS, calcul OMT

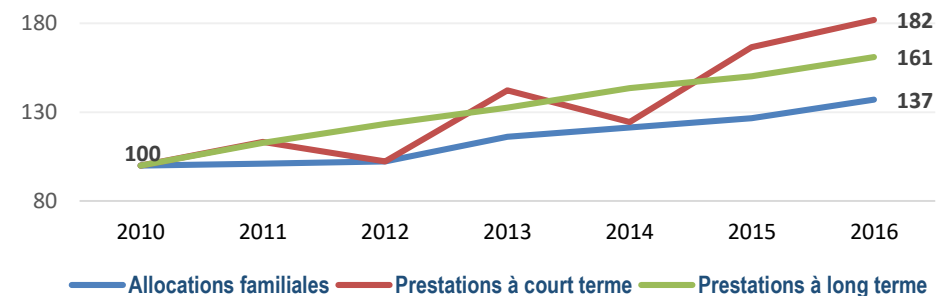
Tableau 29 : Evolution du nombre de bénéficiaires et du montant des prestations servies par la CNSS

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Allocations familiales	Nombre de bénéficiaires (en milliers)	840	906	964	1023	1093	1150	1191
	Montant des dépenses (MM. DH)	3,6	3,7	3,72	4,23	4,42	4,61	4,99
Prestations à court terme	Nombre de bénéficiaires (en milliers)	101	106	86	87	93	129	150
	Montant des dépenses (MM. DH)	0,45	0,51	0,46	0,64	0,56	0,75	0,77
Prestations de long terme	Nombre de bénéficiaires (en milliers)	380	409	435	452	479	508	557
	Montant des dépenses (MM. DH)	6,01	6,78	7,41	7,97	8,63	9,03	9,71
Remboursement des cotisations salariales (*)	Nombre de bénéficiaires (en milliers)	-	-	-	-	-	29,5	20,41
	Montant des dépenses (M.DH)	-	-	-	-	-	121,988	89,40
Total des dépenses	10,1	11,0	11,59	12,84	13,61	14,51	15,56	

Source : CNSS + calculs OMT

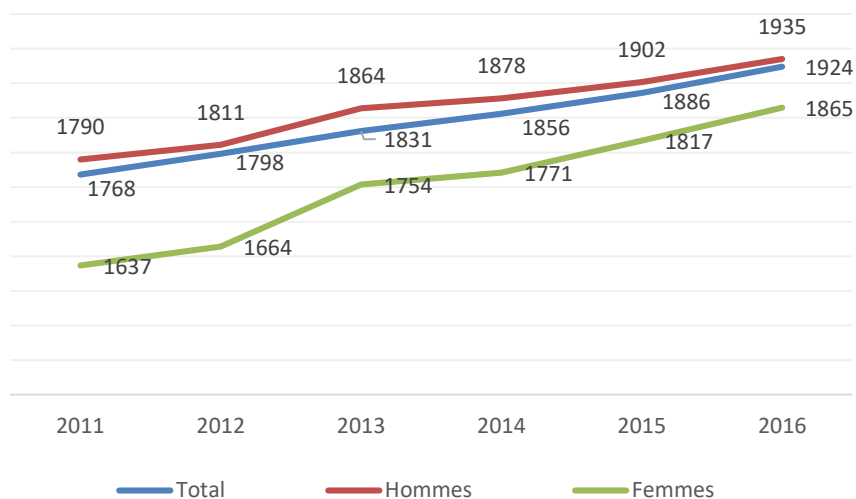
(*) : Dahir N° 1.14.115 du 02 ramadan 1435 (30 juin 2014) portant promulgation de la loi n°117.12 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972), relatif au régime de la sécurité sociale.

Figure 179 : Evolution des prestations sociales servies par la CNSS (Indice base 100 : 2010)



Source : CNSS, calcul OMT

Figure 180 : Evolution de la pension vieillesse moyenne-CNSS (en DH)



Source : CNSS

2. Couverture Médicale de Base (CMB)

Tableau 30 : Population immatriculée à la couverture médicale de base (En milliers)

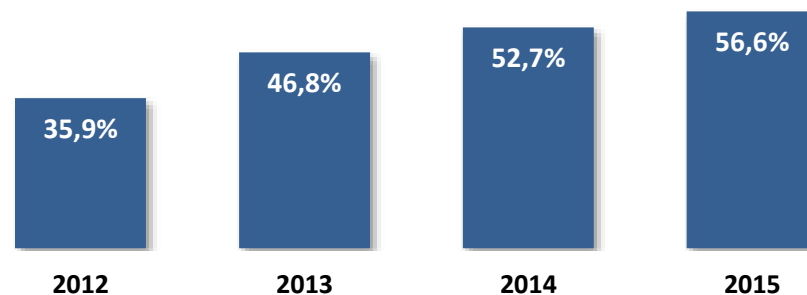
	2012	2013	2014	2015	2016
Actifs-AMO	2 704	2 820	2 919	2 993	3 129
Pensionnés-AMO	727	770	812	853	909
Ayants Droit-AMO	4 201	4 456	4 697	4 890	5 182
Population bénéficiaire des dispositions de l'Article 114*	1 552	1 577	1 273	1 279	-
Population bénéficiaire du RAMED **	2 642	6 044	7 881	9 133	10 429

Source: ANAM, CNOPS, CNSS - calcul OMT

* Les données sur l'effectif de la population bénéficiaire des dispositions de l'article 114- Secteur public- ne sont pas disponibles pour les années 2014 et 2015 (estimation OMT)

** Données jusqu'au 30 novembre 2016.

Figure 181 : Taux de couverture médicale de base de la population



Source: ANAM, CNOPS, CNSS, calcul OMT

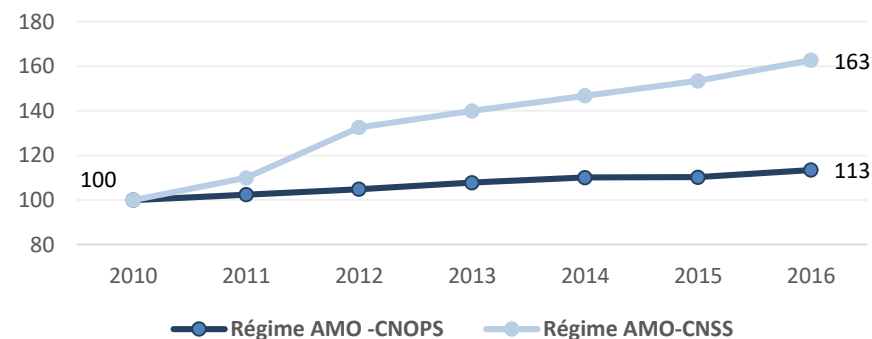
2.1 Assurance Maladie Obligatoire (AMO)

Tableau 31 : Population immatriculée à l'assurance maladie obligatoire (En milliers)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
CNOPS	2 662	2 720	2 940	2 982	3 030	3 049	3 137
CNSS	3 981	4 037	4 692	5 063	5 398	5 687	6 083
Total des bénéficiaires	6 643	6 757	7 632	8 045	8 428	8 736	9 220

Source: CNOPS - CNSS

Figure 182 : Evolution du nombre d'assurés cotisants (actifs et pensionnés) de l'AMO par secteur d'emploi (indice base 100 : 2010)



Source: CNOPS, CNSS - calcul OMT

Tableau 32 : Evolution des dépenses des prestations servies AMO (en MM. DH)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Régime AMO-CNOPS	3,32	3,4	3,51	3,51	4,1	4,32	4,34(*)
Régime AMO-CNSS	1,13	1,38	1,6	1,75	2,34	2,8	3,1

Source : CNSS - CNOPS

(*) hors provisions pour prestations restant à payer. Corrigé par ces provisions, le montant des prestations d'élève à 4,72 milliards de DH.

Figure 183 : Evolution des dépenses des prestations servies AMO (Indice base 100 : 2010)

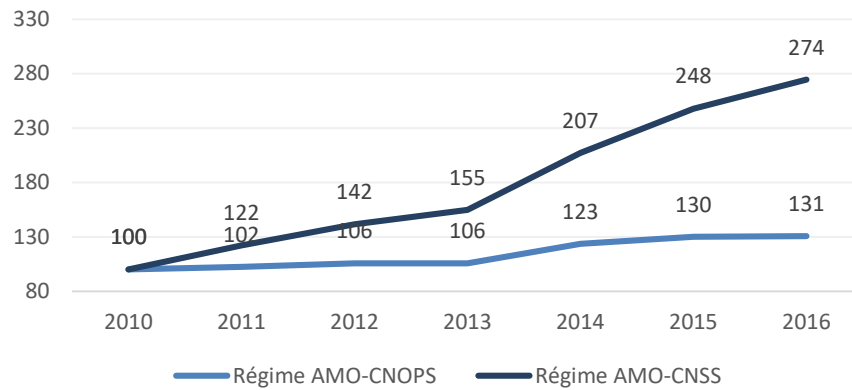
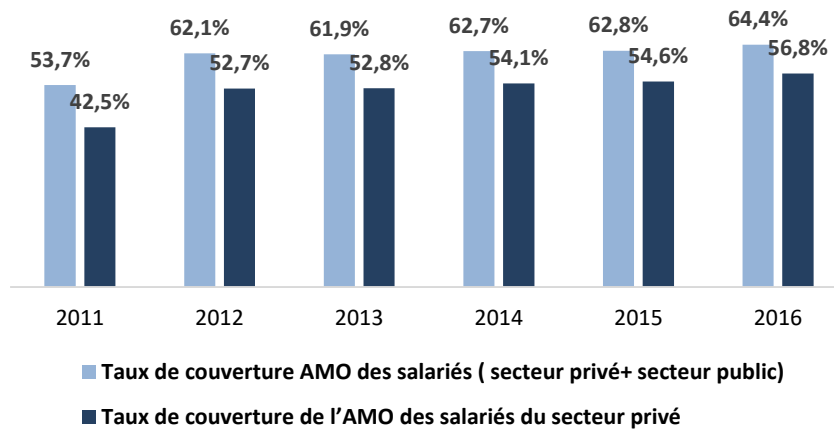


Figure 184 : Evolution de la couverture AMO

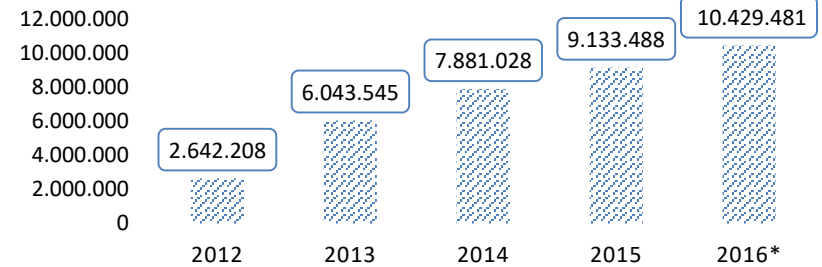


Source : CNOPS, CNSS, calcul OMT

* il s'agit des travailleurs salariés relevant du champ d'application du régime CNSS

2.2 Couverture RAMED

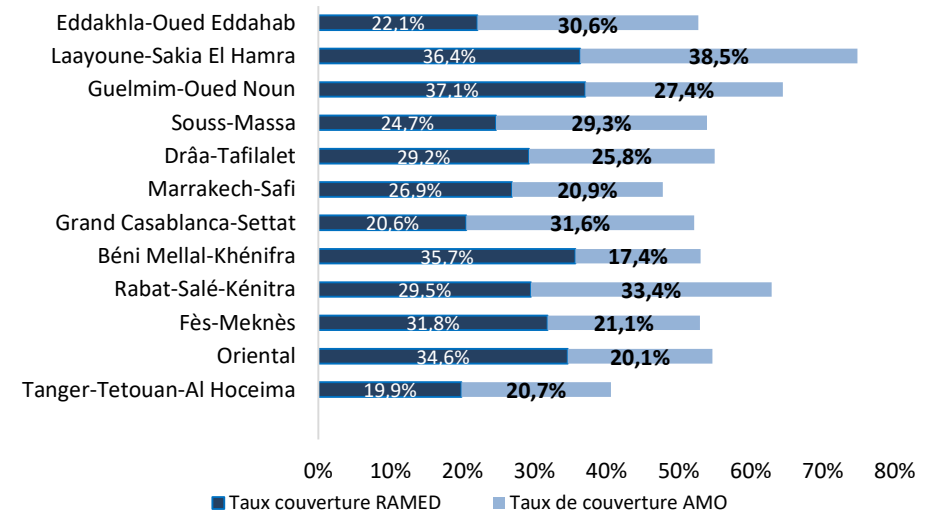
Figure 185: Evolution du nombre des bénéficiaires du RAMED



Source : ANAM

*Données au 30 novembre 2016

Figure 186 : Couverture AMO et RAMED par région en 2015



Source : ANAM, Calcul OMT

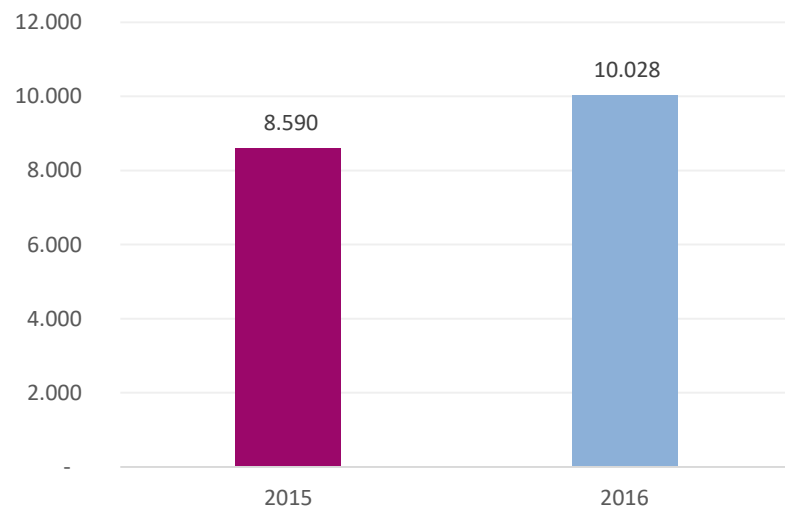
3. Indemnité pour Perte d'Emploi

Tableau 33 : Evolution des principaux indicateurs de l'IPE

	2015	2016
Nombre de demandes déposées	21 031	24 577
Part des dossiers liquidés	40,8%	40,8%
Part des dossiers rejetés	51,6%	49,1%
Part des dossiers en instance	7,6%	10,1%
Montant global des indemnités (M. DH)	113 277 428	144 273 845
Durée moyenne d'indemnisation	5,4 mois	-

Source : CNSS

Figure 187: Evolution du nombre de bénéficiaires de l'IPE



Source : CNSS

Figure 188: Répartition sectorielle des bénéficiaires de l'IPE

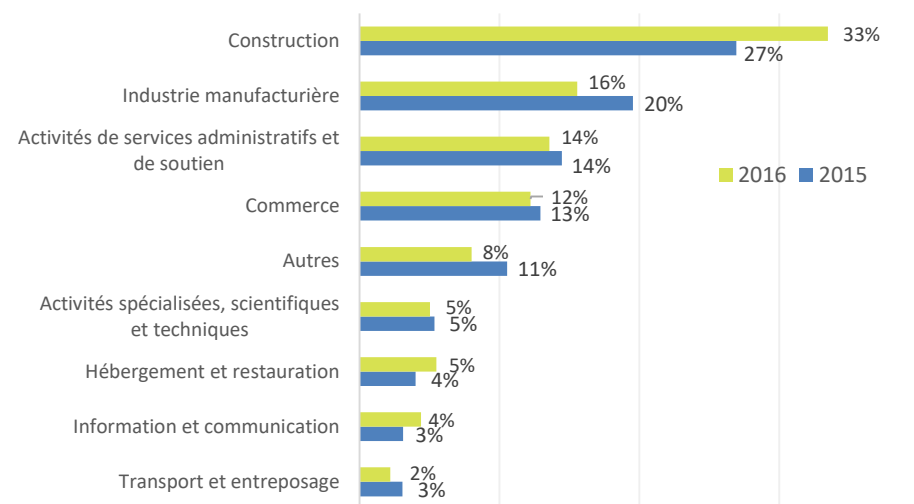
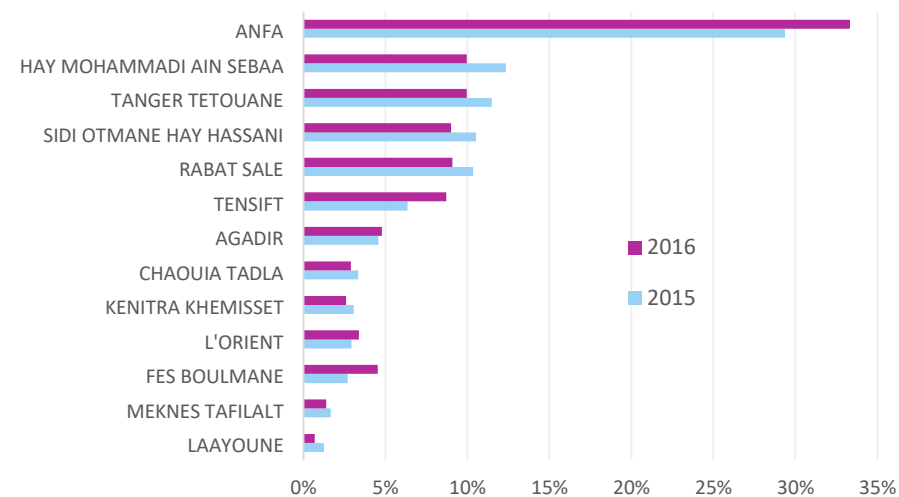
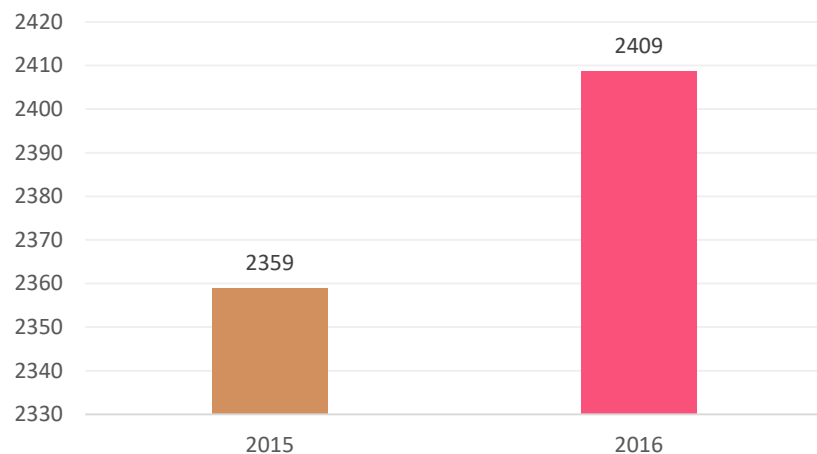


Figure 189 : Répartition géographique des bénéficiaires de l'IPE



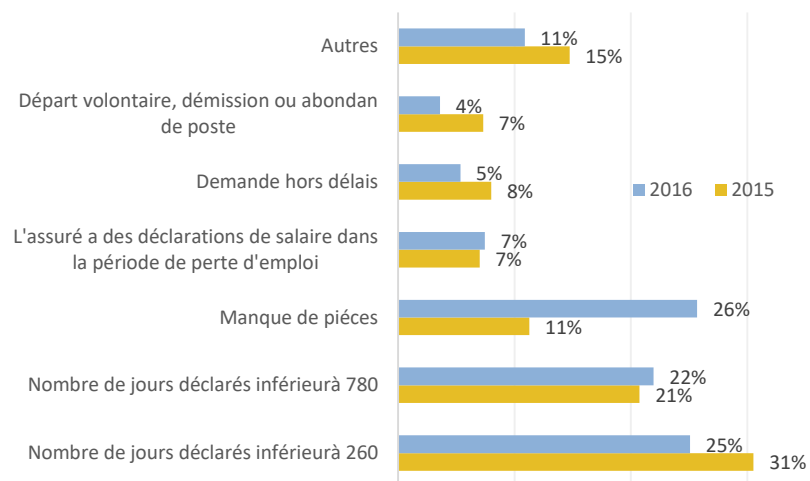
Source : CNSS

Figure 190 : Evolution de l'IPE moyenne par salarié



Source : CNSS

Figure 191 : Evolution des motifs de rejet des dossiers IPE



Source : CNSS

4. Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (ATMP)

Tableau 34: Bénéficiaires des rentes viagères permanentes et des majorations de rentes des agents non titulaires de l'Etat et autres catégories

	2012	2013	2014	2015	2016
Bénéficiaires des rentes viagères permanentes	2993	2993	3006	3038	3048
Bénéficiaires de la majoration des rentes	1453	575	55	47	12
Bénéficiaires des carnets de rentes renouvelés	172	220	127	122	166

Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Tableau 35: Evolution des indicateurs sur les accidents de travail et des maladies professionnelles

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre des polices d'assurance	202 592	219 394	198 766	217 101	172 682	141 690
Montant global des polices d'assurance (en MDH)	1 894	1 933	2 040	2 140	2 214	2 091
Nombre d'accidents du Travail déclarés /survenus	48 006	45 126	43 829	44 665	42 138	33 898
Montant global des prestations et des indemnités (en MDH)	889	958	1 101	1 107	1 153	1 462

Source : ACAPS

Tableau 36: Etat global des paiements des rentes des Fonds du Travail (CNRA)

	Nombre de bénéficiaires		Montant Total Payé	
	2015	2016	2015	2016
Fonds de Majoration	53 353	55 746	245 047 544,60	204 720 459,29
Fonds de Garantie	123	122	1 392 811,09	835 847,19
Fonds de Solidarité	15	15	96 883,99	95 971,08
Totaux	53 491	55 883	246 537 239,68	205 652 277,56

Source: CNRA

Définitions

Taux de couverture des salariés du secteur privé : Il représente le rapport entre l'effectif des salariés déclarés au cours d'une année et le total des salariés du secteur privé structuré assujettis au régime de sécurité sociale. (**Source** : CNSS)

Dépenses de prestations sociales du régime CNSS (régime général) : (**Source** : CNSS)

Elles représentent toutes les prestations sociales versées sous forme de transferts en espèces aux assujettis du régime de sécurité sociale géré par la CNSS. Il s'agit des prestations suivantes :

- **Les allocations familiales** : Il s'agit des prestations en espèce payées directement aux salariés et aux pensionnés ayant des enfants ne dépassant pas un certain âge et sous certaines conditions. Le montant mensuel des allocations familiales est de 200 DH par enfant pour les 3 premiers enfants et 36 DH pour les 3 suivants.
- **Les prestations de long terme** : Elles comprennent les pensions mensuelles allouées par la CNSS au titre des risques liés à la vieillesse, l'invalidité et les survivants. La pension de vieillesse est allouée à l'assuré qui a atteint l'âge légal de départ en retraite et ayant cotisé au minimum 3240 jours. Le montant mensuel minimum de cette prestation est fixé à mille dirhams.
- **Les prestations sociales à court terme** : Il s'agit des indemnités journalières versées par la CNSS en cas de maladie ou d'accident non régis par la législation sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, des indemnités journalières de maternité et des allocations au décès.

Les dépenses de l'AMO : Il s'agit des prestations servies pour la couverture des risques et frais de soins de santé garanties pour les assurés des régimes AMO-CNOPS et AMO-CNSS et les membres de leur famille à charge. (**Source** : OMT)

Taux de couverture de l'AMO des salariés du secteur privé : Il s'agit du nombre d'assurés salariés du secteur privé (affiliés au régime AMO-CNSS) rapporté au nombre de salariés du secteur privé. (**Source** : OMT)

Indemnité pour Perte d'Emploi (IPE) : Il s'agit d'un minimum de revenu servi par la CNSS au salarié qui perd de manière involontaire son emploi, et qui est en recherche active d'un nouvel emploi, et ce pendant une période pouvant aller jusqu'à 6 mois. Cette indemnité constitue l'un des mécanismes mis en œuvre pour accompagner le bénéficiaire à réintégrer de nouveau le marché du travail. (**Source** : CNSS)

Durée moyenne IPE : L'indicateur permet de calculer la durée moyenne passée dans le dispositif par les bénéficiaires qui en sont sortis (**Source** : CNSS)

IX. RELATIONS PROFESSIONNELLES ET CLIMAT SOCIAL



Afin de maintenir des relations de travail équilibrées, dans le respect de la loi et en appui aux acteurs économiques et sociaux concernés, le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle a mis en œuvre un plan national pour l'inspection du travail pour l'année 2016.

Ce plan comprend quatre priorités portant sur l'amélioration des conditions du travail, entre autres : le comité d'entreprise et le comité de sécurité et d'hygiène, les services médicaux du travail indépendants ou inter-entreprises, la sécurité sociale et les droits fondamentaux au travail.

En effet, le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle s'attelle à réaliser ces priorités dans le but d'améliorer le climat social des affaires, la stabilité et le développement des relations professionnelles et leur renforcement. Ainsi, pour mieux répondre aux enjeux du dialogue social, la qualité des relations professionnelles n'est désormais plus vue comme un simple bénéfice collatéral de la prospérité des entreprises, mais s'impose également comme une condition incontournable au renforcement de leur compétitivité. Dans ce cadre, la santé et sécurité au travail constitue, également, une priorité pour les pouvoirs publics.

A cet effet, le nombre de visites d'inspection du travail s'est établi à 33 261 en 2016 contre 23 506 en 2015, soit une augmentation de 41,5%. Les visites effectuées en matière de santé et sécurité professionnelle ont atteint 3 308 contre 2 113 en 2015. Dans le cadre du plan national de l'inspection du travail, plusieurs observations ont été relevées lors de l'exécution des quatre priorités nationales.

En termes de climat social, sur 137 205 réclamations enregistrées par les salariés en conflits individuels avec leurs employeurs, 55% ont été réglées et 1574 grèves ont été évitées dans 1282 établissements, avec 218 grèves déclenchées dans 178 établissements, ce qui a entraîné la perte de 497 485 jours de travail.

Au cours de l'année 2016, plusieurs aspects importants de la prévention des risques professionnels ont été concernés par des actions de qualité sur le plan opérationnel, à savoir le lancement de l'élaboration de la politique nationale sur la santé et la sécurité au travail et des guides pratiques sectoriels (BTP, industrie automobile, agriculture), ainsi que l'organisation des journées six (06) d'information et de sensibilisation régionales sur les risques professionnels et les méthodes de prévention.

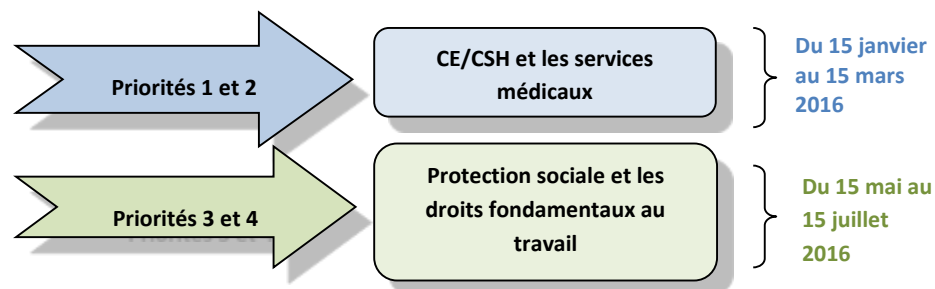
En matière de promotion des droits de la femme au travail, et pour la première fois au Maroc, le Ministère a consacré des subventions pour appuyer les associations féminine qui œuvrent pour la promotion de l'égalité économique et professionnelle de la femme, et a créé, en partenariat avec la société civile, un trophée de l'égalité professionnelle aux entreprises ayant réalisé des avancées tangibles en termes de respect de l'égalité du genre au travail et de renforcement du pouvoir d'action économique des femmes.

1. Plan national de l'inspection du travail au titre de l'année 2016

Adoption d'une approche participative à travers :

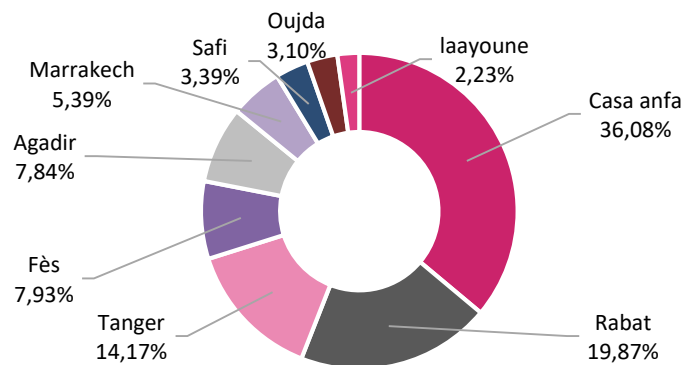
1. La détermination des priorités nationales par les services de la Direction du Travail en coordination avec les directions régionales ;
2. La détermination des priorités régionales par les directions régionales en coordination avec les directions provinciales ;
3. La détermination des priorités locales en fonction des besoins et des priorités de chaque direction provinciale de l'emploi.

➤ Les quatre priorités nationales :



✚ Priorité 1 : Comités d'Entreprise et Comités de sécurité et d'hygiène

Figure 192 : Répartition du nombre d'entreprises visitées selon les directions régionales (*)



(*) Le nombre total des entreprises visitées dans le cadre de cette priorité est 3190

Figure 193 : Indicateurs concernant le contrôle du Comité d'Entreprise

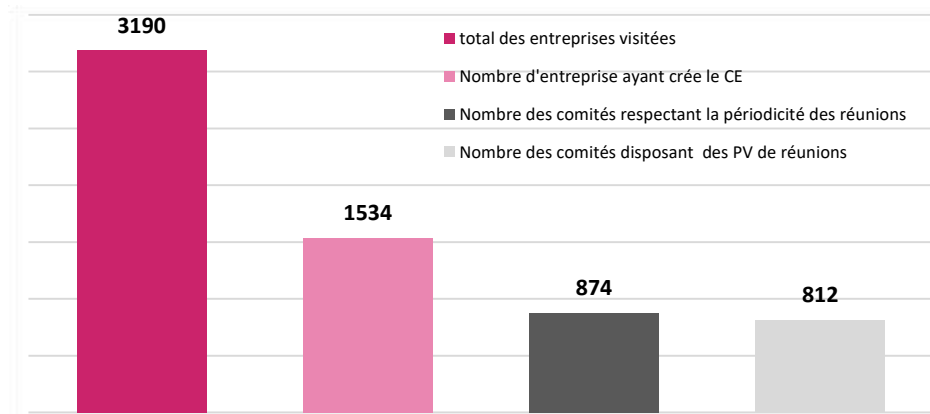
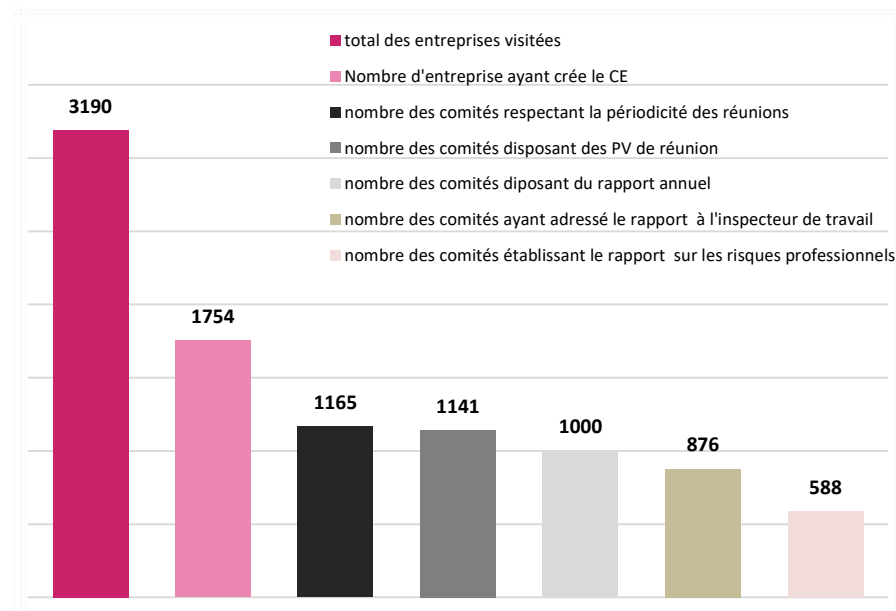


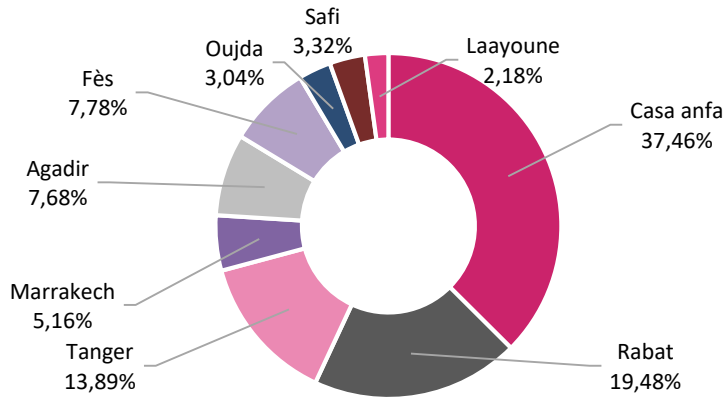
Figure 194 : Indicateurs concernant le contrôle des Comités de sécurité et d'hygiène



Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

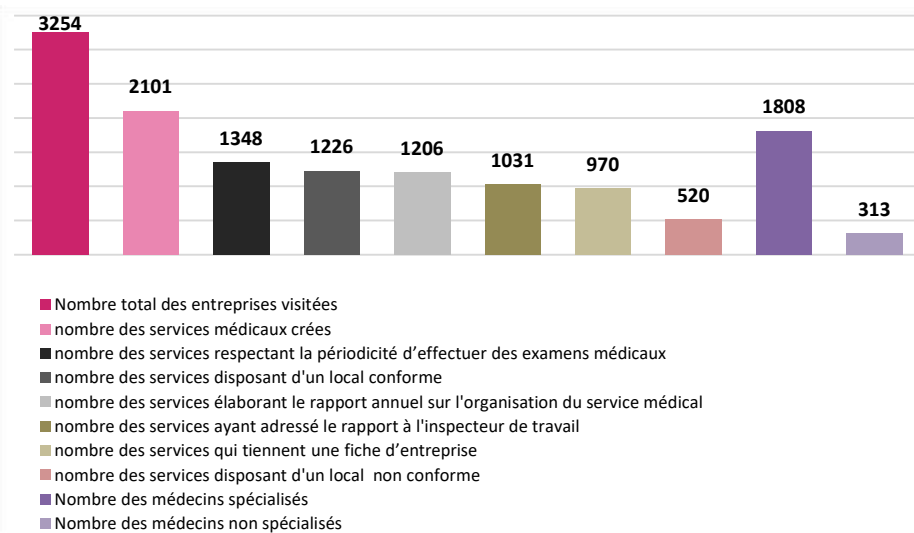
✚ Priorité 2 : Services médicaux du travail

Figure 195 : Répartition du nombre d'entreprises visitées selon les directions régionales (*)



(*) Le nombre total des entreprises visitées dans le cadre de cette priorité est de 3254

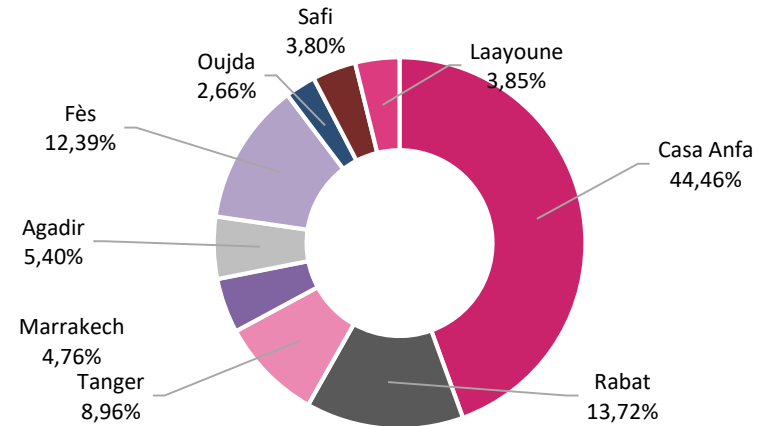
Figure 196 : Les indicateurs relatifs à la création et au fonctionnement des services médicaux du travail créés dans les entreprises visitées



Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

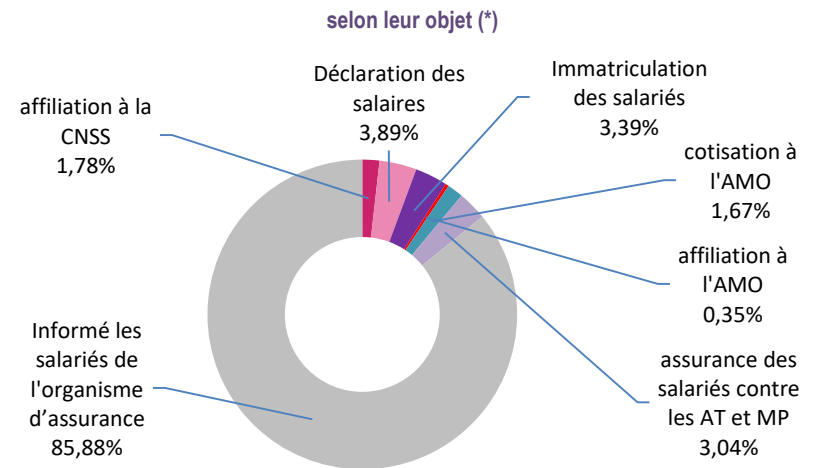
✚ Priorité 3 : Protection sociale

Figure 197 : Répartition du nombre d'entreprises visitées selon les directions régionales (*)



(*) Le nombre des entreprises visitées dans le cadre de cette priorité est de 4053

Figure 198 : Répartition des observations relatives à la protection sociale selon leur objet (*)

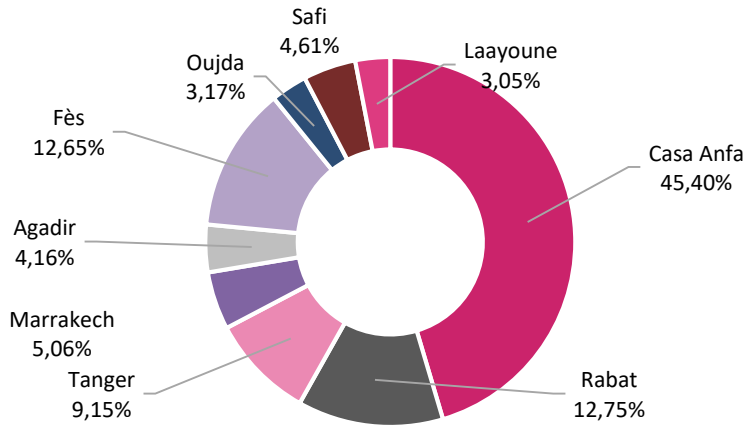


(*) Le nombre total des observations soulevées dans le cadre de cette priorité est de 143391, dont 112006 relative à la protection sociale.

Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

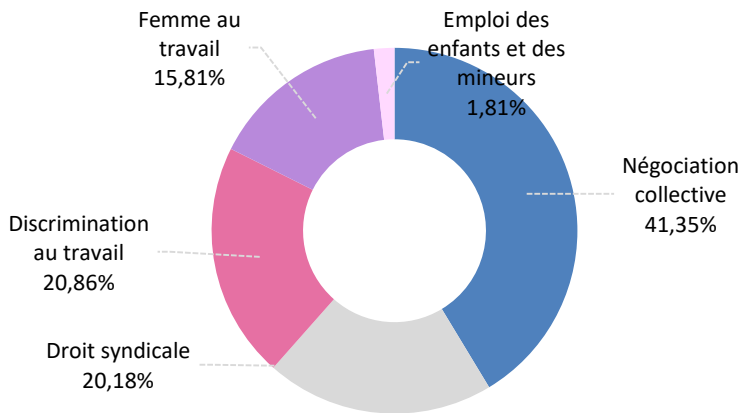
Priorité 4 : Droits fondamentaux au travail

Figure 199 : Répartition du nombre d'entreprises visitées selon les directions régionales (*)



(*) Le nombre total des entreprises visitées dans le cadre de cette priorité est de 3969

Figure 200 : Répartition des observations relatives aux droits fondamentaux au travail (*)



(*) 36420 observations soulevées dans le cadre de cette priorité, dont 5466 relatives aux droits fondamentaux au travail

Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

2. Contrôle de l'application de la législation du travail

Tableau 37 : Evolution du nombre de visites, d'observations formulées et de PV

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Nombre de visites	23 506	19 103	26 717	33 750	31 818	23 506	33 261	
Nombre d'observations	767 151	633 232	855 304	878 312	877 099	537 525	796 688	
Nombre de PV	612	437	508	284	248	184	214	
Nombre d'infractions	Contraventions	13896	12694	11665	5872	6018	3570	6320
	Délits	934	714	804	474	357	237	433

Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Figure 201 : Evolution des visites de contrôle selon le secteur d'activité

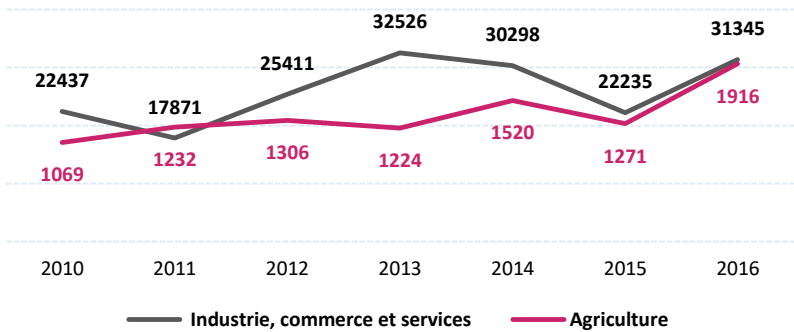
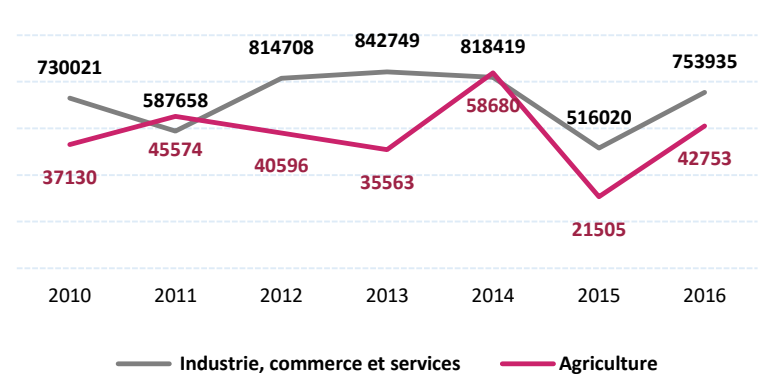


Figure 202 : Evolution des observations formulées selon le secteur d'activité



Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Figure 203 : Motifs des observations formulées

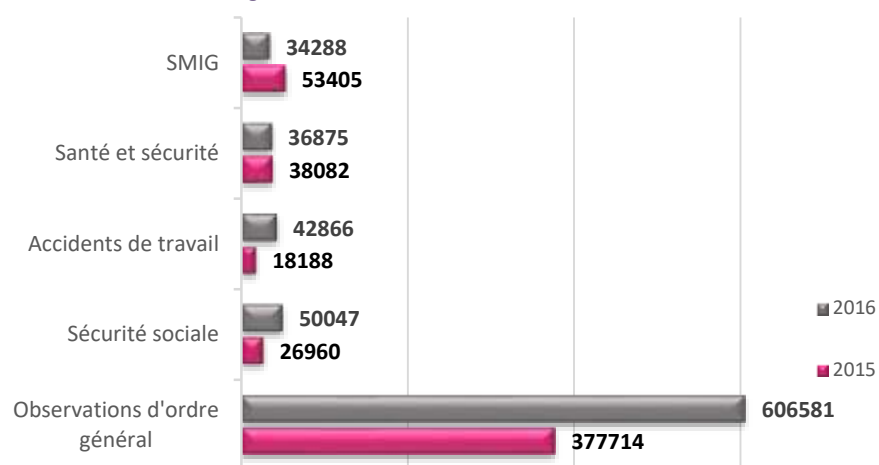
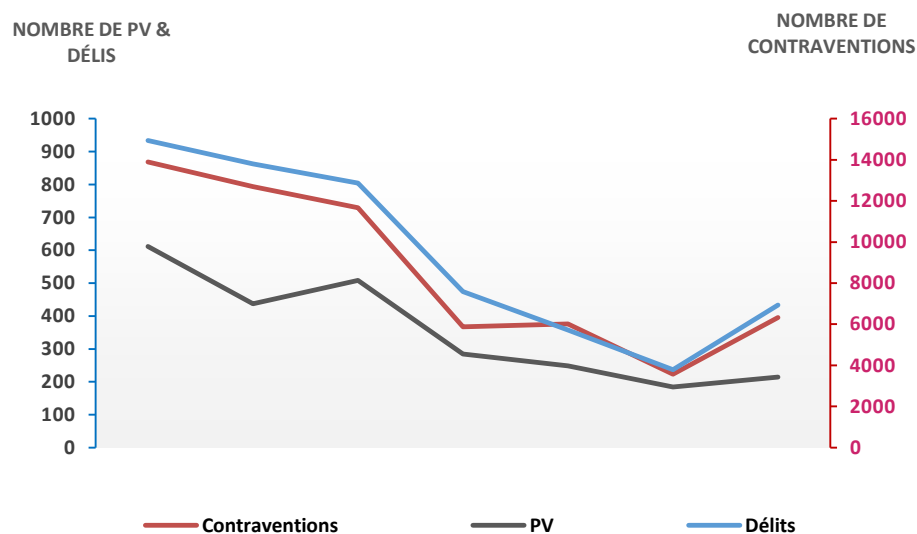


Figure 204 : Evolution des PV, contraventions et délits



Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Commémoration du 90ème anniversaire de la création de l'inspection du travail au Maroc

A l'occasion du 90ème anniversaire de la création de l'Inspection du Travail, le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle a organisé, en collaboration avec le BIT, le 18 mai 2016 à Rabat, une rencontre sous le thème : « Quel avenir pour le corps de l'inspection du travail au Maroc ? ».

Cette rencontre a été l'occasion pour rendre hommage aux inspecteurs du travail femmes et hommes qui ont joué un rôle indéniable durant leur parcours professionnel.

Cet événement a été également un espace de discussion et d'échange autour de certaines thématiques concernant l'inspection du travail afin de pouvoir relever les défis et les perspectives de son avenir. Les axes débattus lors de cette rencontre ont porté sur :

- 1- Le rôle du corps de l'inspection du travail dans le développement économique et social ;
- 2- L'état des lieux de l'inspection du travail : réalisations et contraintes ;
- 3- Quel avenir pour le système de l'inspection du travail au Maroc dans le cadre des défis et des enjeux futurs ?

3. Santé et sécurité professionnelle (SST)

Tableau 38 : Evolution du nombre de visites et d'observations

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de visites	511	532	1243	3238	3208	2113	3308
Nombre d'observations	2919	2433	529	2977	2408	1075	1395

Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Figure 205 : Répartition du nombre d'établissements visités par secteur d'activité en 2016

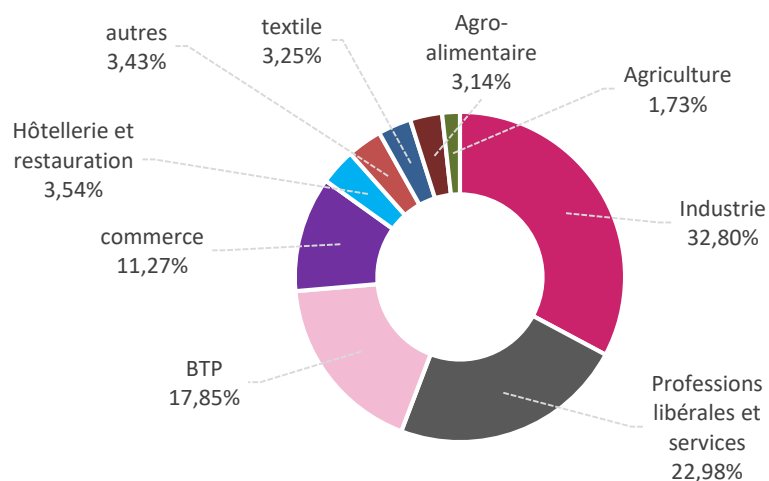
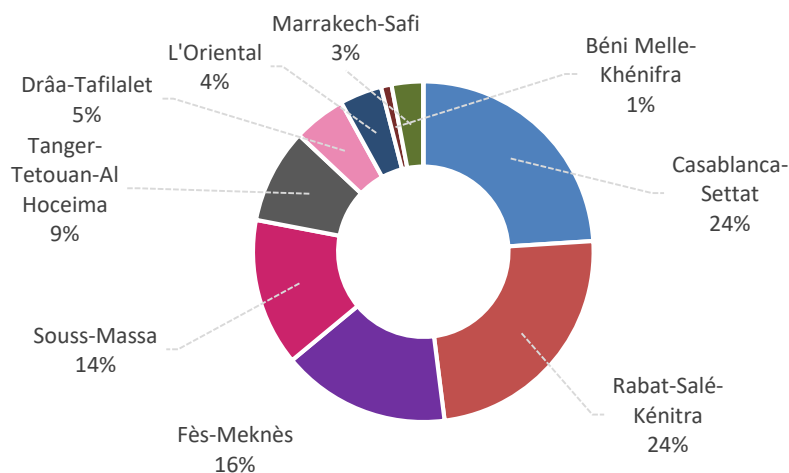


Figure 206 : Répartition du nombre de visites sur la SST par région en 2016



Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

La promotion de la santé et de la sécurité au travail

Au titre de l'année 2016, le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle a mis en place une série de mesures visant à promouvoir la santé et la sécurité au travail. Il s'agit notamment de :

- La mise à niveau du cadre législatif et réglementaire régissant la santé et la sécurité au travail à travers l'élaboration de nouveaux textes et la mise à jour des textes existants ;
- Le renforcement du contrôle en santé et sécurité au travail à travers l'organisation des campagnes sectorielles de contrôle et d'acquisition au profit du corps de l'inspection du travail des équipements de protection individuelle et des appareils de mesure des ambiances du travail (sonomètre et luxmètre) ;
- La promotion de la culture de prévention des risques professionnels, et ce par l'organisation de six journées régionales de sensibilisation et l'élaboration de guides pratiques sur la prévention des risques professionnels dans le secteur du BTP et le secteur de l'industrie automobile ;
- La signature d'un accord de partenariat entre le Ministère et le Groupe Al Omrane afin de promouvoir la SST dans le secteur du BTP ;
- Le transfert de la présidence du conseil d'administration de l'Institut National des Conditions de Vie au Travail (INCVT) au Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle ;
- La contribution du ministère aux travaux des différents comités techniques interministériels qui concernent notamment la normalisation, l'homologation des pesticides à usage agricole, la lutte contre le Sida en milieu professionnel, la protection de l'environnement, la lutte contre les maladies non transmissibles et la médecine du travail.

4. Egalité au travail

Tableau 39 : Visites d'inspection ciblant les conditions de travail des femmes

	2014	2015	2016	
Nombre de visites d'inspection effectuées	12833	17661	16762	
Nombre d'observations portant sur le travail des femmes	4856	3514	11892	
Répartition des observations soulevées par objet	Salaires des femmes	3732	1627	10039
	Emploi des femmes	811	173	1208
	Promotion des femmes	222	1369	99
	Maternité	37	174	225
	Travail de nuit des femmes	54	171	321

Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Trophée de l'égalité professionnelle

Le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle a organisé, au titre de l'année 2016, la première édition du Trophée de l'égalité professionnelle, au profit des entreprises ayant accompli des réalisations en matière du respect de l'application des normes relatives aux droits fondamentaux du travail, notamment, l'égalité entre les deux sexes au niveau de l'emploi, des salaires, de la formation, de la promotion dans la carrière et des autres avantages dans l'entreprise.

La commission chargée de la sélection des candidats s'est référée dans l'évaluation des dossiers, au manuel de procédure établi à cet effet, et qui définit les critères d'attribution de la certification de l'égalité professionnelle portant essentiellement sur ce qui suit :

- 1- La mixité et l'égalité professionnelle dans la culture de l'entreprise ;
- 2- L'égalité dans la gestion des ressources humaines et de management ;
- 3- Le principe de la parentalité dans le cadre professionnel.

Cette opération a connu la participation de 34 entreprises nationales et multinationales dont 19 ont reçu le certificat du ministère en matière d'égalité professionnelle et les trois premières entreprises ont reçu le trophée.

5. Travail des enfants

Tableau 40 : Caractéristiques du travail des enfants

	2014	2015	2016
Nombre d'établissements visités	610	443	543
Nombre d'observations	2573	2214	2103
Nombre d'enfants au travail moins de 15 ans	112	78	90
% d'enfants retirés du travail (moins de 15 ans)	98,2%	80,8%	88,9%
Nombre d'enfants âgés de 15 à 18 ans au travail	604	455	427
% d'enfants (15 à 18 ans) retirés des travaux dangereux	56%	58,2%	38,9%

Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

6. Climat social

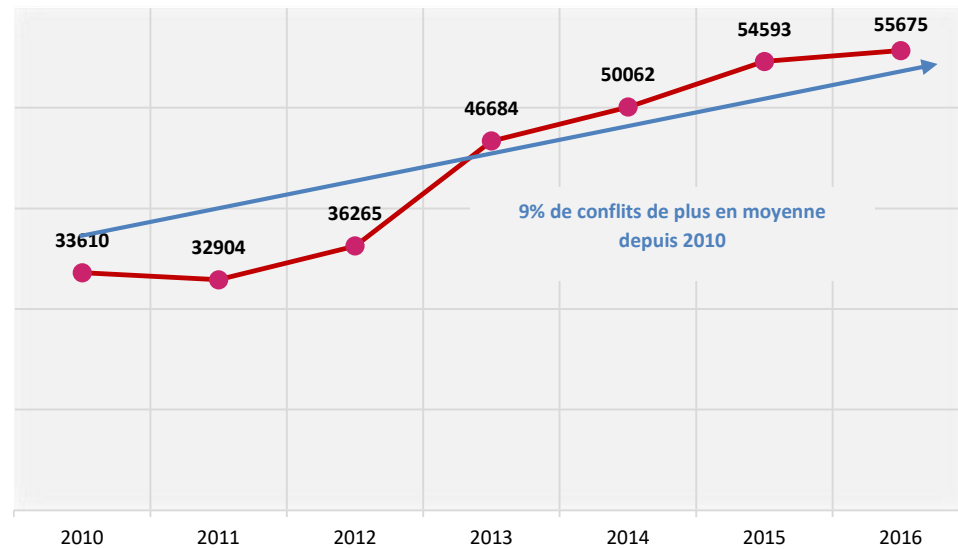
6.1 Conflits individuels

Tableau 41 : Evolution des conflits individuels

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de conflits individuels	33610	32 904	36265	46 684	50 062	54593	55675
Nombre de réclamations	72084	74868	84339	117013	129050	139962	137205
Taux de satisfaction des réclamations	62,2%	57,1%	55,9%	54,5%	54,1%	53,4%	55,5%
Sommes récupérées (en MDH)	410	401	514	849	1063	1585	2075
Ouvriers réintégrés	4667	3677	4673	3971	4232	4129	4708

Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Figure 207 : Evolution des conflits individuels



Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Figure 208 : Evolution des conflits individuels selon les secteurs d'activité

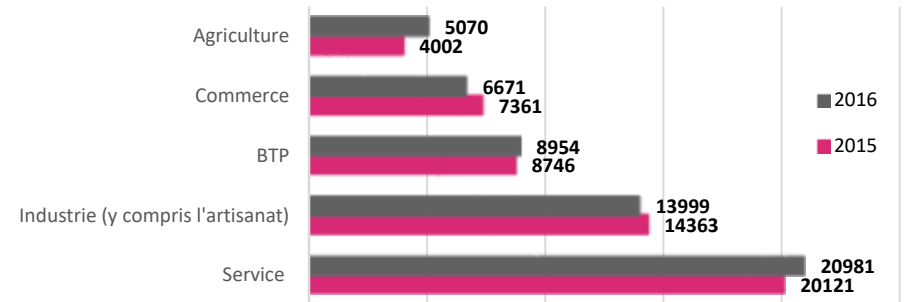


Figure 209 : Evolution du nombre de réclamations enregistrées / satisfaites

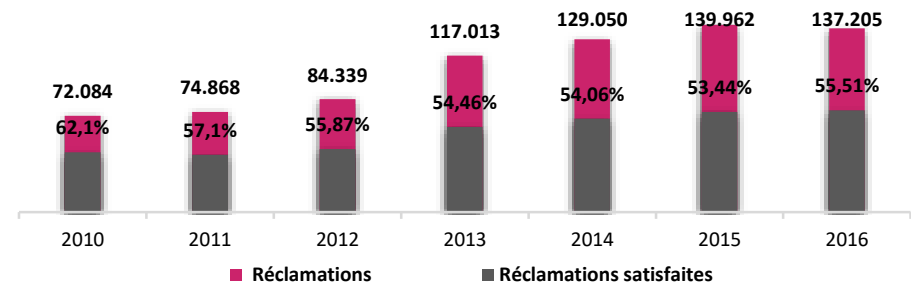
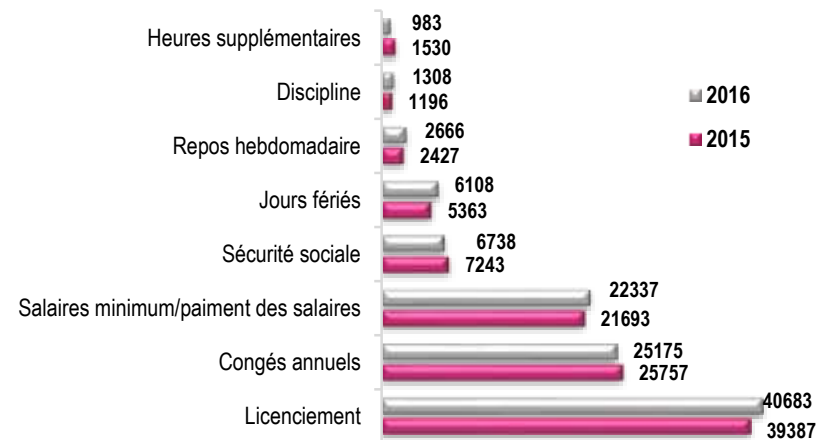
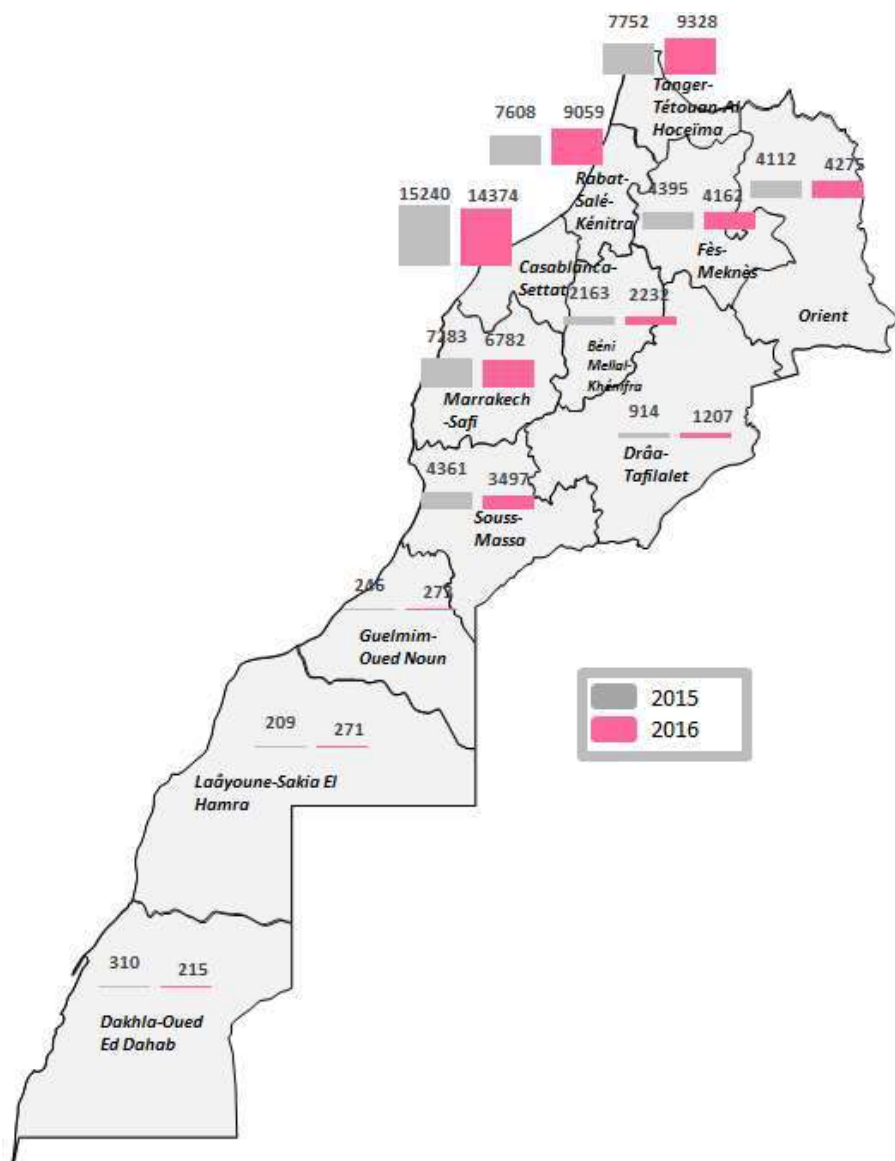


Figure 210 : Motifs des réclamations



Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Figure 211 : Répartition géographique* des conflits individuels (2015-2016)



(*) : La ventilation des données selon le nouveau découpage régional a été basée sur la localisation géographique des délégations provinciales.

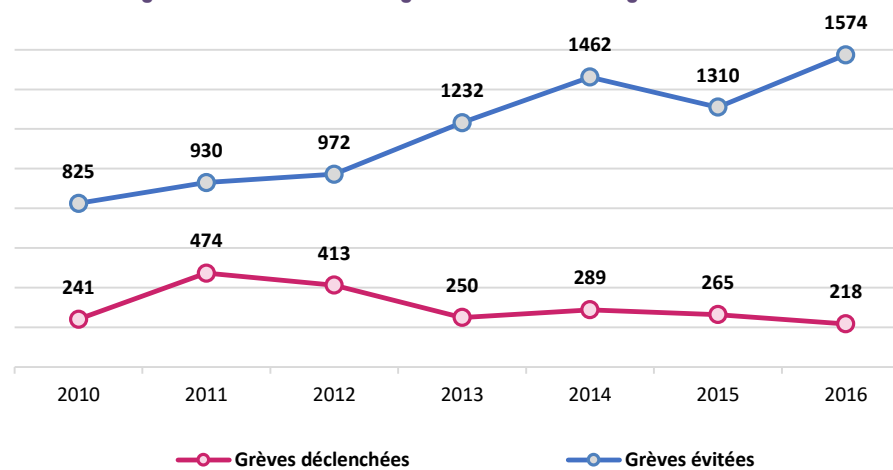
6.2 Conflits collectifs

Tableau 42 : Evolution des grèves évitées et des grèves déclenchées

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de grèves évitées	825	930	972	1232	1462	1310	1574
Nombre d'établissements concernés	669	749	776	1122	1285	1107	1282
Nombre de grèves déclenchées	241	474	413	250	289	265	218
Nombre d'établissements touchés	194	348	322	203	239	221	176
Nombre de grévistes	22874	38275	28711	17640	18752	15865	14882
Nombre de journées perdues (JINT)	175250	276928	286166	298002	220926	267656	497485

Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Figure 212 : Evolution des grèves évitées et des grèves déclenchées



Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Figure 213 : Evolution des grèves évitées selon le secteur d'activité

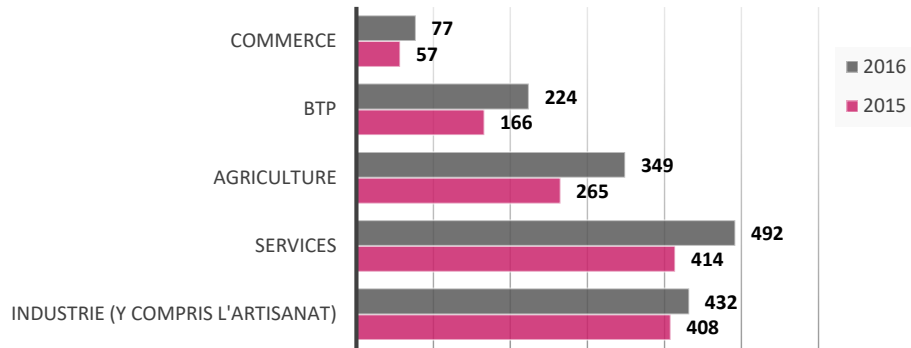
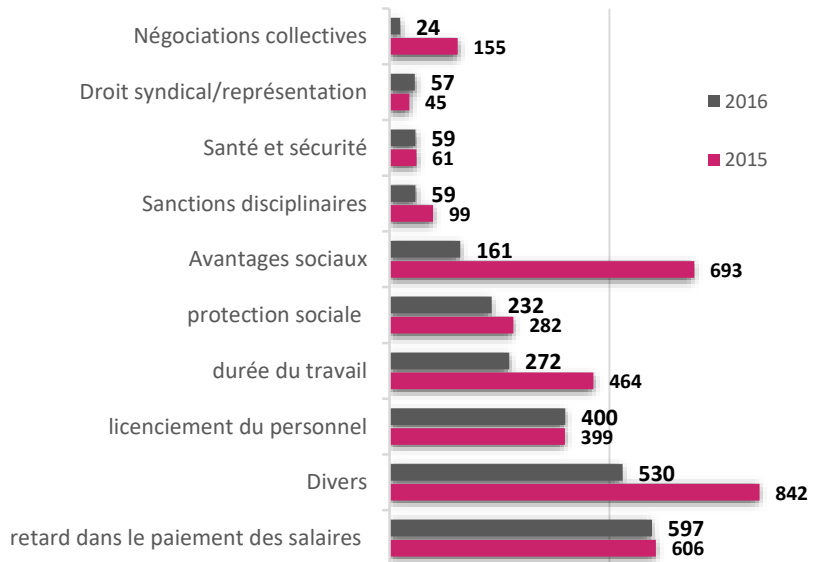


Figure 214 : Motifs des grèves évitées



Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Figure 215 : Evolution des grèves déclenchées selon le secteur d'activité

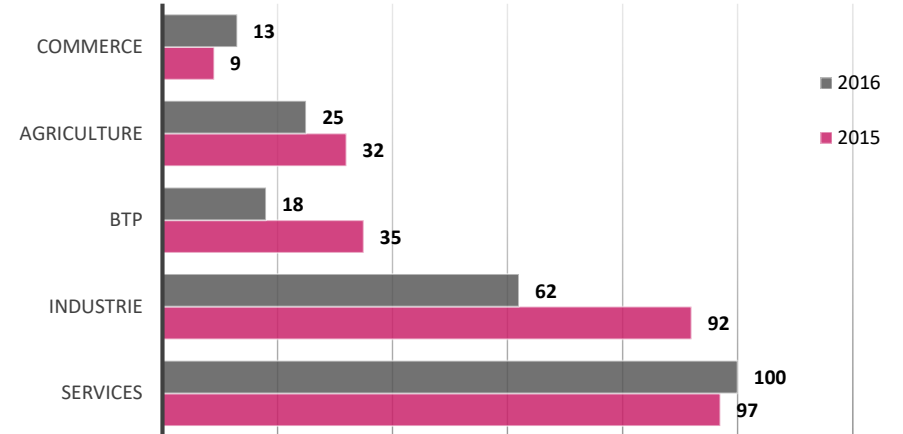
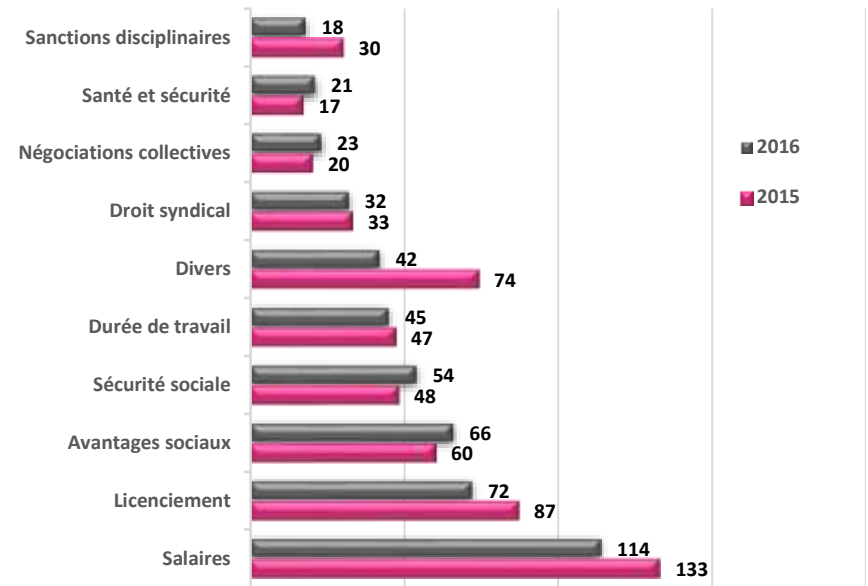


Figure 216 : Motifs des grèves déclenchées



Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Figure 217 : Evolution du taux de grévistes et de l'intensité du conflit

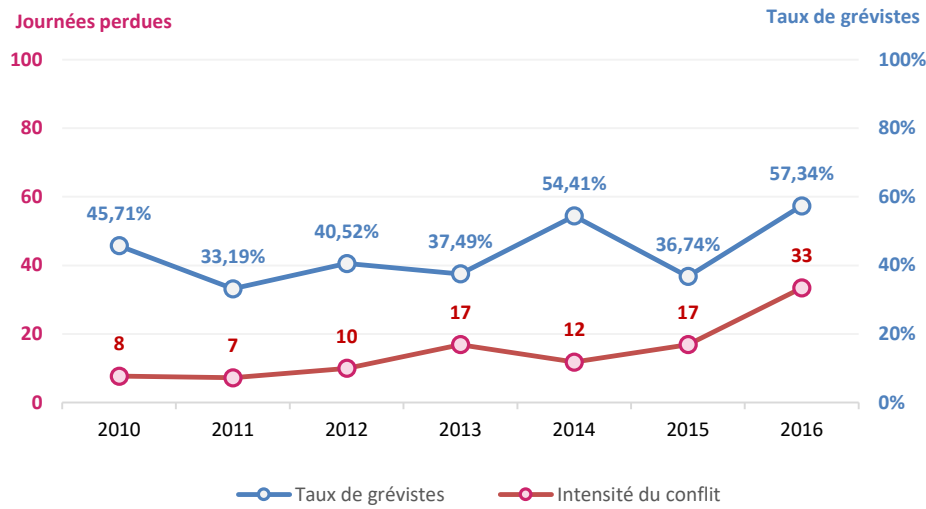
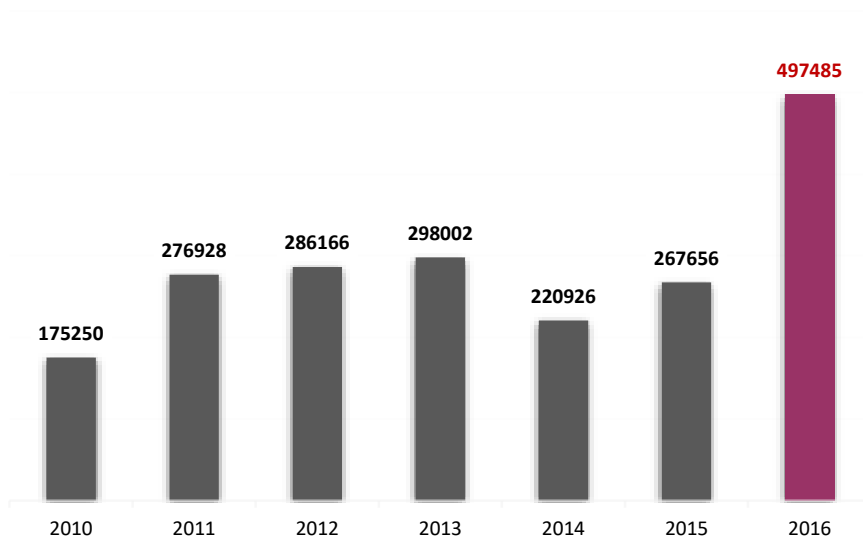


Figure 218 : Evolution du nombre de JINT



Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

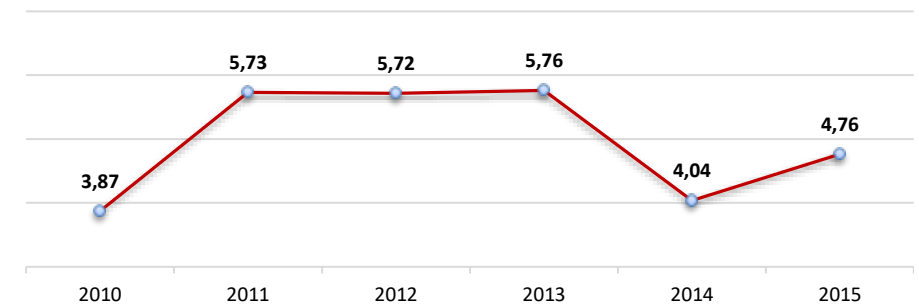
Figure 219 : Ratio nombre de grévistes /1000 salariés déclarés à la CNSS



Figure 220 : Ratio JINT/1000 salariés déclarés à la CNSS



Figure 221 : Ratio JINT/10000 journées déclarées à la CNSS*



*10.000 journées déclarées à la CNSS correspondent au travail de 44 salariés à plein temps.

Source : Calculs de l'OMT sur la base des données CNSS

Figure 222 : Répartition géographique* des grèves évitées (2015-2016)

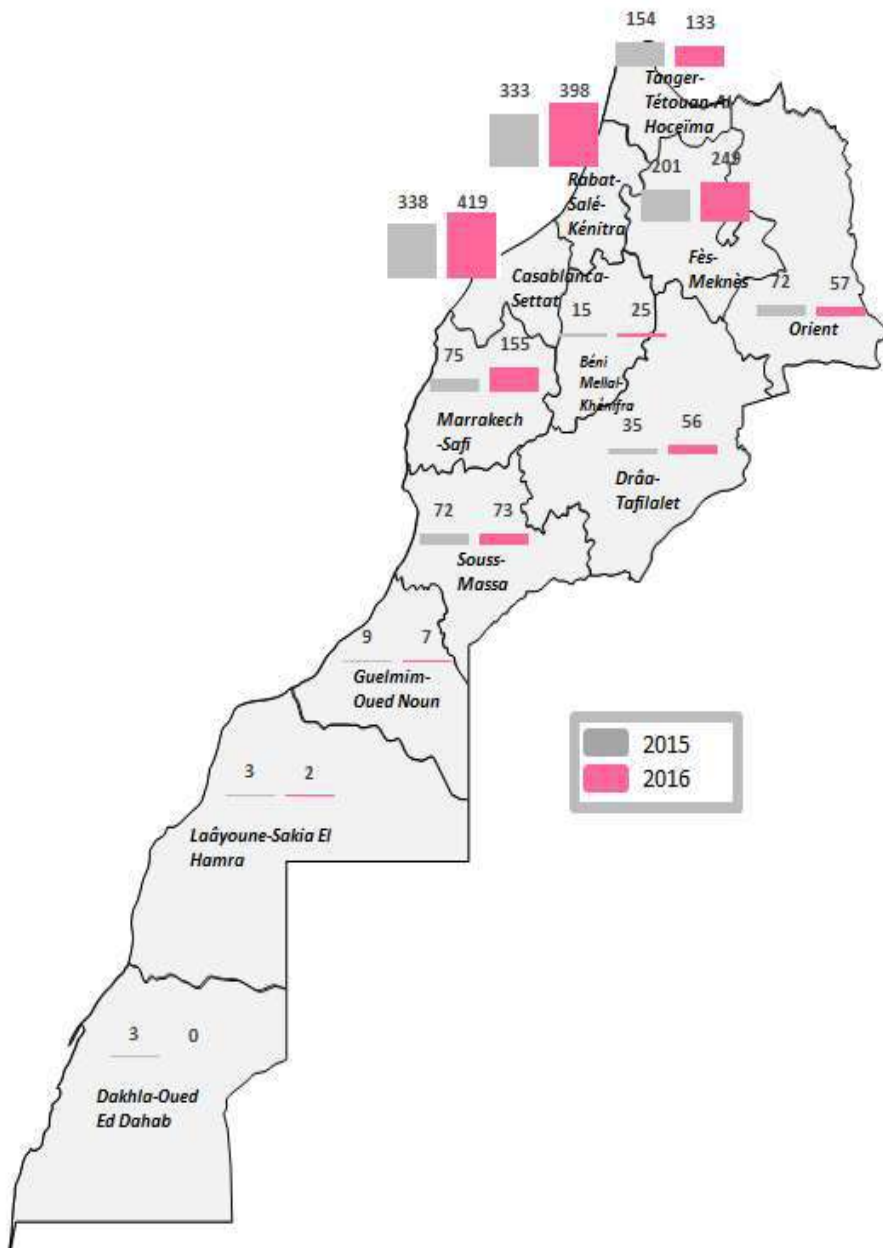
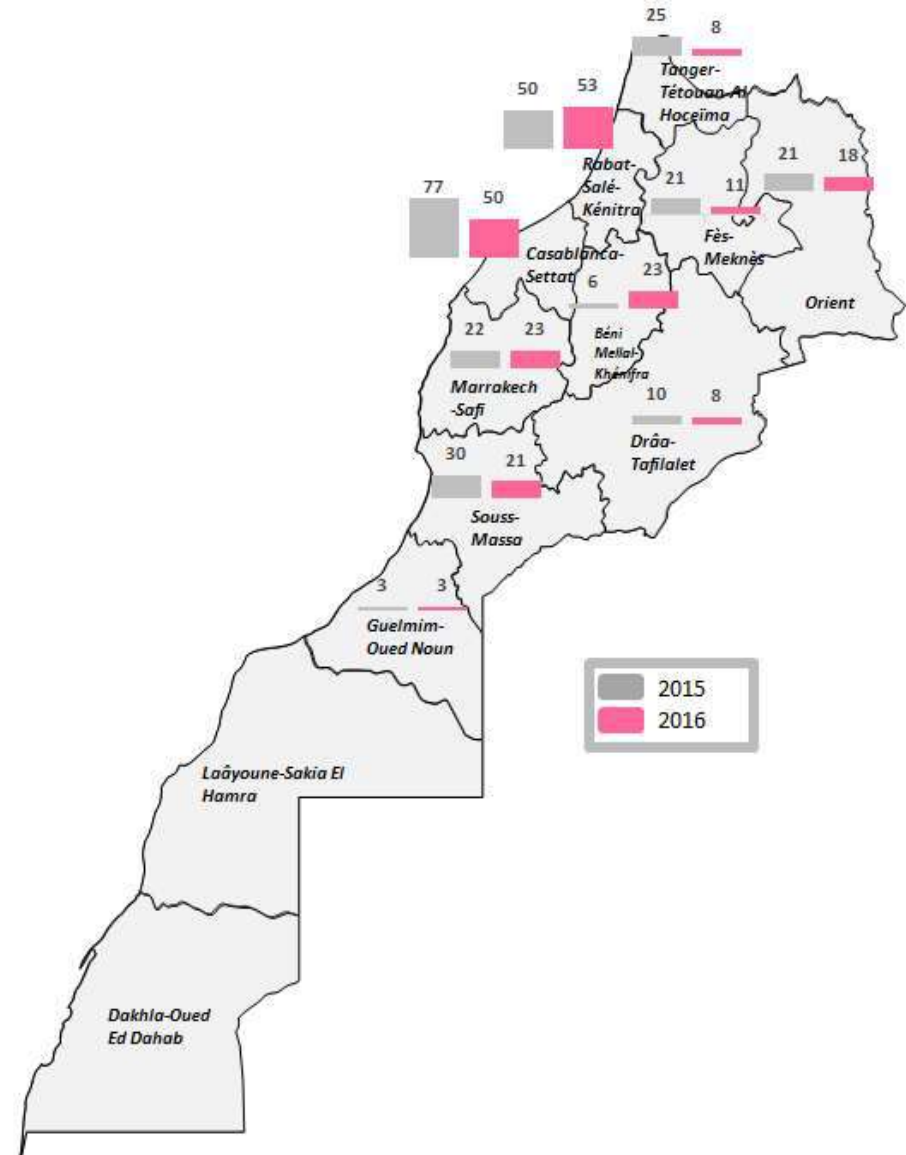


Figure 223 : Répartition géographique* des grèves déclenchées (2015-2016)



(*) : La ventilation des données selon le nouveau découpage régional a été basée sur la localisation géographique des délégations provinciales.
 Les régions de Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Ed Dahab n'ont enregistré aucun conflit collectif.

7. Promotion du droit conventionnel au travail

7.1 Protocoles d'accord

Tableau 43 : Evolution du nombre de protocoles d'accord

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de protocoles d'accord	193	185	162	364	406	467	582

Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Figure 224 : Protocoles d'accord par secteur d'activité

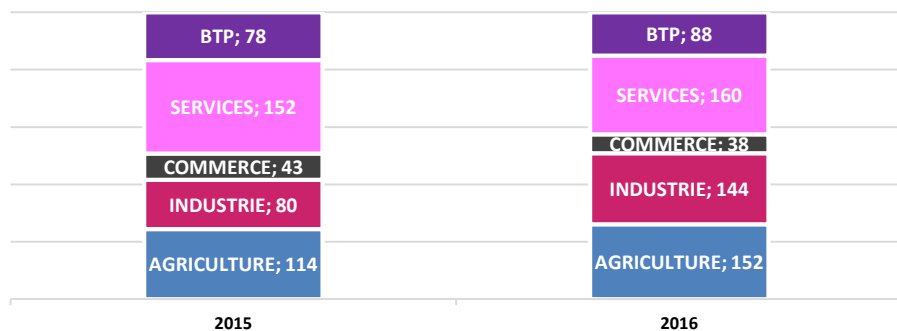
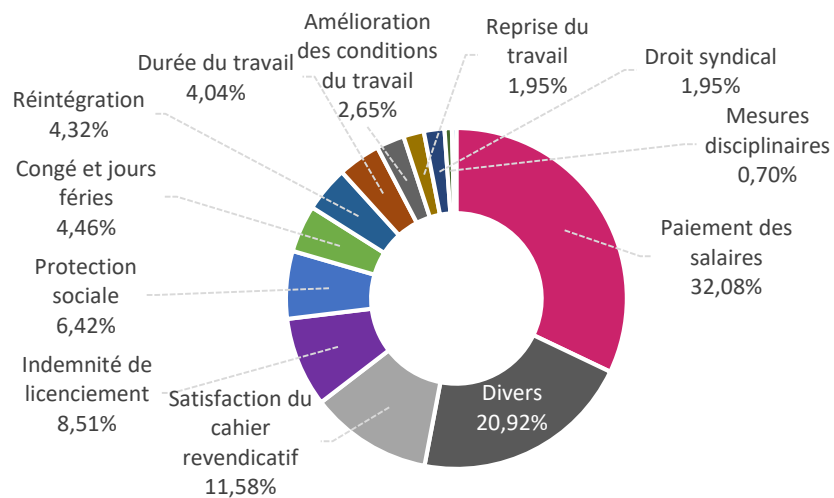


Figure 225 : Protocoles d'accords selon le contenu (2016)



Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Figure 226 : Protocoles d'accord par région (2016)

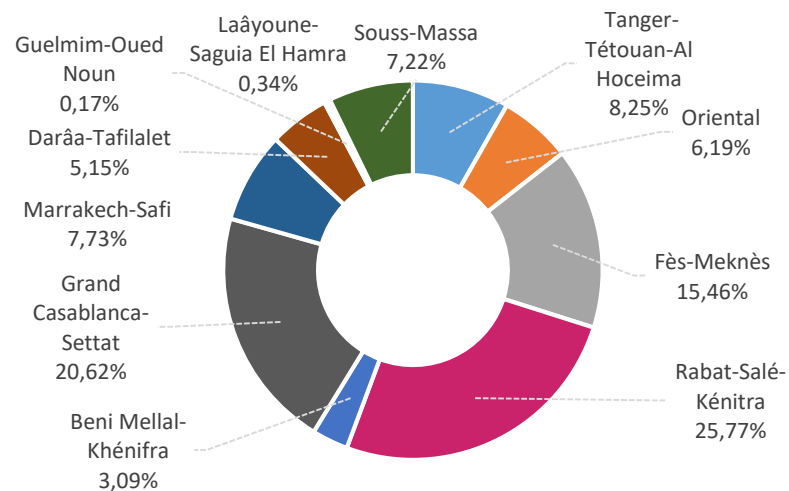
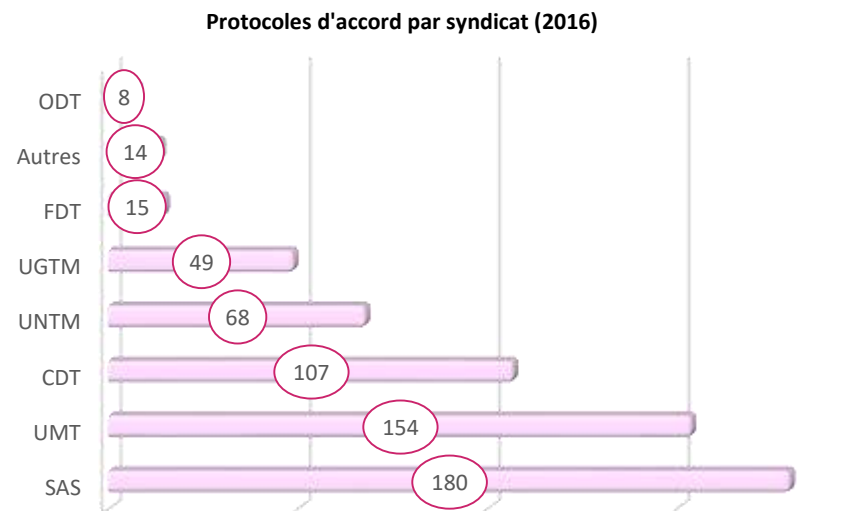


Figure 227 : Protocoles d'accord par syndicat (2016)



Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

7.2 Conventions collectives

Tableau 44: Classification des conventions collectives conclues au Maroc entre 2010 et 2016

2010-2016	
Nombre total des conventions collectives conclues (CCC)	24
CCC par secteur d'activité	
Industrie	10
PL & Service	9
Agriculture	3
Commerce	2
CCC par syndicat signataire	
CDT	10
UMT	9
UNTM	5
UGTM	1
Autres	1
CCC par région	
Tanger	8
Casablanca	6
Rabat	3
Agadir	3
Fès	2
Safi	1
Dakhla	1

8. Les instances tripartites

8.1 Conseils tripartites de concertation

Conseils tripartites	Nombres de sessions prévues	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
		Une session 21 mai	Une session 3 mai	Une session 9 octobre		Deux sessions 22 avril – 10 décembre	0	0
Conseil de la médecine du travail et de la prévention contre les risques professionnels	Une session 27 avril			Une session 23 octobre		Deux sessions 18 avril – 23 décembre	0	0
Conseil tripartite chargé du suivi de la bonne application des dispositions du code du travail concernant le travail temporaire	Une session 28 mai			Une session 30 mai		Une session 11 mars	0	0
Conseil supérieur de la mutualité	Une session 29 mars							
Conseil supérieur de la promotion de l'emploi	Une session 26 janvier	Une session 11 mai			Une session 23 décembre			
Commission tripartite chargée des consultations pour le renforcement de l'application des normes internationales du travail							Une réunion 07 avril	0

8.2 Instances tripartites de conciliation (ITC)

Tableau 45 : Conflits collectifs du travail traités au niveau des ITC en 2016

	Commissions Provinciales d'Enquêtes et de Conciliation	Commission Nationale d'Enquête et de Conciliation
Industrie	62	8
Professions libérales et services	68	6
Agriculture	50	0
Commerce	8	2
BTP	4	0
Total	192	16

Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Définitions

(Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle)

Visite d'inspection du travail

Il s'agit de la visite qui s'inscrit dans le cadre des activités quotidiennes de l'inspecteur du travail et qui lui permet de contrôler l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives au travail dans les établissements assujettis.

Observations

Il s'agit des out-put d'une visite d'inspection, elles constituent l'un des outils juridiques à la disposition de l'inspecteur du travail lui permettant de persuader les employeurs de se conformer avec la législation du travail en vigueur.

Conflit individuel

Tout différend individuel de travail opposant un salarié agissant en sa qualité personnelle à un employeur, qui n'a pas été résolu dans le cadre des procédures internes de gestion, et ayant pour cause un litige portant sur la conclusion, l'exécution ou la cessation du contrat de travail. Le terme inclut également le cas d'un groupe de salariés en litige sur les mêmes questions mais où chacun agit en sa qualité personnelle.

Réclamation

Tout désaccord qui subsiste entre employé et employeur relatif aux conditions de travail découlant de l'application de la législation du travail, du contrat de travail, de la convention collective de travail ou du règlement intérieur.

Taux de satisfaction des réclamations

Il s'agit du ratio des plaintes qui ont obtenu partiellement ou totalement gain de cause par rapport au total des plaintes adressées aux agents de l'inspection de travail.

Conflit collectif

Constitue « un conflit collectif du travail » tout différend qui survient à l'occasion du travail et dont l'une des parties est une organisation syndicale de salariés ou un groupe de salariés, ayant pour objet la défense des intérêts collectifs et professionnels desdits salariés.

Sont également considérés comme des conflits collectifs du travail, tous les différends qui naissent à l'occasion du travail et dont l'une des parties est un ou plusieurs employeurs ou une organisation professionnelle des employeurs, ayant pour objet la défense des intérêts du ou des employeurs ou de l'organisation professionnelle des employeurs intéressés. (Art 549 du code du travail).

Grève évitée

Tout arrêt du travail évité suite à l'action préventive des agents de l'inspection du travail.

Grève déclenchée

Tout arrêt collectif du travail, convenu et pour une durée limitée, dans un ou plusieurs établissements pour défendre des revendications et des intérêts communs des grévistes.

Nombre de journées individuelles non travaillées (JINT)

C'est l'ensemble du temps de travail non effectué par les salariés impliqués dans des grèves et est exprimé en jours.

Taux de grévistes

C'est le nombre de grévistes par rapport à l'effectif total des salariés des entreprises concernées par les grèves. Cet indicateur permet de porter un éclairage sur l'implication des salariés aux grèves, plus il est élevé et plus l'implication est importante.

Intensité du conflit

Il s'agit du nombre de jours perdus pour faits de grève sur le nombre de grévistes.

Taux de grève

C'est le nombre de JINT pour 1000 salariés.

Nombre de JINT pour 10.000 journées déclarées à la CNSS

Correspond au travail de 44 salariés ayant travaillé approximativement 226 jours déclarés.

X. BILAN LÉGISLATIF ET CONVENTIONS



Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution du 1^{er} juillet 2011 et afin de mettre à jour et d'harmoniser le corpus législatif avec les différentes évolutions du monde de l'emploi et du travail, le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle a poursuivi ses efforts en apportant sa contribution au plan législatif du Gouvernement (2012-2016).

En effet, la production législative du ministère, au titre de l'année 2016, a été enrichie par un ensemble de textes législatifs et réglementaires d'une importance capitale. Il s'agit, d'une part de parachever la mise en conformité législative avec les conventions internationales et arabes dans le domaine de l'emploi, du travail et de la protection sociale et d'adapter la matière législative aux attentes des différents acteurs économiques et sociaux du pays. Ainsi différents projets ont vu le jour, d'autres sont dans les circuits d'adoption et d'autres encore sont au stade de l'élaboration.

Dans ce qui suit, nous les présentons en cinq axes ; y compris l'axe des conventions arabes et internationales ratifiées par le Maroc :

- 1. Les textes promulgués et mis en œuvre, répartis par champ d'action ;*
- 2. Les textes de lois mis dans les circuits de l'adoption au parlement, relatifs aux domaines de l'emploi, du travail et de la protection sociale des travailleurs ;*
- 3. Les projets de loi, décrets et décisions conjointes soumis au secrétariat général du gouvernement pour étude avant transmission au conseil de gouvernement ;*
- 4. Les textes en cours d'élaboration par les directions concernées ;*
- 5. Les conventions arabes et internationales du travail ratifiées ou en cours de ratification.*

Bilan législatif et conventions internationales

1. Textes juridiques adoptés et entrés en vigueur :

Texte de loi	Situation actuelle
Domaine du Travail :	
Loi n° 19-12 fixant les conditions du travail et d'emploi des travailleuses et travailleurs domestiques.	- B.O n° 6493 du 22 Août 2016
Décrets modifiant la durée du mandat des membres des conseils consultatifs tripartites prévus par le code du travail (fixation de la durée à 6 ans pour tous les conseils. Il s'agit des institutions ci-après : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le conseil de la négociation collective ; ✓ Le conseil de la médecine et de la prévention des risques professionnels ; ✓ Le conseil supérieur de la promotion de l'emploi ; ✓ La commission spécialisée relative aux entreprises d'emploi temporaire. 	- B.O n° 6420 du 10 Décembre 2015.
Arrêté du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales n°1048-15 du 25 Mars 2015 relatif aux dates et mesures des élections des représentants des salariés.	- B.O n° 6347 du 30 Mars 2015.
Arrêté du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales n° 1263-16 du 26 Avril 2016 portant désignation des membres de la commission spécialisée relative aux entreprises d'emploi temporaire	- B.O n° 6472 du 09 Juin 2016.
Arrêté du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales n° 1265-16 du 26 Avril 2016 portant désignation des membres du conseil de la négociation collective	- B.O n° 6472 du 09 Juin 2016.
Arrêté du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales n° 1264-16 du 26 Avril 2016 portant désignation des membres du conseil de la médecine du travail et de la prévention des risques professionnelles	- B.O n° 6472 du 09 Juin 2016.
Domaine de l'Emploi :	
Décret n° 2-15-906 du 27 Joumada I 1437 (07 Mars 2016) en application du dahir n° 1-93-16 du 29 ramadan 1413 (23 mars 1993) portant loi fixant les mesures d'encouragement aux entreprises organisant des stages de formation-insertion professionnelle.	- B.O n° 6449 du 21 Mars 2016. (version arabe)
Arrêté du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales n° 1262-16 du 26 Avril 2016 (18 rajab 1437) fixant les membres du Conseil Supérieur de Promotion de l'Emploi	- BO n° 6472 du 09 Juin 2016. (version arabe)

1. Textes juridiques adoptés et entrés en vigueur (suite)

Texte de loi	Situation actuelle
Domaine de la Protection Sociale :	
Loi n° 85-15, promulguée par le Dahir n° 1-16-114 du 6 kaada 1437 (10 août 2016), approuvant la Convention de Sécurité Sociale conclue à Tunis le 5 muharam 1437 (19 octobre 2015), entre le Royaume du Maroc et la République de Tunisie.	- B.O n° 6493 du 22 Août 2016. (version arabe).
Arrêté du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales n° 2059-15 fixant le contenu de l'extrait de la loi n° 18-12 relative à la réparation des Accidents du Travail devant être collée par les entreprises et les établissements dans les lieux de travail des salariés et des employés.	- B.O n° 6447 du 14 Mars 2016 (version arabe).
Arrêté du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales n° 1137-15 fixant les modèles prévus par les articles 15,17,25,145 et 180 de la loi n° 18-12 relative à la réparation des accidents du travail.	- B.O n° 6447 du 14 Mars 2016 (version arabe).
Arrêté du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales n° 1138-15 fixant le modèle de l'attestation dont l'employeur est tenu de délivrer à la victime de l'accident du travail, à ses ayant droits ou à leur représentant.	- B.O n° 6447 du 14 Mars 2016 (version arabe).
Arrêté du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales n° 1139-15 fixant le modèle du procès-verbal de conciliation prouvant l'accord conclu entre la victime ou ses ayant droits et l'entreprise-assureur de l'Employeur.	- B.O n° 6447 du 14 Mars 2016 (version arabe).
Arrêté du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales n° 2609-15 fixant les frais funéraires et les critères retenus pour le calcul des frais de transport de la dépouille de la victime en cas de décès.	- B.O n° 6447 du 14 Mars 2016 (version arabe).
Arrêté du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales n° 2610-15 fixant la liste des pièces et des documents qui peuvent être demandés par l'entreprise-assureur à l'employeur.	- B.O n° 6447 du 14 Mars 2016 (version arabe).
Inspection Générale :	
Arrêté du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales n° 2893-16 fixant le nombre de fonctionnaires chargés des mission d'inspection à l'Inspection Générale du Ministère de l'emploi et des affaires sociales.	- B.O n° 6518 du 17 Novembre 2016. (version arabe)

2. Textes juridiques en cours de discussion au parlement :

Texte de loi	Situation actuelle
<p>Domaine du Travail : Projet de loi organique fixant les conditions et les modalités d'exercice du droit de la grève</p>	<p>Au parlement</p>
<p>Domaine de la Protection Sociale : Projet de loi n° 109-12 portant Code de la Mutualité</p>	<p>Approbation du projet de loi par la chambre des représentants le 2 août 2016 (séance plénière); Transmission du projet de loi à la chambre des conseillers pour une deuxième lecture conformément à la procédure en vigueur.</p>
<p>Projet de Loi n° 98-15 relative à l'assurance maladie obligatoire des catégories de professionnels, des indépendants et des personnes non-salariées qui exercent une activité privée.</p>	<p>Le projet de loi a été déposé auprès de la commission de l'enseignement et des affaires culturelles et sociales le 10 Février 2016 et a été présenté par le Ministre de la Santé devant la même commission le 25 Mai 2016. Le projet de loi a été adopté par la chambre des conseillers le 5 Août 2016.</p>
<p>Projet de Loi n° 99-15 relative à la création du régime de pensions au profit des catégories de professionnels, des indépendants et des personnes non-salariées qui exercent une activité privée.</p>	<p>Le projet de loi n° 99-15 a été déposé auprès de la commission financière, de la planification et du développement économique à la chambre des conseillers le 16 Janvier 2016 et a été présenté devant cette commission le 25 Mai 2016 par le Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales. Les discussions y afférant ont commencé le 3 Août 2016.</p>

3. Textes juridiques soumis au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) :

Texte de loi	Situation actuelle
Domaine du Travail :	
Projet de loi n° 26-13 fixant les relations entre les employeurs et les salariés ainsi que les conditions de travail dans les secteurs à caractère purement traditionnel.	Au niveau du SGG
Projet de loi n° 78-13 relative à la santé et la sécurité au travail avec ses huit textes d'application.	Au niveau du SG
Décret n° 2-14-15 relatif à la détermination des secteurs et cas exceptionnels dans lesquels un contrat à durée déterminée doit être conclu.	Au niveau du SGG
Domaine de l'Emploi :	
Projet de loi n° 9-14 modifiant et complétant la loi n° 51-99 portant création de l'Agence Nationale de Promotion de l'emploi et des Compétences	Le projet a été présenté au CSPE le 23 Décembre 2013 et transmis au SGG en date du 7 Janvier 2014 et au MEF le 19 Février 2014.
Projet de décret 2-99-822 pris pour application de la loi n°51-99 portant création de l'Agence Nationale de Promotion de l'emploi et des Compétences	Le projet a été présenté au CSPE le 23 Décembre 2013 et transmis au SGG en date du 7 Janvier 2014 et au MEF le 19 Février 2014.
Domaine de la Protection Sociale :	
Projet d'arrêté du chef du gouvernement portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse Nationale des Organismes de Protection Sociale.	Transmission au SGG du projet d'arrêté pour publication le 9 Janvier 2017 et le 27 Janvier 2017 (deuxième version).
Projet de loi n° 30-16 portant annulation des dettes minimales et de l'adoption de la réparation au Dirham supérieur pour le calcul des cotisations dues à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.	Le projet a été adressé au SGG le 5 Mai 2016.
Projet de loi n° 29-16 portant modification des articles 26, 27, 47 et 48 du Dahir portant loi n° 1-72-184 du 27 Juillet 1972 relatif au régime de sécurité sociale, pour la reconnaissance de la déclaration et du paiement des cotisations de l'employeur dues à la caisse par les moyens électroniques et l'exercice du contrôle médical par le médecin relevant de la Caisse pour l'incapacité.	Le projet a été adressé au SGG le 5 Mai 2016.
Projet de décret n° 2-16-365 relatif à la détermination des modalités d'affiliation de l'employeur à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et à l'immatriculation des salariés à ladite Caisse.	Le projet a été adressé au SGG le 5 Mai 2016.

4. Textes juridiques en cours d'élaboration

Texte de loi	Situation actuelle
<p>Domaine du Travail :</p> <p>Révision des textes relatifs à l'octroi des agréments pour le contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Des installations électriques ; · Des appareils de levage autres que les ascenseurs et monte-charges. 	<p>-Un projet d'arrêté a été élaboré (version française) et transmis pour avis, au Ministère chargé de l'Energie et des Mines le 02 Janvier 2017.</p> <p>- La version française d'un projet d'arrêté a été élaborée, La version arabe est en cours d'élaboration</p>
<p>Révision du dahir du 31 Mai 1943 portant prolongation des dispositions relatives à réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles</p>	<p>En cours d'élaboration</p>
<p>Révision de l'arrêté n° 93-08 du 12 Mai 2008 fixant les mesures d'application relatives aux principes prévus par les articles de 281 à 291 du code du travail</p>	<p>En cours d'élaboration</p>
<p>Mise à jour des textes relatifs à la santé et à la sécurité dont certains secteurs d'activité par l'élaboration d'un projet d'arrêté relatif à la santé et sécurité dans le secteur du BTP</p>	<p>Un projet d'arrêté a été élaboré (version française et arabe) et transmis pour avis, au ministère de l'équipement, du transport et de la logistique et au ministère de l'habitat et de la politique de la ville le 03 aout 2016. Il sera transmis incessamment au Secrétariat Général du Gouvernement</p>

4. Textes juridiques en cours d'élaboration (suite)

Domaine de la Protection Sociale :

<p>Les projets des textes d'application du projet de loi n° 98-15.</p>	<p>Dans le cadre des travaux de la Commission Interministérielle de Pilotage de la réforme de la Couverture Médicale de Base, deux (2) projets de décrets de portée générale pris pour l'application du projet de loi n°98-15, un (1) projet de décret de portée générale pris pour l'application des projets de lois n° 98-15 et 99-15 et un (1) projet d'arrêté du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales pour application du projet de décret pris pour l'application des projets de lois n° 98-15 et 99-15 ont été préparés, en attente de la promulgation des deux projets de lois et leur publication au BO.</p>
<p>Les projets des textes d'application du projet de loi n° 99-15.</p>	<p>Dans le cadre des travaux de la Commission Interministérielle de Pilotage de la réforme de la Couverture Médicale de Base, un (1) projet de décret de portée générale pris pour l'application des projets de lois n° 98-15 et 99-15, un (1) projet de décret de portée générale pris pour l'application du projet de loi n°99-15 et un (1) projet d'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances pour l'application du projet de décret de portée générale pris pour l'application de loi n° 99-15 ont été préparés, en attente de la promulgation des deux projets de lois et leur publication au BO.</p>
<p>Projet d'arrêté déterminant les conditions d'application du régime de sécurité sociale aux travailleurs domestiques.</p>	<p>Le projet de décret déterminant les conditions d'application du régime de sécurité sociale aux travailleurs domestiques a été préparé.</p>

4. Textes juridiques en cours d'élaboration (suite)

Domaine de la Protection Sociale :	
Les projets des textes d'application de la loi n° 18-12 relative à la réparation des accidents du travail.	<p>Deux projets d'arrêtés ont été préparés. Ces projets concernent notamment la détermination des modèles de certificats prévus dans les articles 19, 20, 21, 22 et 24 de la loi n° 18-12 et la détermination des modalités de contrôle de l'application des dispositions de la loi n° 18-12.</p> <p>Les projets des modèles ont été adressés au Ministre de la Santé et au Président de la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurances pour avis le 7 février 2017.</p> <p>Le projet d'arrêté déterminant les modalités de contrôle a été adressé à la Direction du Travail pour avis le 27 janvier 2017.</p>
Projet de décret complétant le décret n° 2-05-738 du 11 Joumada II 1426 (18 juillet 2005) déterminant les conditions d'affiliation et d'immatriculation au régime de l'Assurance Maladie Obligatoire de Base.	Le projet de décret a été préparé dans le cadre de la Commission Interministérielle de Pilotage de la Réforme de la Couverture Médicale de Base.
Projet d'arrêté conjoint du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales et du Ministre de l'Economie et des finances portant approbation des modifications du Statut de la Mutuelle d'assistance Médicale de la Régie de Tabac (MAMT)	Transmission du projet d'arrêté au Ministère de l'Economie et des Finances pour visa le 02 septembre 2016.
Projet d'arrêté conjoint du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales et du Ministre de l'Economie et des finances portant approbation des modifications du statut de la Mutuelle Générale des Pharmaciens et des Professionnels du Secteur de la Santé (MUGEPHAR)	Transmission du projet d'arrêté au Ministère de l'Economie et des Finances pour visa le 19 septembre 2016.
Projet d'arrêté conjoint du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales et du Ministre de l'Economie et des finances portant approbation des modifications du règlement fixant les modalités de constitution et de gestion de la Caisse Autonome de décès instituée par la MGPAP.	Transmission du projet d'arrêté au Ministère de l'Economie et des Finances pour visa le 10 novembre 2016.

5. Conventions internationales et arabes du travail ratifiées

5.1 Conventions internationales du travail ratifiées

Convention N°	Intitulé de la convention	Date d'entrée en vigueur (BIT) (j-m-a)	Date de publication B.O	Date d'enregistrement au BIT
2	Convention sur le chômage, 1919	14/07/1921	B.O 2487 du 24 /6/60	14/10/1960
4	Convention sur le travail de nuit (femme), 1919	13/06/1921	B.O 2363 du 7/2/58	13/06/1956
11	Convention sur le droit d'association (agriculture), 1921	11/05/1923	B.O 2363 du 7/2/58	20/05/1957
12	Convention sur la réparation des accidents du travail (agriculture), 1921	26/02/1923	B.O 2363 du 7/2/58	20/09/1956
13	Convention sur la céruse (peinture), 1921	31/08/1923	B.O 2363 du 7/2/58	13/06/1956
14	Convention sur le repos hebdomadaire (industrie), 1921	19/06/1923	B.O 2363 du 7/2/58	20/09/1956
17	Convention sur la réparation des accidents du travail, 1925	01/04/1927	B.O 2363 du 7/2/58	20/09/1956
18	Convention sur les maladies professionnelles, 1925	01/04/1927	B.O 2363 du 7/2/58	20/09/1956
19	Convention sur l'égalité de traitement (accidents du travail), 1925	08/09/1926	B.O 2363 du 7/2/58	13/06/1956
22	Convention sur le contrat d'engagement des marins, 1926	04/06/1928	B.O 2377 du 16/5/58 (A)	14/03/1958
26	Convention sur les méthodes de fixation des salaires minima, 1928	14/06/1930	B.O 2377 du 16/5/58 (A)	14/03/1958
27	Convention sur l'indication du poids sur les colis transportés par bateau, 1929	09/03/1932	B.O 2363 du 7/2/58	20/09/1956
29	Convention sur le travail forcé, 1930	01/05/1932	B.O 2363 du 7/2/58	20/05/1957
30	Convention sur la durée du travail (commerce et bureaux), 1930	29/08/1933	B.O 3293 du 10/12/75	22/07/1974
41	Convention (révisée) du travail de nuit (femmes), 1934	22/11/1936	B.O 2363 du 7/2/58	13/06/1956
42	Convention (révisée) des maladies professionnelles, 1934	17/06/1936	B.O 2363 du 7/2/58	20/05/1957
45	Convention des travaux souterrains (femmes), 1935	30/05/1937	B.O 2363 du 7/2/58	20/09/1956
52	Convention sur les congés, 1936	22/09/1939	B.O 2363 du 7/2/58	20/09/1956
55	Convention sur les obligations de l'armateur en cas de maladie ou accident des gens de mer, 1936	29/10//1939	B.O 2377 du 16/5/58	14/03/1958
65	Convention sur les sanctions pénales (travailleurs indigènes), 1939	08/07/1948	B.O 2622 du 25/01/63	27/03/1963

5.1 Conventions internationales du travail ratifiées (suite)

Convention N°	Intitulé de la convention	Date d'entrée en vigueur (BIT) (j-m-a)	Date de publication B.O	Date d'enregistrement au BIT
80	Convention portant révision des articles finals, 1946	28/05/1947	B.O 2363 du 7/2/58	20/05/1957
81	Convention sur l'inspection du travail, 1947 [et protocole, 1995]	07/04/1950	B.O 2377 du 16/5/58 (A)	14/03/1958
94	Convention sur les clauses du travail (contrat public),	18/07/1951	B.O 2363 du 7/2/58	20/09/1956
98	Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949	23/08/1953	B.O 2363 du 7/2/58	20/05/1957
99	Convention sur les méthodes de fixation des salaires minima (agriculture), 1951	23/05/1953	B.O 2487 du 24/6/60	14/10/1960
100	Convention sur l'égalité de rémunération, 1951	24/07/1954	B.O 3539 du 27/8/80	11/05/1979
101	Convention sur les congés payés (agriculture), 1952	24/07/1954	B.O 2487 du 24/6/60	14/10/1960
102	La sécurité sociale (norme minimum), 1952	27/04/1955	BO 6140 du 04/04/2013	DOSSIER EN COURS
104	Convention sur l'abolition Des sanctions pénales (travailleurs indigènes), 1955	07/06/1958	B.O 2622 du 25/1/63	27/03/1963
105	Convention sur l'abolition du travail forcé, 1957	17/01/1959	B.O 2818 du 2/11/66	01/12/1966
106	Convention sur le repos hebdomadaire (commerce et bureau), 1957	04/03/1959	B.O 3293 du 10/12/75	22/07/1974
108	Sur les pièces d'identité des gens de mer, 1958	19/02/1961	B.O 5222 du 17/06/2004	15/10/2001
111	Convention concernant la discrimination (emploi et profession), 1958	15/06/1960	B.O 2622 du 25/01/63	27/03/1963
116	Convention portant révision des articles finals, 1961	05/06/1960	B.O 2594 du 13/7/62	14/11/1962
119	Convention sur la protection des machines, 1963	21/04/1965	B.O 3293 du 10/12/75	22/07/1974
122	Convention sur la politique de l'emploi, 1964	15/07/1966	B.O 3507 du 16/01/80	11/05/1979
129	Convention sur l'inspection du travail (agriculture), 1969	19/07/1973	B.O 3511 du 13/02/80	11/05/1979
131	Sur la fixation des salaires minima, 1970	29/04/1972	BO 6237 du 10/03/2014	16/05/2013
135	Concernant les représentants des travailleurs, 1971	30/06/1973	B.O 5188 du 19/02/2004	05/04/1902
136	Convention sur le benzène, 1971	27/07/1973	B.O 3293 du 10/12/75	22/07/1974
138	Convention sur l'âge minimum d'admission, 1973	19/06/1976	B.O 4818 du 20/07/00	06/01/2000

5.1 Conventions internationales du travail ratifiées (suite)

Convention N°	Intitulé de la convention	Date d'entrée en vigueur (BIT) (j-m-a)	Date de publication B.O	Date d'enregistrement au BIT
141	Les organisations des travailleurs ruraux, 1975	24/11/1977	B.O 6140 du 04/04/2013	DOSSIER EN COURS
144	Convention sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976	16/05/1978	B.O 6237 du 10/03/2014	16/05/2013
145	Convention sur la continuité de l'emploi (gens de mer), 1976	03/05/1979	B.O 3590 du 19/08/81	07/03/1980
146	Convention sur les congés payés annuels (gens de mer), 1976	13/06/1979	B.O 3590 du 19/08/81	10/07/1980
147	Convention sur la marine marchande (normes minima), 1976 et protocole 1996	28/11/1981	B.O 3725 du 21/03/82	15/06/1981
150	Convention sur l'Administration du Travail, 1978	11/10/1980	B.O 5982 du 29 /09/2011	03/04/2009
151	Convention sur les relations du travail dans la fonction publique, 1978	25/02/1981	B.O 6336 du 19/02/2015	04/06/2013
154	Convention sur la promotion de la négociation collective, 1981	11/08/1983	B.O 5978 du 15/09/2011	03/04/2009
158	Convention sur le licenciement, 1982	23/11/1985	B.O 6062 du 5/ 07/ 2012	07/10/1993
162	Convention Sur l'amiante, 1986	16/06/1989	B.O 6100 du 15/11/2012	13/04/2011
163	Convention sur le bien être des gens de mer, 1987	03/10/1990	B.O 6228 du 06/02/2014	04/09/2012 *
164	Convention sur la protection de la santé et les soins médicaux (gens de mer) 1987	11/01/1991	B.O 6228 du 06/02/2014	14/09/2012 *
166	Convention sur le rapatriement des marins (révisée), 1987	03/07/1991	B.O 6228 du 06/02/2014	04/09/2012 *
176	Convention sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995	05/06/1998	B.O 336 du 19/02/2015	04/06/2013
178	L'inspection des conditions de travail et de vie des gens de mer – 1996	22/04/2000	B.O 5170 du 18/12/2003	01/12/2000

* Il est à signaler que l'entrée en vigueur de la convention MLC de 2006 pour le Maroc entraînera la dénonciation ipso jure des conventions n° 163, 164 et 166.

5.1 Conventions internationales du travail ratifiées (suite)

Convention N°	Intitulé de la convention	Date d'entrée en vigueur (BIT) (j-m-a)	Date de publication B.O	Date d'enregistrement au BIT
179	Convention sur Le recrutement et le placement des gens de mer : 1996	22/04/2000	B.O 5188 du 19/02/2004	01/12/2000
180	La durée du travail des gens de mer et les effectifs des navires 1996	08/08/2002	B.O 5170 du 18/12/2003	01/12/2000
181	Sur les agences d'emploi privées 1997	10/05/2000	B.O 4878 du 01/03/01	10/05/1999
182	Les pires formes du travail des enfants, 1999	19/11/2000	B.O 5166 du 4/12/2003	26/01/2001
183	Sur la protection de la maternité 2000	07/02/2002	B.O 6098 du 08/11/2010	27/04/2011
186 (MLC)	Convention sur le travail Maritime, 2006	25/02/2006	B.O 6322 du 01/01/2015	10/09/2012
187	Sur le cadre promotionnel de la sécurité et la santé au travail, 2006	20/02/2009	B.O 6166 du 04/07/2013	DOSSIER EN COURS
188	Convention sur le travail dans la pêche, 2007	17/11/2016	B.O 6245 du 07/04/2014	16/05/2013
Constitution de l'OIT	Amendement de certains articles de la constitution de 1986	08/10/2015		10/09/2012

Déclenchement de la procédure de ratification des conventions internationales suivantes :

- La convention internationale du travail n° 172 de 1991 sur les conditions de travail dans les hôtels et restaurants
- La convention internationale du travail n° 143 de 1975 sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires)
- La convention internationale du travail n° 120 de 1964 sur l'hygiène dans le commerce et les bureaux
- La convention internationale du travail n° 95 de 1949 sur la protection des salaires

5.2 Conventions arabes du travail ratifiées

<u>Convention N°</u>	<u>Intitulé de la convention</u>	<u>Date d'adoption (BAT)</u>	<u>Date de publication B.O</u>	<u>Date d'enregistrement au BAT</u>
1	Convention sur les normes de travail, 1966	1966		1968
2	Convention sur la mobilité du travail, 1967	1967		1995
11	Convention sur la convention collective, 1979	1979	B.O 6037 du 09/04/2012	1992
14	Convention sur le droit du travailleur arabe aux assurances sociales lors de son déplacement pour travailler dans l'un des pays arabes, 1981	1981	B.O 6037 du 09/04/2012	1992
18	Convention sur le travail des enfants, 1996	1996		15/01/2014
19	Convention sur l'inspection du travail, 1998	1998		15/01/2014

Déclenchement de la procédure de ratification des conventions arabes suivantes :

- La convention arabe de travail n° 3 de 1971 sur le minimum des assurances sociales
- La convention arabe du travail n° 6 de 1976 sur les normes du travail (révisée)
- La convention arabe du travail n° 7 de 1977 sur la santé et la sécurité professionnelle
- La convention arabe de travail n° 8 de 1977 sur les libertés et les droits syndicaux
- La convention arabe du travail n°12 de 1980 sur les travailleurs agricoles
- La convention arabe du travail n° 13 de 1981 sur l'environnement de travail
- La convention arabe du travail n° 15 de 1983 sur la fixation et la protection des salaires
- La convention arabe de travail n°17 de 1993 sur la qualification et l'emploi des personnes en situation d'handicap

**XI. AMELIORATION DE LA PERFORMANCE DU MINISTERE DU TRAVAIL
ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET COOPÉRATION MULTI-
PARTENARIALE**



L'effectif global du Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle s'élève à 1068 fonctionnaires dont 1016 en situation normale, 46 en détachement et 6 mises à la disposition. Les inspecteurs du travail représentent 41% de l'ensemble du personnel du Ministère (soit 412 inspecteurs de travail). Cependant, ce nombre demeure toujours disproportionné au nombre d'actifs occupés salariés (un inspecteur du travail pour 10000 salariés).

Les départs en retraite sont de plus en plus importants face à un nombre limité de recrutement. Le taux de remplacement demeure négatif depuis l'année 2012. Dans ce cadre, le ministère a des besoins importants en ressources humaines dans les domaines de l'inspection du travail, des spécialités liées à la protection sociale, à l'analyse et la programmation, la direction des projets et la gestion financière.

Le Ministère s'engage activement dans le renforcement des capacités de son personnel à travers des programmes de formation diversifiés et une dynamique d'ouverture à l'international qui se concrétise par une coopération multi partenariale portant sur les différents domaines d'intervention du Ministère.

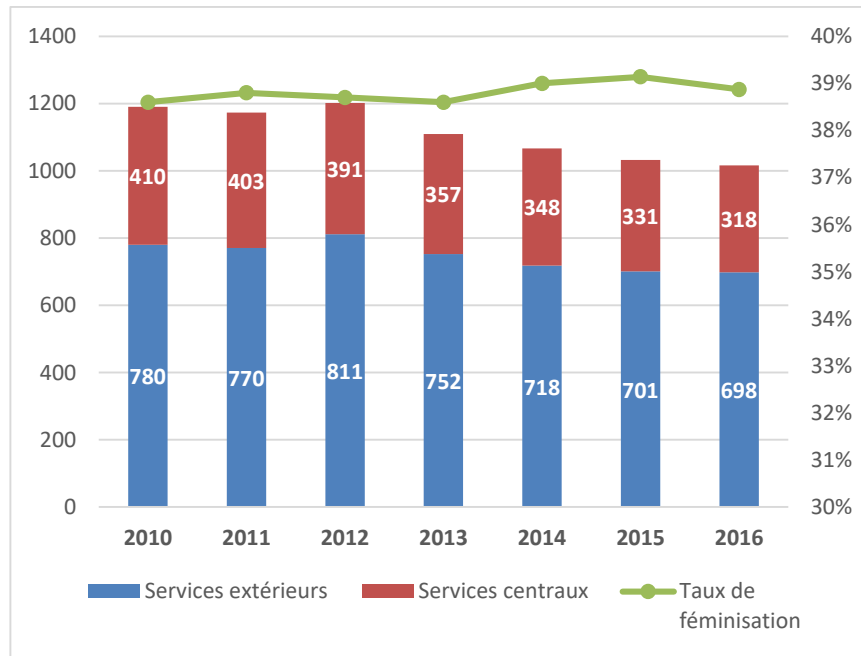
1. Ressources humaines du Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle (ratios)

Tableau 46 : Evolution de l'effectif du personnel du Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle (période 2010-2016)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Services extérieurs	780	770	811	752	718	701	698
Services centraux	410	403	391	357	348	331	318
Total	1190	1173	1202	1109	1066	1032	1016
Taux de féminisation	38,6%	38,8%	38,7%	38,6%	39%	39%	39%

Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle.

Figure 228 : Evolution des effectifs du Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle selon les services(centraux / extérieurs)



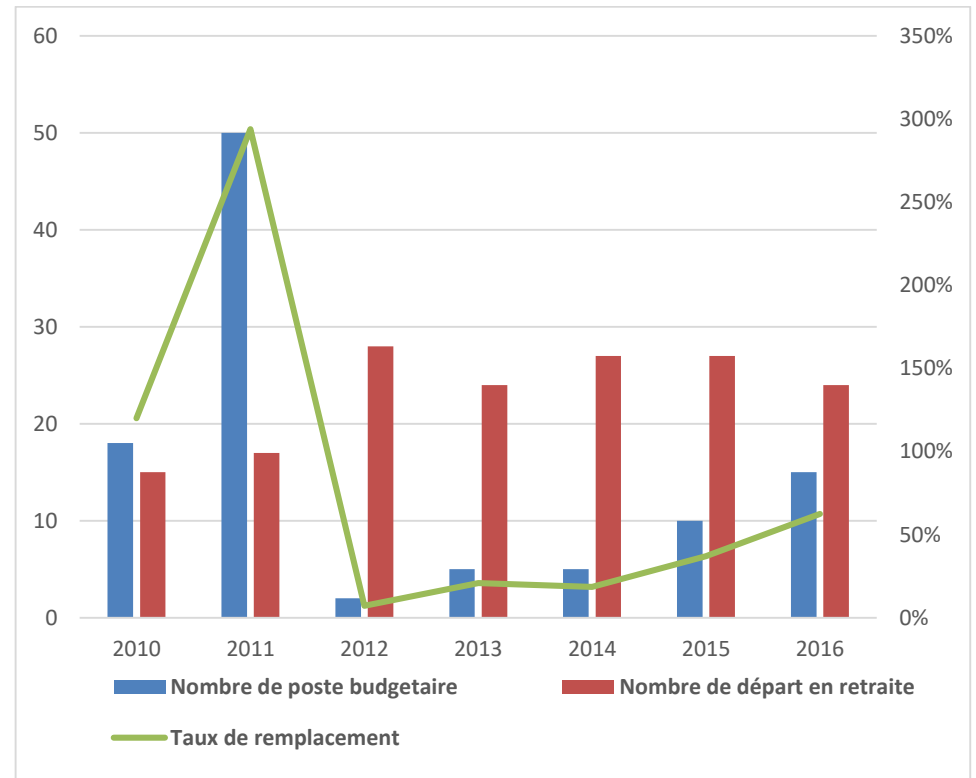
Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Tableau 47 : Recrutement et départ en retraite

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de poste budgétaire	18	50	2	5	5	10	15
Nombre de départ en retraite	15	17	28	24	27	27	24
Taux de remplacement	120%	294%	7,14%	20,83%	18,51%	37%	62,5%

Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Figure 229 : Recrutement et départ en retraite



Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Figure 230 : Répartition des effectifs du Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle par corps de métier –année 2016

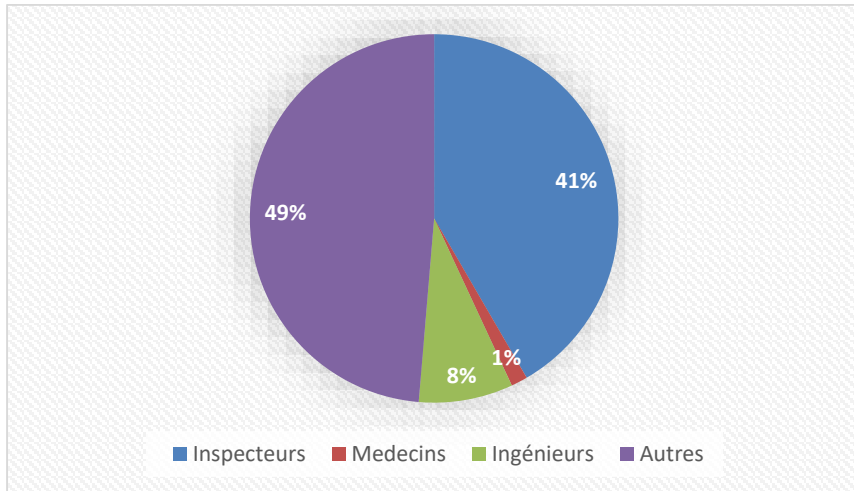
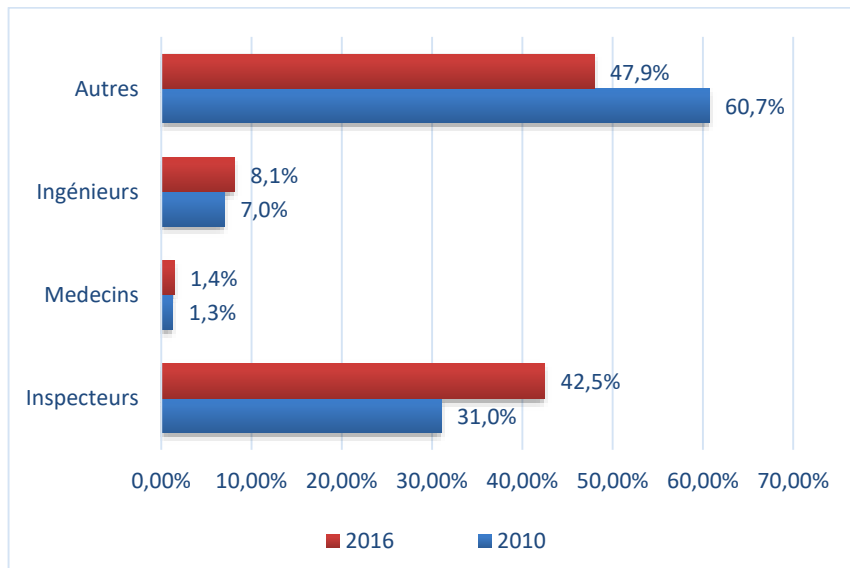


Figure 231 : Répartition du personnel du Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle par corps de métier entre 2010 et 2016



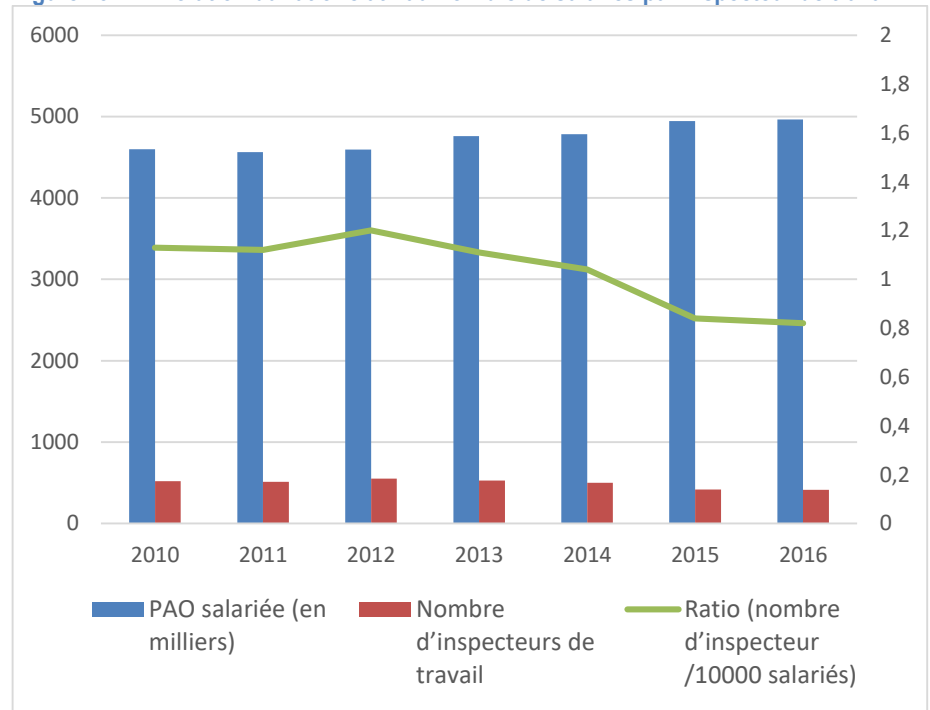
Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Tableau 48 : Evolution du ratio relatif au nombre de salariés par inspecteur de travail

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
PAO salariée (en milliers)	4599	4561	4593	4760	4785	4946	4966
Nombre d'inspecteurs de travail	518	511	552	527	498	418	412
Ratio (nombre d'inspecteurs /10000 salariés)	1,13	1,12	1,20	1,11	1,04	0,84	0,82

Source : calculs effectués par le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle sur la base des données de l' HCP

Figure 232 : Evolution du ratio relatif au nombre de salariés par inspecteur de travail



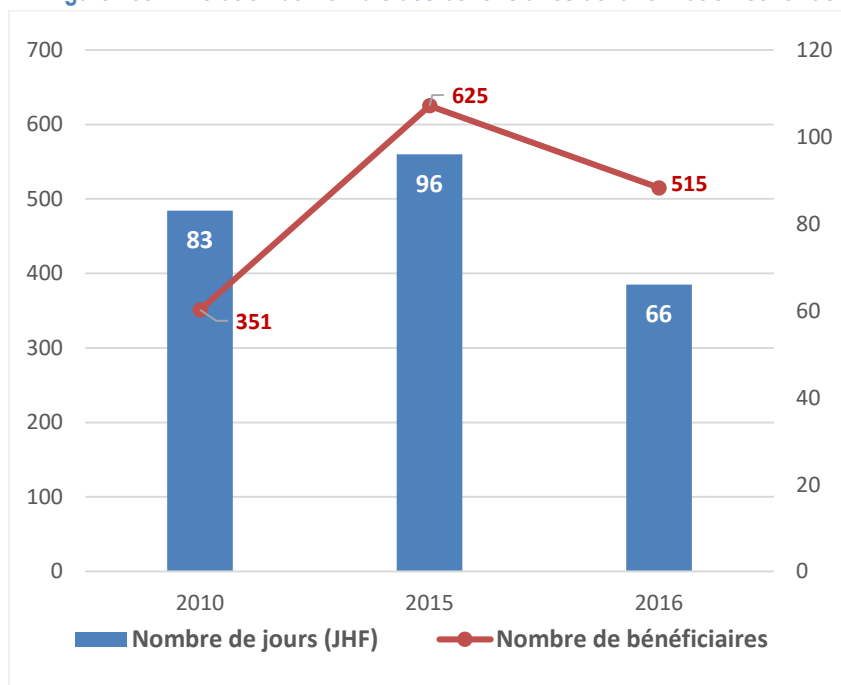
Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Tableau 49 : indicateurs sur la formation continue

	2010	2015	2016
Nombre de jours de formation	83	96	66
Nombre de bénéficiaires	351	625	515

Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Figure 233 : Evolution du nombre des bénéficiaires de la formation continue



Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

2. Coopération internationale et développement de partenariats

Tableau 50 : Liste des partenaires

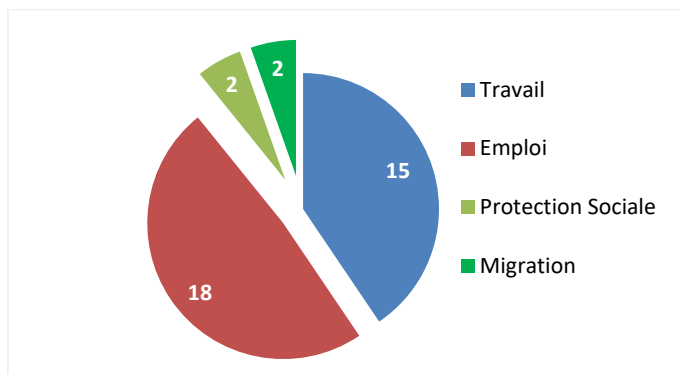
Liste des partenaires	
Coopération Multilatérale	Union Européenne Bureau International du Travail Banque Mondiale Organisation de Coopération et de Développement Economique OIM UNDAF USAID
Programmes bilatéraux	France : l'Agence Française de Développement (AFD) Expertise France Pays Bas Espagne : l'Agence Espagnole de Coopération (AECID) Etats Unis : USDOL Allemagne : GIZ et la Fondation Allemande Friedrich- Belgique : CTB
Coopération bilatérale	Comités Mixtes (pays Arabes) Qatar Arabie Saoudite Emirats Arabes Unis Koweït Egypte Jordanie Mauritanie Tunisie
	Comités Mixtes (pays Africains) Gambie Niger Burkina Faso Angola Congo Brazzaville Benin Djibouti Guinée Conakry Cote d'Ivoire Ghana Sénégal

Tableau 51 : Répartition des projets de coopération par domaine d'intervention (années 2016-2017)

	Nombre de projets
Travail	15
Emploi	18
Protection social	2
Migration	2

Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Figure 234 : Projets de coopération par domaine d'intervention



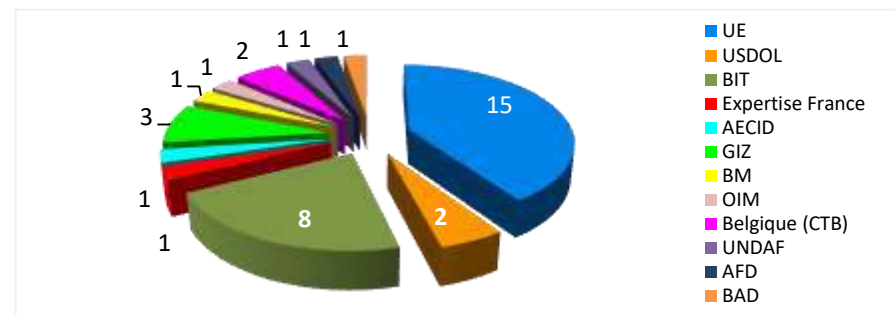
Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Tableau 52 : Répartition des projets de coopération par institution internationale (années 2016-2017)

Institutions internationales	Nombres de projets en 2016-2017
UE	15
USDOL	2
BIT	8
Expertise France	1
AECID	1
GIZ	3
BM	1
OIM	1
Belgique (CTB)	2
UNDAF	1
AFD	1
BAD	1
Total	37

Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Figure 235 : Projets de coopération par institution internationale



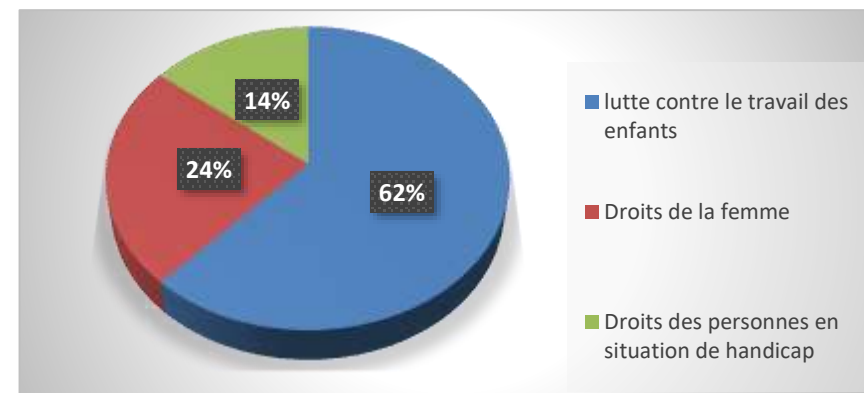
Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Tableau 53 : Conventions de partenariat avec les ONG

Domaine d'intervention	Nombre d'association
Lutte contre le travail des enfants	13
Droits de la femme	5
Droits des personnes en situation de handicap	3

Source : Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Figure 236 : Conventions de partenariat avec les ONG



Liste des Tableaux :

Page

TABLEAU 1 : PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES	10
TABLEAU 2 : EVOLUTION DES INDICATEURS SOCIODEMOGRAPHIQUES DE 1960 A 2030.....	14
TABLEAU 3 : EVOLUTION DU NOMBRE DES NOUVEAUX INSCRITS, ETUDIANTS ET DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR UNIVERSITAIRE	19
TABLEAU 4 : EVOLUTION DU NOMBRE DES NOUVEAUX INSCRITS, ETUDIANTS ET DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVE	20
TABLEAU 5 : EVOLUTION DU NOMBRE DES NOUVEAUX INSCRITS, DES ETUDIANTS ET DES LAUREATS DE LA FORMATION DES CADRES	20
TABLEAU 6 : EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES STAGIAIRES ET DES LAUREATS SELON LE MODE DE FORMATION	21
TABLEAU 7 : NIVEAU ET CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE	25
TABLEAU 8 : EVOLUTION DU TAUX D'ACTIVITE ET DU TAUX D'EMPLOI	26
TABLEAU 9 : EVOLUTION DE LA POPULATION INACTIVE (15 ANS ET PLUS) ENTRE 2010 ET 2016	26
TABLEAU 10 : TAUX DE NEET (*) EN 2016 PAR SEXE ET PAR GROUPE D'AGE (EN %)	27
TABLEAU 11 : NIVEAU ET CARACTERISTIQUES DU CHOMAGE (*)	28
TABLEAU 12 : EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE	29
TABLEAU 13 : CONTENU EN EMPLOIS DE LA CROISSANCE.....	34
TABLEAU 14 : NIVEAU ET CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI	34
TABLEAU 15 : TAUX DE SALARIAT ET DE FEMINISATION DE L'EMPLOI (INFORMEL, NON AGRICOLE GLOBAL) EN 2013	39
TABLEAU 16 : NIVEAU ET CARACTERISTIQUES DU SOUS-EMPLOI	39
TABLEAU 17 : EVOLUTION DU NOMBRE DE TRAVAILLEURS MAROCAINS EMIGRES A L'ETRANGER.....	40
TABLEAU 18 : CONTRATS VISES EN FAVEUR DES SALARIES ETRANGERS	41
TABLEAU 19 : EVOLUTION DU SALAIRE MINIMUM EN DHS	45
TABLEAU 20 : EVOLUTION DU COUT SALARIAL PAR UNITE PRODUITE PAR SECTEUR (EN %).....	46
TABLEAU 21 : EVOLUTION DES DISPARITES DANS LES CLASSES SUPERIEURE ET INFERIEURE DE LA DISTRIBUTION DES SALAIRES : RAPPORTS INTERDECILES D9/D8 ET D2/D1	46
TABLEAU 22 : PRESTATIONS DE L'ANAPEC AU TITRE DE L'ANNEE 2016.....	52
TABLEAU 23 : EVOLUTION DES BENEFICIAIRES DU PROGRAMME IDMAJ	53
TABLEAU 24 : EVOLUTION DES BENEFICIAIRES DU PROGRAMME TAEHIL	55
TABLEAU 25 : REALISATIONS DU PROGRAMME DE L'AUTO-EMPLOI AU TITRE DES ANNEES 2015 ET 2016	56
TABLEAU 26 : INITIATIVES LOCALES AU TITRE DES ANNEES 2014/2015/2016 POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI	61
TABLEAU 27 : EVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE SOCIALE DES SALARIES DU SECTEUR PRIVE	77
TABLEAU 28 : ÉVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES DE PROTECTION SOCIALE (SECTEUR PRIVE)	78
TABLEAU 29 : EVOLUTION DU NOMBRE DE BENEFICIAIRES ET DU MONTANT DES PRESTATIONS SERVIES PAR LA CNSS	78
TABLEAU 30 : POPULATION IMMATRICULEE A LA COUVERTURE MEDICALE DE BASE (EN MILLIERS)	79
TABLEAU 31 : POPULATION IMMATRICULEE A L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE (EN MILLIERS)	79
TABLEAU 32 : EVOLUTION DES DEPENSES DES PRESTATIONS SERVIES AMO (EN MM. DH).....	80
TABLEAU 33 : EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE L'IPE	81
TABLEAU 34: BENEFICIAIRES DES RENTES VIAGERES PERMANENTES ET DES MAJORATIONS DE RENTES DES AGENTS NON TITULAIRES DE L'ETAT ET AUTRES CATEGORIES	82
TABLEAU 35: EVOLUTION DES INDICATEURS SUR LES ACCIDENTS DE TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES	82
TABLEAU 36: ETAT GLOBAL DES PAIEMENTS DES RENTES DES FONDS DU TRAVAIL (CNRA)	82
TABLEAU 37 : EVOLUTION DU NOMBRE DE VISITES, D'OBSERVATIONS FORMULEES ET DE PV	88
TABLEAU 38 : EVOLUTION DU NOMBRE DE VISITES ET D'OBSERVATIONS	89
TABLEAU 39 : VISITES D'INSPECTION CIBLANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES FEMMES	91
TABLEAU 40 : CARACTERISTIQUES DU TRAVAIL DES ENFANTS	91
TABLEAU 41 : EVOLUTION DES CONFLITS INDIVIDUELS	92
TABLEAU 42 : EVOLUTION DES GREVES EVITEES ET DES GREVES DECLENCHEES	93
TABLEAU 43 : EVOLUTION DU NOMBRE DE PROTOCOLES D'ACCORD	97
TABLEAU 44: CLASSIFICATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES CONCLUES AU MAROC ENTRE 2010 ET 2016.....	98
TABLEAU 45 : CONFLITS COLLECTIFS DU TRAVAIL TRAITES AU NIVEAU DES ITC EN 2016.....	98
TABLEAU 46 : EVOLUTION DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL DU MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE (PÉRIODE 2010-2016)	116
TABLEAU 47 : RECRUTEMENT ET DEPART EN RETRAITE	116
TABLEAU 48 : EVOLUTION DU RATIO RELATIF AU NOMBRE DE SALARIES PAR INSPECTEUR DE TRAVAIL	117
TABLEAU 49 : INDICATEURS SUR LA FORMATION CONTINUE	118
TABLEAU 50 : LISTE DES PARTENAIRES	118
TABLEAU 51 : REPARTITION DES PROJETS DE COOPERATION PAR DOMAINE D'INTERVENTION.....	119
TABLEAU 52 : REPARTITION DES PROJETS DE COOPERATION PAR INSTITUTION INTERNATIONALE (ANNEES 2016-2017).....	119
TABLEAU 53 : CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES ONG	119

Liste des figures :

Page

FIGURE 1 : EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB ET PIB HORS AGRICULTURE (EN%)	10
FIGURE 2 : CONTRIBUTION DES SECTEURS A LA CROISSANCE DU PIB	10
FIGURE 3 : EVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE	10
FIGURE 4 : EVOLUTION DU SOLDE BUDGETAIRE, DU SOLDE DU COMPTE COURANT ET DU TAUX D'INFLATION -%-	11
FIGURE 5 : EVOLUTION DU TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN DE LA POPULATION LEGALE	14
FIGURE 6 : EVOLUTION DES PYRAMIDES DES AGES	14
FIGURE 7 : EVOLUTION DE LA PART DE LA POPULATION EN AGE D'ACTIVITE (2004 – 2030)	14
FIGURE 8 : EVOLUTION DU RAPPORT DE DEPENDANCE DEMOGRAPHIQUE, DE L'INDICE DE JEUNESSE ET L'INDICE DE VIEILLESSE (2004 – 2030)	15
FIGURE 9 : REPARTITION DE LA POPULATION SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION ET LE GENRE (EN %) (RGPH 2014).....	15
FIGURE 10 : STRUCTURE DE LA POPULATION SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION ET LE MILIEU DE RESIDENCE (EN %) (RGPH 2014)	15
FIGURE 11 : EVOLUTION DU TAUX D'ANALPHABETISME DE LA POPULATION AGEE DE 10 ANS ET PLUS SELON LE GENRE (1960 – 2014) (EN %).....	15
FIGURE 12 : TAUX D'ANALPHABETISME DE LA POPULATION AGEE DE 10 ANS ET PLUS SELON LA REGION (RGPH 2014) (EN %).....	16
FIGURE 13 : EVOLUTION DES TAUX DE PAUVRETE ABSOLUE, DE VULNERABILITE A LA PAUVRETE ET LA PROPORTION DES SALAIRES VIVANT AVEC MOINS DE 1\$ PPA PAR JOUR	16
FIGURE 14 : EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR UNIVERSITAIRE PAR TYPE DE FORMATION	19
FIGURE 15 : REPARTITION DE L'EFFECTIF DES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR UNIVERSITAIRE PAR DOMAINE D'ETUDE (2014/2015)	19
FIGURE 16 : EVOLUTION DES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR UNIVERSITAIRE TOUS CYCLES CONFONDUS, SELON L'UNIVERSITE ENTRE 2010 ET 2015... ..	19
FIGURE 17 : EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES LAUREATS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVE PAR CHAMP DISCIPLINAIRE	20
FIGURE 18 : EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVE PAR VILLE D'IMPLANTATION ENTRE 2010 ET 2015	20
FIGURE 19 : EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES LAUREATS DES ETABLISSEMENTS DE LA FORMATION DES CADRES PAR TYPE DE FORMATION	21
FIGURE 20 : EFFECTIF DES LAUREATS DES ETABLISSEMENTS DE LA FORMATION DES CADRES PAR DOMAINE D'ETUDE POUR L'ANNEE 2014/2015	21
FIGURE 21 : REPARTITION DES LAUREATS DE LA FP SELON LE GENRE ET LE MODE DE FORMATION EN 2015	21
FIGURE 22 : REPARTITION DES LAUREATS DE LA FP PAR OPERATEUR DE FORMATION EN 2015	21
FIGURE 23 : REPARTITION DES LAUREATS DE LA FP PAR NIVEAU DE FORMATION EN 2015.....	22
FIGURE 24 : LAUREATS DE LA FP PAR SECTEUR DE FORMATION EN 2015.....	22
FIGURE 25 : REPARTITION DES LAUREATS DE LA FP PAR REGION EN 2015	22
FIGURE 26 : EVOLUTION DES LAUREATS DE LA FP ET DES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ENTRE 2010 ET 2015	22
FIGURE 27 : TAUX D'INSERTION DES LAUREATS DE LA FP (EN %).....	23
FIGURE 28 : TAUX D'INSERTION SELON LE SECTEUR DE FORMATION (EN %)	23
FIGURE 29 : TAUX D'INSERTION DES LAUREATS DE LA FORMATION SELON LA REGION.....	23
FIGURE 30 : TAUX D'EMPLOI DES LAUREATS DE LA FP SELON LE GENRE (EN %).....	24
FIGURE 31 : TAUX D'EMPLOI DES LAUREATS DE LA FP SELON LE NIVEAU DE FORMATION (EN %)	24
FIGURE 32 : TAUX D'EMPLOI DES LAUREATS DE LA FP SELON LE SECTEUR DE FORMATION(EN %)	24
FIGURE 33 : TAUX D'EMPLOI DES LAUREATS DE LA FP SELON LES REGIONS (EN %)	24
FIGURE 34 : VARIATION EN MILLIERS DE LA POPULATION D'AGE ACTIF, DE LA POPULATION ACTIVE ET DU TAUX D'ACTIVITE	25
FIGURE 35 : EVOLUTION DE L'OFFRE ADDITIONNELLE ANNUELLE DE TRAVAIL	25
FIGURE 36 : REPARTITION DE L'OFFRE DE TRAVAIL SELON L'AGE (2014) (*)	25
FIGURE 37 : EVOLUTION DU TAUX D'ACTIVITE PAR SEXE (EN %)	26
FIGURE 38 : EVOLUTION DU TAUX D'ACTIVITE ET DU TAUX D'EMPLOI (EN %)	26
FIGURE 39 : POPULATION D'AGE ACTIF (15 ANS ET +) PAR TYPE D'ACTIVITE EN 2016 (*)	26
FIGURE 40 : EVOLUTION DE LA PART DES INACTIFS DANS LA POPULATION D'AGE ACTIF ENTRE 2010 ET 2016.....	26
FIGURE 41 : TAUX DE NEET PAR GROUPE D'AGE ET SEXE EN 2016 (EN %).....	27
FIGURE 42 : PROFIL DES JEUNES NEETS AGES DE 15 A 24 ANS (2013) (**).	27
FIGURE 43 : EVOLUTION DU TAUX DE NEET ENTRE 2015 ET 2016 PAR SEXE	27
FIGURE 44 : EVOLUTION DU TAUX DE NEET ENTRE 2010 ET 2016 (EN %).....	27
FIGURE 45 : VARIATION EN MILLIERS DE LA POPULATION ACTIVE, DE L'EMPLOI ET DU CHOMAGE.....	28
FIGURE 46 : TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN DE LA POPULATION ACTIVE EN CHOMAGE (2010-2016).....	28
FIGURE 47 : EVOLUTION DE LA PAC PAR SEXE ENTRE 2015 ET 2016	28
FIGURE 48 : POPULATION ACTIVE EN CHOMAGE PAR DIPLOME EN 2016	28
FIGURE 49 : POPULATION ACTIVE EN CHOMAGE PAR TRANCHES D'AGE EN 2016	28
FIGURE 50 : EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE ENTRE 2010 ET 2016 (EN %)	29
FIGURE 51 : EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE PAR NIVEAU DE DIPLOME (EN %)	29
FIGURE 50 : EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE PAR MILIEU DE RESIDENCE (EN %).....	29
FIGURE 52 : POPULATION ACTIVE EN CHOMAGE SELON LA DUREE DE CHOMAGE ET LE SEXE EN 2016	29
FIGURE 53 : POPULATION ACTIVE EN CHOMAGE SELON LE TYPE DE CHOMEURS ET LE SEXE EN 2016	29
FIGURE 54 : TAUX DE CHOMAGE PAR SEXE EN 2016 (EN %).....	30
FIGURE 55 : TAUX DE CHOMAGE PAR GROUPE D'AGE EN 2016 (EN %)	30
FIGURE 56 : TAUX DE CHOMAGE SELON LE DIPLOME EN 2016 (EN %).....	30

FIGURE 57 : TAUX DE CHOMAGE PAR REGION EN 2014 (**)	30
FIGURE 58 : EVOLUTION DE LA PRODUCTIVITE DU TRAVAIL, TAUX D'ACCROISSEMENT DE L'EMPLOI ET TAUX DE CROISSANCE DU PIB	34
FIGURE 59 : PARTS DES FEMMES, DES CITADINS ET DES DIPLOMES DANS L'EMPLOI (2010-2016)	34
FIGURE 60 : EVOLUTION DU TAUX D'EMPLOI (15 ANS ET PLUS)	34
FIGURE 61 : TAUX D'EMPLOI PAR REGION (2013) (**)	35
FIGURE 62 : EVOLUTION DE L'EMPLOI (15 ANS ET PLUS) ENTRE 2010 ET 2016	35
FIGURE 63 : EMPLOI (15 ANS ET PLUS) PAR SECTEUR D'ACTIVITE EN 2016	35
FIGURE 64 : CREATIONS NETTES D'EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITE EN 2016	36
FIGURE 65 : CREATIONS NETTES D'EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITE (EN MOYENNE PAR AN ENTRE 2010 ET 2016)	36
FIGURE 66 : EVOLUTION DES CREATIONS NETTES D'EMPLOIS REMUNERES ET NON REMUNERES	36
FIGURE 67 : EVOLUTION DU TAUX DE SALARIAT (2010-2016) (EN %)	36
FIGURE 68 : TAUX DE SALARIAT PAR MILIEU DE RESIDENCE (EN %)	37
FIGURE 69 : SALAIRES PAR TYPE DE CONTRAT ET SEXE EN 2013 (EN %) (*)	37
FIGURE 70 : EMPLOI (15 ANS ET PLUS) PAR DIPLOME EN 2016 (EN %)	37
FIGURE 71 : EMPLOI (15 ANS ET PLUS) SELON LA SITUATION DANS	37
FIGURE 72 : EMPLOI (15 ANS ET PLUS) SELON L'AFFILIATION OU NON A UN SYSTEME DE COUVERTURE MEDICALE (2016)	38
FIGURE 73 : PARTS DES ACTIFS OCCUPES AYANT EFFECTUE UNE DUREE DE TRAVAIL EXCESSIVE PAR MILIEU DE RESIDENCE EN 2016	38
FIGURE 74 : PARTS DES ACTIFS OCCUPES AYANT EFFECTUE UNE DUREE DE TRAVAIL EXCESSIVE PAR SEXE EN 2016	38
FIGURE 75 : EMPLOI (15 ANS ET PLUS) PAR SECTEUR (2014) (*)	38
FIGURE 76 : EVOLUTION DE L'EMPLOI ET DES UNITES DE PRODUCTION INFORMELS ENTRE 2007 ET 2013 (EN MILLIONS)	39
FIGURE 77 : EMPLOI INFORMEL PAR SECTEUR	39
FIGURE 78 : CONTRIBUTION DU SECTEUR	39
FIGURE 79 : TAUX DE SOUS-EMPLOI PAR SEXE ET MILIEU DE RESIDENCE EN 2016 (EN %)	39
FIGURE 80 : TAUX DE SOUS-EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITE (2016)	39
FIGURE 81 : TAUX DE SOUS-EMPLOI PAR REGION EN 2014 (**)	40
FIGURE 82 : EVOLUTION DU NOMBRE DE TRAVAILLEURS MAROCAINS EMIGRES	40
FIGURE 83 : REPARTITION DES TRAVAILLEURS MAROCAINS EMIGRES SELON LE TYPE DE CONTRAT AU TITRE DE 2016	40
FIGURE 84 : REPARTITION DES TRAVAILLEURS MAROCAINS AYANT EMIGRE SELON LE PAYS D'ACCUEIL AU TITRE DE L'ANNEE 2016	41
FIGURE 85 : CONTRATS VISES SELON LE TYPE DE CONTRAT EN 2016	41
FIGURE 86 : CONTRATS VISES EN FAVEUR DES SALAIRES ETRANGERS SELON LES SECTEURS D'ACTIVITE EN 2016	41
FIGURE 87 : CONTRATS VISES SELON LA NATIONALITE EN 2016	41
FIGURE 88 : EVOLUTION DES INDICES DU SALAIRE MINIMUM ET DES PRIX A LA CONSOMMATION. BASE 100, 2006.	45
FIGURE 89 : ACCROISSEMENT DES FRAIS DE PERSONNEL PAR TRAVAILLEUR ET PAR SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE	45
FIGURE 90 : EVOLUTION DU COUT SALARIAL PAR UNITE PRODUITE DANS L'ENSEMBLE DE L'ECONOMIE	45
FIGURE 91 : EVOLUTION DU COUT SALARIAL PAR UNITE PRODUITE DANS LES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	46
FIGURE 92 : EVOLUTION DES DISPARITES DANS LA CLASSE MOYENNE DES SALAIRES : RAPPORT INTERDECILES D6/D4	46
FIGURE 93 : TAUX D'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTIVITE DU TRAVAIL PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE	47
FIGURE 94 : EVOLUTION DE LA PRODUCTIVITE PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITE	47
FIGURE 95 : TAUX D'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTIVITE DU TRAVAIL PAR SECTEUR DANS LES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	47
FIGURE 96 : REVENU NATIONAL BRUT PAR HABITANT EN DOLLAR AMERICAIN. ANNEE 2015	47
FIGURE 97 : REVENU NATIONAL BRUT PAR HABITANT EN PPA\$ COURANT. ANNEE 2015	47
FIGURE 98 : ACCROISSEMENT DU REVENU NATIONAL BRUT PAR HABITANT. 2005-2015	48
FIGURE 99 : ACCROISSEMENT DU REVENU NATIONAL BRUT PAR HABITANT EN PPA\$ COURANT. 2005-2015	48
FIGURE 100 : PRODUCTIVITE DU TRAVAIL EN PPA\$ CONSTANT DE 2011. ANNEE 2015	48
FIGURE 101 : ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN DE LA PRODUCTIVITE DU TRAVAIL EN PPA\$ CONSTANT DE 2011. 2005-2015	48
FIGURE 102 : EVOLUTION DES PRESTATIONS DE L'ANAPEC	52
FIGURE 103 : EVOLUTION DES OFFRES D'EMPLOI RECUEILLIES	52
FIGURE 104 : REPARTITION REGIONALE DES AGENCES DE RECRUTEMENTS PIVEES (ARP)	52
FIGURE 105 : EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES INSCRITS A L'ANAPEC	52
FIGURE 106 : REPARTITION DES INSCRITS A L'ANAPEC SELON LE DIPLOME	53
FIGURE 107 : REPARTITION DES INSCRITS ACTIFS A L'ANAPEC PAR DUREE D'INSCRIPTION	53
FIGURE 108 : EVOLUTION DU NOMBRE DE BENEFICIAIRES DU PROGRAMME IDMAJ	53
FIGURE 109 : TAUX DE REALISATION ANNUELS DES OBJECTIFS FIXES (EN %) -PROGRAMME IDMAJ-	54
FIGURE 110 : EVOLUTION DES PARTS DE BENEFICIAIRES DU PROGRAMME IDMAJ	54
FIGURE 111 : CARACTERISTIQUES DES BENEFICIAIRES DU PROGRAMME IDMAJ (2016)	54
FIGURE 112 : BENEFICIAIRES DU PROGRAMME IDMAJ EN 2016 PAR REGION	54
FIGURE 113 : EVOLUTION DU NOMBRE DE BENEFICIAIRES DU PROGRAMME TAEHIL	55
FIGURE 114 : BENEFICIAIRES DU PROGRAMME TAEHIL PAR COMPOSANTE	55
FIGURE 115 : BENEFICIAIRES DE LA FCE (2016)	55
FIGURE 116 : BENEFICIAIRES DE LA FCE PAR SECTEUR D'ACTIVITE (2016)	55
FIGURE 117 : BENEFICIAIRES DE LA FQR EN 2016 PAR REGION*	56

FIGURE 118 : BENEFCIAIRES FSE PAR SECTEUR (2016).....	56
FIGURE 119 : EVOLUTION DU NOMBRE DE BENEFCIAIRES FSE	56
FIGURE 120 : EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES CREEES ET DES EMPLOIS GENERES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AUTO-EMPLOI	56
FIGURE 121 : EVOLUTION DU NOMBRE DE PORTEURS DE PROJET ACCOMPAGNES.....	57
FIGURE 122 : REPARTITION DU NOMBRE D'ENTREPRISES CREEES SELON LA NATURE DU FINANCEMENT	57
FIGURE 123: REPARTITION DES BENEFCIAIRES DU PROGRAMME TAHFIZ SELON LE GENRE	57
FIGURE 124: REPARTITION DES BENEFCIAIRES DU PROGRAMME TAHFIZ PAR DIPLOME.....	57
FIGURE 125: REPARTITION DES BENEFCIAIRES DU PROGRAMME TAHFIZ PAR REGION	58
FIGURE 126: REPARTITION DES BENEFCIAIRES DU PROGRAMME TAHFIZ PAR SECTEUR D'ACTIVITE.....	58
FIGURE 127 : BENEFCIAIRES DES CI PAR DIPLOME FIGURE 128 : BENEFCIAIRES DES CI PAR SEXE.....	58
FIGURE 129 : BENEFCIAIRES DES CI ENTRE 2009 ET 2013 SELON LE SEXE ET DIPLOME	58
FIGURE 130 : PARTS DES BENEFCIAIRES DES CI DECLARES A LA CNSS PAR RAPPORT A LA DATE DE LA DERNIERE DECLARATION DES BENEFCIAIRES DU CI A LA CNSS (TAUX D'INSERTION) (**).....	59
FIGURE 131 : PARTS DES BENEFCIAIRES DES CI DECLARES A LA CNSS APRES LA DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT SELON LE SEXE ET LE DIPLOME (EN %) (TAUX D'INSERTION 1) (**).....	59
FIGURE 132 : BENEFCIAIRES DES CI DECLARES A LA CNSS APRES LA DATE DE SIGNATURE DE CONTRAT (*) PAR BRANCHE D'ACTIVITE	59
FIGURE 133 : BENEFCIAIRES DES CI DECLARES A LA CNSS APRES LA DATE DE SIGNATURE DE CONTRAT (*) SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE	59
FIGURE 134 : PARTS DES BENEFCIAIRES DES CI (2009-2013) DECLARES A LA CNSS APRES LA DATE DE SIGNATURE DE CONTRAT PAR REGION (*) (TAUX D'INSERTION).....	60
FIGURE 135 : LES BESOINS EN RECRUTEMENT DECLARES PAR LES ENTREPRISES PAR TRIMESTRE.....	65
FIGURE 136 : CLASSEMENT DES BESOINS EN RECRUTEMENT SELON LES SECTEURS D'ACTIVITE A FIN 2017.....	65
FIGURE 137 : LES BESOINS EN RECRUTEMENT PAR REGION	65
FIGURE 138 : LES GRANDS SECTEURS PORTEURS DE BESOINS PREVISIONNELS EN EMPLOIS AU NIVEAU DE LA REGION DE TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	66
FIGURE 139 : LES EMPLOIS METIERS LES PLUS DEMANDES AU NIVEAU DE LA REGION DE TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA POUR LE PROFIL CADRE.....	66
FIGURE 140 : LES EMPLOIS METIERS LES PLUS DEMANDES AU NIVEAU DE LA REGION DE TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA POUR LES PROFIL NON DIPLOMES	66
FIGURE 141 : LES GRANDS SECTEURS PORTEURS DE BESOINS PREVISIONNELS EN EMPLOIS AU NIVEAU DE LA REGION DE L'ORIENTAL	66
FIGURE 142 : LES EMPLOIS METIERS LES PLUS DEMANDES AU NIVEAU DE LA REGION DE L'ORIENTAL POUR LE PROFIL CADRE	67
FIGURE 143 : LES EMPLOIS METIERS LES PLUS DEMANDES AU NIVEAU DE LA REGION DE L'ORIENTAL POUR LE PROFIL DES NON-DIPLOMES.....	67
FIGURE 144 LES GRANDS SECTEURS PORTEURS DE BESOINS PREVISIONNELS EN EMPLOIS AU NIVEAU DE LA REGION DE FES-MEKNES	67
FIGURE 145 : LES EMPLOIS METIERS LES PLUS DEMANDES AU NIVEAU DE LA REGION DE FES-MEKNES POUR LE PROFIL CADRE	67
FIGURE 146 : LES EMPLOIS METIERS LES PLUS DEMANDES AU NIVEAU DE LA REGION DE FES-MEKNES POUR LE PROFIL DES NON-DIPLOMES	68
FIGURE 147 : LES GRANDS SECTEURS PORTEURS DE BESOINS PREVISIONNELS EN EMPLOIS AU NIVEAU DE LA REGION DE RABAT-SALE-KENITRA.....	68
FIGURE 148 : LES EMPLOIS METIERS LES PLUS DEMANDES AU NIVEAU DE LA REGION DE RABAT-SALE-KENITRA POUR LE PROFILS CADRE	68
FIGURE 149 : LES EMPLOIS METIERS LES PLUS DEMANDES AU NIVEAU DE LA REGION DE RABAT-SALE-KENITRA POUR LE PROFIL DES NON-DIPLOMES	68
FIGURE 150 : LES GRANDS SECTEURS PORTEURS DE BESOINS PREVISIONNELS EN EMPLOIS AU NIVEAU DE LA REGION DE BENI MELLAL-KHENIFRA.....	69
FIGURE 151 : LES EMPLOIS METIERS LES PLUS DEMANDES AU NIVEAU DE LA REGION DE BENI MELLAL-KHENIFRA POUR LE PROFIL CADRE	69
FIGURE 152 : LES EMPLOIS METIERS LES PLUS DEMANDES AU NIVEAU DE LA REGION DE BENI MELLAL-KHENIFRA POUR LE PROFIL DES NON-DIPLOMES	69
FIGURE 153 : LES GRANDS SECTEURS PORTEURS DE BESOINS PREVISIONNELS EN EMPLOIS AU NIVEAU DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT.....	69
FIGURE 154 : LES EMPLOIS METIERS LES PLUS DEMANDES AU NIVEAU DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT POUR LE PROFIL CADRE	70
FIGURE 155 : LES EMPLOIS METIERS LES PLUS DEMANDES AU NIVEAU DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT POUR LE PROFIL DES NON-DIPLOMES	70
FIGURE 156 : LES GRANDS SECTEURS PORTEURS DE BESOINS PREVISIONNELS EN EMPLOIS AU NIVEAU DE LA REGION DE MARRAKECH-SAFI	70
FIGURE 157 : LES EMPLOIS METIERS LES PLUS DEMANDES AU NIVEAU DE LA REGION DE MARRAKECH-SAFI POUR LE PROFIL CADRE.....	70
FIGURE 158 : LES EMPLOIS METIERS LES PLUS DEMANDES AU NIVEAU DE LA REGION DE MARRAKECH-SAFI POUR LE PROFIL DES NON-DIPLOMES.....	71
FIGURE 159 : LES GRANDS SECTEURS PORTEURS DE BESOINS PREVISIONNELS EN EMPLOIS AU NIVEAU DE LA REGION DE DRAA-TAFILALET	71
FIGURE 160 : LES EMPLOIS METIERS LES PLUS DEMANDES AU NIVEAU DE LA REGION DE DRAA-TAFILALET POUR LE PROFIL CADRE	71
FIGURE 161 : LES EMPLOIS METIERS LES PLUS DEMANDES AU NIVEAU DE LA REGION DE DRAA-TAFILALET POUR LE PROFIL DES NON-DIPLOMES.....	71
FIGURE 162: LES GRANDS SECTEURS PORTEURS DE BESOINS PREVISIONNELS EN EMPLOIS AU NIVEAU DE LA REGION DE SOUSS-MASSA	72
FIGURE 163: LES EMPLOIS METIERS LES PLUS DEMANDES AU NIVEAU DE LA REGION DE SOUSS-MASSA POUR LE PROFIL CADRE.....	72
FIGURE 164: LES EMPLOIS METIERS LES PLUS DEMANDES AU NIVEAU DE LA REGION DE SOUSS-MASSA POUR LE PROFIL DES NON-DIPLOMES.....	72
FIGURE 165 : LES GRANDS SECTEURS PORTEURS DE BESOINS PREVISIONNELS EN EMPLOIS AU NIVEAU DE LA REGION DE GUELMIM-OUED NOUN	72
FIGURE 166 : LES EMPLOIS METIERS LES PLUS DEMANDES AU NIVEAU DE LA REGION DE GUELMIM-OUED NOUN POUR LE PROFIL CADRE.....	73
FIGURE 167 : LES EMPLOIS METIERS LES PLUS DEMANDES AU NIVEAU DE LA REGION DE GUELMIM-OUED NOUN POUR LE PROFIL DES NON-DIPLOMES.....	73
FIGURE 168 : LES GRANDS SECTEURS PORTEURS DE BESOINS PREVISIONNELS EN EMPLOIS AU NIVEAU DE LA REGION DE LAAYOUNE-SAKIA EL HAMRA.....	73
FIGURE 169 : LES EMPLOIS METIERS LES PLUS DEMANDES AU NIVEAU DE LA REGION DE LAAYOUNE-SAKIA EL HAMRA POUR LE PROFIL CADRE	73
FIGURE 170 : LES EMPLOIS METIERS LES PLUS DEMANDES AU NIVEAU DE LA REGION DE LAAYOUNE-SAKIA EL HAMRA POUR LE PROFIL DES NON-DIPLOMES	74
FIGURE 171 : LES GRANDS SECTEURS PORTEURS DE BESOINS PREVISIONNELS EN EMPLOIS AU NIVEAU DE LA REGION DE DAKHLA-OUED ED DAHAB	74
FIGURE 172 : LES EMPLOIS METIERS LES PLUS DEMANDES AU NIVEAU DE LA REGION DE DAKHLA-OUED ED DAHAB POUR LE PROFIL CADRE	74
FIGURE 173 : LES EMPLOIS METIERS LES PLUS DEMANDES AU NIVEAU DE LA REGION DE DAKHLA-OUED ED DAHAB POUR LE PROFIL DES NON-DIPLOMES.....	74
FIGURE 174 : EVOLUTION DU NOMBRE DE SALARIES DECLARES (EN MILLIONS) ET DU TAUX DE COUVERTURE SOCIALE	77
FIGURE 175 : REPARTITION SECTORIELLE DU NOMBRE DE SALARIES DECLARES A LA CNSS EN 2016	77
FIGURE 176 : REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU NOMBRE DE SALARIES DECLARES A LA CNSS EN 2016.....	77

FIGURE 177 : EVOLUTION DES COTISATIONS ET DES PRESTATIONS CNSS EN % PIB.....	78
FIGURE 178 : EVOLUTION DES PRESTATIONS SOCIALES SERVIES PAR LA CNSS (INDICE BASE 100 : 2010).....	78
FIGURE 179 : EVOLUTION DE LA PENSION VIEILLESSE MOYENNE-CNSS (EN DH).....	79
FIGURE 180 : TAUX DE COUVERTURE MEDICALE DE BASE DE LA POPULATION	79
FIGURE 181 : EVOLUTION DU NOMBRE D'ASSURES COTISANTS (ACTIFS ET PENSIONNES) DE L'AMO PAR SECTEUR D'EMPLOI (INDICE BASE 100 : 2010).....	79
FIGURE 182 : EVOLUTION DES DEPENSES DES PRESTATIONS SERVIES AMO (INDICE BASE 100 : 2010).....	80
FIGURE 183 : EVOLUTION DE LA COUVERTURE AMO.....	80
FIGURE 184:EVOLUTION DU NOMBRE DES BENEFICIAIRES DU RAMED.....	80
FIGURE 185 : COUVERTURE AMO ET RAMED PAR REGION EN 2015.....	80
FIGURE 186:EVOLUTION DU NOMBRE DE BENEFICIAIRES DE L'IPE.....	81
FIGURE 187: REPARTITION SECTORIELLE DES BENEFICIAIRES DE L'IPE	81
FIGURE 188 : REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES BENEFICIAIRES DE L'IPE	81
FIGURE 189 : EVOLUTION DE L'IPE MOYENNE PAR SALARIE	82
FIGURE 190 : EVOLUTION DES MOTIFS DE REJET DES DOSSIERS IPE.....	82
FIGURE 191 : REPARTITION DU NOMBRE D'ENTREPRISES VISITEES SELON LES DIRECTIONS REGIONALES (*).....	86
FIGURE 192 : INDICATEURS CONCERNANT LE CONTROLE DU COMITE D'ENTREPRISE.....	86
FIGURE 193 : INDICATEURS CONCERNANT LE CONTROLE DES COMITES DE SECURITE ET D'HYGIENE	86
FIGURE 194 : REPARTITION DU NOMBRE D'ENTREPRISES VISITEES SELON LES DIRECTIONS REGIONALES (*).....	87
FIGURE 195 : LES INDICATEURS RELATIFS A LA CREATION ET AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES MEDICAUX DU TRAVAIL CREEES DANS LES ENTREPRISES VISITEES	87
FIGURE 196 : REPARTITION DU NOMBRE D'ENTREPRISES VISITEES SELON LES DIRECTIONS REGIONALES (*).....	87
FIGURE 197 : REPARTITION DES OBSERVATIONS RELATIVES A LA PROTECTION SOCIALE.....	87
FIGURE 198 : REPARTITION DU NOMBRE D'ENTREPRISES VISITEES SELON LES DIRECTIONS REGIONALES (*).....	88
FIGURE 199 : REPARTITION DES OBSERVATIONS RELATIVES AUX DROITS FONDAMENTAUX AU TRAVAIL (*).....	88
FIGURE 200 : EVOLUTION DES VISITES DE CONTROLE SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE.....	88
FIGURE 201 : EVOLUTION DES OBSERVATIONS FORMULEES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE	88
FIGURE 202 : MOTIFS DES OBSERVATIONS FORMULEES	89
FIGURE 203 : EVOLUTION DES PV, CONTRAVENTIONS ET DELITS.....	89
FIGURE 204 : REPARTITION DU NOMBRE D'ETABLISSEMENTS VISITES PAR SECTEUR D'ACTIVITE EN 2016	90
FIGURE 205 : REPARTITION DU NOMBRE DE VISITES SUR LA SST PAR REGION EN 2016.....	90
FIGURE 206 : EVOLUTION DES CONFLITS INDIVIDUELS.....	92
FIGURE 207 : EVOLUTION DES CONFLITS INDIVIDUELS SELON LES SECTEURS D'ACTIVITE	92
FIGURE 208 : EVOLUTION DU NOMBRE DE RECLAMATIONS ENREGISTREES / SATISFAITES	92
FIGURE 209 : MOTIFS DES RECLAMATIONS.....	92
FIGURE 210 : REPARTITION GEOGRAPHIQUE* DES CONFLITS INDIVIDUELS (2015-2016).....	93
FIGURE 211 : EVOLUTION DES GREVES EVITEES ET DES GREVES DECLENCHEES	93
FIGURE 212 : EVOLUTION DES GREVES EVITEES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE	94
FIGURE 213 : MOTIFS DES GREVES EVITEES.....	94
FIGURE 214 : EVOLUTION DES GREVES DECLENCHEES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE	94
FIGURE 215 : MOTIFS DES GREVES DECLENCHEES	94
FIGURE 216 : EVOLUTION DU TAUX DE GREVISTES ET DE L'INTENSITE DU CONFLIT	95
FIGURE 217 : EVOLUTION DU NOMBRE DE JINT	95
FIGURE 218 : RATIO NOMBRE DE GREVISTES /1000 SALARIES DECLAREES A LA CNSS.....	95
FIGURE 219 : RATIO JINT/1000 SALARIES DECLAREES A LA CNSS	95
FIGURE 220 : RATIO JINT/10000 JOURNEES DECLAREES A LA CNSS*.....	95
FIGURE 221 : REPARTITION GEOGRAPHIQUE* DES GREVES EVITEES (2015-2016).....	96
FIGURE 222 : REPARTITION GEOGRAPHIQUE* DES GREVES DECLENCHEES (2015-2016).....	96
FIGURE 223 : PROTOCOLES D'ACCORD PAR SECTEUR D'ACTIVITE	97
FIGURE 224 : PROTOCOLES D'ACCORDS SELON LE CONTENU (2016).....	97
FIGURE 225 : PROTOCOLES D'ACCORD PAR REGION (2016).....	97
FIGURE 226 : PROTOCOLES D'ACCORD PAR SYNDICAT (2016).....	97
FIGURE 227 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE SELON LES SERVICES(CENTRAUX / EXTERIEURS)	116
FIGURE 228 : RECRUTEMENT ET DEPART EN RETRAITE	116
FIGURE 229 : REPARTITION DES EFFECTIFS DU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR CORPS DE METIER –ANNEE 2016.....	117
FIGURE 230 : REPARTITION DU PERSONNEL DU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR CORPS DE METIER ENTRE 2010 ET 2016	117
FIGURE 231 : EVOLUTION DU RATIO RELATIF AU NOMBRE DE SALARIES PAR INSPECTEUR DE TRAVAIL	117
FIGURE 232 : EVOLUTION DU NOMBRE DES BENEFICIAIRES DE LA FORMATION CONTINUE.....	118
FIGURE 233 : PROJETS DE COOPERATION PAR DOMAINE D'INTERVENTION	119
FIGURE 234 : PROJETS DE COOPERATION PAR INSTITUTION INTERNATIONALE.....	119
FIGURE 235 : CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES ONG.....	119